



DOCUMENT DE REFERENCE  
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

  
BIOMÉRIEUX



**Société anonyme au capital de 12 029 370 €**  
**Siège social : Marcy l'Etoile (69280)**  
**673 620 399 RCS Lyon**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne en date du 29 avril 2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les informations correspondant à la rubrique 9.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.2, 5.3 et 5.5 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2008 sous le numéro D.08-0456 (ci-après dénommé « document de référence 2007 ») et celles relatives à l'exercice 2008 sont présentées aux § 5.2, 5.3 et 5.5 du document de référence déposé le 10 juin 2009 auprès de l'AMF sous le numéro D.09-0495 (ci-après dénommé « document de référence 2008 ») ;
- Les informations correspondant à la rubrique 11 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 4.4 et 4.7 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2008 sont présentées aux § 4.4 et 4.7 du document de référence 2008 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.3 et 5.5 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2008 sont présentées au § 5.3 et 5.5 du document de référence 2008 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.3 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.3 et 5.5 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2008 sont présentées au § 5.3 et 5.5 du document de référence 2008 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.4 et 5.6 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2008 sont présentées au § 5.4 et 5.6 du document de référence 2008 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.2 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 1.2 et 5.10 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2008 sont présentées aux § 1.2 ; 5.7 et 5.10 du document de référence 2008 ;

Les autres informations contenues dans les documents de référence 2007 et 2008 ne sont pas incorporées par référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers, <http://www.amf-france.org> et sur le site de la Société <http://www.biomerieux.com>

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 .....	11
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES .....	11
1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	11
1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	11
1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES POUR LES EXERCICES 2007, 2008 ET 2009 .....	12
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION .....	12
CHAPITRE 2 .....	13
CHAPITRE 3 .....	14
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL .....	14
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE .....	14
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts).....	14
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts) .....	14
3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts).....	14
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts) .....	14
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés .....	15
3.1.6 Consultation des documents juridiques .....	15
3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts).....	15
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts) .....	15
3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également § 5.8 et 6.1 <i>infra</i> ) .....	16
3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts) .....	16
3.1.10.1 Convocation aux Assemblées .....	16
3.1.10.2 Participation aux Assemblées .....	16
3.1.10.3 Droit de vote (article 20 des statuts).....	17
3.1.11 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts).....	17
3.1.12 Franchissements de seuils (article 10 des statuts) .....	17
3.1.13 Modifications des statuts .....	18
3.1.14 Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2009.....	19
3.1.15 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation .....	20
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	20
3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions .....	20
3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence .....	20
3.2.3 Titres non représentatifs du capital .....	20
3.2.4 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	21
3.2.5 Capital autorisé mais non émis .....	23
3.2.5.1 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité.....	23
3.2.5.2 Autres titres donnant accès au capital.....	24
3.2.6 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2009 en FF et en Euros <sup>(3 et 8)</sup> .....	24
3.2.7 Informations concernant les offres publiques.....	26
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE .....	27
3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société .....	27
3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	29
3.3.3 Actionnariat salarié .....	29
3.3.4 Nantissements d'actions de la Société .....	30
3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE .....	30
3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices .....	30
3.4.2 Politique de distribution .....	30
3.4.3 Délai de prescription.....	30
3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DOUZE DERNIERS MOIS .....	31

CHAPITRE 4 .....	32
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>32</b>
<b>4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>32</b>
<b>4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC <i>IN VITRO</i> .....</b>	<b>33</b>
4.2.1 Description générale .....	33
4.2.2 Les technologies .....	33
4.2.3 Présentation du marché .....	35
4.2.3.1 Taille du marché du diagnostic <i>in vitro</i> et son évolution récente.....	35
4.2.3.2 Tendances du marché et perspectives de croissance .....	37
4.2.4 Les principaux acteurs .....	38
<b>4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>39</b>
4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe.....	39
4.3.2 Domaines de compétence de la Société.....	41
4.3.3 Atouts concurrentiels.....	42
4.3.4 Stratégie .....	42
4.3.5 Business Development.....	44
4.3.6 Produits du Groupe .....	44
4.3.6.1 Composition de l'offre du Groupe.....	44
4.3.6.2 Principaux produits .....	44
4.3.6.2.1 Microbiologie .....	44
4.3.6.2.2 Immunoessais .....	47
4.3.6.2.3 Biologie moléculaire .....	49
4.3.6.3 Autres produits du Groupe.....	50
4.3.7 Clients du Groupe .....	50
4.3.8 Réseau commercial.....	51
4.3.8.1 Un réseau développé de distribution interne .....	51
4.3.8.2 Distributeurs externes.....	51
4.3.9 Concurrence .....	52
4.3.9.1 Marché clinique.....	52
4.3.9.2 Marché industriel .....	52
<b>4.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>52</b>
4.4.1 Stratégie et politique d'investissement.....	52
4.4.2 Projets de recherche et développement .....	53
4.4.2.1 Domaine clinique .....	53
4.4.2.2 Domaine industriel .....	54
4.4.2.3 Theranostic .....	54
4.4.3 Organisation du pôle recherche et développement .....	55
4.4.4 Principaux accords de partenariats.....	56
<b>4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT.....</b>	<b>57</b>
4.5.1 Propriété foncière .....	57
4.5.2 Activités des principaux établissements.....	57
4.5.2.1 Production.....	57
4.5.2.2 Logistique .....	60
4.5.2.3 Politique d'achats.....	61
4.5.3 Politique d'investissement.....	61
4.5.3.1 Principaux investissements réalisés.....	62
4.5.3.2 Principaux investissements en cours .....	62
4.5.3.3 Principaux investissements futurs .....	62
<b>4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES .....</b>	<b>62</b>
4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits .....	62
4.6.2 Aspects réglementaires.....	63
4.6.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i> .....	63
4.6.4 Vigilance.....	64
4.6.5 Audits.....	65
4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie .....	65

<b>4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE.....</b>	<b>65</b>
4.7.1 Brevets propriétaires .....	65
4.7.2 Licences concédées par des tiers .....	66
4.7.3 Licences concédées par la Société .....	66
4.7.4 Marques.....	67
<b>4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>67</b>
4.8.1 Contrats conclus avec des clients .....	67
4.8.2 Autres contrats .....	68
4.8.3 Saisonnalité .....	68
4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société .....	68
<b>4.9 PROCEDURES EN COURS.....</b>	<b>68</b>
<b>4.10 RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>68</b>
4.10.1 Effectifs du Groupe.....	69
4.10.2 Politique sociale .....	69
<b>4.11 FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>71</b>
4.11.1 Présentation .....	72
4.11.1.1 Risques liés à l'activité de bioMérieux.....	72
4.11.1.2 Risques opérationnels .....	76
4.11.1.3 Risques juridiques .....	76
4.11.1.4 Risques industriels et environnementaux.....	78
4.11.1.5 Risques de marché.....	79
4.11.2 Gestion des risques.....	79
<b>4.12 ASSURANCES.....</b>	<b>80</b>
4.12.1 Politique d'achat d'assurances.....	80
4.12.2 Principaux contrats.....	80
<b>4.13 SANTE, SECURITE ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....</b>	<b>81</b>
4.13.1 Politique Globale Santé, Sécurité et Environnement.....	81
4.13.2 Politique Santé et Sécurité .....	82
4.13.3 Politique environnementale .....	83
4.13.4 Les cinq domaines clefs.....	84
<b>CHAPITRE 5 .....</b>	<b>87</b>
<b>PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS .....</b>	<b>87</b>
<b>5.1 CHIFFRES CLES.....</b>	<b>87</b>
5.1.1 Compte de résultat consolidé.....	87
5.1.2 Bilan consolidé .....	87
5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	88
<b>5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>88</b>
5.2.1 Activité .....	88
5.2.2 Lancement de nouveaux produits .....	89
5.2.3 Principaux accords .....	89
5.2.4 Opérations industrielles.....	90
5.2.5 Résultats et situation financière .....	90
<b>5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2008 ET 2009 .....</b>	<b>92</b>
5.3.1 Principes comptables .....	97
5.3.1.1 Estimations et jugements.....	98
5.3.1.2 Méthodes de consolidation .....	98
5.3.1.3 Date de clôture des exercices .....	98
5.3.1.4 Méthodes de conversion.....	98
5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères.....	98
5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises.....	99
5.3.1.5 Immobilisations incorporelles .....	100
5.3.1.5.1 Frais de recherche et développement .....	100
5.3.1.5.2 Autres immobilisations incorporelles .....	100
5.3.1.6 Ecarts d'acquisition.....	100
5.3.1.7 Immobilisations corporelles .....	101
5.3.1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé.....	102
5.3.1.9 Immobilisations financières.....	103
5.3.1.10 Stocks .....	103

5.3.1.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie .....	104
5.3.1.12 Avantages du personnel .....	104
5.3.1.12.1 Les avantages à court terme .....	104
5.3.1.12.2 Les avantages postérieurs à l'emploi .....	104
5.3.1.12.3 Les autres avantages à long terme .....	105
5.3.1.13 Provisions – Actifs et passifs éventuels.....	105
5.3.1.14 Impôts différés .....	105
5.3.1.15 Autres créances et dettes hors exploitation.....	106
5.3.1.16 Présentation du compte de résultat.....	106
5.3.1.16.1 Constatation des produits courants .....	106
5.3.1.16.2 Classification des charges courantes .....	107
5.3.1.16.3 Autres produits et charges opérationnels non courants.....	107
5.3.1.16.4 Charges et produits financiers.....	108
5.3.1.16.5 Impôts sur les résultats.....	108
5.3.1.17 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers.....	108
5.3.1.17.1 « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » .....	108
5.3.1.17.2 « Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat » .....	108
5.3.1.17.3 « Prêts, créances et dettes » .....	109
5.3.1.17.4 « Actifs disponibles à la vente » .....	109
5.3.1.17.5 « Instruments dérivés » de taux ou de change.....	109
5.3.1.18 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés.....	110
5.3.1.19 Résultat par action.....	110
5.3.1.20 Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	110
5.3.1.21 Information sectorielle.....	111
5.3.1.22 Actions propres .....	111
5.3.2 Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des deux derniers exercices.....	111
5.3.2.1 Exercice 2009 .....	111
5.3.2.2 Exercice 2008 .....	112
5.3.3 Immobilisations incorporelles .....	114
5.3.4 Ecarts d'acquisition .....	115
5.3.5 Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement.....	116
5.3.5.1 Immobilisations corporelles - Détail.....	116
5.3.5.2 Actifs destinés à être cédés.....	117
5.3.5.3 Immobilisations corporelles acquises en location-financement.....	117
5.3.5.4 Créances de location-financement .....	118
5.3.6 Immobilisations financières .....	118
5.3.7 Participations dans les entreprises associées .....	119
5.3.8 Stocks et en-cours.....	120
5.3.9 Clients et comptes rattachés.....	120
5.3.10 Autres créances .....	121
5.3.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	121
5.3.12 Capital social .....	122
5.3.13 Mouvements de la réserve de conversion .....	122
5.3.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels .....	123
5.3.14.1 Tableau récapitulatif des provisions courantes et non courantes .....	123
5.3.14.2 Engagement de retraite et autres avantages à long terme .....	124
5.3.14.2.1 Engagement de retraite : régimes à prestations définies.....	124
5.3.14.2.2 Autres avantages à long terme.....	127
5.3.14.3 Autres provisions .....	127
5.3.14.3.1 Provisions pour litiges.....	127
5.3.14.3.2 Provisions pour restructuration.....	128
5.3.14.4 Actifs et passifs éventuels .....	128
5.3.15 Impôt différé.....	129
5.3.16 Endettement net / (Trésorerie nette) .....	130
5.3.16.1 Refinancement de la dette.....	130
5.3.16.2 Echancier de la dette financière nette .....	130
5.3.16.3 Exigibilité anticipée des dettes financières .....	131
5.3.16.4 Taux d'intérêt .....	131
5.3.16.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés .....	131
5.3.16.5.1 Emprunt (part en capital) .....	131
5.3.16.5.2 Loyers futurs (capital et intérêt) .....	131
5.3.16.6 Décomposition de l'endettement net / (trésorerie nette) par devise.....	131
5.3.16.7 Garantie des emprunts .....	132
5.3.17 Fournisseurs et autres dettes.....	132
5.3.18 Frais de personnel.....	132

5.3.19 Paiements en actions .....	133
5.3.19.1 Plans d'attribution gratuite d'actions.....	133
5.3.19.2 Plan d'options de souscription d'actions.....	133
5.3.20 Charges de locations simples .....	134
5.3.21 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	134
5.3.22 Charge financière nette.....	134
5.3.22.1 Coût de l'endettement financier net.....	134
5.3.22.2 Autres produits et charges financiers .....	134
5.3.22.3 Ecarts de change.....	135
5.3.23 Autres produits et charges opérationnels non courants.....	135
5.3.24 Impôts sur les résultats .....	136
5.3.24.1 Analyse de la charge d'impôt.....	136
5.3.24.2 Ventilation de la charge d'impôt.....	136
5.3.25 Information par zone géographique .....	137
5.3.26 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	138
5.3.27 Gestion des risques.....	139
5.3.27.1 Risque de change.....	139
5.3.27.1.1 Politique du Groupe.....	139
5.3.27.1.2 Exposition au risque de change .....	140
5.3.27.1.3 Instruments de couverture.....	141
5.3.27.2 Risque de crédit.....	142
5.3.27.3 Risque de liquidité .....	142
5.3.27.4 Risque de taux d'intérêt.....	142
5.3.27.5 Risque de contrepartie.....	142
5.3.27.6 Instruments financiers : actifs et passifs financiers .....	143
5.3.28 Engagements hors bilan.....	144
5.3.29 Transactions avec les parties liées .....	145
5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	145
5.3.29.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées.....	145
5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture.....	145
5.3.31 Consolidation.....	146
5.3.32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009 .....	147
<b>5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>149</b>
<b>5.5 ACTIVITE ET COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES</b>	
<b>    31 DECEMBRE 2007, 2008 ET 2009.....</b>	<b>151</b>
<b>5.5.I – ACTIVITE.....</b>	<b>151</b>
<b>5.5.II – COMPTES SOCIAUX.....</b>	<b>154</b>
5.5.1 Remarques préliminaires .....	157
5.5.1.1 Filiales.....	157
5.5.1.2 Cessions de titres de participation.....	157
5.5.1.3 Earn-out BTF .....	157
5.5.1.4 Acquisition d'actifs de la société Profos .....	157
5.5.1.5 Transferts.....	157
5.5.1.6 Projet Magellan.....	157
5.5.1.7 Plan d'actionnariat Opus.....	157
5.5.1.8 Changement de présentation .....	157
5.5.2 Notes et principes comptables .....	157
5.5.2.1 Immobilisations incorporelles .....	157
5.5.2.2 Immobilisations corporelles .....	158
5.5.2.3 Immobilisations financières.....	158
5.5.2.4 Stocks .....	159
5.5.2.5 Disponibilités.....	159
5.5.2.6 Provisions .....	159
5.5.2.7 Indemnités de départ en retraite.....	159
5.5.2.8 Ecarts de conversion .....	159
5.5.2.9 Dividendes reçus .....	159
5.5.2.10 Recherche et Développement.....	159
5.5.2.11 Résultat par action.....	160
5.5.2.12 Instruments financiers.....	160
5.5.2.13 Tableau de variation de l'endettement net .....	160
5.5.2.14 Groupe de consolidation.....	160



5.5.2.15 Intégration fiscale.....	160
5.5.3 Immobilisations incorporelles .....	161
5.5.4 Immobilisations corporelles .....	162
5.5.5 Immobilisations financières .....	163
5.5.5.1 Filiales et participations au 31 décembre 2009 .....	163
5.5.6 Stocks et en-cours.....	165
5.5.7 Clients et comptes rattachés.....	165
5.5.7.1 Créances relevant de plusieurs postes de l'actif .....	165
5.5.8 Autres créances .....	165
5.5.8.1 Détail des charges comptabilisées d'avance.....	166
5.5.9 Echéances des créances clients et autres créances .....	166
5.5.10 Disponibilités .....	166
5.5.10.1 Plan d'attribution gratuite d'actions.....	167
5.5.11 Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant.....	167
5.5.12 Ecart de conversion actif .....	167
5.5.13 Capitaux propres .....	167
5.5.13.1 Capital social .....	167
5.5.13.2 Variation des capitaux propres .....	168
5.5.14 Provisions réglementées.....	168
5.5.15 Provisions.....	169
5.5.15.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés .....	169
5.5.15.2 Provisions pour litiges.....	169
5.5.15.3 Litige D.B.V.....	169
5.5.16 Endettement net.....	170
5.5.16.1 Refinancement de la dette.....	170
5.5.16.2 Echancier de la dette nette .....	170
5.5.17 Fournisseurs et autres dettes.....	170
5.5.17.1 Dettes relevant de plusieurs postes du bilan.....	171
5.5.17.2 Produits constatés d'avance.....	171
5.5.17.3 Echéances des dettes fournisseurs et autres dettes.....	171
5.5.17.4 Détail des charges à payer .....	171
5.5.18 Ecart de conversion passif .....	172
5.5.19 Postes du bilan concernant des entreprises liées.....	172
5.5.20 Engagements financiers.....	172
5.5.20.1 Engagements donnés.....	172
5.5.20.2 Engagements reçus.....	173
5.5.20.3 Instruments de couverture .....	173
5.5.20.3.1 Risque de change .....	173
5.5.20.3.2 Risque de taux .....	174
5.5.20.4 Information en matière de crédit bail .....	174
5.5.20.5 Compléments de retraite, indemnités de départ et assimilés.....	174
5.5.20.6 Droit individuel à la formation .....	174
5.5.20.7 Autres engagements.....	175
5.5.21 Ventilation du chiffre d'affaires .....	176
5.5.22 Frais de personnel.....	176
5.5.22.1 Répartition de l'effectif .....	176
5.5.23 Rémunérations allouées aux organes de direction.....	177
5.5.24 Frais de Recherche & Développement .....	177
5.5.25 Frais financiers nets .....	177
5.5.25.1 Détail des frais financiers nets.....	177
5.5.25.2 Ecart de change.....	177
5.5.26 Entreprises liées : charges et produits financiers.....	178
5.5.27 Résultat exceptionnel .....	178
5.5.28 Résultat et impôt .....	178
5.5.28.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés.....	178
5.5.28.2 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires .....	179
5.5.28.3 Evolution de la charge fiscale future.....	179
<b>5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>180</b>
<b>5.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS</b>	
<b>    REGLEMENTEES .....</b>	<b>182</b>

<b>5.8 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....</b>	<b>186</b>
5.8.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration.....	186
5.8.1.1 Cadre légal du gouvernement d'entreprise.....	186
5.8.1.2 Le Conseil d'administration.....	186
5.8.1.2.1 Composition et organisation.....	186
5.8.1.2.2 Administrateurs indépendants.....	187
5.8.1.2.3 Les travaux du Conseil d'administration.....	188
5.8.1.3 Les comités spécialisés du Conseil.....	188
5.8.1.3.1 Le Comité d'audit.....	189
5.8.1.3.2 Le Comité des rémunérations.....	189
5.8.1.4 Exercice de la Direction Générale.....	190
5.8.1.4.1 Direction Générale.....	190
5.8.1.4.2 Les comités.....	191
5.8.1.5 Rémunérations et informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce.....	191
5.8.1.6 Participation des actionnaires aux assemblées générales.....	192
5.8.2 Procédure de contrôle interne.....	192
5.8.2.1 Référentiel utilisé.....	192
5.8.2.2 Définition et objectifs du contrôle interne.....	192
5.8.2.3 Périmètre du contrôle interne.....	192
5.8.2.4 Principes et environnement du contrôle interne.....	192
5.8.2.4.1 Organisation et responsabilité.....	192
5.8.2.4.2 Environnement.....	193
5.8.2.5 Acteurs du contrôle interne.....	194
5.8.2.5.1 Direction Système de Management de la Qualité.....	194
5.8.2.5.2 Direction Health, Security and Environment (HSE).....	194
5.8.2.5.3 Direction des Systèmes d'Information.....	195
5.8.2.5.4 Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle.....	195
5.8.2.6 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne.....	195
5.8.2.6.1 Direction de l'Audit Interne.....	195
5.8.2.6.2 Direction SMQ.....	196
5.8.2.6.3 Direction des Systèmes d'Information.....	196
5.8.2.6.4 Audits Externes.....	196
5.8.2.7 Description du dispositif de Contrôle Interne relatif au traitement de l'information comptable et financière.....	197
5.8.2.7.1 Définition et objectifs.....	197
5.8.2.7.2 Organisation et acteurs.....	197
<b>5.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>201</b>
<b>5.10 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2010.....</b>	<b>202</b>
<b>CHAPITRE 6.....</b>	<b>212</b>
<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE.....</b>	<b>212</b>
<b>6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>212</b>
6.1.1 Le Conseil d'administration.....	212
6.1.1.1 Cadre légal.....	212
6.1.1.2 Composition du Conseil d'administration.....	213
6.1.1.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe ...	218
6.1.1.4 Règlement intérieur du Conseil d'administration.....	218
6.1.1.5 Attributions du Conseil d'administration.....	218
6.1.1.6 Les travaux du Conseil d'administration.....	218
6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration.....	218
6.1.3 Direction Générale.....	219
6.1.4 Contrôle interne.....	219
<b>6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS.....</b>	<b>220</b>
6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	220
6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.....	223
6.2.2.1 Avec l'Institut Mérieux.....	223

6.2.2.2 Avec Transgene.....	223
6.2.2.3 Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux .....	223
6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux.....	224
<b>6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL.....</b>	<b>225</b>
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation.....	225
6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions.....	225
<b>CHAPITRE 7 .....</b>	<b>227</b>
<b>EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>227</b>
<b>7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>227</b>
7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil .....	227
7.1.2 Evènements depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	227
7.1.2.1 Information financière au 31 mars 2010.....	227
7.1.2.2 Principaux évènements depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010.....	230
<b>7.2 OBJECTIFS FINANCIERS .....</b>	<b>231</b>
7.2.1 Objectifs 2010.....	231
7.2.2 Objectifs financiers du plan stratégique 2015 .....	231
<b>ANNEXE 1 : INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>233</b>
<b>ANNEXE 2 : RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.....</b>	<b>234</b>
<b>ANNEXE 3 : LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES.....</b>	<b>240</b>
<b>TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>244</b>

# CHAPITRE 1

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Alain Mérieux, Président-Directeur Général de bioMérieux et Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué de bioMérieux.

### 1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en annexe 2 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.*

*Les comptes consolidés présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 5.4, qui contient une observation technique.*

*Les informations financières historiques présentées dans ce document font l'objet de rapports des contrôleurs légaux incorporés par référence comme indiqué en page 2 ».*

Marcy l'Etoile, le 26 avril 2010

Le Président-Directeur Général  
Alain Mérieux

Le Directeur Général Délégué  
Alexandre Mérieux

## 1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES POUR LES EXERCICES 2007, 2008 ET 2009

### Commissaires aux comptes titulaires

#### ♦ Deloitte et Associés

81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne

Société désignée par l'Assemblée générale du 2 mars 1988 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 17 mars 1994, puis par l'Assemblée générale du 23 mars 2000 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société « Deloitte et Associés » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

#### ♦ Commissariat Contrôle Audit CCA

43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société Commissariat Contrôle Audit CCA » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

### Commissaires aux comptes suppléant

#### ♦ BEAS

7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

Société désignée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2000 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société BEAS est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

#### ♦ Diagnostic Révision Conseil (DRC)

112, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

## 1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Stéphane Bancel, C.E.O. et,  
Monsieur Henri Thomasson, Secrétaire Général  
bioMérieux  
Marcy l'Etoile (Rhône)  
Téléphone : (+33).(0)4.78.87.20.00

## CHAPITRE 2

Nota : En cas d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

# CHAPITRE 3

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### 3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

#### 3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

La Société est constituée depuis son origine en France.

Téléphone du siège social : (+33).(0)4.78.87.20.00

#### 3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « **Société** » ou « **bioMérieux** » ou le « **Groupe** ».

#### 3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967<sup>(1)</sup>, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans jusqu'au 15 avril 2103.

#### 3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé,
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits,

---

<sup>(1)</sup> Cf. note (3) en bas de page sous § 3.2.6

- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière,
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre et,
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

### **3.1.5 Registre du commerce et des sociétés**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 2120 Z.

### **3.1.6 Consultation des documents juridiques**

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

Les communiqués de la Société, les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et le document d'information annuel sont accessibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.biomerieux.com>.

### **3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts)**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

### **3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque le dit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.



En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

### **3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également § 5.8 et 6.1 *infra*)**

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque membre du Conseil d'administration doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et sera maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le juge convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

### **3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)**

#### **3.1.10.1 Convocation aux Assemblées**

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

#### **3.1.10.2 Participation aux Assemblées**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

### **3.1.10.3 Droit de vote (article 20 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999.

### **3.1.11 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

### **3.1.12 Franchissements de seuils (article 10 des statuts)**

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

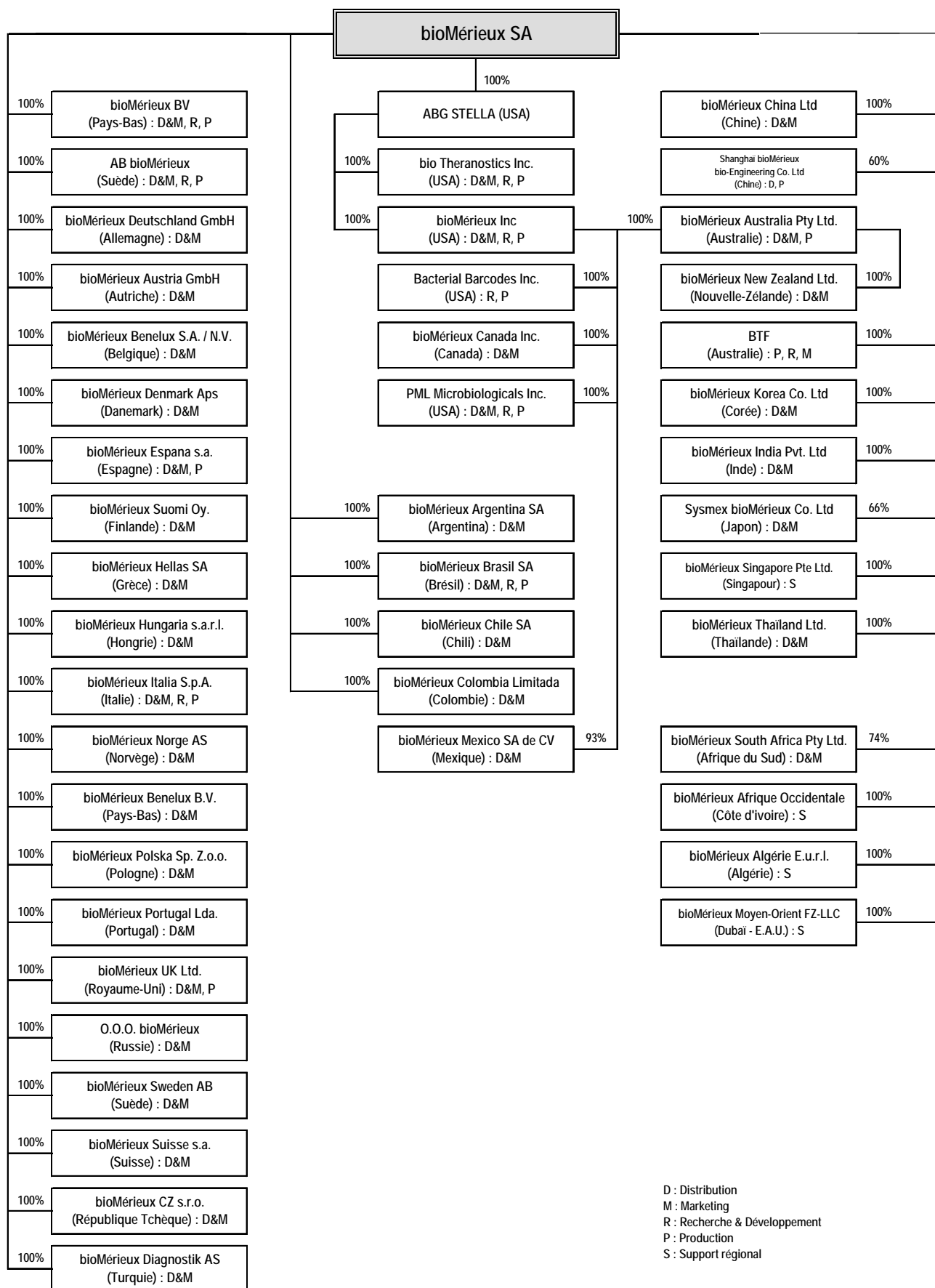
L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

### **3.1.13 Modifications des statuts**

Conformément aux dispositions légales, les statuts ne peuvent être modifiés que par les actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### 3.1.14 Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2009

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par la Société (en pourcentage de capital).



bioMérieux SA fait partie du groupe Institut Mérieux, présenté au § 3.3.1 *infra*. Les relations contractuelles entre ces entités sont exposées au § 5.7 et au § 6.2.2.1 *infra*. La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessus a une activité de distribution et/ou de marketing (cf. 4.3.8.1. *infra*) ; certaines d'entre elles ont également une activité de recherche et développement (cf. 4.4.3 *infra*) et/ou de production (cf. 4.5.2.1 *infra*).

### **3.1.15 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation**

#### **Cessions de participations / dilution au cours de l'exercice écoulé**

bioMérieux a cédé l'intégralité de la participation financière qu'elle détenait dans la société ExonHit Therapeutics S.A. Cette participation avait été acquise en novembre 2005, lors de l'introduction en bourse d'ExonHit Therapeutics, et sa cession s'inscrit dans la gestion habituelle du portefeuille de titres de participation de bioMérieux. bioMérieux et ExonHit Therapeutics poursuivent leur collaboration pour la mise au point de biomarqueurs sanguins pour la détection du cancer de la prostate.

Au mois de septembre 2009, bioMérieux a cédé sa participation dans la société Bergerie de la Combe au loup dont elle détenait 20% du capital.

La participation de bioMérieux dans la société ReLia Diagnostics Systems Inc a été ramenée à 13,5 % suite à une augmentation de capital à laquelle elle n'a pas participé. bioMérieux avait acquis en 2006 15 % du capital de cette société.

#### **Prises de participations au cours de l'exercice écoulé**

Néant

## **3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

### **3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### **3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence**

Nombre d'actions émises : 39 453 740 (toutes les actions sont de même catégorie) : ce nombre est resté inchangé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2009.

Montant du capital émis<sup>(2)</sup> : 12 029 370 euros, entièrement libéré.

### **3.2.3 Titres non représentatifs du capital**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

---

<sup>(2)</sup> La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

### 3.2.4 Acquisition par la Société de ses propres actions

Les Assemblées générales mixtes du 12 juin 2008 et du 11 juin 2009 ont autorisé le Conseil d'administration, jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, soit le 10 juin 2010, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société peuvent être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à ces autorisations, le descriptif du programme de rachat de titres permet à la Société d'acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de : (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Conformément à la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009, le Conseil d'administration est également autorisé, jusqu'à l'Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

#### a) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2009 dans le cadre du contrat de liquidité.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 12 juin 2008 et du 11 juin 2009, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Crédit Agricole Cheuvreux, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	49 871
Cours moyen des achats	61,55 €
Nombre d'actions vendues	67 902
Cours moyen des ventes	60,05 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2009	900
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	72 086 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2009	73 512 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation des cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,002 %

Les actions ainsi acquises par la société Crédit Agricole Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

**b) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2009 dans le cadre d'un contrat de mandat.**

En outre, dans le cadre de contrats de mandat conclus avec les sociétés Crédit Agricole Cheuvreux et Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, conformément aux autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 12 juin 2008, et du 11 juin 2009, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, les mandataires ont procédé, au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	/
Cours moyens des achats	/
Nombre d'actions vendues	56 000
Cours moyen des ventes	67,52
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2009	44 000
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	2 753 462,63 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2009	3 593 920 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,11 %

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 44 900 actions soit, 0,11 % du capital.

**c) Utilisation de produits dérivés**

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date d'enregistrement du présent document de référence.

### 3.2.5 Capital autorisé mais non émis

État des délégations en cours adoptées par l'Assemblée générale du 7 juin 2007, du 12 juin 2008 et du 11 juin 2009 :

#### 3.2.5.1 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AG 12 juin 2008 38 mois, soit jusqu'au 12 août 2011	200 000 actions	62 256 actions*
Emission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	35 % du capital à la date de l'AG 2009 dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Non utilisé
Emission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	35 % du capital à la date de l'AG 2009** dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances***	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	35 % du capital à la date de l'AG 2009	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	Option de sur allocation dans la limite de 15 % de l'émission initiale décidée dans le cadre des délégations consenties à hauteur de 35 % du capital social	Non utilisé
Augmentation de capital au profit d'investisseurs qualifiés	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	20 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) par an	Non utilisé
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières « au fil de l'eau »	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) par an	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'apport en nature sur les titres de la Société	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) et 35 % du capital à la date de l'AG 2009**	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE	AG 11 juin 2009 26 mois, soit jusqu'au 11 août 2011	5 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation)	Non utilisé
Options d'achat d'actions réservées au personnel (et assimilés)	AG 7 juin 2007 38 mois, soit jusqu'au 7 août 2010	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation)	Non utilisé

\* Les 25 juin 2008, 13 mars 2009, 11 juin 2009 et 4 septembre 2009

\*\* Ce pourcentage vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisée de 35 %

\*\*\* Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 500 millions d'euros



### 3.2.5.2 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe actuellement aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société.

### 3.2.6 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2009 en FF et en Euros <sup>(3 et 8)</sup>

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
18/09/1967	Constitution de la Société	800	100	80 000	–	80 000	800
07/01/1975 <sup>(4 et 5)</sup>	Augmentation de capital par incorporation de réserves	8 800	100	880 000	–	960 000	9 600
07/01/1975	Augmentation de capital en numéraire	400	10	40 000	120 000	1 000 000	10 000
16/12/1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	2 000 000	20 000
19/12/1977	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	3 000 000	30 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 14/12/1978)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	4 000 000	40 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 29/11/1979)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	5 000 000	50 000
3/07/1981 (Conseil d'administration du 16/10/1985)	Conversion d'obligations convertibles	21	100	2 100	–	5 002 100	50 021
31/03/1987 <sup>(3)</sup>	Fusion absorption de bioMérieux par API SA	194 808	100	19 480 800	61 674 388	24 482 900	244 829

<sup>(3)</sup> Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée le 18 septembre 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux (qui avait été créée en 1963) dans API SA. A la suite de cette opération, API SA prend la dénomination de bioMérieux. L'évolution du capital telle que décrite dans ce tableau est, jusqu'au 31 mars 1987, l'évolution du capital de l'entité juridique créée sous la dénomination API SA.

<sup>(4)</sup> Jusqu'à la transformation de API en société anonyme le 28 janvier 1975, le nombre de titres émis correspond au nombre de parts sociales.

<sup>(5)</sup> Cette augmentation de capital a été réalisée le 28 janvier 1975.

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31/03/1987	Réduction de capital <sup>(6)</sup>	-19 487	100 FF	-1 948 800 FF		22 534 200 FF	225 342
15/03/1989	Augmentation du nominal de l'action par incorporation de prime de fusion	N/a	200 FF	2 534 200 FF	22 534 200 FF	45 068 400 FF	225 342
15/03/1989	Division du nominal	N/a	20 FF	N/a	N/a	45 068 400 FF	2 253 420
12/02/1991	Augmentation de capital en numéraire	41 730	20 FF	834 600 FF	17 714 585 FF	45 903 000 FF	2 295 150
03/10/1994	Augmentation de capital par apport d'actions ABG Stella	1 575 921	20 FF	31 518 420 FF	259 749 692,60 FF	77 421 420 FF	3 871 071
19/03/2001	Levée de souscription d'actions	10 000	20 FF	200 000 FF	3 240 000 FF	77 621 420 FF	3 881 071
19/03/2001	Conversion du capital en euros	N/a	N/a <sup>(7)</sup>	N/a	N/a	11 833 309,17 €	3 881 071
19/03/2001	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,83 €	N/a	11 833 310 €	3 881 071
19/03/2001 (Conseil d'administration du 13/05/2002)	Levée de souscription d'actions	15 000	-	45 735 €	4 860 000 FF	11 879 045 €	3 896 071
16/04/2004	Augmentation de capital (absorption de NBMA)	3 864 440	N/a	11 782 602,69 €	173 486 840,98 €	23 661 647,69 €	7 760 511
16/04/2004	Réduction de capital (annulation des titres reçus de NBMA)	3 869 372	N/a	-11 797 640,26 €	-177 881 356,01 €	11 864 007,43 €	3 891 139
16/04/2004	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,57 €	-	11 864 008 €	3 891 139
16/04/2004	Division de la valeur nominale des actions et augmentation de capital corrélative par attribution gratuite de dix actions nouvelles pour une action ancienne	35 020 251	-	-	-	11 864 008 €	38 911 390
23/07/2004	Augmentation de capital dans le cadre de l'actionnariat salarié	542 350	N/a	165 361,47 €	12 851 038,53 €	12 029 369,47 €	39 453 740
30/09/2004	Arrondi du montant du capital par incorporation de réserves	N/a	-	0,53 €	-	12 029 370 €	39 453 740

N/a : non applicable

<sup>(6)</sup> Annulation des actions API SA comprises dans la fusion absorption de bioMérieux par API SA.

<sup>(7)</sup> La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

<sup>(8)</sup> Tableau inchangé à la date de dépôt du présent document auprès de l'AMF.

### 3.2.7 Informations concernant les offres publiques

L'article L. 225-100-3 du Code de commerce, issu de la loi du 31 mars 2006, précise qu'afin d'assurer une plus grande transparence des mesures pouvant avoir une influence sur le cours ou l'issue des offres, le rapport doit préciser et le cas échéant, expliquer les éléments suivants :

- Répartition du capital : cf. § 3.3.2
- **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions** : outre l'obligation d'informer la Société et l'AMF du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % ou 95 % du capital existant et/ou des droits de vote de la Société et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de seuil, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L 233-7 et suivant du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification prévue ci-dessus aurait du intervenir.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'art L 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires de ces titres, d'effectuer les déclarations de franchissement de seuils.

- Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel :  
  
Il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse, dénommé « OPUS Classique ».
- Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions, d'en déterminer les modalités et de mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins :
  - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement,
  - de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
  - de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
  - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

En particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à l'achat pour la Société de ses propres actions dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales. Le prix maximum d'achat par action ne pouvant dépasser 100 euros, hors frais.

- Délégations de compétence et de pouvoirs

Le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions figure au § 3.2.5.1.

- Droit de vote

L'article 20 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis 5 ans au moins, au nom d'un même titulaire.

- Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	BNP Paribas, Calyon, Natexis Banques Populaires, Société Générale	Prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, à échéance 2013
Contrat de licence	Gen-Probe	ARN ribosomal
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Chiron	VIH
Contrat de licence	BioRad	VIH2
Contrat de licence	Institut Pasteur	VIH1
Contrat de licence	B.R.A.H.M.S. AG	PCT
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/ Pr. Serre	Filaggrine

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

### 3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

#### 3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société

A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par d'autres actionnaires.

En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 %, rendant ainsi B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.

En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. La même année, la Société a pris la dénomination bioMérieux SA.

Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné dans API SA, suite à l'acquisition de cette société. A l'issue de cette opération, API SA a pris la dénomination de bioMérieux SA.

Lors de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 1988, WENDEL Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Mérieux dans bio Participations, société holding indirecte de bioMérieux. WENDEL Investissement détenait près de 33 % du capital de bio Participations et Mérieux Alliance (holding de la famille Mérieux) près de 67 %.

En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité de sa participation dans le Groupe bioMérieux à bio Participations.

En décembre 2000, le groupe bio Participations, devenu bioMérieux Alliance le 25 février 1995 et le groupe Pierre Fabre ont fusionné. Mais cette fusion n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une "défusion" et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001.

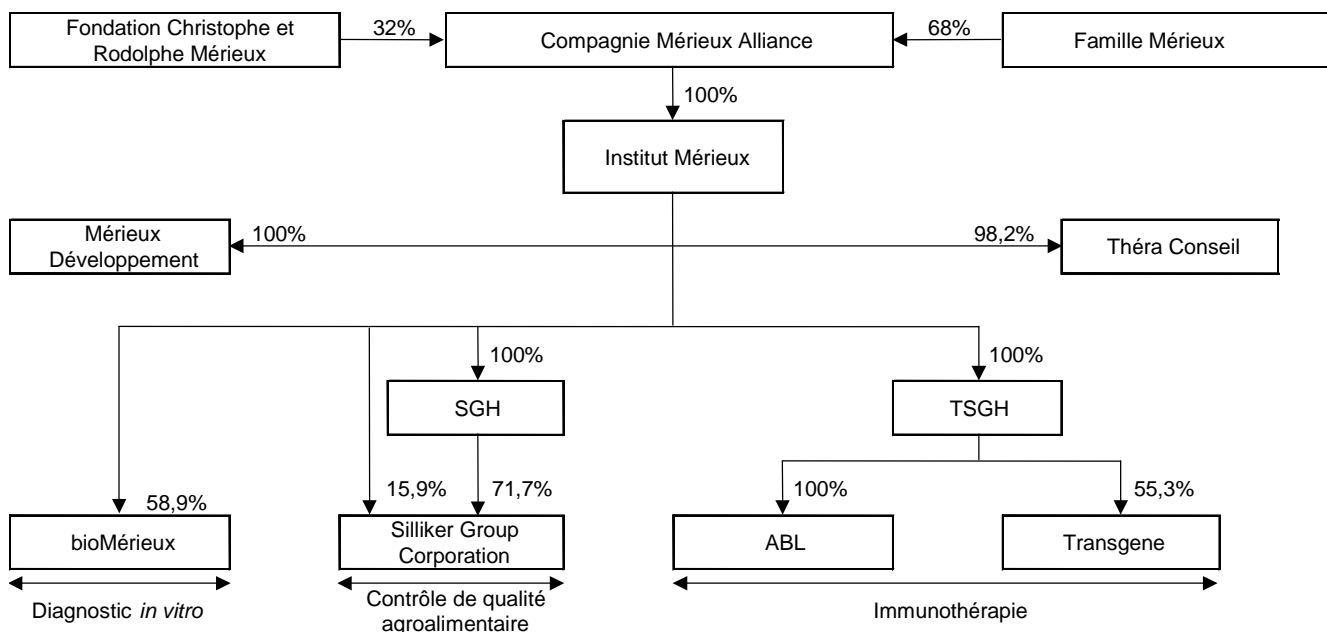
En 2003, la structure du Groupe détenu par Mérieux Alliance a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à Transgene.

En janvier 2004, le capital de la Société était principalement détenu par Mérieux Alliance à hauteur de 59,7 %, par WENDEL Investissement à hauteur de 34,5 % et par Groupe Industriel Marcel Dassault à hauteur de 5,1 %.

L'introduction en Bourse de la Société par admission de ses actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris, intervenue le 6 juillet 2004, s'est effectuée par la mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par WENDEL Investissement dans la Société.

Institut Mérieux (nouveau nom de Mérieux Alliance depuis le 7 décembre 2009) détient par ailleurs :

- (i) 100 % du capital de SGH, société holding de Silliker Group Corporation, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires,
- (ii) 100 % du capital de TSGH, holding de contrôle de Transgene SA., société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, spécialisée dans l'immunothérapie et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales



### 3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat*	Situation au 31/12/2009				Situation au 31/12/2008				Situation au 31/12/2007			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institut Mérieux **	23 240 090	58,90	46 480 180	70,79	23 240 090	58,90	46 480 100	72,15	23 240 090	58,90	46 480 100	71,86
GIMD***	2 013 470	5,10	4 026 940	6,13	2 013 470	5,10	3 993 940	6,20	2 013 470	5,10	3 993 940	6,17
Salariés****	391 246	1	530 544	0,81	544 761	1,38	390 818	0,61	351 637	0,89	351 637	0,54
Auto-détention*****	44 900	0,1	0	0,00	191 431	0,49	0	0,00	123 346	0,31	0	0,00
Public	13 764 034	34,9	14 622 015	22,27	13 463 988	34,13	13 558 098	21,04	13 725 197	34,79	13 858 140	21,42
TOTAL	39 453 740	100	65 659 679	100	39 453 740	100	64 422 956	100	39 453 740	100	64 683 817	100

\* Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

\*\* Institut Mérieux (anciennement Mérieux Alliance) est la société holding de la famille Mérieux.

\*\*\* Groupe Industriel Marcel Dassault.

\*\*\*\* Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE, les actions détenues par les salariés dans le cadre des plans OPUS et les actions attribuées à titre gratuit aux salariés de la Société.

\*\*\*\*\* Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Cheuvreux et des mandats conclus avec les sociétés Crédit Agricole Cheuvreux et Natixis

Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Alain Mérieux, détient au 31 décembre 2009, 58,90 % du capital et 70,79 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale ordinaire et, en l'absence d'un taux de participation des autres actionnaires très élevé, en Assemblée générale extraordinaire.

La variation des droits de vote est liée à l'existence d'un droit de vote double défini au § 3.1.10.3.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires et/ou d'action de concert, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

### 3.3.3 Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, les salariés détiennent 391 246 actions, soit 1 % du capital social de la Société, réparti comme suit :

- dans le cadre du fonds communs de placement nommé FCPE OPUS Classic : 137 394 actions,
- suite à l'attribution gratuite d'actions : 238 700 actions,
- suite à l'acquisition d'actions dans le cadre des plans OPUS : 15 152 actions.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

En 2009, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions, présentée dans le rapport spécial établi à cet effet (cf § 6.3.2).

### 3.3.4 Nantissements d'actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société.

## 3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

### 3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros <sup>(9)</sup>
31/12/2008	31 957 529,40
31/12/2007	29 984 842,40
31/12/2006	29 984 842,40

### 3.4.2 Politique de distribution

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration. Ainsi, à titre indicatif, la Société escompte verser, chaque année, un dividende en progression régulière, représentant environ 25 % du résultat de l'exercice.

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 un dividende de 0,92 euro par action, portant à 36 millions d'euros le montant total qui serait distribué en juin 2010.

### 3.4.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

---

<sup>(9)</sup> Il est précisé que le dividende annuel est éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

### 3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DOUZE DERNIERS MOIS

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure depuis le 3 janvier 2005 dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 100, CAC Mid and Small 190 et SBF 250. La Société figure, en outre, au compartiment « A » d'Eurolist depuis le 21 février 2005 et dans l'indice européen Next 150 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005. Elle est admise au SRD (Service de Règlement Différé) depuis le 28 mars 2006. Enfin, elle a été admise au SBF 120 le 18 décembre 2009.

Périodes	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Dernier cours (en €)	Nombre d'actions échangées
décembre 2006	52,50	49,60	51,65	358 037
décembre 2007	80,00	74,36	79,08	579 425
décembre 2008	61,68	55,00	60,00	585 212
janvier 2009	63,30	57,10	60,96	670 632
février 2009	62,32	55,40	60,11	2 207 379
mars 2009	61,60	53,83	58,84	1 280 548
avril 2009	60,00	52,60	56,88	1 245 842
mai 2009	61,49	56,80	61,03	1 024 123
juin 2009	64,75	57,96	62,46	1 939 793
juillet 2009	69,50	62,40	68,28	1 355 731
août 2009	70,15	66,00	68,04	499 735
septembre 2009	79,00	66,10	75,11	1 384 480
octobre 2009	79,90	74,20	75,62	1 107 362
novembre 2009	78,40	74,76	77,40	501 347
décembre 2009	84,30	77,12	81,68	730 120



# CHAPITRE 4

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE <sup>(10)</sup> <sup>(11)</sup>

### 4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ

Créé en 1963, bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. En 2009, bioMérieux a réalisé un chiffre d'affaires de 1 223 millions d'euros et employait 6 300 salariés équivalent temps plein.

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine,...), le diagnostic de maladies infectieuses telles que le VIH, la tuberculose, les infections respiratoires, de cancers et des pathologies cardio-vasculaires : les applications cliniques représentent 85 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux occupe le 7ème rang mondial.
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique d'échantillons de produits finis ou en cours de fabrication ou de l'environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique : les applications industrielles représentent 15 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux est le leader de ce secteur.

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement,
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou au coup par coup,
- des logiciels pour la gestion des analyses et des systèmes-experts pour l'interprétation des résultats,
- de services tels que l'installation et l'entretien des instruments, ou la formation de leurs utilisateurs.

La très grande majorité de ses instruments sont des systèmes dits fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement par bioMérieux (cf. 4.3.6 Produits du Groupe *infra*).

Les instruments sont, soit vendus, soit placés chez les clients dans le cadre d'un contrat de fourniture de réactifs. La base installée compte environ 55 000 instruments : elle assure la visibilité et la récurrence des ventes de réactifs et de services qui représentent près de 90 % du chiffre d'affaires de la Société.

Dans le domaine clinique, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion, ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (« Physician Office Laboratories » ou POL). Dans le domaine industriel, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux dans les domaines agroalimentaire et bio-pharmaceutique.

---

<sup>(10)</sup> Sauf indication contraire, la source des données de marché et des données rapportées au marché qui figurent dans le présent document de référence est l'estimation de bioMérieux, sur la base d'analyses internes faites à partir de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la connaissance du marché par ses experts internes.

<sup>(11)</sup> Renvoi au Lexique des termes scientifique *infra* ;

bioMérieux est une société diversifiée :

- géographiquement : le Groupe est présent dans plus de 170 pays, au travers de 39 filiales internationales (cf. §3.1.14 supra), ainsi que d'un large réseau de distributeurs.
- technologiquement : l'offre de produits de bioMérieux est basée sur 3 technologies : la microbiologie, core-business de bioMérieux où la Société occupe la 1<sup>ère</sup> place, les immunoessais et la biologie moléculaire (cf. § 4.3.2 infra). En outre, son portefeuille de produits est particulièrement étendu, avec plus de 2 500 références de réactifs.

## 4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC *IN VITRO*

### 4.2.1 Description générale

Dans le domaine clinique, les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle essentiel dans la gestion des soins : tests de prédisposition à une maladie, de dépistage au sein d'une population ciblée, de diagnostic en présence de signes cliniques, d'orientation thérapeutique ou de suivi du traitement.

Un test de diagnostic *in vitro* est effectué par analyse chimique (par exemple, la mesure du glucose, du cholestérol ou du sodium) ou par analyse biologique d'un prélèvement, c'est-à-dire d'un échantillon de tissu ou de fluide issu du corps humain. Le diagnostic *in vitro* permet de détecter ou d'identifier des bactéries ou des virus (agents exogènes), et de détecter ou quantifier des constantes biologiques ou des marqueurs c'est-à-dire des substances générées par le corps en présence, par exemple, d'une maladie infectieuse, d'un cancer ou d'une maladie cardio-vasculaire.

L'échantillon biologique est prélevé sur le patient, par un laboratoire d'analyses médicales, hospitalier ou commercial, le plus souvent à la demande du médecin. Il est ensuite analysé à l'aide des produits fournis par la Société (réactifs, instruments, systèmes experts). Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie...). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques. Ces contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes, ...) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, passant par l'environnement de production (air, eau, surfaces).

### 4.2.2 Les technologies

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs types de technologies, dont trois constituent le cœur de l'activité de la Société :

- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée,
- les immunoessais : repose sur le principe d'une réaction antigène-anticorps et permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies,
- la biologie moléculaire : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques, à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial.

En dehors de ces trois technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe la biochimie, technologie la plus importante avec en particulier les tests de suivi du diabète, ainsi que l'hématologie et l'hémostase.

Le tableau ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie.

	<b>2009</b> <b>(en milliards d'euros)</b>
Immunoessais .....	8,1
Biochimie clinique .....	10,6
<i>dont tests de suivi du glucose dans le sang : 6,9 Mrd €.....</i>	
Biologie moléculaire.....	2,6
Microbiologie.....	1,5
Hématologie et cytométrie de flux .....	2,9
Histologie et cytologie .....	1,2
Hémostase .....	1,0
Autres technologies* .....	2,2
<b>TOTAL .....</b>	<b>30,1</b>

\* Cette rubrique inclut notamment l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins.

Estimations bioMérieux basées sur la recherche financière, des analyses internes et des analyses de consultants indépendants

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, permettant aux laboratoires de standardiser leur process, de rendre des résultats plus fiables dans un délai plus court, d'assurer la traçabilité des analyses et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité ou rapidité). La biologie moléculaire permet, également, une nouvelle approche médicale dans les domaines du cancer, de la prédisposition génétique, des pathologies génétiques et de l'adaptation individuelle du traitement au patient. En outre, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang), devenue indispensable notamment dans le suivi des patients VIH positifs. Néanmoins, les tests de biologie moléculaire sont plus chers que les méthodes traditionnelles et requièrent encore souvent le recours à des techniciens extrêmement qualifiés.

Par ailleurs, les tests IVD ont évolué. A côté des tests traditionnels, on trouve désormais des tests dits à forte valeur médicale qui ont un fort impact clinique. Intégrés à tous les niveaux de la prise en charge des patients, ils permettent d'affiner ou d'affirmer un diagnostic, d'améliorer la stratégie thérapeutique, de surveiller les conséquences des traitements prescrits et, bien souvent, d'éviter des complications coûteuses.

Enfin, les dernières années ont vu l'émergence du « théranostic », combinaison d'un test diagnostique et d'un traitement :

- Le théranostic permet d'accéder à une démarche diagnostique et thérapeutique individualisée.
- Grâce à une approche plus ciblée, le théranostic permet de prescrire à chaque patient le traitement le plus adapté, d'en définir la dose la plus appropriée et de mieux contrôler les effets secondaires.
- En identifiant les patients qui ne répondront pas, ou insuffisamment, à un traitement et les patients à risque, susceptibles de développer des effets indésirables, le théranostic diminue le nombre de prescriptions inutiles, garantissant un meilleur rapport bénéfice/risque et une optimisation des coûts.
- Pour les sociétés pharmaceutiques, le théranostic peut réduire le coût et la durée du développement d'un médicament ainsi que les procédures d'enregistrement, en permettant de sélectionner les patients les plus susceptibles de réagir positivement.

Dynamisés par les nouvelles technologies, les tests IVD jouent désormais un rôle déterminant : 60 à 70 % des décisions médicales s'appuient sur des résultats de tests de diagnostic *in vitro*<sup>(12)</sup>. En permettant des diagnostics plus précoces et un meilleur suivi de la réponse thérapeutique, ils améliorent la qualité des soins et réduisent les dépenses de santé.

### 4.2.3 Présentation du marché

Le marché du diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé. C'est un marché distinct du marché pharmaceutique qui représente le domaine le plus important du secteur de la santé. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts d'acquisition engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère "fermé" de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés par les fabricants de ces systèmes (marché captif),
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques souvent dépendants de « blockbusters »,
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des génériques.

Depuis environ vingt ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique sont également utilisées afin de contrôler la qualité microbiologique et la composition des produits alimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques. Les contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes, taux de bactéries commensales) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, y compris l'environnement de production (air, eau, surfaces).

#### 4.2.3.1 Taille du marché du diagnostic *in vitro* et son évolution récente

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2009 à environ 30 milliards d'euros (42 milliards de dollars US) pour les applications cliniques et environ 1,2 milliard d'euros (1,7 milliard de dollars US) pour le domaine industriel<sup>(13)</sup>. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques et industrielles est concentré pour 85 % environ<sup>(14)</sup> dans les pays développés (Amérique du Nord, Europe et Japon). Selon les estimations de la Société, ce marché a bénéficié d'une croissance moyenne globale annuelle depuis 2000 de 5 à 6 % environ.

*Le domaine clinique.* Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue du rôle du diagnostic dans le choix et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, de l'émergence de nouveaux pathogènes, d'avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et de l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro*, qui représentait 6 milliards d'euros en 1980, a quintuplé depuis cette date.

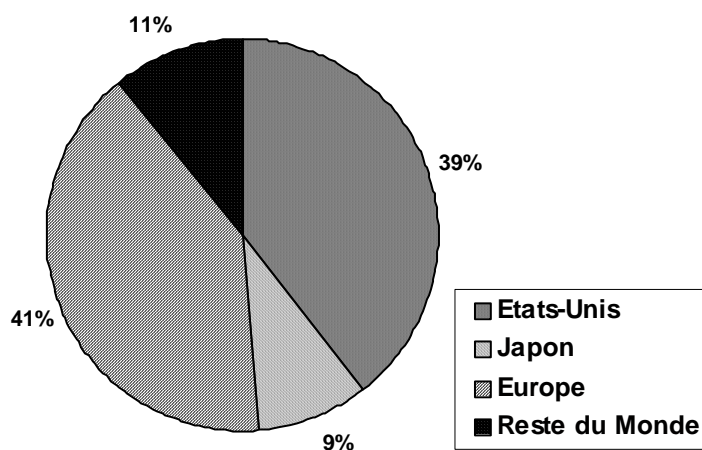
---

<sup>(12)</sup> The Value of Diagnostic : innovation, adoption and diffusion into health care. 2005. The Lewin Group.

<sup>(13)</sup> Les données relatives au marché clinique sont issues du croisement de différentes sources externes (Jefferies, VisionGain, Clinica, Kalorama) ; l'estimation de la taille du marché des applications industrielles résulte des études internes de la Société

<sup>(14)</sup> Source Clinica 2009

Le graphique ci-dessous représente une estimation pour 2009 de la répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :



Source : Clinica

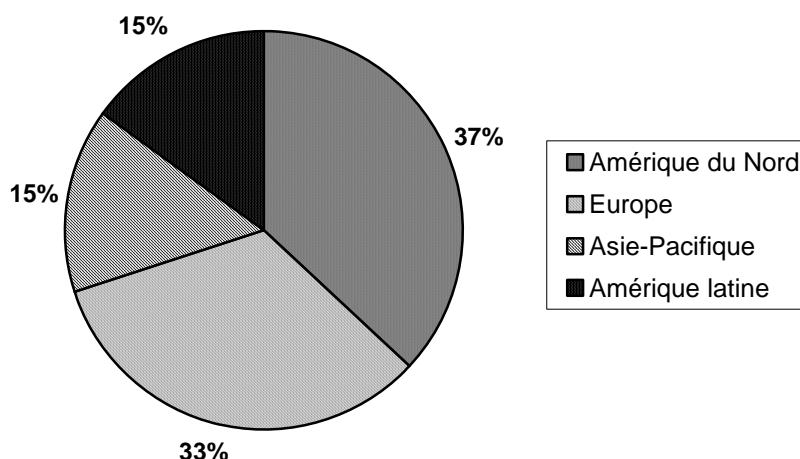
Le tableau ci-dessous présente une estimation pour 2009 de la répartition du marché du diagnostic *in vitro* clinique selon les pathologies, sur lesquels la Société a décidé d'axer son développement :

	2009 (en milliards d'euros)
Maladies infectieuses .....	7,5
Cancers .....	4,4
Pathologies cardio-vasculaires .....	2,5
Autres .....	15,7
<b>TOTAL</b> .....	<b>30,1</b>

Estimations bioMérieux basées sur la recherche financière, des analyses internes et des analyses de consultants indépendants

*Le domaine industriel.* Le marché industriel est un marché plus récent et plus fragmenté que le domaine clinique. Ses applications sont principalement destinées au contrôle de la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques.

Le graphique ci-dessous représente la répartition géographique du marché des applications industrielles :



Estimations bioMérieux

#### 4.2.3.2 Tendances du marché et perspectives de croissance

Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance potentielle de la demande :

##### ♦ **L'organisation des laboratoires**

- La pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée et le souci de standardiser les analyses conduisent à une automatisation croissante des laboratoires.
- Le développement de nouvelles technologies comme la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics (cf. § 4.2.2).
- La demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement des tests « au chevet du patient » (Point of Care, ou POC).

##### ♦ **Les modes de vie**

- Le vieillissement des populations entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de maladies liées à l'âge, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies neurodégénératives ou les cancers, et, en conséquence, accroît le besoin de diagnostiquer ces maladies le plus rapidement possible afin de pouvoir les traiter plus efficacement.
- Les pathologies liées aux modes de vie et aux habitudes alimentaires (telles que l'obésité et les allergies alimentaires) sont de plus en plus nombreuses.

##### ♦ **De nouveaux marchés**

- La demande des pays émergents augmente considérablement (population grandissante, organisation des systèmes de santé, nouvelles infrastructures, élévation du niveau de vie, ...).
- Les efforts du gouvernement des Etats-Unis pour donner une couverture médicale à l'ensemble de sa population devraient permettre un accès plus facile aux soins à 32 millions de personnes, qui ne bénéficiaient jusqu'à présent d'aucune assurance médicale.

##### ♦ **L'émergence de nouveaux micro-organismes**

- De nouveaux pathogènes apparaissent (par exemple, la grippe A H1N1), pour lesquels il faudra développer de nouveaux tests de diagnostic.
- Le développement des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux qui rend nécessaire une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique.
- La multiplication des infections liées aux soins, conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multirésistantes avant qu'ils s'auto-contaminent ou qu'ils contaminent les autres patients.

##### ♦ **La nécessité de réduire les dépenses de santé**

- Le diagnostic, qui ne représente que 2 % environ des dépenses de santé, permet une meilleure prise en charge des patients et une optimisation des dépenses de santé.
- Les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation.

##### ♦ **L'importance médicale du diagnostic *in vitro***

- L'émergence du « théranostic » permet d'associer un choix thérapeutique individualisé à un test de diagnostic particulier.

- Les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives.

#### ♦ La demande croissante dans le domaine des applications industrielles

- Les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agro-alimentaires et bio-pharmaceutiques sont en augmentation.
- Les entreprises agro-alimentaires et bio-pharmaceutiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation.

La Société a réalisé des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Ces analyses la conduisent à considérer que le marché dans son ensemble pourrait connaître un taux de croissance annuel, à devises constantes, similaire aux tendances passées. Pour les applications industrielles, plus corrélées à la conjoncture économique, cette croissance pourrait toutefois connaître d'importantes variations d'une année à l'autre du fait de l'évolution de la réglementation ou de l'apparition de crises alimentaires. Elle est également affectée par une meilleure maîtrise des contrôles microbiologiques par les clients industriels.

Ces estimations sont présentées à titre purement indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations. La croissance pourrait être beaucoup moins importante pour des raisons diverses, notamment celles mentionnées au §4.11 *infra*, "Facteurs de Risques". L'ensemble des anticipations qui précèdent reste en particulier sujet aux conséquences de la crise financière et économique depuis 2007.

#### 4.2.4 Les principaux acteurs

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique ont conduit les acteurs du diagnostic *in vitro* à opérer une forte consolidation. En outre, l'attractivité du secteur s'est traduite par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

Ainsi, la société Siemens, déjà acteur majeur du marché du diagnostic *in vivo* (imagerie médicale) a pris la seconde place du marché du diagnostic *in vitro* suite à l'acquisition successive des sociétés DPC (2006), Bayer (2006) et Dade Behring (2007). De même, les sociétés Inverness et Qiagen sont devenues d'importants acteurs de ce marché avec les acquisitions respectives de Biosite et de Digene en 2007.

Ce mouvement s'est poursuivi en 2009. Dans le domaine de la biologie moléculaire, Gen-Probe a finalisé l'acquisition des sociétés Tepnel (produits HLA) et Prodesse (maladies infectieuses), et Becton Dickinson a acheté la société américaine HandyLab Inc. Dans la chimie clinique, Beckman Coulter a acheté la branche diagnostique de Olympus. En médecine personnalisée, Qiagen a acheté les sociétés DxS Ltd et SABiosciences. Enfin, dans le domaine des biomarqueurs, Thermo Fisher a acheté la société BRAHMS.

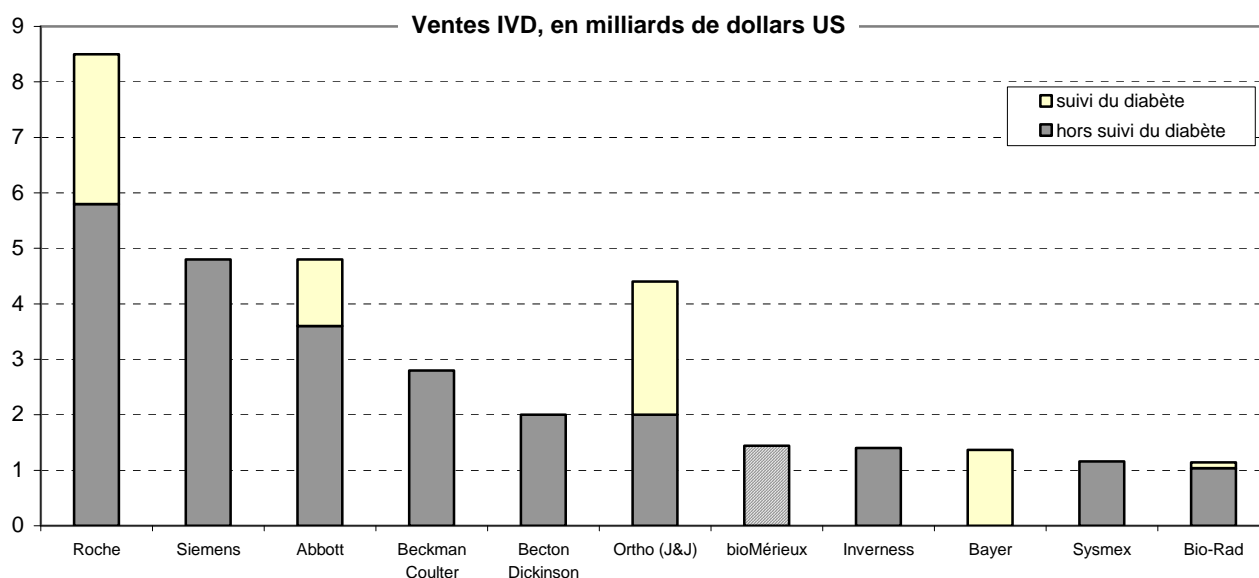
Cette évolution a entraîné un renforcement de l'intensité concurrentielle du secteur.

La Société estime que les dix premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* réalisent aujourd'hui près de 80 % du marché mondial. Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés (Roche, Siemens, Abbott, Johnson & Johnson et Becton-Dickinson), soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Beckman Coulter, Inverness, Bio-Rad et Sysmex).

En outre, des sociétés, comme Qiagen, issues des « Sciences de la vie » (Life Sciences), Thermo-Fisher (distributeur d'instruments et de fournitures pour laboratoires), et Inverness (acteur majeur dans le domaine des tests rapides) progressent rapidement. La concurrence est intensifiée, sur le marché de la microbiologie avec l'entrée de la société Bruker, spécialiste de la spectrométrie de masse.

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2009, bioMérieux estime occuper la septième position du marché du diagnostic *in vitro*. Cette position reflète le caractère relativement spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine du diabète et très peu dans celui de la chimie clinique.

Dans le domaine clinique, le tableau ci-dessous a été réalisé sur la base des chiffres d'affaires 2009 des sociétés, en ne prenant en compte que les ventes réalisées dans le secteur du diagnostic *in vitro* incluant la cytométrie de flux (Becton Dickinson), et à l'exclusion de celles réalisées dans d'autres secteurs, notamment les « sciences de la vie »<sup>(15)</sup> (Roche, Beckman Coulter et Bio-Rad), le pré-analytique (Becton Dickinson), le « Health Management » (Inverness) et « IT & particles » (Sysmex).



Source : comptes annuels des sociétés, recalés sur l'année civile 2009 le cas échéant

## 4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité de la Société dans le domaine clinique est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses, des cancers et des pathologies cardio-vasculaires. Dans le domaine industriel, elle concerne principalement la détection des micro-organismes dans les produits agroalimentaires et bio-pharmaceutiques.

### 4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la microbiologie. Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement.

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales, notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume Uni (1991), en Chine (1992) et en Russie (1995). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de produits, afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en microbiologie pour l'identification bactérienne et les antibiogrammes manuels.

<sup>(15)</sup> Pour les sociétés ne publiant pas leurs comptes en dollar US, les chiffres d'affaires ont été convertis en dollars US en utilisant le cours moyen des devises en 2009.



Pour répondre à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro*, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnell Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems, spécialisée en microbiologie automatisée. Cette acquisition lui permet de compléter ses gammes de produits, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale. A la suite de cette acquisition, le Groupe a développé la gamme VIDAS® dans le domaine des immunoessais.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre dans les applications industrielles et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

En 1996, la Société entre dans le domaine de la biologie moléculaire en s'associant à Gen-Probe, dont elle obtient notamment la distribution de la gamme de réactifs manuels, et à Affymetrix (puces à ADN).

La Société acquiert, en 2001, la division diagnostique d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires de sa stratégie, notamment en microbiologie avec la gamme d'hémoculture BacT/ALERT®,
- de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire avec la technologie de détection BOOM® que la Société utilise dans son système NucliSENS® EasyMAG® et la technologie d'amplification NASBA™, qui est intégrée dans son système NucliSENS EasyQ®,
- une présence renforcée sur le marché américain et, en particulier, une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où le siège nord-américain du Groupe a été transféré,
- une position plus importante sur le marché mondial avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostique d'Organon Teknika ayant, en 2001, un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe,
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

En 2003 et 2004, le Groupe a simplifié sa structure en fusionnant ses sociétés holding. Il a aussi cédé sa participation dans la société ABL pour se concentrer exclusivement sur le diagnostic *in vitro*.

Le 6 juillet 2004, les actions de la Société ont été admises à la négociation sur Euronext Paris.

Depuis 2004, le Groupe poursuit une stratégie de développement et d'acquisition de marqueurs biologiques en vue de la mise sur le marché de tests à forte valeur médicale, avec notamment les lancements de VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT et NT-proBNP en 2007 ainsi que VIDAS® EBV en 2009.

En 2006, le Groupe a également procédé à un recentrage stratégique de ses activités, en cédant sa gamme Hémostase et en prenant la décision de mettre un terme, en 2007, à la production et à la commercialisation sur le territoire nord-américain de sa gamme d'immunoessais en microplaques.

Le Groupe a décidé en 2007 de procéder à la fermeture progressive de son site néerlandais de Boxtel, dont les activités de recherche en biologie moléculaire et en immunoessais ont été transférées en France, les activités de production de microplaques étant quant à elles confiées à une entreprise commune constituée en Chine avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd. Toutes les activités du site néerlandais de Boxtel ont été arrêtées le 31 décembre 2009, à l'exception d'une équipe de production de 44 personnes qui sera conservée en 2010, jusqu'à l'obtention des enregistrements des réactifs d'immunoessais en microplaques dans certains pays .

La Société a réalisé depuis 2006 différentes acquisitions en vue de renforcer ses gammes de produits et son positionnement géographique :

- En septembre 2006, elle a acquis la société de biologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. qui a développé le système breveté DiversiLab®, pour le génotypage bactérien automatisé.
- En 2007, le Groupe a acquis la société espagnole Biomedics, spécialisée dans la production de milieux de culture, ainsi que la société australienne BTF, dont la technologie brevetée BioBall® de souches calibrées est utilisée pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques dans le domaine des applications industrielles.

- En 2008, le Groupe a réalisé 3 acquisitions de sociétés de réactifs :
  - En juin 2008, bioMérieux a acquis la société suédoise de microbiologie AB BIODISK dont le produit phare, Etest<sup>®</sup>, permet de mesurer la concentration minimale inhibitrice d'un traitement antibiotique et constitue une technique de référence pour les laboratoires de microbiologie du monde entier.
  - En septembre 2008, bioMérieux s'est renforcée en oncologie et en théranostic avec l'acquisition de la société américaine de diagnostic moléculaire AviaradX. Cette société, rebaptisée bioTheranostics, développe des tests pour qualifier les cancers et aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique. Elle possède un laboratoire certifié CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) pour réaliser des tests de diagnostic complexes.
  - En décembre 2008, bioMérieux a réalisé l'acquisition de la société américaine PML Microbiologicals, spécialisée dans les milieux de culture et les produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles et cliniques sur le marché nord américain.

### 4.3.2 Domaines de compétence de la Société

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires aux quatre domaines d'applications ciblés par la Société :

	Microbiologie	Immunoessais	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses .....	✓	✓	✓
Pathologies cardio-vasculaires.....		✓	✓
Cancers .....		✓	✓
Applications industrielles .....	✓	✓	✓

La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les applications qu'elle a ciblées, de maîtriser ces techniques complémentaires et de disposer d'une solide base commerciale. La Société estime qu'elle figure parmi les quelques acteurs qui disposent d'un portefeuille technologique et d'un réseau mondial permettant de profiter pleinement de la croissance potentielle de ces applications.

Dans le **domaine clinique**, l'activité historique du Groupe est le diagnostic des **maladies infectieuses** qui a représenté, en 2009, environ 70 % de son chiffre d'affaires. En effet, en 2009, la quasi-totalité des applications réalisées par le Groupe en microbiologie et en biologie moléculaire cliniques et près de 60 % des applications en immunoessais concernaient les maladies infectieuses. Le Groupe propose une gamme très large de produits manuels et automatisés avec des menus étendus de réactifs. Ces produits permettent la détection et l'analyse des infections bactériennes (telles que le staphylocoque et la tuberculose), parasitaires (telle que la toxoplasmose) ou virales (telle que le VIH et les hépatites).

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certains **cancers** et de certaines **pathologies cardio-vasculaires** ; ces applications représentaient ensemble 6 % du chiffre d'affaires en 2009. Ainsi :

- Dans le diagnostic de pathologies cardio-vasculaires (y compris les thromboses), la Société commercialise des tests à forte valeur médicale, comme le test VIDAS<sup>®</sup> D-Dimer Exclusion, pour exclure la thrombose veineuse profonde et l'embolie pulmonaire, en présence de douleurs thoraciques, ou le test VIDAS<sup>®</sup> NT-proBNP, qui permet d'établir une distinction entre l'insuffisance cardiaque et d'autres états pathologiques aux symptômes cliniques similaires (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple).
- Dans la détection de cancers, pour laquelle les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont mieux adaptées, la Société s'est fixé comme objectif de développer des tests qui pourraient permettre, grâce à l'étude de la génétique humaine, de détecter des prédispositions à certains cancers, de les diagnostiquer, d'aider à la détermination de leur traitement (typage moléculaire des tumeurs et du patient, pour anticiper leurs réactions aux différents traitements disponibles), de suivre l'évolution du traitement et de surveiller la maladie une fois le traitement terminé. Dans ce domaine, elle a acquis en 2008 la société américaine AviaradX (rebaptisée bioTheranostics), spécialisée en diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir des biopsies. (cf §4.3.1 *supra*).

Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les **applications industrielles**, un secteur en développement qui a représenté 15 % de son chiffre d'affaires en 2009. Les applications industrielles les plus importantes concernent les industries agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique.

### 4.3.3 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère disposer d'atouts importants :

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 40 ans d'expérience en biologie, et qui s'applique aujourd'hui à divers nouveaux domaines tels que les contaminations industrielles, les maladies cardiaques, et les cancers,
- une position de leader en microbiologie clinique et un concept unique d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (FMLA™),
- des gammes complètes de produits réputés pour leur durabilité et leur fiabilité, qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (microbiologie, immunoessais) ainsi qu'une offre de tests à forte valeur médicale,
- un savoir-faire en biologie moléculaire lui permettant d'envisager de nouveaux développements, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée,
- un rôle de pionnier du diagnostic industriel et de fortes positions commerciales lui permettant de bénéficier de perspectives de croissance importantes dans ce domaine,
- une bonne visibilité du chiffre d'affaires assurée par son importante base installée d'instruments principalement constituée de systèmes fermés,
- une présence géographique mondiale qui lui permet d'être proche de ses clients à travers les continents,
- dans le théranostic, une totale indépendance à l'égard des groupes pharmaceutiques mondiaux et une équipe dédiée,
- des investissements en R&D significatifs qui lui permettent de lancer des produits innovants,
- un management familial et professionnel dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance régulière et une rentabilité constante tout en se positionnant avec succès sur des technologies d'avenir.

### 4.3.4 Stratégie

En mars 2010, forte des progrès réalisés depuis 2007, et tenant compte des changements du marché du diagnostic *in vitro*, la Société a porté l'horizon de son plan stratégique jusqu'en 2015. A cette occasion, elle a annoncé l'évolution de sa stratégie et affirmé ses ambitions à l'horizon 2015 dans les domaines clinique et industriel du diagnostic des maladies infectieuses, des cancers et des pathologies cardiovasculaires.

#### Au service du diagnostic des maladies infectieuses

- Dans les infections bactériennes et fongiques, grâce à son expertise unique, bioMérieux souhaite apporter aux cliniciens des réponses plus rapides pour leur permettre de prescrire des traitements adaptés dans des délais encore plus courts. Elle étendra donc son portefeuille de produits et poursuivra sa stratégie d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (FMLA™). Elle entend aussi développer des méthodes innovantes de détection et d'identification bactériennes rapides.
- Dans les infections virales, bioMérieux se développera par des actions ciblées. Elle lancera une nouvelle génération de son instrument VIDAS®. Faisant suite à l'acquisition de la société chinoise Meikang, elle veut également devenir un acteur majeur des tests rapides afin, notamment, de permettre aux cliniciens de faciliter la prise en charge de leurs patients.

- Dans les applications industrielles, où elle occupe la première place, bioMérieux souhaite renforcer davantage son leadership mondial et réaliser des partenariats stratégiques.

### Au service du diagnostic des cancers

Grâce aux capacités conjuguées de ses équipes de R&D et de bioTheragnostics, bioMérieux entend développer des tests à forte valeur médicale, sur la base de biomarqueurs qui seront identifiés en interne comme en externe.

### Au service du diagnostic des pathologies cardiovasculaires

bioMérieux capitalisera sur son panel d'urgence VIDAS<sup>®</sup> dont la forte valeur clinique est reconnue par la communauté médicale. Elle vise à compléter son menu VIDAS<sup>®</sup> par l'addition de nouveaux marqueurs innovants. Grâce aux solutions « au chevet du patient » (POC - Point of Care) développées avec Philips, elle entend également occuper une position déterminante dans les urgences hospitalières et les soins intensifs.

### Développement international

bioMérieux optimisera plus encore son réseau commercial international et intensifiera son développement aux Etats-Unis, premier marché mondial et sur les nouveaux marchés à forte croissance : « Emerging 7<sup>(16)</sup> » en particulier. Son objectif est notamment que la Chine devienne la 3ème filiale du Groupe en 2015.

A ces fins, bioMérieux entend capitaliser sur sa maîtrise de différentes technologies complémentaires :

- En **microbiologie**, bioMérieux souhaite apporter des solutions résolument innovantes. Elle renforcera son offre actuelle utilisant les méthodes traditionnelles de croissance bactérienne, en enrichissant le menu de son automate VITEK<sup>®</sup> en développant une nouvelle plateforme d'hémoculture et en lançant de nouveaux milieux innovants au prix de revient optimisé. Elle entend aussi étendre le concept FMLA<sup>™</sup>, en développant d'une part de nouveaux systèmes et d'autre part des solutions informatiques destinées aux laboratoires de microbiologie. Enfin, elle veut explorer de nouvelles technologies au service de la « microbiologie rapide », grâce notamment à la création du poste de « Chief Technology Officer » (CTO).
- Dans les **immunoessais**, bioMérieux entend optimiser sa franchise VIDAS<sup>®</sup>, en complétant son menu, en lançant une nouvelle génération de son automate et en réduisant les prix de revient des tests. Elle entend aussi occuper une position forte sur le marché du POC, grâce à une gamme de produits manuels de tests rapides et à une solution automatisée co-développée avec Philips.
- En **biologie moléculaire**, la Société cherchera à étendre son menu de tests dans le domaine des infections nosocomiales, du sepsis et du théranostic. Elle entend optimiser son portefeuille actuel dans les domaines de l'extraction moléculaire et du suivi des charges virales. Enfin, elle étudiera des solutions de multiplex et de séquençage.
- Dans le **theranostic**, la Société souhaite être un partenaire de choix et offrir des solutions innovantes aux patients et aux cliniciens. Elle ciblera certaines pathologies (maladies infectieuses, oncologie et pathologies cardiovasculaires), et des biomarqueurs validés cliniquement. Elle ambitionne de signer de nouveaux partenariats avec des laboratoires pharmaceutiques. Elle entend développer l'activité de sa filiale dédiée bioTheragnostics et lancer de nouveaux produits.
- Dans les **applications industrielles**, la Société espère renforcer sa position de leader mondial grâce à l'innovation interne et à des partenariats externes. La croissance des ventes devrait être tirée par de nouveaux marchés, comme les « Emerging 7 », le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe Centrale. Le portefeuille de produits dédiés à l'identification des pathogènes sera complété. bioMérieux ambitionne également de faire de TEMPO<sup>®</sup> la référence pour la mesure des « indicateurs de qualité »<sup>(17)</sup> et entend développer des méthodes rapides au service de ses clients pharmaceutiques.

---

<sup>(16)</sup> Emerging 7 : Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Russie, Turquie

<sup>(17)</sup> « indicateur de qualité » est un terme utilisé en agro-alimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex : moisissure ou contamination bactérienne). Leur dénombrement permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.

### **4.3.5 Business Development**

La Société a mis en place une direction mondiale du "business development" chargée de rechercher des accords de partenariat et de distribution, d'étudier des opportunités de croissance externe, et de négocier l'accès à de nouveaux biomarqueurs. Cette direction, basée à Cambridge (Massachusetts, USA), s'appuie sur des équipes localisées à Marcy l'Etoile (France), Shanghai (Chine) et Tokyo (Japon). Cette organisation a notamment permis de réaliser 6 acquisitions depuis septembre 2006.

### **4.3.6 Produits du Groupe**

Le Groupe met à la disposition de ses clients un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité.

La Société met en œuvre une stratégie marketing globale caractérisée par la commercialisation de ses différents systèmes sous des marques identiques dans le monde entier. Elle adapte parallèlement son offre aux spécificités régionales et locales, en particulier grâce à sa gamme étendue de produits.

Les dix premiers produits ont représenté légèrement plus de 20 % du chiffre d'affaires de la Société en 2009. Le premier produit a représenté près de 4 % du chiffre d'affaires de la Société.

#### **4.3.6.1 Composition de l'offre du Groupe**

L'offre du Groupe est composée de systèmes de diagnostic présentés dans le paragraphe 4.1.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représente environ 85 % du chiffre d'affaires en 2009. Les instruments sont, soit vendus (10 % du chiffre d'affaires 2009), soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si un client s'avère ne pas être en mesure de remplir cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent aussi être loués aux clients. Généralement, les logiciels sont fournis avec les instruments.

La grande majorité des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments. La base installée, qui s'élève à environ 55 000 instruments au 31 décembre 2009, confère une visibilité et une régularité du chiffre d'affaires du Groupe. Environ 70 % des ventes de réactifs en 2009 sont liées à des instruments, le solde provenant de produits manuels.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. Une partie des services fournis par la Société est facturée aux clients. La facturation de services a représenté environ 5 % du chiffre d'affaires de la Société en 2009, avec une volonté de développer et de valoriser cette activité.

#### **4.3.6.2 Principaux produits**

Les principaux produits commercialisés par le Groupe et leurs applications sont présentés ci-dessous, par domaine technologique.

##### **4.3.6.2.1 Microbiologie**

Cette technologie consiste, par la mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, à identifier les bactéries et à tester leur sensibilité aux antibiotiques.

# Solutions automatisées de diagnostic *in vitro*

## Microbiologie

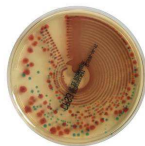
Full Microbiology Lab Automation



Automatisation complète du laboratoire de Microbiologie (FMLA™)



PREVI™ Isola



Boîte de Petri

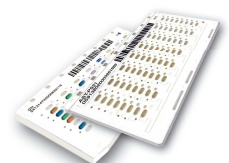


Flacons d'hémoculture

BacT/ALERT®



VITEK® 2



Cartes VITEK® 2

## Immunoessais

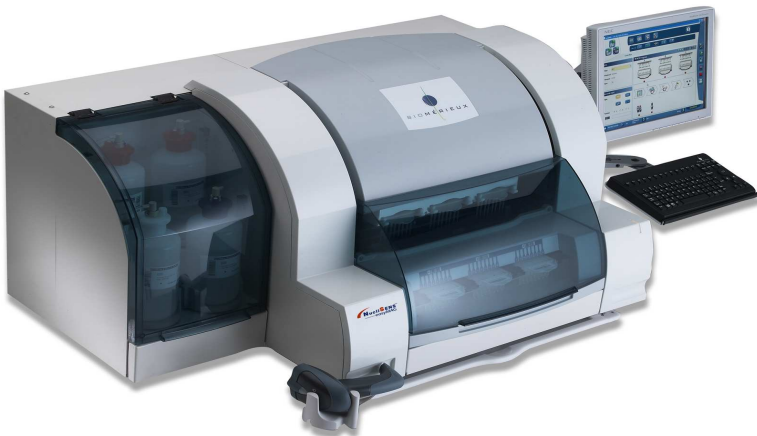


VIDAS® et mini VIDAS®



Barrette et cône VIDAS®

## Biologie Moléculaire



NucliSENS® easyMAG®



Réactifs d'extraction

Consommables (navette et peigne)

## Applications Industriels



TEMPO®



Carte TEMPO®

## Milieux de culture

Le Groupe offre une gamme étendue de milieux de culture (plus de 100 références disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 45 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques. Elle a récemment lancé une gamme de produits composé de deux milieux de culture répartis dans une même boîte de Petri compartimentée (« Biplates »), ainsi que des milieux prêts pouvant être conservés à température ambiante.

L'acquisition de la société PML Microbiologicals en décembre 2008 a permis au Groupe de commercialiser des milieux de culture destinés aux applications cliniques au Canada, et donc d'entrer sur le marché clinique nord-américain sur lequel elle n'était pas présente jusque là. En outre, cette acquisition lui a permis de renforcer sa position sur le marché nord-américain des milieux prêts à l'emploi destinés aux applications industrielles, marché sur lequel elle commercialisait déjà une gamme spécifique.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur la gamme ChromID™ de milieux chromogéniques, produits demandant un savoir-faire spécialisé. Grâce à l'introduction de substrats chromogéniques, ces milieux permettent l'isolement et l'identification simultanée des micro-organismes cibles. La Société développe en particulier une gamme de milieux de culture destinée à dépister les patients porteurs de bactéries multi-résistantes pour réduire les infections nosocomiales par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène. Dans ce cadre, la Société a successivement commercialisé les milieux ChromID™ MRSA, pour dépister la bactérie *Staphylococcus aureus* résistante à la méthicilline (2005), ChromID™ ESBL, pour la détection des entérobactéries productrices de beta lactamase à spectre étendu (2007) et ChromID™ VRE, pour la détection des entérocoques résistants à la vancomycine (2007). La commercialisation de ces trois milieux s'inscrit dans la stratégie de la Société de s'engager dans la lutte contre les infections liées aux soins. En novembre 2009, chromID™ MRSA a reçu l'agrément de la FDA, ce qui a permis d'en étendre la commercialisation aux Etats-Unis.

Dans le domaine des applications industrielles, la Société développe et commercialise également différents milieux pour la culture et la détection des micro-organismes dans les produits alimentaires et les prélèvements environnementaux. Elle développe également des tests ou des solutions pour le contrôle microbiologique dans l'industrie pharmaceutique. Dans ce domaine, elle a notamment lancé en 2009 **Media Fill Test**, un produit destiné au contrôle des procédés de production aseptique dans l'industrie pharmaceutique. Ce contrôle est imposé par les Bonnes Pratiques de Fabrication.

### Identification des bactéries et antibiogramme manuels : gammes API® et ATB™

La Société commercialise les galeries API®, reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification des bactéries. Elle commercialise 16 galeries API® couvrant la quasi-totalité des genres bactériens les plus courants (environ 800 bactéries et levures). La base de données API® constitue la référence pour l'interprétation des galeries d'identification. Elle est disponible sur internet (APIWEB™).

Elle propose également sous la marque ATB™ 11 galeries permettant de réaliser l'antibiogramme manuel des bactéries.

A partir de ses gammes API® et ATB™, la Société a développé le mini API®, instrument semi-automatisé destiné aux laboratoires de petite et moyenne taille, ainsi qu'aux pays émergents. Le système mini API®, comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme, ainsi qu'un logiciel pour l'analyse des résultats.

La gamme API® est également utilisée par les clients industriels des domaines agro-alimentaires ou biopharmaceutiques pour identifier les agents pathogènes éventuellement présents dans les produits ou dans l'environnement de production.

### Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : la gamme Etest®

Etest® est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. Etest® est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux bactéries rares ou à croissance difficile et complète avantageusement l'offre VITEK® en permettant de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement sorti avant qu'il soit intégré dans les cartes VITEK®, de rajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire, etc.



## Identification des bactéries et antibiogramme automatisés : la gamme VITEK®

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme automatisés avec son offre VITEK®.

Lancé en 1997, l'automate VITEK® 2, deuxième génération de la gamme VITEK®, permet des résultats d'identification et d'antibiogramme plus rapides, grâce à un consommable original et miniaturisé, la carte VITEK®, qui se décline de façon très large. Pionnier dans les systèmes experts pour l'interprétation des résistances, bioMérieux a intégré dans son système VITEK® 2 l'Advanced Expert System (AES™), qui fait référence dans son domaine.

La Société a lancé ultérieurement :

- en 2004, la plateforme VITEK®2 Compact™. Cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture colorimétrique et de nouveaux systèmes-experts ; de taille plus réduite, il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre 30 et 60 tests par jour ;
- en 2007, la plateforme VITEK®2 Compact™ 15, pour les laboratoires effectuant de 15 à 30 tests par jour ;
- en 2008, deux évolutions des logiciels d'exploitation, pour l'intégration de nouveaux antibiotiques et la mise à jour plus rapide des standards d'interprétation réglementaires, ainsi que de l'utilisation de la nouvelle carte ANC pour l'identification des microorganismes anaérobies et des corynébactéries,
- en 2009, VILINK™, une solution informatique permettant aux utilisateurs de VITEK® 2 de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents et d'opérations de maintenance, grâce à une connexion rapide et sécurisée, et VITEK® 2 PC 4.02, logiciel intégrant les normes européennes de sensibilité des microorganismes aux antibiotiques (EUCAST),

L'offre VITEK®2, AES™ et Etest® permet de répondre à la demande des cliniciens en les aidant dans leur prescription antibiotique. Parallèlement, le logiciel de suivi épidémiologique VigiGuard™ permet d'étudier et de suivre l'évolution des résistances au niveau de chaque service clinique, et de proposer des protocoles d'antibiothérapie adaptés à l'écologie microbienne.

La gamme VITEK® est également utilisée par les clients industriels des domaines agro-alimentaires ou pharmaceutiques confrontés à la nécessité d'identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production.

## Hémoculture : la gamme BacT/ALERT®

L'automate BacT/ALERT® 3D permet la détection rapide et automatique des hémocultures positives afin de diagnostiquer les épisodes septiques ou les septicémies. En outre le BacT/ALERT® 3D permet également la détection des cultures positives à Mycobactéries, grâce à des milieux spécifiques, pour le diagnostic, entre autre, de la tuberculose pulmonaire. La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BacT/ALERT® 3D permettent aux laboratoires de toutes tailles d'associer les hémocultures et la culture des mycobactéries sur un même instrument. L'utilisation de flacons plastiques incassables contribue à améliorer la sécurité des personnels de santé.

Par ailleurs, grâce au logiciel Observa®, la combinaison VITEK® et BacT/ALERT® optimise le rendu de résultats.

## Full Microbiology Lab Automation™ (FMLA)

bioMérieux a introduit le concept d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie en 2008, avec pour objectifs, de fournir aux cliniciens des résultats encore plus rapides, plus standardisés, pour une qualité de service optimale. Au delà de son offre « traditionnelle » de systèmes automatisés de microbiologie, la Société s'est dotée de 3 nouvelles plateformes :

- PREVI™ Isola, ensemeur automatique de boîtes de Petri (en partenariat avec la société australienne Labtech),
- PREVI™ Color Gram, système de coloration automatisé de GRAM (accord de distribution avec Wescor, société du groupe ELITech),

- UF-1000i, système automatisé de screening urinaire basé sur la cytométrie de flux par fluorescence (accord de distribution avec la société japonaise Sysmex).

#### **Dénombrement des micro-organismes (indicateurs de qualité) : TEMPO®**

En 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, le premier système automatisé de contrôle microbiologique conçu spécifiquement pour les applications industrielles. TEMPO® est un système de dénombrement de la flore bactérienne présente dans l'alimentation. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des grands groupes agroalimentaires, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants. TEMPO® permet de contrôler des produits alimentaires très variés.

En 2006, la Société a complété son menu avec la commercialisation de TEMPO® EB, premier test automatisé pour le dénombrement des entérobactéries dans les produits alimentaires. En 2008 et 2009, le menu TEMPO® s'est enrichi avec le lancement de 3 nouveaux paramètres : TEMPO® YM, TEMPO® STA et TEMPO® LAB, pour le dénombrement respectivement des levures et moisissures, des staphylocoques (*S. aureus*) et des bactéries lactiques dans les produits alimentaires.

En 2008, le logiciel TANGO™ a été commercialisé pour permettre, par une connexion unique, l'échange d'informations entre les plateformes VIDAS®, TEMPO® et le système informatique des laboratoires industriels.

La plupart des tests TEMPO® ont été validés par des organismes officiels tels que l'AFNOR Certification, selon les normes ISO, ou l'AOC International.

#### **4.3.6.2.2 Immunoessais**

Cette technologie permet, à partir d'une réaction antigène-anticorps, la détection et le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de biomarqueurs de pathologies.

#### **La gamme VIDAS®**

VIDAS® est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur un concept de test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi détecter et/ ou quantifier (i) des antigènes ou toxines, témoins d'infection virale ou bactérienne, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunologique à une infection et (iii) différents marqueurs de pathologies comme le cancer, les maladies métaboliques ou les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série ou de manière individualisée et il est possible de réaliser jusqu'à 50 tests par heure. VIDAS® existe en version compacte, le mini VIDAS®.

Lancée en 1992, la gamme de produits VIDAS® a rencontré un véritable succès. Elle est reconnue pour sa qualité et sa fiabilité. Dans une analyse<sup>(18)</sup> réalisée par l'Association des Pathologistes Américains sur les automates d'immunologie, la gamme VIDAS® apparaît comme la première base installée au monde de systèmes d'immunoessais de laboratoires. Près de 26 000 systèmes sont installés au 31 décembre 2009 (y compris mini VIDAS®). Il est, en outre, bien adapté aux besoins des pays émergents.

Le menu VIDAS® comprend 91 paramètres dans le domaine clinique couvrant une large gamme de pathologies humaines. Par exemple, les tests VIH Duo Ultra et Quick, lancés en 2004, sont des tests prêts à l'emploi et automatisés pour la détection des infections VIH : ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, permettant de réduire la fenêtre diagnostique (délai entre la contamination et le moment où le virus ou les anticorps peuvent être mis en évidence). De même, le test VIDAS® *C. difficile* Toxin A&B<sup>(19)</sup>, lancé en 2007, permet, grâce à un résultat en 75 minutes seulement (contre 24 à 48 heures pour la méthode de référence), une prise de décision thérapeutique et des mesures d'isolement des patients plus rapides, afin d'éviter toute transmission.

---

<sup>(18)</sup> College of American Pathologists : automated immunoassay analyzers (juin 2009)

<sup>(19)</sup> *Clostridium difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales mortelles au Canada, aux Etats-Unis et, plus récemment, en Europe.

La Société entend progressivement positionner la gamme VIDAS<sup>®</sup> sur les tests à forte valeur médicale. Après la commercialisation des tests VIDAS<sup>®</sup> D-Dimer Exclusion<sup>™</sup> pour l'exclusion du diagnostic de la thrombose veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire et VIDAS<sup>®</sup> Troponin I Ultra, pour le diagnostic du syndrome coronarien aigu, la Société a commercialisé en 2007 les tests VIDAS<sup>®</sup> B.R.A.H.M.S. PCT et VIDAS<sup>®</sup> NT-proBNP.

- Le test VIDAS<sup>®</sup> B.R.A.H.M.S. PCT est un test de mesure de la procalcitonine (PCT), marqueur d'infection bactérienne. L'évolution des infections bactériennes sévères étant conditionnée par la précocité du traitement, la procalcitonine représente une aide précieuse, dans les services d'urgence pour une décision médicale rapide, mais également en service de réanimation où le sepsis constitue une cause majeure de mortalité. Il est agréé par la FDA américaine depuis 2007.
- Le test VIDAS<sup>®</sup> NT-proBNP est un marqueur quantitatif de la fonction cardiaque. Il fournit des éléments de diagnostic objectifs permettant d'établir une distinction entre l'insuffisance cardiaque et d'autres états pathologiques aux symptômes cliniques similaires (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple). Il a reçu l'agrément de la FDA américaine en 2008.

En 2009, la Société a lancé VIDAS<sup>®</sup> EBV, destiné à la détection du virus d'Epstein-Barr (EBV), responsable de 80 % des cas de mononucléose infectieuse. Conçu par la Recherche et Développement de bioMérieux à partir d'une technologie propriétaire, ce test est particulièrement utile pour les médecins en raison de la similarité des symptômes avec d'autres maladies infectieuses (angine à streptocoques, toxoplasmose, rubéole, etc.) ou non-infectieuses ; de plus, il permet d'éviter l'administration inappropriée d'antibiotiques.

Dans les applications industrielles, le menu de VIDAS<sup>®</sup> est composé de 15 tests pour la détection des agents pathogènes. En 2008, la Société a lancé le réactif VIDAS<sup>®</sup> UP, pour la détection d'*Escherichia coli* (*E. coli*) O157:H7. Cette solution innovante, issue de la collaboration avec la société Profos AG, fait appel à la protéine recombinante de phage, spécialement adaptée pour le contrôle des pathogènes alimentaires.

## **VIDIA<sup>®</sup>**

VIDIA<sup>®</sup> est un système d'immunoessais totalement automatisé, capable de gérer 80 à 110 tests par heure, dans le domaine des maladies infectieuses. Le menu de tests comprend 10 paramètres (toxoplasmose, rubéole, thyroïde, TPSA, Ferritine et VIH).

## **Tests d'immunoessais en microplaques**

Les microplaques sont utilisées principalement dans les centres de transfusion sanguine, pour tester les dons du sang, et par de grands laboratoires, pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. bioMérieux commercialise deux lecteurs (DA VINCI<sup>®</sup> et une version plus compacte, DA VINCI<sup>®</sup> QUATTRO<sup>™</sup>). Toutefois, les microplaques sont des réactifs ouverts pouvant être utilisés sur d'autres lecteurs. Leur commercialisation est mondiale, à l'exception du marché nord-américain.

## **Tests rapides**

La Société a développé VIKIA<sup>™</sup>, une gamme de tests manuels dits « rapides » basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de cette gamme la rendent particulièrement adaptée aux besoins spécifiques des utilisateurs ne disposant pas d'une infrastructure de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non-gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, ...).

Afin d'accélérer son développement dans ce segment, bioMérieux a signé, début 2008, un partenariat avec la société nord-américaine Quidel, lui conférant la distribution exclusive sous son nom des tests de diagnostic rapide QuickVue<sup>®</sup> de Quidel en dehors des Etats-Unis, du Japon et de la Scandinavie. La Société distribue notamment le test rapide QuickVue<sup>®</sup> Influenza A+B, qui a démontré sa capacité à détecter le nouveau virus 2009 A (H1N1) à partir de cultures virales. Aux Etats-Unis, la FDA a autorisé l'indication de cette information dans la notice d'utilisation du test.

#### 4.3.6.2.3 Biologie moléculaire

Cette technologie est basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Elle est réalisée en trois étapes : l'extraction des séquences génétiques, l'amplification (ou multiplication) du nombre de séquences et enfin leur détection. Les développements de la Société en biologie moléculaire sont basés à la fois sur des technologies propriétaires et sur des partenariats (recherche, distribution, ...).

##### **La gamme d'extraction**

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, les produits de la Société utilisent la technologie BOOM<sup>®</sup>, technologie propriétaire établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire. Cette gamme offre à la fois une solution semi-manuelle, NucliSENS<sup>®</sup> miniMAG<sup>®</sup>, et un système automatisé, NucliSENS<sup>®</sup> easyMAG<sup>®</sup>. La société Frost & Sullivan avait décerné au système NucliSENS<sup>®</sup> easyMAG<sup>®</sup> son prix de l'Innovation Technologique de l'Année 2006.

En 2009, l'épidémie de grippe A (H1N1) a eu un impact positif sur les ventes de systèmes NucliSENS<sup>®</sup> easyMAG<sup>®</sup>, cette plateforme s'étant avérée particulièrement adaptée aux besoins des laboratoires de référence.

##### **Les gammes d'amplification et de détection**

NASBA<sup>™</sup> est une technologie d'amplification propriétaire. Comparée à la technologie d'amplification PCR, la technologie NASBA<sup>™</sup> présente la caractéristique de cibler l'ARN (et subsidiairement l'ADN) et de permettre le processus d'amplification à iso-température, en utilisant des équipements moins complexes. La Société a intégré en une seule réaction les processus d'amplification et de détection avec la technologie « NASBA<sup>™</sup> real time ».

L'amplification et la détection de cibles moléculaires en temps réel sont réalisées sur la plateforme NucliSENS EasyQ<sup>®</sup>. Ce système permet d'analyser simultanément jusqu'à 48 échantillons, avec un temps de manipulation de moins de 90 minutes. Cette plateforme est particulièrement adaptée pour les analyses qui requièrent un volume important de tests, comme par exemple l'analyse de la charge virale VIH. En 2009, la Société a notamment lancé une nouvelle version du test NucliSENS EasyQ<sup>®</sup> HIV-1 v2.0, qui peut être utilisé avec le Dry Blood Spot, première technique de collecte sur papier buvard à être marquée CE et rendant possible le dépistage dans les zones reculées.

Cette plateforme peut également être utilisée pour des petites séries de tests et pour des paramètres « faits maison », par l'intermédiaire du concept « NucliSENS<sup>®</sup> Basic Kit ». Cette plateforme a permis le développement et la commercialisation de tests spécifiques pour la détection de virus et bactéries respiratoires.

En 2009, la Société a lancé NucliSENS EasyQ<sup>®</sup> MRSA, nouveau test de diagnostic moléculaire sur sa plateforme EasyQ<sup>®</sup> pour le dépistage rapide des porteurs de MRSA. Ce test qui complète l'offre dans la lutte contre les infections liées aux soins, est marqué CE. Une demande d'enregistrement 510(k) sera déposée auprès de la FDA américaine en 2010.

Fin 2009, la nouvelle souche virale H1N1 a été intégrée dans le test NucliSENS EasyQ<sup>®</sup> Influenza A/B. Ce test détecte la présence du nouveau variant H1N1 en moins de 3 heures et sera utilisable uniquement en recherche clinique jusqu'à ce qu'il soit marqué CE, courant 2010.

##### **Acquisitions et partenariats en biologie moléculaire**

La Société s'est renforcé en oncologie et théranostic avec l'acquisition, en septembre 2008, de la société AviraDx, rebaptisée bioThéranostics (cf. § 4.3.1).

bioMérieux et AdvanDx ont signé en mai 2007 un accord exclusif autorisant bioMérieux à distribuer les tests de diagnostic PNA FISH<sup>™</sup> (Peptide Nucleic Acid Fluorescence In Situ Hybridization) d'AdvanDx aux Etats-Unis. Ces tests, réalisés à partir d'hémocultures positives, permettent une identification plus rapide (moins de trois heures) de certains agents infectieux (Staphylococcus aureus, Candida albicans, Enterococcus faecalis, ainsi que d'autres espèces), responsables de septicémie.

En septembre 2006, bioMérieux a acquis la société de biologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc (cf. § 4.3.1).

La Société est aussi le distributeur exclusif, hors Etats-Unis d'Amérique, des réactifs manuels de biologie moléculaire de la société Gen-Probe, notamment de ses tests de détection des mycobactéries (dont l'agent de la tuberculose).

#### 4.3.6.3 Autres produits du Groupe

Le Groupe conserve par ailleurs son activité mature en chimie clinique, marché de « commodités » où la Société ne considère pas disposer des facteurs clés de succès, mais qui ne requiert plus d'investissements significatifs et demeure rentable.

#### 4.3.7 Clients du Groupe

Dans le domaine clinique, l'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. La Société estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le Point of Care (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (marché dénommé « Physician Office Laboratories » ou « POL<sup>(20)</sup> »). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

La France, où le Groupe a réalisé 15 % de ses ventes en 2009, présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publiques. Les laboratoires privés, qui ont représenté 55 % des ventes en 2009, procèdent généralement à des commandes, alors que les hôpitaux publics, qui ont totalisé 26 % des ventes de la Société, ont le plus souvent recours à des appels d'offres. Les clients industriels (15 % des ventes en 2009) passent également des commandes.

Aux Etats-Unis, premier marché domestique du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 60 % des ventes en 2009 et les laboratoires commerciaux 14 %. Par ailleurs, 6 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL. Les clients industriels ont totalisé, quant à eux, 20 % des ventes.

Le marché se caractérise depuis plusieurs années par une tendance à la concentration des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux, en vue de réaliser des économies d'échelle, notamment par la mise en commun d'une base de clientèle élargie. Cette tendance résulte également de l'augmentation des investissements nécessaires, des exigences techniques, et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le mouvement de consolidation évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, la consolidation des laboratoires d'analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe. En France, l'ordonnance Ballereau, publiée le 15 janvier 2010, rend notamment obligatoire l'accréditation des laboratoires d'analyses médicales, et encourage leur regroupement et la constitution de plateaux techniques.

Cette consolidation, qui renforce le pouvoir de négociation des clients, accélère le développement de l'automatisation des laboratoires, en accroissant leur besoin de systèmes de plus grande cadence et leur capacité d'investissement. Alors qu'en microbiologie, l'offre de la Société inclut des systèmes de toute capacité, VIDAS<sup>®</sup>, plateforme de petite cadence, n'est pas adapté aux tests de routine dans les grands laboratoires.

---

<sup>(20)</sup> L'importance des POL varie suivant les pays : très développés en Amérique du Nord, ils ne représentent encore qu'une faible partie du marché en Europe (sauf en Allemagne) et dans la région Asie Pacifique (sauf au Japon)

Dans le même temps, le besoin de tests décentralisés se développe de manière très importante. Ces tests, pour lesquels les résultats doivent être rapidement rendus, sont réalisés au chevet du patient, dans des situations d'urgence ou dans les unités de soins intensifs par exemple.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société commence à s'adresser aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines.

Les dix premiers clients ont représenté moins de 10 % du chiffre d'affaires de la Société en 2009. Le premier client a représenté un peu plus de 2 % du chiffre d'affaires.

### **4.3.8 Réseau commercial**

La Société commercialise ses produits dans plus de 170 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs. La Société a mis en place une direction commerciale Monde, afin d'optimiser l'efficacité de son réseau commercial et de favoriser les synergies entre ses équipes de ventes et marketing.

#### **4.3.8.1 Un réseau développé de distribution interne**

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau de 39 filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et la maintenance des produits du Groupe.

Les forces de vente et le marketing sont spécialisées par application : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées entre le secteur pharmaceutique et le secteur agro-alimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. A fin décembre 2009, les équipes de vente, de marketing et de service clients étaient composés de 1 836 personnes équivalent temps plein (FTE) : 980 en Europe, 433 en Amérique du Nord, 257 en Asie-Pacifique, 166 en Amérique latine.

Chaque filiale définit ses objectifs en termes de part de marché et de rentabilité à court et moyen termes en fonction des orientations stratégiques déterminées au niveau du Groupe. Certaines filiales de commercialisation peuvent avoir recours, si les particularités de leur marché le justifient, à des sous-distributeurs locaux.

Il est prévu de poursuivre l'extension du réseau des filiales de commercialisation, comme en témoigne la création, en 2008, de filiales à Singapour et à Dubaï.

#### **4.3.8.2 Distributeurs externes**

Outre ses filiales, la Société dispose d'une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la Santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux. Au 31 décembre 2009, le réseau de distribution externe était composé de plus de 100 partenaires.

## 4.3.9 Concurrence

### 4.3.9.1 Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour environ 25 % du marché du diagnostic *in vitro* et qui représente 70 % des ventes cliniques du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, biologie moléculaire et immunoessais). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

a) Dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations d'un consultant indépendant, la part de marché de la Société est comprise entre 39 et 41 %, lui conférant la première place. Ce marché est estimé à 1,5 milliard d'euros, en croissance de 3 à 5 % par an. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Siemens et Thermo Fisher.

b) Dans les immunoessais, marché où les 10 premiers acteurs, à l'exception de Becton Dickinson, sont présents, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Abbott, Siemens, Roche, Johnson & Johnson) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Inverness, Beckman-Coulter, Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. La Société arrive en huitième position sur ce marché où elle occupe des niches à forte valeur ajoutée, notamment dans les laboratoires de taille petite et moyenne en Europe, sur certains tests à forte valeur médicale, et dans les pays émergents.

c) En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs sur ce marché sont Qiagen, Gen-Probe, Abbott, Becton Dickinson, Chiron, Siemens et Cepheid.

### 4.3.9.2 Marché industriel

Sur le marché industriel, la Société occupe une position de leader, suivie par 3M-Biotrace, et Merck-Millipore. Sa part du marché s'élève à 15 % en 2009. Ce marché en développement est, pour l'instant, très éclaté, malgré quelques rapprochements stratégiques ou technologiques (ex. : Merck et Millipore) et avec beaucoup de sociétés spécialisées sur des segments spécifiques. Outre 3M-Biotrace et Merck-Millipore, les principaux concurrents sont les sociétés Thermo-Fisher, Becton-Dickinson, Neogen, AES-Chemunex, BioTest, BioControl, Celsis et Dupont (Qualicon).

## 4.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### 4.4.1 Stratégie et politique d'investissement

Les investissements en recherche et développement de la Société, qui ont représenté 11,7% de son chiffre d'affaires en 2009, reposent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences. Les investissements portent principalement sur :

- le développement de nouveaux réactifs, avec notamment l'extension des menus VITEK<sup>®</sup>, VIDAS<sup>®</sup> et NucliSENS<sup>®</sup>, y compris des tests innovants à forte valeur médicale, et l'expansion du portefeuille de tests relatifs aux pathogènes alimentaires (milieux de cultures, tests VIDAS<sup>®</sup> et TEMPO<sup>®</sup>),
- le développement de nouveaux systèmes, avec en particulier la nouvelle génération de l'automate VIDAS<sup>®</sup>, un nouvel automate en hémoculture, le co-développement avec Philips d'une solution automatisée destinée aux urgences hospitalières (POC), le développement de nouveaux instruments et de logiciels pour automatiser le laboratoire de microbiologie (FMLA<sup>™</sup>),
- le paiement de droits d'entrée pour l'accès à de nouveaux bio-marqueurs ou à de nouvelles technologies,

- la mise en œuvre de programmes de recherche en technologies avancées destinées à être incorporées dans les futurs produits (environ 20 % des dépenses en 2009). La Société se concentre actuellement sur des applications de biologie moléculaire dans le domaine du cancer et des maladies infectieuses (sepsis). Elle travaille également sur la validation de nouveaux principes de détection en vue de la miniaturisation des systèmes. Enfin, elle entend explorer des techniques innovantes de microbiologie permettant d'obtenir des résultats plus rapidement que les techniques traditionnelles basées sur la croissance bactérienne.

L'affectation des investissements en matière de recherche et développement porte essentiellement sur les maladies infectieuses, certains cancers et certaines pathologies cardio-vasculaires.

En outre, bioMérieux participe au programme ADNA « Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques », coordonné par l'Institut Mérieux. Ce programme repose sur l'identification et le développement de biomarqueurs et entend participer au développement d'une médecine plus personnalisée, dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques rares, en mettant des produits et services novateurs à la disposition des acteurs de santé. Ce programme associe quatre partenaires :

- dans le domaine du diagnostic : bioMérieux et GenoSafe,
- dans le domaine thérapeutique : Généthon et Transgene.

Il fait aussi appel aux compétences du Commissariat à l'Energie Atomique, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du CHU de Lyon, des Hospices Civils de Lyon, de STMicroelectronics et de l'Université Claude Bernard de Lyon.

Ce programme est soutenu par OSEO (cf. 5.3.28).

#### **4.4.2 Projets de recherche et développement**

Tout au long de son histoire, la Société a su valoriser les concepts de recherche provenant de ses acquisitions ou de ses alliances en développant de nouveaux produits et en les transformant en succès commerciaux. Par exemple, la technologie d'extraction BOOM<sup>®</sup>, détenue à la suite de l'acquisition de la division diagnostique d'Organon Teknika en 2001, est devenue une référence en matière de technologies d'extraction des acides nucléiques et est largement licenciée à des acteurs majeurs du marché du diagnostic *in vitro* ; les instruments et réactifs NucliSENS<sup>®</sup> EasyMAG<sup>®</sup> de la Société, basés sur cette technologie, rencontrent un large succès commercial.

Les principales orientations stratégiques de recherche et développement, dans le domaine clinique, le domaine industriel et le théranostic sont présentées ci-après.

##### **4.4.2.1 Domaine clinique**

###### **En microbiologie :**

- Mise au point de nouveaux milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (ChromID<sup>™</sup>). Cet axe de développement est renforcé par l'acquisition des sociétés AB BIODISK, devenue AB bioMérieux (Suède - juin 2008), spécialisée dans l'antibiogramme, et PML Microbiologicals (USA - décembre 2008) qui développe et fabrique des milieux de culture pour les applications cliniques et industrielles.
- Développement d'un nouvel automate d'hémoculture.
- Recherche de nouvelles technologies permettant l'obtention de résultats plus rapides en hémoculture.
- Développement de nouvelles cartes pour compléter le menu VITEK<sup>®</sup> 2.
- Développement de solutions instrumentales et logicielles pour l'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (FMLA<sup>™</sup> cf. § 4.3.6.2.1).
- Mise à jour constante des logiciels experts.



- Méthodes de détection et d'identification rapides basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie, en collaboration avec le CEA.

#### **En immunoessais :**

- Développement de nouvelles générations de tests VIDAS®.
- Elargissement de la gamme des tests rapides au travers de divers accords de partenariat, capitalisant notamment sur les matières premières uniques de bioMérieux.
- Développement d'une nouvelle génération de l'automate VIDAS®.
- Co-développement avec Philips d'un nouveau système de diagnostic au chevet du patient en milieu hospitalier, dans les services d'urgence, de cardiologie et de soins intensifs. Le système ainsi développé utilisera la plateforme brevetée à biocapteurs Magnotech de Philips susceptible d'obtenir des performances analytiques équivalentes à celles des plateformes de laboratoire en termes de spécificité et de sensibilité. Ce nouveau système sera notamment dédié aux marqueurs des maladies cardio-vasculaires.

#### **En biologie moléculaire:**

- Développement de tests dédiés aux infections liées aux soins et au sepsis.
- Développement de tests compagnons dans le domaine du théranostic et de nouveaux biomarqueurs pour la détection de certains cancers.
- Optimisation des gammes existantes (notamment en extraction et charge virale).
- Développement de nouvelles plateformes intégrées de biologie moléculaire (notamment dans le cadre du programme ADNA).

#### **4.4.2.2 Domaine industriel**

- Enrichissement du menu d'identification des pathogènes dans les produits agroalimentaires.
- Développement du système TEMPO®.
- Exploration de nouvelles techniques plus rapides destinées aux clients bio-pharmaceutiques.

#### **4.4.2.3 Theranostic**

- Poursuite des développements, notamment dans le cadre des trois accords déjà conclus avec des groupes pharmaceutiques depuis 2007 :
  - avec la société Ipsen, en vue de la mise au point d'un test de diagnostic moléculaire qui permettra d'identifier les patientes susceptibles de bénéficier d'un traitement du cancer du sein en cours de développement,
  - avec la société Merck & Co. Inc., pour l'élaboration d'un test d'immunoessais destiné à être utilisé par Merck dans le cadre de ses recherches sur les maladies infectieuses,
  - et avec la société GlaxoSmithKline (Grande Bretagne), pour le développement d'un test prédictif qui aidera les médecins à choisir le traitement le plus adapté aux différentes populations de patientes souffrant d'un cancer du sein.
- Poursuite du développement de nouveaux tests portant sur des tissus dans le domaine du cancer, suite à l'acquisition de la société AviaraDx.

### 4.4.3 Organisation du pôle recherche et développement

Les activités de recherche et de développement du Groupe représentent environ neuf cents personnes, réparties dans douze centres : Etats-Unis (Durham, Saint Louis, San Diego), France (quatre centres situés dans la région lyonnaise et à Grenoble), Italie (Florence), Suède (Stockholm)<sup>(21)</sup>, Brésil (Rio de Janeiro), Chine (Shanghai) et Australie (Sydney).

Le pôle recherche se répartit entre biomarqueurs et exploration de technologies innovantes.

Le pôle développement comprend plusieurs unités : microbiologie, immunoessais, biologie moléculaire, applications industrielles et théranostic, chacune d'entre elles regroupant les compétences nécessaires au développement des réactifs, des consommables, des instruments et des logiciels associés.

La validation et le suivi des projets majeurs est assuré par un Comité d'approbation, le « Project Approval Committee ». Ce Comité se réunit régulièrement pour évaluer les réalisations, les délais, les ressources humaines, les coûts et les risques lors du démarrage et à chaque franchissement d'une étape clé de développement.

La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de recherche et développement par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit la spécialisation des activités de recherche et développement par produit et par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BacT/ALERT®		
Saint Louis (Missouri - Etats-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK® - BacT/ALERT®)	Bio-informatique
Marcy, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS®) Microbiologie (milieu de culture, TEMPO®) Tests rapides (VIKIA™) Immunoessais en microplaques	Nouvelles technologies	Bio-informatique
Grenoble (France)	Biologie moléculaire (NucliSENS®, BOOM®)	NucliSENS EasyQ®, NucliSENS easyMAG® Microsystèmes	Bio-informatique
Florence (Italie)		Immunoessais (VIDAS®) Microbiologie (TEMPO®)	
Rio de Janeiro (Brésil)	Tests rapides d'immunoessais Tests immunologiques pour les maladies tropicales		
Shanghai (Chine)	Tests pour la détection précoce de cancers (Biologie moléculaire)		
Sydney (Australie) Société BTF	BioBall® (EasyStain™, ColorSeed™, EasySeed™) (contrôles microbiologiques)		
San Diego (USA) Société bioTheragnostics, Inc.	Biologie moléculaire pour les applications théranostiques (cancer)		
Stockholm (Suède) <sup>(22)</sup> AB bioMérieux (anciennement AB BIODISK)	Microbiologie (antibiogramme de bactéries rares et à croissance difficile)		

<sup>(21)</sup> bioMérieux a annoncé en 2009 la fermeture du site de Stockholm et de son transfert sur le site de La Balme (France)

<sup>(22)</sup> bioMérieux a annoncé en 2009 la fermeture du site de Stockholm et de son transfert sur le site de La Balme (France)

#### 4.4.4 Principaux accords de partenariats

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec les principaux instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les contrats les plus significatifs conclus ces dernières années par la Société sont résumés ci-dessous.

##### ♦ Dans le domaine de la microbiologie

- la Société collabore avec plusieurs universités au Royaume-Uni pour la mise au point de substrats enzymatiques et marqueurs associés pour les milieux chromogéniques ;

En avril 2008, l'Université de Sunderland et bioMérieux ont annoncé leur collaboration pour améliorer l'identification de *Pseudomonas aeruginosa*, une bactérie responsable de nombreuses infections nosocomiales et de mortalité chez les patients atteints de mucoviscidose ;

- bioMérieux a initié en 2008 avec la société Hitachi High-Technologies Corporation (Japon) un partenariat pour développer de nouveaux systèmes de microbiologie et de biologie moléculaire dont elle espère des applications pour l'automatisation du laboratoire (FMLA™) ;
- la Société a, par ailleurs, signé en 2008 avec la fondation à but non lucratif FIND (Foundation for Innovative New Diagnostics, Suisse) un accord de collaboration pour le développement de tests de diagnostic des maladies infectieuses, en particulier, de la tuberculose.

##### ♦ Dans le domaine des immunoessais

- bioMérieux a signé un accord de licence et de développement avec la société allemande de biotechnologie ProteoSys concernant l'Annexin 3. Cet accord porte sur la mise au point d'un test dans les urines, destiné à la confirmation du diagnostic du cancer de la prostate. Après une première phase de recherche, ce nouveau test devrait être développé sur la plateforme d'immunoessais VIDAS® ;
- la Société a signé début 2010 un accord avec Royal Philips Electronics pour développer conjointement des solutions de diagnostic portables « au chevet du patient » entièrement automatisées, destinées à être commercialisées par bioMérieux en milieu hospitalier.

##### ♦ Dans le domaine de la biologie moléculaire

- la Société bénéficie d'un accord avec la société Affymetrix (Etats-Unis) pour l'utilisation de puces ADN en vue de la détection des acides nucléiques dans les domaines des maladies infectieuses, de plusieurs types de cancers et du contrôle industriel ;
- la Société poursuit sa collaboration avec la société ExonHit Therapeutics (France) en vue de la découverte de marqueurs du cancer de la prostate. Les deux sociétés ont par contre décidé de mettre un terme aux travaux dans le domaine du cancer du sein et du côlon.

##### ♦ Dans le domaine industriel

- la Société a poursuivi en 2009 avec la société Hyglos AG (anciennement Profos AG) le développement de solutions pour la détection de pathogènes d'origine alimentaire, sur la base de la technologie « phage ligand » de Hyglos.

##### ♦ Dans le domaine du théranostics

- la Société a signé trois accords de partenariat, respectivement avec les sociétés Ipsen (France), Merck & Co. Inc. (Etats-Unis) et GlaxoSmithKline (Grande Bretagne) décrits dans le paragraphe 4.3.4.

La Société est par ailleurs associée au sein de trois laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- Deux laboratoires avec le Commissariat à l’Energie Atomique (CEA Saclay et Leti Grenoble) : un partenariat stratégique à long terme a été annoncé en décembre 2009 en vue du développement de nouvelles technologies pour améliorer la prise en charge des maladies infectieuses.

Grâce à ce partenariat, bioMérieux bénéficie des compétences uniques du CEA en matière de nouvelles technologies d’imagerie, de traitement et d’analyse des données, de nanotechnologies et de méthodes de détection ultrasensible de molécules. Les projets de recherche porteront essentiellement sur les méthodes de détection et d’identification bactériennes rapides basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d’imagerie.

- Un laboratoire avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie, des maladies infectieuses et de certaines maladies auto-immunes.

Enfin, la Commission Européenne a approuvé, à l’automne 2008, les modalités du programme ADNA, décrit au § 4.4.1.

## **4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT**

### **4.5.1 Propriété foncière**

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d’acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux Etats-Unis, et par la création de filiales propres.

La Société détient en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de recherche & développement les plus importants (dont notamment Marcy l’Etoile, Craponne, La Balme, Grenoble, Saint Louis, Durham, Madrid, Florence).

### **4.5.2 Activités des principaux établissements**

#### **4.5.2.1 Production**

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l’industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe dispose fin 2009 de 20 unités de production organisées par ligne de produits. Trois de ces sites seront fermés en 2010 dans une optique de rationalisation de l’outil de production (Toronto, Boxtel et Solna).

Le Groupe a organisé sa production sur le principe “une gamme de produits, un site” en raison, d’une part, de la technicité des produits qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de recherche et développement et, d’autre part, des gains de productivité résultant des économies d’échelle qui peuvent être réalisées. Seule exception, les boîtes de Petri qui, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d’origine animale dans certains pays, doivent être fabriquées à proximité du client, sur les sites de Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis), Portland (Oregon, Etats-Unis), Basingstoke (Royaume Uni) et Madrid (Espagne), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

La Société a développé une politique industrielle principalement axée sur les éléments suivants :

- un effort continu de rationalisation des sites de production, illustré par :
  - la décision d’arrêter, courant 2010, la production d’immunoessais en microplaques à Boxtel (Pays-Bas). Cette production sera assurée par la co-entreprise créée en Chine avec Kehua Bio-engineering,

- la fermeture du site de Solna (Suède) en juin 2010, entraînant le transfert de la fabrication des produits Etest® sur le site de la Balme,
  - la fermeture du site de production de milieux de culture de Toronto au Canada et le transfert de la production sur les sites de Portland et Lombard aux Etats-Unis.
- la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques industrielles destiné à réaliser des gains de productivité et à réduire les temps de cycle en optimisant l'utilisation des capacités et des actifs industriels,
  - une adaptation des moyens de production, afin de répondre rapidement à l'évolution des techniques et des besoins des clients, et de permettre d'accueillir la fabrication de nouveaux produits,
  - un contrôle rigoureux de la qualité de la production ; à cet égard, la Société a obtenu la certification de conformité aux normes ISO 13485 et ISO 9001 pour ses sites de production et de recherche et développement (cf. § 4.6.1 infra).

Les principaux sites de production et de logistique sont les suivants :

## France

### ♦ Site de Marcy l'Etoile

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 115 000 m<sup>2</sup> (abritant 42 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS® immunoessais, biochimie clinique). Environ 1 150 salariés se répartissent entre Direction générale, fonctions globales et fonctions de support, centre de formation et services de production.

### ♦ Site de Craponne

Localisé près de Lyon, le site de Craponne (propriété de la Société) s'étend sur une superficie totale de 73 000 m<sup>2</sup> (abritant 24 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments) et regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés), l'administration des ventes, la direction commerciale France, certaines fonctions globales et une équipe de recherche et développement. Près de 825 personnes travaillent sur le site.

### ♦ Site de La Balme - Les Grottes

Situé entre Grenoble et Lyon, le site de La Balme-les-Grottes est historiquement celui d'API SA, acquise en 1987. Il s'étend sur une superficie de 103 000 m<sup>2</sup> sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 18 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments. Le site emploie 325 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en microbiologie, l'instrumentation et les logiciels, et la fabrication de gammes de réactifs API®, ATB™, et TEMPO®. Des aménagements sont actuellement en cours sur le site afin de recevoir la fabrication des produits Etest®, transférée à la suite de la fermeture du site de Solna (Suède).

### ♦ Site de Saint-Vulbas

Le site de Saint-Vulbas, dit "IDC" (International Distribution Center), emploie 55 personnes. Ce site, centre de distribution international des produits bioMérieux, est situé sur un terrain de 71 000 m<sup>2</sup> sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 9 500 m<sup>2</sup>. Ces locaux font l'objet d'un contrat de location-financement.

### ♦ Site de Grenoble

Ce site détenu en pleine propriété, regroupe les activités de recherche et de fabrication du Groupe en biologie moléculaire, à l'exception de l'instrumentation. Les bâtiments, édifiés sur un terrain de plus de 30 000 m<sup>2</sup> situé dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA, représentent aujourd'hui 9 300 m<sup>2</sup> de surfaces développées. Une première tranche, a été achevée en août 2005, et une extension a été terminée en 2009, en vue d'accueillir les activités de production (biologie moléculaire) précédemment conduites sur le site de Boxel. Le site a ainsi débuté la production des tests de la gamme NucliSENS®. Il emploie aujourd'hui 185 personnes.

## Europe

### ◆ Site de Boxtel (Pays-Bas)

Seule une équipe de 44 personnes a été conservée sur ce site. Cette équipe sera conservée en 2010 jusqu'à l'obtention des enregistrements des réactifs d'immunoessais en microplaques dans certains pays. Le site, qui sera définitivement fermé en 2010, est destiné à être vendu.

### ◆ Site de Basingstoke (Angleterre)

Ce site de production pour la microbiologie (milieux de culture) et de logistique, comprenant un bâtiment développant une surface de 4 500 m<sup>2</sup> sur un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> environ, est en location.

### ◆ Site de Florence (Italie)

Toutes les activités de bioMérieux en Italie sont regroupées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 sur le site de Florence. bioMérieux Italie emploie 215 personnes dont les missions sont, d'une part, la commercialisation des produits bioMérieux sur le territoire italien et d'autre part, le développement et la fabrication d'instruments d'immunoessais (gamme VIDAS<sup>®</sup>), de biologie moléculaire (gamme NucliSENS<sup>®</sup> EasyMAG<sup>®</sup>) et d'instruments pour l'industrie (gamme TEMPO<sup>®</sup>) pour toutes les filiales bioMérieux. Cette activité fait du site de Florence le deuxième pôle d'instrumentation du Groupe.

Le regroupement des activités commerciales sur le site de Florence a nécessité l'agrandissement du site qui s'étend maintenant sur 9 500 m<sup>2</sup>, incluant 8 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments sur plusieurs niveaux. Cette expansion a permis d'installer des structures spécifiques hébergeant un call center et un centre de formation équipé d'un laboratoire.

### ◆ Site de Madrid (Espagne)

Ce site, détenu en pleine propriété, emploie environ 60 personnes. Il est destiné à la production de produits pour la microbiologie (milieux de culture).

### ◆ Site de Stockholm (Suède)

Ce site est l'ancien siège de la société AB bioMérieux, acquise en juin 2008. Il abrite les infrastructures de recherche et développement, de production et de commercialisation de la gamme Etest<sup>®</sup>. Il emploie environ 40 personnes et représente une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup> prise en location. Il sera fermé d'ici fin juin 2010, la production des réactifs étant transférée sur le site français de La Balme, où sont notamment fabriquées les galeries API<sup>®</sup>.

## Amérique du Nord

### ◆ Site de Durham

Le site de Durham (Caroline du Nord), représente 417 000 m<sup>2</sup> de terrains en pleine propriété dont 23 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue aussi à proximité des locaux d'une surface totale de près de 10 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui siège social de bioMérieux Inc, le site emploie environ 590 personnes dans des activités de recherche, de production de réactifs de microbiologie (BacT/ALERT<sup>®</sup>), et de services à la clientèle.

### ◆ Site de Saint Louis

Le site de Saint Louis représente une superficie de 70 000 m<sup>2</sup>, détenus en pleine propriété, incluant 35 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments. De plus, 12 000 m<sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux, d'entrepôts, de production et de recherche et développement sont aussi loués à proximité. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la recherche et développement et de la fabrication d'instruments de microbiologie (gammes VITEK<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup>) et de réactifs (cartes VITEK<sup>®</sup>). Près de 590 personnes y travaillent aujourd'hui.

### ◆ Autres sites

- Le site de Lombard, près de Chicago (Illinois), regroupe les activités de production et des ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 4 300 m<sup>2</sup> et y emploie près de 70 personnes. La production de milieux de culture pour l'industrie qui était réalisée sur le site canadien de Toronto a été transférée à Lombard à la fin du premier trimestre 2010.
- Le site de Portland (Oregon) de la société PML Microbiologicals acquise en décembre 2008, emploie environ 60 personnes et regroupe les activités de production des milieux de culture pour les contrôles de la stérilité et d'environnement ainsi que des souches de contrôle commercialisés par cette société. Le site de Portland, d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup> environ, est loué.

- La société PML détenait aussi en pleine propriété un site à Toronto (Canada), d'une superficie d'environ 1 700 m<sup>2</sup>. La production de milieux de culture pour le marché clinique, qui était réalisée sur ce site a été transférée à Portland et Lombard à la fin du premier trimestre 2010.
- Le site de San Diego, siège de la société bioTheragnostics Inc. acquise en septembre 2008, emploie environ 20 personnes. Outre des activités principales de recherche et développement, il abrite un laboratoire certifié CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) pour réaliser des tests de diagnostic complexes. Ce site, d'une superficie d'un peu plus de 700 m<sup>2</sup>, est loué.

## Autres pays

### ♦ Site au Brésil

Ce site acquis par le Groupe depuis 1974 représente une superficie de 42 000 m<sup>2</sup> (incluant 5 400 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments). Il est détenu en pleine propriété et emploie près de 140 personnes. Il abrite des activités de production de réactifs pour l'immunologie et de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie, de ventes, de distribution ainsi que de recherche et développement.

### ♦ Sites en Australie

- Le site de Brisbane représente une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> de locaux en location et emploie environ 50 personnes pour la production et la vente de milieux de culture.
- Le site de BTF à Sydney, qui emploie environ 30 personnes et qui est en location, accueille des activités de recherche et développement, de production et de vente des réactifs de contrôle microbiologique (BioBall<sup>®</sup>, EasyStain<sup>™</sup>, ColorSeed<sup>™</sup>, EasySeed<sup>™</sup>).

### ♦ Site en Chine

La coentreprise Shanghai bioMérieux Kehua Bio-engineering Co. Ltd., constituée au début de l'année 2008, a obtenu de la société Kehua Bio-engineering Co. Ltd. le droit d'exploiter un bâtiment de production d'une superficie de près de 1 800 m<sup>2</sup>, situé à Shanghai, pour toute la durée de la coentreprise. Des travaux d'aménagement et de validation ont été réalisés courant 2009 dans ce bâtiment, qui est aujourd'hui opérationnel pour la production de microplaques.

## 4.5.2.2 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la logistique / supply chain joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La logistique / supply chain emploie environ 240 personnes réparties dans les fonctions suivantes :

- gestion des prévisions et planification de la demande,
- approvisionnement et stockage des matières et composants nécessaires à la production,
- stockage, transport et distribution des produits finis,

afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks.

La distribution des produits est organisée autour de :

- 2 centres administratifs de traitement des commandes de réapprovisionnement des filiales et distributeurs (1 en Europe et 1 aux Etats Unis),
- 4 plateformes mondiales principales (2 en Europe et 2 aux Etats Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs,
- des centres locaux dans les filiales qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients.

Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important et couvre l'ensemble des filiales et distributeurs pour les réactifs fabriqués en Europe.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages des réactifs).

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés aux clients dès le lendemain de la réception de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service client et le niveau des stocks.

#### **4.5.2.3 Politique d'achats**

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place une organisation globale favorisant :

- une implication précoce des achats dans les nouveaux projets,
- une globalisation des actions et des volumes,
- une meilleure réactivité.

Aussi, bioMérieux maintient une diversification des fournisseurs favorisant à la fois la sécurisation et la mise en concurrence, un développement de la production en interne de certaines matières premières et des partenariats avec certains fournisseurs permettant d'avoir des impacts positifs sur les aspects tant techniques qu'économiques.

En 2009, les dix premiers fournisseurs de la Société ont représenté environ 16 % des achats du Groupe et le fournisseur le plus important près de 5 %.

Face à la complexité des produits qui ne permettent pas toujours une grande flexibilité d'approvisionnement, la Société s'efforce de mettre en place une sécurisation de la majorité de ses approvisionnements.

Cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification des sources d'approvisionnement, de stocks de sécurité, du développement de productions internes, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

bioMérieux dont l'activité industrielle est importante, pourrait être impactée par les variations du prix d'achat des matières premières qu'elle utilise (cf. § 4.11.1.8).

bioMérieux souhaite impliquer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable. Elle a adopté une démarche d'achats responsable en proposant à ses fournisseurs d'adhérer à une « Charte Ethique et Développement Durable ».

#### **4.5.3 Politique d'investissement**

En 2009, la Société a porté son effort d'investissement à près de 10 % de son chiffre d'affaires. Les investissements réalisés représentent 120 millions d'euros, dont 82 millions au titre des investissements industriels, contre respectivement 92 et 55 millions d'euros en 2008.

Conformément au plan d'investissement annoncé en 2008, les investissements industriels du Groupe devraient être supérieurs en 2010 de 30 millions d'euros environ à leur niveau habituel (soit environ 8,5 % du chiffre d'affaires).

Les investissements industriels sont normalement financés par les flux de trésorerie générés par l'activité.



#### **4.5.3.1 Principaux investissements réalisés**

Les investissements industriels de l'exercice 2009 ont concerné principalement l'extension des capacités de production, le projet « Global ERP » ainsi que la construction et l'aménagement de bâtiments sur les sites de Grenoble, Marcy l'Etoile, Saint-Louis et Shanghai.

Les principaux investissements réalisés au cours des exercices 2008 et 2007 sont mentionnés au § 4.5.3.2 du document de référence déposé le 10 juin 2009, et au § 4.5.3.2 du document de référence déposé le 2 juin 2008, auprès de l'AMF.

#### **4.5.3.2 Principaux investissements en cours**

- Mise en place de l'ERP SAP. Ce projet, commencé en 2008, est mené par des équipes internes de la Société avec l'assistance de prestataires externes. L'ensemble de ces coûts s'élèvera à environ 75 millions d'euros dont 48 millions d'euros seront immobilisés.
- Unité de fabrication des boîtes de Petri pour les applications industrielles à Craponne (6 millions d'euros).
- Adaptation des équipements de production pour VIDAS<sup>®</sup> New à Marcy (2,3 millions d'euros).
- Transfert de la production de Solna sur le site de La Balme (1,8 million d'euros).
- Augmentation des capacités de fabrication de cartes VITEK<sup>®</sup> vides (1,8 million d'euros).
- Extension des capacités de fabrication des boîtes de Petri vides (1,1 million d'euros).
- Amélioration du process de fabrication des boîtes de Petri à Craponne (1 million d'euros).

#### **4.5.3.3 Principaux investissements futurs**

- Première phase de l'aménagement du site de Shanghai (4,5 millions d'euros).
- Conversion des lignes de production des cartes VITEK<sup>®</sup>1 en cartes VITEK<sup>®</sup>2 (1,5 million d'euros).
- Création des moules de l'instrument VIDAS<sup>®</sup> New à Florence (1,2 million d'euros).
- Rénovation des lyophilisateurs à Marcy (1,3 million d'euros pour la première phase).
- Adaptation du procédé « locksure » breveté de PML Microbiologicals sur les boîtes fabriquées à Craponne (1 million d'euros).
- Construction d'un laboratoire P3 sur Durham (1,3 million d'euros).
- Création d'une nouvelle ligne de production de bouteilles BTA à Durham (15,2 millions d'euros).

### **4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

#### **4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits**

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires. Elle a mis en place une Direction chargée de la Qualité-des Produits et des Affaires Réglementaires ainsi que de l'Assurance Qualité. Cette Direction est relayée par un service Assurance Qualité dans chaque site de production et de distribution.

Les filiales de distribution sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001 et les plus récentes ont engagé une démarche pour obtenir cette certification.

Tous les sites de fabrication du Groupe qui exportent leurs produits, sont certifiés conformes aux normes ISO 13485, considérées comme le référentiel qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

En outre, le site de production de milieux de culture de bioMérieux situé à Craponne a reçu une attestation de conformité à la norme ISO 11133. Cette norme s'adresse à tous les laboratoires qui fabriquent des milieux de culture pour leur propre usage ou à des fins commerciales. Elle assure une plus grande fiabilité des résultats des analyses microbiologiques alimentaires en garantissant un niveau minimal de performances des milieux de culture. Il s'agit de la première norme en microbiologie alimentaire qui ne s'adresse pas uniquement aux laboratoires mais également aux fabricants.

#### **4.6.2 Aspects réglementaires**

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires d'analyses médicales, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (laboratoires et industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou communautaires (Union européenne, Etats-Unis, Japon, Canada et Chine) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO,...).

Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

#### **4.6.3 Diagnostic clinique *in vitro***

##### **Enregistrement**

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou communautaires. Les pays se divisent en deux groupes : les pays sans réglementation propre, mais qui très souvent s'appuient sur des réglementations existantes dans d'autres pays, et les pays avec réglementation.

Les cinq principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne,
- réglementation FDA pour les Etats-Unis (Code of Federal Regulation),
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon,
- règlement sur les instruments médicaux pour le Canada,
- réglementation SFDA en Chine.

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Sont distingués :

- les produits dits à faible risque (produits destinés au dosage de la glycémie, du cholestérol et aux analyses bactériologiques,...),
- les produits dits à risque, concernant les analyses de la femme enceinte (diagnostic de toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus) et quelques cas spécifiques selon les législations comme le dosage de l'antigène prostatique (PSA),

- les produits considérés à haut risque (détection des marqueurs de l'infection VIH et des hépatites, réactifs pour la détermination des groupes sanguins).

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classification du risque produit.

**Au sein de l'Union européenne**, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2001 complétée par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, insérant les articles L. 5221-1 et suivants dans le Code de la santé publique et les arrêtés du 9 novembre 2004 du 25 février et du 1<sup>er</sup> juillet 2005. La nouvelle réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits par la Société. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception) jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de cette procédure, la direction des affaires réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis au Directeur Qualité Produits et Affaires Réglementaires du Groupe lors du Comité de commercialisation dont le rôle est de vérifier que le dossier est complet et respecte les exigences réglementaires.

**Aux Etats-Unis**, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie (réactifs d'identification principalement) sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement (étude des performances) nécessitant un délai pouvant être supérieur à six mois. Pour les produits à haut risque, soit un nombre limité de produits, les procédures sont plus contraignantes : examen des dossiers de conception et de production, étude des performances, inspection de l'établissement. Le délai d'enregistrement peut être, dans ce cas, de l'ordre de deux ans.

**Au Japon**, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

**Au Canada**, à l'exception des produits considérés comme présentant le niveau de risque le plus faible, les produits doivent faire l'objet d'une licence délivrée par les autorités de santé (« Santé Canada »). L'obtention d'une licence est délivrée suite à l'approbation d'un dossier dont le contenu est fonction de la classe de risque à laquelle appartient le produit. Ces licences font l'objet d'un renouvellement annuel ; le délai d'obtention de ces licences peut varier de 2 à 12 mois en fonction de la classe du produit.

**En Chine**, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la SFDA. Ce processus peut s'avérer long et complexe.

#### 4.6.4 Vigilance

Les législations, avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance qui oblige le fabricant et les utilisateurs à indiquer aux organismes de tutelle tout incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Ce système prévoit une procédure de rappel des produits, dont la mise en œuvre repose sur la complète traçabilité des lots des produits concernés et de leur destination, ainsi que la mise en place d'actions correctives.

#### **4.6.5 Audits**

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, AFSSAPS), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire décrite ci-dessus visant à certifier sa conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres audits ou inspections sont conduits essentiellement par des clients, notamment dans le domaine des applications industrielles, qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par la validation des méthodes de production et les contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

Les inspections réglementaires conduites depuis 2007 sur les sites de production du Groupe, dans ses différents pays d'implantation, n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, ou ont fait l'objet de plans d'actions qui ont permis de clore ces inspections.

Une inspection FDA a eu lieu sur le site de Saint-Louis en décembre 2009. Elle n'a pas donné lieu à des observations particulières.

#### **4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie**

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO,...). Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire (*Listeria*, *Escherichia coli* O157, salmonelles,...) ces dernières années pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

### **4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

#### **4.7.1 Brevets propriétaires**

La Société possède un certain nombre de brevets qui sont importants pour le succès de ses activités. En raison de l'importance du savoir-faire de fabrication, du parc installé des instruments (dont la plupart sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs de la Société) et du nombre de paramètres nécessaires pour proposer un menu attractif pour un système, il est difficile pour un autre acteur de profiter de l'expiration d'un brevet pour mettre au point un système concurrent. Ainsi, en général, dans le domaine du diagnostic *in vitro*, les sociétés sont moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques, qui doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques. Néanmoins, les systèmes de diagnostic qui allient instrumentation, informatique et biologie impliquent d'avoir des positions fortes en matière de brevets. L'émergence de nouvelles technologies, et l'évolution de la biologie vers des tests à forte valeur médicale, notamment dans les domaines de l'identification de nouveaux pathogènes, de marqueurs du cancer, du sepsis ou du risque cardiaque, accentuent cette nécessité.

La Société ambitionne de développer sa politique de propriété intellectuelle. Elle protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30-40 nouveaux brevets déposés chaque année) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets. Ainsi, au 31 décembre 2009, le Groupe est titulaire de 438 familles de brevets dont plus de 96 % sont étendus en Europe et aux Etats-Unis et plus de 75 % au Japon. Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 341 brevets délivrés aux Etats-Unis et 207 brevets délivrés en Europe.

L'expiration des brevets générant des redevances importantes, tels que les brevets concédés à la société Becton Dickinson dans le domaine de l'hémoculture dont la majorité a expiré en mars 2008 et mars 2009, et ceux relatifs à la technologie BOOM<sup>®</sup> qui sont tombés dans le domaine public en mars 2010, a une incidence significative sur le montant total des redevances perçues par le Groupe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* - PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 142 Etats contractants (au 31 décembre 2009). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon et récemment les pays émergents (Chine et Inde).

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

#### **4.7.2 Licences concédées par des tiers**

Dans le cadre normal de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies, comme, par exemple :

- licence concédée par B.R.A.H.M.S. pour développer et vendre des tests VIDAS<sup>®</sup> de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères ;
- licence concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre des tests de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu ;
- licence concédée par LabTech Systems (Australie) pour la commercialisation de PREVI<sup>™</sup> Isola ;
- différentes licences dans le domaine du Sida.

#### **4.7.3 Licences concédées par la Société**

Les principales licences accordées à des tiers concernent les familles de brevets suivantes :

- Les brevets MRSA couvrant des séquences ou procédés de détection des staphylocoques dorés résistants à la méthiciline ("MRSA"), source majeure d'infections nosocomiales ; bioMérieux est licencié exclusif des brevets MRSA pour des applications en biologie moléculaire. Ces brevets expireront en 2017.
- Le système de détection pour les flacons d'hémoculture, dont une partie des brevets a expiré en 2008 et 2009, et dont la dernière partie expirera en janvier 2011.
- Le procédé BOOM<sup>®</sup> de concentration et de purification des acides nucléiques dans la préparation de l'échantillon pour le diagnostic moléculaire, dont les brevets expirent en 2010.
- Le procédé NASBA<sup>™</sup> d'amplification dans le processus du diagnostic moléculaire dont les brevets de base expirent à partir de 2009-2010 sauf aux Etats-Unis où la protection est plus longue.

- Le procédé RT PCR couvrant un procédé d'amplification PCR pour les ARN en une étape dont les brevets expirent en 2013-2014.
- Les brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques impliquant des pathologies (Facteur II et Facteur V) en hématologie, mutations déterminantes pour identifier le risque de thrombose chez des patients. Le brevet pour le Facteur II expirera en 2017 aux Etats Unis ; les brevets pour le Facteur V expireront en 2020 aux Etats-Unis et en 2015 hors Etats-Unis.
- Les brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV<sup>(23)</sup> dont les brevets de base expireront entre 2013 et 2016.
- Les brevets couvrant des marqueurs pour le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde (Filaggrine et Fibrine) dont les brevets de base expireront en 2016-2017.

En 2009, la Société a poursuivi sa politique de concession de licences portant notamment sur les familles de brevets relatives aux facteurs de coagulation, à la détection de la résistance de certaines bactéries aux antibiotiques et aux technologies d'extraction des acides nucléiques.

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme de licences exclusives d'un tiers avec droit de sous licencié comme pour la détection Facteur II / Facteur V (Université de Leiden), Filaggrine et Fibrine (Université Paul Sabatier de Toulouse) et MRSA (Kainos), une partie des revenus des sous licences est reversée au titulaire du brevet dans une fourchette variable pouvant aller jusqu'à 60 %.

#### 4.7.4 Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle "bioMérieux" qui est protégée dans le monde à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative ainsi que des marques relatives aux produits ou gammes de produits lancés par la Société. Par ailleurs, l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. Toute nouvelle utilisation du nom « Mérieux » dans une dénomination sociale doit faire l'objet d'un accord de l'Institut Mérieux (Cf. § 6.2.2.1 *infra*).

Chaque nouveau signe est déposé en France ou aux Etats-Unis puis étendu par un dépôt communautaire à l'ensemble des pays de l'Union européenne et par un dépôt international désignant les autres pays du marché visés par le ou les produit(s) associé(s) à la marque.

La stratégie de la Société repose sur des dépôts de marques suivant deux axes :

- les marques gammes, constituant la majorité des dépôts, destinées à couvrir l'ensemble des produits d'une gamme par un seul et même signe désignant l'instrument et les réactifs associés (exemple : VITEK<sup>®</sup>, VIDAS<sup>®</sup>) et
- les marques produits désignant des produits spécifiques (exemple : SLIDEX<sup>®</sup>).

## 4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### 4.8.1 Contrats conclus avec des clients

Les contrats conclus par la Société avec ses clients sont essentiellement des contrats de vente ou des contrats de mise à disposition d'instruments avec vente de réactifs. La grande majorité des instruments installés par la Société étant des systèmes fermés, les contrats de vente ou de mise à disposition d'instruments génèrent un flux régulier de ventes de réactifs.

<sup>(23)</sup> Epstein-Barr Virus, responsable notamment de la mononucléose

Les contrats de mise à disposition d'instruments, qui représentent le tiers des instruments installés par la Société, ont pour objet à la fois la mise à disposition (ou la location du matériel), l'achat de réactifs et la fourniture éventuelle de services. D'une durée initiale de trois à cinq ans, ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties. La maintenance de l'instrument est à la charge de la Société. Le client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux produits qu'il commande ou utilise.

Les prix de vente net des réactifs tiennent compte du mode de détention de l'instrument.

En France, les conditions générales de vente de la Société incluent des clauses de réserve de propriété.

#### **4.8.2 Autres contrats**

Les contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires auxquelles la Société est partie, sont listés au § 6.2.2.

#### **4.8.3 Saisonnalité**

L'activité de la Société n'a pas une nature saisonnière.

#### **4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société**

Voir § 5.3.16.7 *infra*.

### **4.9 PROCEDURES EN COURS**

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (Cf. § 5.3.14.3.1, 5.3.14.4 et 5.5.15.2 *infra*).

Il est toutefois précisé qu'il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### **4.10 RESSOURCES HUMAINES**

bioMérieux fonde en grande partie sa réussite sur la qualité et la motivation de ses collaborateurs, leur capacité à travailler en équipes pluridisciplinaires et leur énergie à mettre leur créativité et leur professionnalisme au service de ses clients.

Un effort particulier est apporté à la communication interne afin que l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux dans le monde puisse, grâce aux différents outils de communication, mieux connaître les informations sur la Société, comprendre ses enjeux et priorités et partager son expérience.

## 4.10.1 Effectifs du Groupe

bioMérieux est un groupe mondial de 6 300 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein) au 31 décembre 2009, après prise en compte du départ de 130 collaborateurs, dans le contexte de la fermeture du site de Boxtel (Pays-Bas). 57 % des salariés travaillent hors de France.

Répartition des effectifs (en équivalent temps plein) du Groupe au 31 décembre 2009 :

Région	Production et logistique	Ventes, marketing, service client	R&D	Services administratifs et généraux	Total	%
<b>Europe</b> .....	1 667	980	663	475	3 785	60,0
<b>Dont France</b> .....	1 278	419	629	361	2 687	42,7
<b>Amérique du Nord</b> .....	909	433	220	149	1 711	27,2
<b>Asie Pacifique</b> .....	164	257	10	58	489	7,8
<b>Amérique latine</b> .....	94	166	3	52	315	5,0
<b>Total</b>	<b>2 834</b>	<b>1 836</b>	<b>896</b>	<b>734</b>	<b>6 300</b>	<b>100,0</b>
<b>%</b>	45.0	29.1	14.2	11.7	100.0	–

Evolution globale du nombre de salariés (en équivalent temps plein) au sein du Groupe depuis 2007 :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
France	2 687	2 513	2 397
Autre pays européens	1 098	1 244	1 193
Amérique du Nord	1 711	1 678	1 426
Amérique latine	315	300	304
Asie Pacifique	489	405	451
<b>TOTAL</b>	<b>6 300</b>	<b>6 140</b>	<b>5 771</b>

En 2009, l'évolution des effectifs est impactée par les évènements suivants :

- Fermeture progressive du site de Boxtel, dont les activités en biologie moléculaire ont été transférées à Grenoble, tandis que la production des microplaques sera assurée par la co-entreprise créée à Shanghai avec la société Kehua. Le site de Boxtel sera définitivement fermé en 2010.
- Renforcement des structures commerciales en Chine et en Inde.
- Préparation du nouvel ERP global.

En France, près de 90 % des salariés bénéficiaient de contrats à durée indéterminée en 2009.

## 4.10.2 Politique sociale

Le Groupe mène en faveur de ses collaborateurs une politique sociale active centrée autour de plusieurs axes (i) le pilotage de la performance, (ii) le développement des compétences, de la formation et de la mobilité, (iii) la politique de rémunération, (iv) l'amélioration des conditions de travail et (v) la promotion de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

- (i) Le **pilotage de la performance** au travers des entretiens annuels d'appréciation et de leur suivi permet d'assurer la cohérence des objectifs individuels avec les priorités de la Société, d'évaluer les performances individuelles et de définir des actions de développement des compétences. C'est aussi l'occasion de clarifier les contributions attendues et de mesurer le respect des valeurs.



- (ii) Face aux mutations toujours plus rapides d'un marché exigeant et concurrentiel, le développement des collaborateurs et des managers est plus que jamais un objectif essentiel pour bioMérieux. En France, en l'espace de deux ans, le nombre d'heures de **formation** a pratiquement doublé dans l'entreprise. bioMérieux University regroupe désormais toutes les formations techniques et managériales, pour tous les salariés et pour tous les pays, qu'elles soient dispensées en interne ou par des prestataires extérieurs. bioMérieux University incarne les valeurs, les objectifs et les enjeux stratégiques de l'entreprise. L'ambition de cette nouvelle organisation est également de fédérer tous les collaborateurs autour d'une même vision.

Depuis fin 2007 ont été lancées les premières sessions bioMérieux Manager Essentials (BME). Ce programme, très complet (culture et fondamentaux de l'Entreprise, management, processus RH, leadership) est obligatoire pour tous les collaborateurs qui assument une responsabilité d'encadrement. Il se déroule en vingt-cinq jours de formation étalés sur quatre ans. Après la France puis les Etats-Unis, BME a été étendu à la Chine en avril 2009 et en Amérique latine en juillet 2009.

Parallèlement, bioMérieux Essentials (BE), programme dédié à tous les collaborateurs et comptant dix jours de formation étalés sur quatre ans, a débuté en 2008 aux Etats-Unis et en avril 2009 en France.

A cette fin, un investissement considérable a été planifié en matière d'heures de formation. En France, en moyenne, chaque collaborateur bénéficie de quarante heures de formation par an.

Ces programmes transversaux s'accompagnent, bien entendu, de programmes spécifiques à chaque fonction ; parmi les programmes développés en 2009-2010, se trouvent les fonctions suivantes : Marketing Excellence pour la fonction Marketing, Project Manager Essentials, Manufacturing Essentials basé sur les bonnes pratiques de production 2BP (bioMérieux Best Practices).

En France, bioMérieux University offre la possibilité aux collaborateurs non diplômés de suivre des formations diplômantes via la « Validation des Acquis de l'Expérience » ou encore la formation d'Assistant de laboratoire du Lycée Jean-Baptiste de La Salle (Lyon).

Enfin la formation sur les produits, qui est clé pour assurer la bonne performance du Groupe, est dispensée au travers de cinq « Knowledge Centers » basés aux Etats-Unis et en France.

En 2009, plus de 2 200 personnes, collaborateurs et distributeurs ont été formés aux produits du Groupe.

La formation ne s'arrête pas aux collaborateurs, bioMérieux University englobe aussi toutes les formations produits dispensées aux clients.

bioMérieux privilégie la **mobilité** interne pour tous ses collaborateurs : des évolutions de carrières sont possibles au sein de chaque filière ou en changeant de métier. La présence mondiale de bioMérieux dans plus de 170 pays offre également aux collaborateurs des opportunités de développement à l'international. En 2009, l'ouverture du site intranet bioMérieux Career Opportunities permet désormais à chaque collaborateur d'avoir connaissance et de postuler aux postes ouverts en France, aux Etats-Unis et dans l'ensemble des filiales.

En matière de **recrutement**, la Société porte une attention particulière au potentiel d'évolution des candidats et s'attache à favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Les relations avec les écoles et les universités sont au cœur de la politique de recrutement et d'intégration des jeunes diplômés, à qui la diversité des métiers de la Société est régulièrement présentée.

En 2009, pour la première fois, plus de 3,7 % des effectifs français ont été embauchés en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation en alternance. En 2009, bioMérieux a employé en moyenne 95 jeunes en alternance et VIE (Volontariat International en Entreprise) dans le monde.

- (iii) Les **rémunérations** (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions pour les cadres permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction des marchés de rémunérations locales. Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan Epargne Entreprise. La Société, au-delà de la participation légale aux résultats, fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société.

En 2009, un plan d'actionnariat Monde est venu compléter le dispositif. Le plan OPUS 2009 a permis aux salariés qui souhaitent acheter des actions de bioMérieux de les acquérir à des conditions préférentielles (abondement sous forme d'actions gratuites hors de France, abondement dans le cadre du PEE pour la France). 28 pays ont participé à ce plan et près d'un salarié sur 3 est désormais actionnaire de bioMérieux.

Au 31 décembre 2009, environ 1 % du capital total de bioMérieux est détenu directement ou via des fonds communs de placement par les salariés.

- (iv) Le Groupe mène une politique active de **prévention des risques** en matière d'hygiène et de sécurité, notamment par la formation des nouveaux arrivants et le suivi médical des salariés soumis à des risques spécifiques (cf. § 4.13.2).
- (v) Plus de la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes. La Société reste très attachée à ce qu'il ne soit pas fait de discrimination dans les conditions d'embauche et d'emploi de ses collaborateurs hommes et femmes. A ce titre, un accord a été signé pour la France en 2003 qui a notamment permis de réduire l'écart de salaire entre les hommes et les femmes.

La Société considère que ses relations sociales avec ses salariés sont bonnes. Il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel et plusieurs accords d'entreprise sont signés chaque année. En 2008, 14 accords d'entreprise ont été signés en France et 5 accords en 2009.

En France, l'accord sur les salaires de 2010 a été signé par toutes les instances représentatives du personnel en décembre 2009.

Un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) a été signé à l'unanimité avec l'ensemble des partenaires sociaux en France en juillet 2009. Un des axes majeurs de cet accord est le développement de l'emploi des jeunes et de l'alternance. Cet accord intègre également un volet sur l'emploi de seniors.

Un accord triennal d'entreprise relatif à l'emploi des travailleurs handicapés a été également signé début 2008 en France. En novembre 2009, bioMérieux a reçu le Trophée d'Or du Tutorat d'OPCALIA lors de la 3<sup>ème</sup> édition régionale des « F d'Or Handicap », organisés par OPCALIA Rhône-Alpes, organisme régional, interprofessionnel et interbranches, gestionnaire des fonds de la formation des entreprises.

En 2008, la Société a mis en place une instance de dialogue européenne avec la participation de 4 pays européens : France, Allemagne, Italie et Pays Bas. En 2009, l'Espagne a également intégré cette instance. La première réunion a eu lieu au mois de novembre 2008 et désormais, deux réunions sont organisées chaque année.

## 4.11 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Cependant, la Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle tient pour négligeables pourraient également avoir une incidence négative sur son activité ou sa situation financière.

## 4.11.1 Présentation

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment des objectifs de croissance et de résultat opérationnel ciblés par la Société.

### 4.11.1.1 Risques liés à l'activité de bioMérieux

**La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en Recherche et Développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.**

La Société investit des montants très importants dans la recherche et développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, etc.) pour rester compétitive. Des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact sur la croissance et la rentabilité de la Société. En particulier :

- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre aux besoins du marché ;
- ils pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et la rentabilité des programmes ;
- les nouvelles technologies incorporées dans ces produits pourraient rencontrer des difficultés techniques susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier aux défauts et/ou pour indemniser ses clients ;
- la réussite commerciale de nouvelles plateformes dépend du développement des menus de réactifs, qui pourrait être retardé pour des raisons techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer de nouveaux instruments ou réactifs à une grande échelle ou de trouver les approvisionnements nécessaires à la fabrication et à la mise sur le marché de nouveaux instruments et de nouveaux réactifs ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être interdite ou plus coûteuse que prévu, en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- le lancement de nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production, en frais commerciaux, en entretien des instruments et en formation des clients, plus importants que ceux prévus par la Société ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché, comme notamment certains tests IVD à partir de biomarqueurs innovants qui pourraient rendre obsolètes certains réactifs de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ;
- le développement des systèmes de diagnostic nécessitant le développement conjoint de réactifs, d'une plateforme, de logiciels et de connectivité est particulièrement complexe et la Société pourrait être amenée à abandonner certains développements, les retarder ou ne pas aboutir à la solution attendue ;
- l'automatisation des laboratoires de microbiologie pourrait s'avérer non pertinente pour certains clients ou sur certains marchés. Des clients pourraient juger les investissements nécessaires trop élevés, les économies générées insuffisantes et / ou les enjeux d'ordre social trop importants.

### **La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.**

Selon ses propres estimations, la Société occupe le septième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en terme de chiffre d'affaires. Ce marché connaît une évolution rapide et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme la biologie moléculaire et les laboratoires décentralisés (POCT).

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Siemens, Abbott, Johnson & Johnson et Becton Dickinson, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques (cf. § 4.3.4) pour la Société. Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents pourraient apparaître et proposer des produits beaucoup moins chers que ceux du Groupe. Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable des produits commercialisés par des concurrents qui, pour beaucoup d'entre eux, disposent de ressources financières plus importantes que les siennes, leur permettant d'investir plus largement dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures ;
- lui permettront d'acquérir des parts de marché significatives et ainsi une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- s'adapteront suffisamment rapidement aux nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante ; en effet, dans ce secteur fortement innovant, certaines technologies actuellement utilisées par la Société pourraient être remplacées par des technologies plus performantes. De telles avancées scientifiques pourraient s'observer tant dans les segments matures (comme le développement de la spectrométrie de masse en microbiologie, qui permet aux laboratoires traitant de gros volumes d'identifier rapidement et à un coût attrayant les micro-organismes), que dans ceux en phase de développement (telles les techniques de séquençage dans le domaine de la biologie moléculaire, dont la baisse rapide des coûts pourrait en banaliser l'usage, notamment en oncologie ou pour le diagnostic des maladies infectieuses). En outre, de nouvelles innovations pourraient apparaître, comme la fluorescence intrinsèque ou la spectrométrie de Raman pour l'identification directe des bactéries ;
- seront préférés par les laboratoires, les hôpitaux, les médecins ou les clients industriels aux produits comparables commercialisés par des concurrents.

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

### **La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.**

La Société exerce ses activités dans le monde entier, y compris dans des pays autres que les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, et notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale (notamment en matière de prix de transfert ou d'actifs détenus à l'étranger),
- les risques liés aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices,
- les risques liés aux variations des taux de change, (voir § 5.3.27.1),
- les risques liés à la protection inégale des différents droits de propriété intellectuelle dans ces pays,
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné,
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel et gérer les unités d'exploitation à l'étranger,

- les risques liés au non-respect éventuel de la réglementation dans les pays dans lesquels le Groupe opère, cette réglementation étant généralement spécifique à chaque pays, évolutive et complexe,
- les risques liés à certaines pratiques commerciales contraires aux principes de la Société et rappelés notamment dans un « Code de bonne conduite » diffusé auprès des salariés de la Société,
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la permanence des moyens de transport.

**Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.**

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des examens pratiqués par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie privés ou publics de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas correctement valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société notamment les produits à forte valeur médicale et définir un niveau de remboursement insuffisant.

**La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.**

#### 1. Processus « mono site »

La Société dispose de vingt unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de "une gamme de produits, un site". Il en résulte que certaines des gammes phares de la Société, telles que les gammes VITEK<sup>®</sup>, VIDAS<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup>, sont chacune fabriquées sur un site dédié. Tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'une de ces unités de production aurait un impact négatif significatif sur la fabrication de ces gammes de produits et sur le chiffre d'affaires de la Société.

Si cet événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, cette délocalisation pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux centres principaux de logistique, le premier en France et le second aux Etats-Unis. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'un de ces deux centres de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière du Groupe.

#### 2. Processus d'optimisation des sites de production

Dans l'objectif d'optimiser la production de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites et à en transférer l'activité sur d'autres sites du Groupe. Le transfert pourrait s'avérer plus long et plus coûteux qu'initialement prévu, en raison notamment de la nécessité d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD.

## **La capacité de production de la Société pourrait s'avérer insuffisante pour accompagner le développement de son activité ou se trouver affectée par la défaillance de certains fournisseurs.**

Avec le développement de son activité, la Société peut se trouver confrontée à des problèmes de capacité de production qui pourraient affecter son activité, son développement et sa réputation. Par ailleurs, si la Société était obligée d'accroître sa capacité de production, elle pourrait avoir à effectuer des investissements significatifs susceptibles de générer des besoins de financement importants.

Par ailleurs, et indépendamment des mesures prises par la Société pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières, en équipements ou en services spécifiques, la défaillance d'un ou plusieurs fournisseur(s) ou prestataire(s) de services pourrait créer des difficultés de production et entraîner notamment, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

## **La Société pourrait être affectée par les modifications de l'environnement économique et de son marché**

### Environnement économique

Bien que le domaine de la santé soit moins exposé que d'autres à la crise économique, l'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique, en particulier si les clients suspendent leurs investissements, si les organismes de santé limitent leurs remboursements et si les clients, même publics, se révèlent insolvables. Les risques de crédit sont décrits au paragraphe 5.3.27.2.

### Concentration de la base de clientèle

Un mouvement de concentration est observé parmi les utilisateurs finaux des produits de diagnostic *in vitro*, qui leur permet notamment de créer des plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre aux besoins de ces plateaux techniques.

### Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de davantage peser sur les prix des produits. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le remboursement des produits et services médicaux.

Une diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société.

### Développement du marché du diagnostic *in vitro* moindre qu'anticipé

En particulier, les campagnes d'hygiène menées par les hopitaux afin de lutter contre la prolifération des bactéries multirésistantes pourraient réduire de façon significative le volume d'analyses microbiologiques réalisées.

## **La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités**

Le développement de la Société repose en partie sur l'accès à des technologies développées par des tiers, soit par des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste, soit par la conclusion d'accords de partenariats ou de licences avec les propriétaires de ces technologies. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies dont elle pourrait avoir besoin.

Le caractère excessif de certaines valorisations retenues peut constituer un frein à la mise en œuvre de cette stratégie. En outre, la réussite de ces opérations dépend de nombreux facteurs tels que la possibilité de les mener à bien à des conditions de coûts et de financement satisfaisantes ou encore l'obtention d'autorisations administratives, que la Société ne maîtrise pas nécessairement.

L'impossibilité pour la Société d'acquies ces technologies ou d'en obtenir le renouvellement pourrait retarder son développement et / ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière.

#### **La Société est dépendante de certains cadres dirigeants et de scientifiques.**

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques. La perte de ces cadres, y compris au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourraient nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

#### **4.11.1.2 Risques opérationnels**

##### **La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la Société.**

Toute défaillance ou tout dysfonctionnement des applications informatiques ou du réseau de communication pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

En particulier, la Société a entrepris un projet mondial en vue du remplacement de ses systèmes informatiques actuels de gestion de ressources (« ERP ») ; son déploiement est assuré par une équipe interne dédiée et pluridisciplinaire d'environ 60 personnes basées en France et aux Etats-Unis, et a également donné lieu à de nombreux accords d'assistance avec des prestataires spécialisés (programmeurs, intégrateurs, formateurs, etc.). Ce type de projet représente des risques significatifs pour l'activité de la Société, dans le cas où les précautions mises en œuvre pour son déploiement s'avèreraient inadéquates ou insuffisantes.

#### **4.11.1.3 Risques juridiques**

##### **La Société est exposée aux risques liés à la responsabilité du fait de ses produits.**

Le Groupe produit des réactifs destinés à détecter la présence d'organismes vivants (bactéries, virus, autres agents pathogènes ou marqueurs) dans des échantillons biologiques. Pour ce faire, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de leur nature.

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait des produits. En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le respect de référentiels qualité décrits au § 5.8 et si la pratique consiste à réaliser une série d'examen complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir ce risque. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité.

**Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.**

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants,
- modifier les procédés de fabrication ou
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ou à ses fournisseurs.

Par ailleurs, les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de commercialisation. Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à une modification de produit, à un retrait de produit, à la suspension des dossiers d'enregistrement pour les produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités peuvent induire des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société et enfin à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

La société s'efforce de réduire ce risque grâce au suivi réglementaire fait par la Direction Système et Management de la Qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. § 5.8.2.5.1).

**Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa rentabilité.**

La Société détient actuellement plus de 400 familles de brevets et plus de 150 familles de marques. Elle a aussi obtenu la concession d'un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables,
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes,
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers,
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents,
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

Certains brevets de la Société arrivent à expiration prochainement, ce qui aura pour conséquence de réduire de manière significative le montant des redevances actuellement perçues par la Société au titre des licences accordées sur ces brevets.



## **Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.**

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de Propriété Intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Des contrefaçons pourraient aussi être développées à partir de pays où les brevets n'ont pas été étendus lors de leur dépôt. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de brevets sont délivrés et le risque s'accroît de voir la Société violer des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que 18 mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

Pour limiter ces risques, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets. De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance sur les marques clés de la Société pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques. Enfin bioMérieux s'assure dans la mesure du possible avant de lancer une nouvelle marque de ne pas enfreindre les droits de tiers.

## **La Société est partie à un certain nombre de litiges.**

Les litiges auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les § 5.3.14.3.1 et 5.3.14.4.

### **4.11.1.4 Risques industriels et environnementaux**

#### **Les responsabilités liées à l'environnement et les frais de mise en conformité pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la Société.**

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société. La réglementation pourrait également assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, et des coûts et indemnités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

#### **4.11.1.5 Risques de marché**

**La principale ressource financière de la Société est assujettie au respect de certains ratios financiers consolidés.**

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée de 7 ans (échéance janvier 2013), remboursable *in fine* pour 100 % du montant. La possibilité pour bioMérieux d'utiliser cette ressource est assujettie au ratio « endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions ».

Le non-respect de ce ratio pourrait limiter la capacité de la Société à utiliser ce prêt.

#### **Risques de crédit et de contrepartie**

Les § 5.3.27.2 et 5.3.27.5 précisent comment le Groupe gère ses risques de crédit et de contrepartie.

#### **Risques de change**

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. chapitre 5.3.27.1 *infra*).

#### **Risques liés aux matières premières**

L'augmentation du coût des matières premières pourrait pénaliser les résultats de la Société.

La Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, pour les besoins de sa production et de sa logistique.

Une augmentation importante du coût des matières premières pourrait avoir une incidence négative sur les marges réalisées par la Société.

#### **Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action**

La présence d'actionnaires détenant individuellement plus de 5 % du capital de la Société pourrait limiter la liquidité quotidienne du titre et avoir un impact défavorable sur les transactions ainsi que sur le cours de l'action.

### **4.11.2 Gestion des risques**

Afin de prévenir et gérer efficacement les risques liés à son activité, la Société, outre les mesures permettant de limiter les conséquences des risques évoqués ci-dessus, a mis en place des procédures de contrôle interne décrites au § 5.8.2 sous le rapport du Président du Conseil d'administration *infra*, ainsi qu'au § 4.12 *infra* « Assurances ». La Société a notamment souscrit une assurance responsabilité civile pour les biens, les personnes et pour les pertes d'exploitation.

De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Celles-ci sont décrites au § 4.6.1.

Sur la gestion des risques financiers, voir le § 5.3.27 *infra*.

## **4.12 ASSURANCES**

### **4.12.1 Politique d'achat d'assurances**

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de globalisation du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par la Société sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générale et Spécifique,
- Dommages aux Biens & Pertes d'exploitation,
- Transport,
- Automobile,
- Construction,
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques...) susceptibles d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitations consécutives pour une période de 12 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels,...). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

### **4.12.2 Principaux contrats**

#### **Responsabilité civile**

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation,
- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation,
- la responsabilité civile professionnelle,
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe,
- Responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type "responsabilité civile employeur" ont été souscrites par certaines filiales du Groupe, notamment au Royaume Uni, aux Etats-Unis, au Canada, à Hong Kong, en Argentine, en Australie, à Singapour, en Turquie, en Italie et en Espagne.

La Société a également mis en place un programme d'assurance couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

### **Dommages aux biens et pertes d'exploitation**

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 200 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment, les incendies, bris de machines, vols, événements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite "police Master" couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

### **Transport**

Les risques liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2 millions d'euros par expédition et par mode de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques de terrorisme aux Etats-Unis et des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

### **Franchises et taux de prime**

La Société retient un niveau d'auto-assurance sécurisé qui concerne principalement les sinistres de fréquence, afin d'optimiser le coût de transfert des risques aux assureurs et de sensibiliser ses collaborateurs à la politique de gestion globale des risques.

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale, les franchises applicables aux contrats d'assurances sont :

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différenciées entre 30 000 euros et 1 million d'euros par sinistre,
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différenciées de 20 000 euros à 2 500 000 euros.

En 2009, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

## **4.13 SANTE, SECURITE ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

### **4.13.1 Politique Globale Santé, Sécurité et Environnement**

Dans le cadre de sa politique Santé, Sécurité et Environnement, la Société s'efforce de conduire ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ses sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires, visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La Société inscrit sa politique Santé, Sécurité et Environnement dans une démarche de développement durable : la Société est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) de l'Organisation des Nations Unies depuis 2003.

La Société a créé en 2009 un pôle Santé, Sécurité et Environnement opérant à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche pro-active et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ce pôle Santé, Sécurité et Environnement est directement rattaché au Directeur Qualité, Affaires Réglementaires et HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), membre du Comité de Direction de la Société.

D'autre part, tous les principaux sites de production de la Société sont dotés de services HSE qui dépendent du Directeur de l'établissement. Le pôle Santé, Sécurité et Environnement apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites, en particulier à ceux qui ne disposent pas de ressources internes spécialisées.

Des procédures spécifiques (règles, consignes, instructions,...) sont développées et appliquées pour la réalisation des tâches analysées comme critiques. Des formations sont régulièrement conduites auprès des salariés afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

La Société a mis en place une formation d'accueil en matière HSE destinée aux nouveaux salariés de ses principaux sites européens et nord-américains.

La Société analyse les dangers et évalue les risques avant de choisir d'utiliser des produits dangereux, d'acquérir ou d'exploiter des biens immobiliers ou des installations et de développer de nouveaux procédés ou produits. La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

Les critères de respect de la réglementation hygiène, sécurité, environnement, sont pris en compte lors de la sélection des fournisseurs de biens et de services ; des évaluations de fournisseurs sont effectuées.

#### **4.13.2 Politique Santé et Sécurité**

##### **Evaluation et prévention des risques professionnels**

Sur ses implantations européennes et nord-américaines, la Société évalue les risques professionnels liés à son activité et encourus par ses salariés ; elle met en place des actions correctives et préventives afin d'éliminer ou, *a minima*, de réduire ces risques.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- Risque biologique : la Société met en place un programme de prévention des risques biologiques basé sur des règles communes et réalise des audits.
- Risque chimique : la Société met en place sur les sites de production et les laboratoires un programme de prévention des risques chimiques, limite l'utilisation de produits cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ; évalue la dangerosité des produits finis ; évalue l'exposition des salariés aux produits dangereux et met en place des équipements de protection collective et individuelle.
- Risque ergonomique : afin de prévenir le risque de troubles musculo-squelettiques, la Société met en place sur la plupart de ses sites une évaluation ergonomique des postes de travail et améliore de façon continue les postes à risque. Ces initiatives d'aménagement physique et temporel (rotation) des postes les plus à risque se doublent de la formation du personnel aux bons gestes et postures à adopter à ces stations de travail.

En 2009, le Groupe a accordé une attention particulière à la protection de ses employés vis-à-vis du risque de pandémie grippale liée au virus Influenza A/H1N1. Parallèlement à la mise en place de mesures visant à informer et sensibiliser son personnel, la Société s'est dotée d'équipements de protection collective et individuelle appropriés et en quantité suffisante.

La Société porte une attention particulière aux risques psycho-sociaux de ses collaborateurs et bénéficie déjà de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. En France, un accord de méthode, portant notamment sur l'analyse des risques, la formation des salariés et l'établissement d'un processus de consultation au sein de l'entreprise, a été signé avec les représentations syndicales le 26 février 2010.

## Sécurité

Les accidents du travail sont analysés, des actions correctives sont mises en place.

Afin de développer une culture de prévention, chaque salarié doit déclarer les événements dont il est acteur ou témoin et qui auraient pu être à l'origine d'un accident. Il doit proposer des actions correctives.

## Promotion de la santé dans l'entreprise

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société améliore la santé de ses employés en promouvant la santé sur le lieu de travail.

Tous les employés du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux).

Sur ses sites nord-américains, la Société déploie depuis deux ans un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Déployées sous la forme de journées, ces initiatives visent à proposer aux salariés qui le souhaitent des bilans de santé, des dépistages précoces du cancer, ainsi que des conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels.

La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données individuelles.

D'autre part, sur la plupart des sites, la Société propose annuellement à ses salariés une prise en charge de la vaccination anti-grippale saisonnière.

## Pilotage de la politique Santé et Sécurité

Un reporting des accidents du travail et des premiers soins infirmerie des principaux sites et filiales est réalisé mensuellement et diffusé dans l'entreprise.

Taux de fréquence et de gravité*	2009
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	40
Nombre de journées perdues	1 658
Taux de fréquence**	4,1
Taux de gravité***	0,17

\* périmètre Monde, y compris intérimaires

\*\* nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

\*\*\* nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées

### 4.13.3 Politique environnementale

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets,...). La Société fait régulièrement auditer ses installations sur l'application des réglementations et des autres obligations qui lui sont applicables.

La Société a lancé fin 2008 une démarche environnementale « bioMérieux Goes Green » (« bioMérieux passe au vert ») comprenant cinq domaines clefs : l'énergie, l'eau, le papier, les déchets et les émissions. La formation d'intégration dispensée aux nouveaux managers de la Société en France et aux Etats-Unis comprend un module spécifique sur cette démarche.

La Société a mis en place fin 2007 un Comité du développement durable présidé par le Directeur Qualité, Affaires Réglementaires et HSE, et animé par le Responsable Environnement, auquel participent dix représentants de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. En parallèle, les initiatives environnementales s'appuient sur un réseau de plus de 40 « Green Champions » ou « correspondants environnement » dans chaque site, filiale et fonction support de la Société.

L'objectif du comité développement durable est de procéder à l'établissement d'un « plan d'action pour l'environnement » permettant de définir une série d'objectifs et d'indicateurs annuels jusqu'en 2012 et de définir les principes applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe en matière de maîtrise des impacts environnementaux.

Sur ses principaux sites de production, la Société a mis en place des démarches d'amélioration continue de type « Kaizen » ou « 5S ». Ces démarches participent à la prise en compte des impacts de l'activité de la Société sur l'environnement.

#### **4.13.4 Les cinq domaines clefs**

##### **♦ L'eau**

- La consommation des ressources en eau

L'eau est utilisée en priorité par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphères contrôlées ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce type d'utilisations, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

Les consommations d'eau sont régulièrement suivies sur les sites principaux et des mesures de réduction de la consommation sont entreprises. Sur le site de Craponne (France) la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement utilisées dans le processus de fabrication permettra à terme d'économiser 40 000 m<sup>3</sup> d'eau potable. Le site de Madrid en Espagne a mis en place en 2009 un circuit de refroidissement en boucle fermée qui entraînera une économie annuelle de plus de 14 000 m<sup>3</sup> d'eau.

La Société poursuit activement ses démarches de constructions de bâtiments éco-efficients. Par exemple, concernant la consommation d'eau, les abords d'un nouveau bâtiment livré en 2009 sur le site de Saint Louis (Etats-Unis) ont été conçus de manière à ne pas nécessiter d'irrigation. Une même recherche s'est appliquée à un nouveau bâtiment livré sur le site de Marcy l'Etoile (France) où l'eau de pluie est récupérée à des fins d'irrigation.

- Eaux usées

Les eaux contaminées biologiquement et chimiquement sont canalisées et analysées. Sur les sites de production les plus importants, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres : débit, pH, température, matières en suspension, matières organiques, azote, hydrocarbures et métaux lourds.

##### **♦ L'énergie**

La Société privilégie l'utilisation du gaz naturel en tant que source d'énergie peu polluante. Les installations de combustion de la Société sont suivies sur le plan de l'efficacité énergétique et des émissions de polluants. Les installations ne répondant pas aux dernières normes dans ce domaine sont systématiquement mises en conformité.

En terme d'efficacité énergétique, la Société met en place une politique et un programme d'optimisation et de réduction. La création et la réhabilitation des bâtiments font l'objet de simulations préalables en terme d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées. Ainsi le site de Craponne en France a investi en 2009 dans une chaudière à haut rendement pour la cafétéria, équipée de panneaux solaires, qui devrait permettre une réduction de la consommation de gaz de 20 à 25 %.

bioMérieux est l'une des premières entreprises françaises à avoir volontairement engagé les démarches nécessaires en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie. Ces certificats lui ont été attribués par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), au mois de juin 2007 pour l'installation d'un système de récupération de chaleur sur son site de Craponne qui doit permettre de réaliser une économie d'énergie totale de l'ordre de 2 millions kWh sur la durée de vie de l'équipement.

La Société entend poursuivre une politique active en vue de l'obtention d'autres certificats d'économie d'énergie.

A titre d'expérience pilote, un bâtiment éco-efficient a par ailleurs été réalisé sur le site de Marcy l'Etoile, en utilisant des technologies performantes qui permettent de limiter sa consommation d'énergie à 65 kWh par m<sup>2</sup> et par an. Pour cette réalisation des certificats d'économie d'énergie pour 1 million de kWh ont été attribués en février 2008 à la Société.

La Société étudie les opportunités d'utiliser des énergies renouvelables : ainsi le site de Durham (Etats-Unis) a entrepris en 2009 l'installation de 2 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires qui produiront 150 000 kWh d'électricité par an.

L'ensemble de ces mesures a permis une réduction de la consommation d'énergie d'environ 5 %, en 2009.

#### ♦ **Le papier**

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnées. Les sites de Durham et Saint-Louis (Etats-Unis) en particulier ont rationalisé leur parc d'imprimantes et une mise aux enchères des imprimantes obsolètes dont les bénéfices ont été reversés à des associations caritatives locales. En Amérique du nord, la consommation de papier a été réduite de 20 % environ. En parallèle, l'utilisation de papier recyclé est progressivement généralisée.

Un autre exemple significatif est la suppression des notices papier d'instructions d'utilisation des réactifs au profit de fiches électroniques téléchargeables directement sur la bibliothèque technique de la Société. Une phase pilote a été menée pour TEMPO<sup>®</sup> en 2009, qui génère une économie annuelle d'une tonne de papier. Cette démarche est étendue progressivement à l'ensemble des autres gammes de produits.

#### ♦ **Les déchets**

Depuis de longues années, la Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri sélectif à la source. Ses efforts portent notamment sur le développement de filières permettant de réduire les quantités de déchets produits. La Société privilégie le développement du recyclage, de la réutilisation et du tri pour les déchets non dangereux. Pour les déchets dangereux (produits chimiques de laboratoire rebutés, solvants organiques, acides, bases,...), la Société a toujours choisi de mener une politique rigoureuse de récupération à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage et de conditionnement de déchets.

La Société s'attache à optimiser les emballages du point de vue de leur quantité de matière. Le site de Durham (Etats-Unis) a ainsi éliminé en 2009 un élément cartonné du packaging des bouteilles BacT/ALERT<sup>®</sup>, ce qui a permis une diminution des ressources nécessaires pour la fabrication du packaging, une optimisation du transport grâce à la réduction de volume obtenue, ainsi qu'une réduction de 110 tonnes de déchets à traiter par les clients de la Société.

En 2009, ce site a également mis en place une filière de valorisation énergétique pour ses rejets de fabrication de bouteilles BacT/ALERT<sup>®</sup>. Cette initiative permet de quasiment tripler la proportion de déchets valorisés pour ce site.

#### ♦ **L'air**

La Société s'attache à réduire ses émissions. Trois des sites français de la Société ont entrepris une démarche de bilan carbone.

La Société s'est engagée dans une politique volontariste de réduction des déplacements ; elle a ainsi investi dans des infrastructures de télécommunication performantes (téléprésence). En outre, la Société a pris la décision de financer un programme de replantation de 15 000 arbres au Brésil afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements aériens de ses collaborateurs en 2008. En ce qui concerne le transport des produits, la Société s'emploie à mettre en place des alternatives au transport aérien de ses produits par le biais un plan d'actions mis en place en 2008.

La Société a par ailleurs décidé d'intégrer des critères environnementaux à sa politique de véhicules de société, et privilégie la location longue durée de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre.



## **Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées**

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur le site de Marcy l'Etoile (France).

## **Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

La Société développe le nombre de filiales certifiées ISO 14001 en s'appuyant sur le succès de bioMérieux Suisse dont la certification ISO 14001 a été renouvelée en 2009.

## **Conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables**

### **♦ Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Tous les sites français de la Société sont en conformité avec la réglementation applicable en matière d'installations classées, qu'ils soient soumis au régime déclaratif ou à autorisation. Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs.

### **♦ Les nuisances olfactives et sonores**

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. Dans ce cadre, elle réalise, sur ses sites français, des campagnes de mesure triennales, conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter en vigueur.

Les activités de la Société n'engendrent pas actuellement de nuisances olfactives.

# CHAPITRE 5

## PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

### 5.1 CHIFFRES CLES

Les chiffres clés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 sont respectivement présentés au paragraphe 5.1 du document de référence déposé le 10 juin 2009 sous le numéro D.09-0495, et au paragraphe 5.1 du document de référence déposé le 2 juin 2008 sous le numéro D.08-0456, auprès de l'AMF.

#### 5.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Chiffre d'affaires	1 223,4	1 110,5
Marge brute	659,6	593,0
Résultat opérationnel courant	213,3	186,9
Résultat opérationnel	203,7	186,1
Résultat de l'ensemble consolidé	148,2	130,0

#### 5.1.2 Bilan consolidé

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2009	Net 31/12/2008
Actifs non courants	636,3	612,6
Actifs courants	610,0	576,6
<b>Total actif</b>	<b>1 259,7</b>	<b>1 189,2</b>
<b>Passif</b>	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	806,4	688,4
Passifs non courants	65,1	138,1
Passifs courants	388,2	362,7
<b>Total passif</b>	<b>1 259,7</b>	<b>1 189,2</b>

### 5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>261,0</b>	<b>259,5</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>188,6</b>	<b>197,9</b>
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-103,5</b>	<b>-216,5</b>
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>	<b>-95,8</b>	<b>16,3</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-10,7</b>	<b>-2,3</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	<b>31,5</b>	<b>36,0</b>
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-6,6	-2,2
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-10,7</b>	<b>-2,3</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>14,2</b>	<b>31,5</b>

## 5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

L'exercice clos le 31 décembre 2009 a été marqué par les principaux événements suivants :

### 5.2.1 Activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'est établi à 1 223 millions d'euros contre 1 111 millions d'euros en 2008. Il a progressé de 7,7 %, à devises et périmètre constants. La progression a atteint 10,4 %, à devises constantes, en prenant en compte l'activité liée aux nouveaux accords de business development.

L'épidémie de grippe A (H1N1) a eu un impact favorable d'environ 18 millions d'euros sur les ventes de tests QuickVue® Influenza et de systèmes NucliSENS® easyMAG®, soit 150 points de base de croissance organique.

Par zone géographique, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Europe <sup>(*)</sup>	<b>694</b>	663	+4,8 %	<b>+5,8 %</b>
Amérique du Nord	<b>289</b>	243	+19,0 %	<b>+6,3 %</b>
Asie Pacifique	<b>151</b>	129	+17,0 %	<b>+12,6 %</b>
Amérique latine	<b>89</b>	76	+16,9 %	<b>+19,7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	1 111	+10,2 %	<b>+7,7 %</b>

(\*) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

Par technologie, le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	2008	Variation A données publiées	<b>Variation</b> A devises et périmètre constants
<b>Applications Cliniques</b>	<b>1 034</b>	944	+9,5 %	<b>+7,4 %</b>
Microbiologie	<b>613</b>	562	+9,0 %	<b>+5,5 %</b>
Immunoessais	<b>326</b>	304	+7,2 %	<b>+6,7 %</b>
Biologie Moléculaire	<b>76</b>	57	+33,1 %	<b>+30,9 %</b>
Autres gammes	<b>19</b>	21	-8,2 %	<b>+6,8 %</b>
<b>Applications Industrielles</b>	<b>189</b>	167	+13,8 %	<b>+9,0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	1 111	+10,2 %	<b>+7,7 %</b>

## 5.2.2 Lancement de nouveaux produits

En 2009, dans un contexte économique encore difficile, la Société a poursuivi son développement rapide et a réalisé d'importantes avancées stratégiques.

Elle a notamment joué un rôle actif dans la lutte contre la pandémie de grippe A (H1N1) et a su adapter son offre de produits aux besoins particuliers de ses clients.

Plaçant l'innovation au cœur de sa croissance, elle a commercialisé 17 nouveaux produits dans des domaines extrêmement variés. Elle a notamment lancé :

- NucliSENS EasyQ<sup>®</sup> MRSA, nouveau test de diagnostic moléculaire sur la plateforme automatisée EasyQ<sup>®</sup> pour l'identification du *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM), l'une des principales causes d'infections nosocomiales,
- VIDAS<sup>®</sup> EBV, pour la détection du virus d'Epstein Barr,
- VILINK<sup>™</sup> et VITEK<sup>®</sup> 2 PC 4.02, de nouvelles solutions informatiques destinées à VITEK<sup>®</sup> 2,
- VITEK<sup>®</sup> 2 PC 4.02, logiciel intégrant les normes européennes de sensibilité des micro-organismes aux antibiotiques (EUCAST).

## 5.2.3 Principaux accords

### Accord de collaboration

En novembre 2009, bioMérieux a signé un accord avec GlaxoSmithKline pour développer un test prédictif qui aidera les médecins à choisir le traitement le mieux adapté aux différentes populations de patientes atteintes d'un cancer du sein. Ce test sera développé à partir de nouveaux marqueurs et sera lancé par bioTheragnostics dans son laboratoire certifié CLIA. bioMérieux développera ensuite un test de diagnostic *in vitro* qui sera commercialisé dans le monde entier.

### Accord de distribution

bioTheragnostics a signé le 30 septembre 2009, un accord de distribution avec la société anglaise Lab21. Sur les 2 prochaines années, Lab21 commercialisera au Royaume-Uni, en Irlande et au Moyen-Orient, le test THEROS CancerTYPE ID<sup>®</sup> de qualification des cancers métastatiques d'origine incertaine ou inconnue. Les analyses seront réalisées par bioTheragnostics dans son laboratoire basé à San Diego (Californie - Etats-Unis).

## Accord de partenariat

En novembre 2009, bioMérieux et le CEA ont annoncé un partenariat stratégique à long terme pour le développement de technologies innovantes de diagnostic des maladies infectieuses. Les projets de recherche communs porteront essentiellement sur les méthodes de détection et d'identification rapides des bactéries, basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie ou d'imagerie.

### 5.2.4 Opérations industrielles

La Société a également poursuivi son plan de développement opérationnel, afin d'assurer sa croissance et sa compétitivité à long terme. Elle a optimisé ses sites de production : conformément au planning prévu, toutes les activités du site de Boxtel (Pays-Bas) ont été arrêtées le 31 décembre 2009, à l'exception d'une équipe de production de 44 personnes qui sera conservée en 2010 jusqu'à l'obtention des enregistrements des réactifs d'immunoessais en microplaques. Le développement et la production des gammes de biologie moléculaire ont été transférés sur le site de Grenoble et les réactifs d'immunoessais en microplaques seront fabriqués par la co-entreprise avec Shanghai Kehua Bio-engineering. La Société a également annoncé la fermeture des sites de Solna (Suède) d'ici fin juin 2010 et de Toronto (Canada) à la fin du 1er trimestre 2010. Enfin, le nouveau système « Global ERP » destiné à équiper l'ensemble des sociétés du Groupe a démarré avec succès, le 4 janvier 2010, dans 2 filiales, en Allemagne et en Angleterre, ainsi que dans 2 départements fonctionnels.

### 5.2.5 Résultats et situation financière

Les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS.

#### Compte de résultat

- La **marge brute** s'établit à 660 millions d'euros contre 593 millions d'euros l'année précédente. A 53,9 % du chiffre d'affaires, elle s'améliore de 50 points de base, malgré la hausse des redevances payées et la part croissante des produits de distribution. Cette progression s'explique notamment par une légère augmentation des prix de vente, associée à une baisse du coût des matières premières et des transports, une diminution du poids des amortissements et de l'entretien de la base installée ainsi que par les efforts de productivité de la Société.
- Les **charges commerciales et les frais généraux** s'élèvent à 316 millions d'euros contre 286 millions d'euros en 2008. Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, elles représentent 25,8 %, niveau identique à celui de 2008.
- Les **frais de recherche et développement** atteignent 143 millions d'euros, soit 11,7 % du chiffre d'affaires. Leur progression à devises constantes ressort à 11 %, hors coût de business development. La Société prévoit de maintenir son effort de recherche aux environs de 12 % de son chiffre d'affaires.
- Les **produits du portefeuille de brevets** ont atteint 12 millions d'euros, en baisse de 0,4 million d'euros. La diminution des redevances reçues de Becton Dickinson (-1 million d'euros) et des redevances non récurrentes (-1,5 million d'euros) a été quasiment compensée par l'augmentation des autres redevances reçues. Les redevances enregistrées sur les technologies BOOM<sup>®</sup> et NASBA<sup>™</sup>, dont la majorité des brevets vient à échéance en 2010, se sont élevées à 3 millions d'euros.

Dans ce contexte de forte croissance de l'activité et de maîtrise des frais opérationnels, le **résultat opérationnel courant** progresse de plus de 14 % pour atteindre 213 millions d'euros, soit 17,4 % du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 204 millions d'euros, contre 186 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une progression de 9,5 %. En 2009, il intègre des charges non récurrentes liées à la fermeture des sites de Boxtel (Pays-Bas), de Solna (Suède) et de Toronto (Canada) pour un montant total de 10,1 millions d'euros.

La **charge financière nette** s'élève à 1,1 million d'euros. En décembre 2009, la Société a annoncé avoir cédé l'intégralité de la participation financière qu'elle détenait dans la société ExonHit Therapeutics S.A. Cette participation avait été acquise en novembre 2005, lors de l'introduction en bourse d'ExonHit Therapeutics. La plus-value ainsi réalisée (3,3 millions d'euros) a été compensée par les moins values latentes sur les titres ReLIA et AdvanDx.

La **charge d'impôt sur les résultats** représente 26,8 % du résultat avant impôt contre 28,2 % en 2008. Elle s'établit à 54,4 millions d'euros. Elle bénéficie de la suppression des retenues à la source sur les dividendes entre la France et les Etats-Unis. Cette disposition a eu un impact favorable de 4,1 millions d'euros sur les comptes de l'exercice 2009. L'importance des dépenses de Recherche et Développement engagées par les sites français du Groupe permet de dégager un Crédit d'Impôt Recherche de près de 12 millions d'euros.

Le **résultat net** de l'exercice ressort à 148 millions d'euros, soit 12,1 % du chiffre d'affaires, en amélioration de 14 % par rapport à 2008. Le résultat net par action s'élève à 3,75 euros, contre 3,29 euros en 2008.

## Cash-flow

Le niveau élevé de la marge opérationnelle permet de dégager un cash-flow libre avant acquisitions de sociétés, activités cédées et dividendes de 87 millions d'euros, malgré l'augmentation des investissements et des besoins en fonds de roulement.

- En 2009, les investissements réalisés représentent 120 millions d'euros, dont 82 millions au titre des investissements industriels, contre respectivement 92 et 55 millions d'euros en 2008. Les investissements industriels ont concerné principalement l'extension des capacités de production, le projet « Global ERP » ainsi que la construction et l'aménagement de bâtiments sur les sites de Grenoble, Marcy l'Etoile, Saint-Louis et Shanghai.

La Société confirme son plan d'investissement annoncé en 2008. En 2010, les investissements industriels devraient être supérieurs de 30 millions d'euros environ à leur niveau habituel.

- L'augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation a été plus importante en 2009 (24 millions d'euros) qu'en 2008 (4 millions d'euros). Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des dettes fournisseurs en France, suite à l'entrée en vigueur d'une loi réduisant les délais de paiement (« loi de modernisation de l'économie »). Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le besoin en fonds de roulement d'exploitation est néanmoins quasi stable à 20,8 % du chiffre d'affaires, contre 20,6 % en 2008.
- Le Groupe a payé aux salariés quittant le site de Boxtel des indemnités à hauteur de 18 millions d'euros et enregistré des produits de cession de titres non consolidés (dont la participation qu'elle détenait dans ExonHit Therapeutics S.A.) pour plus de 8 millions d'euros.

Compte tenu du versement d'un dividende de 32 millions d'euros (0,81 euro par action), l'exercice dégage un excédent de 55 millions d'euros. L'année 2008 montrait un besoin net de 64 millions d'euros, les décaissements relatifs aux acquisitions (principalement AB BIODISK, AviaraDx, et PML Microbiologicals) ayant représenté 136 millions d'euros.

La quasi-totalité de l'endettement net au 31 décembre 2008 a été remboursé et la dette financière nette ne s'élève plus qu'à 2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

bioMérieux dispose, en outre, d'une ligne de crédit syndiqué de 260 millions d'euros jusqu'en janvier 2013. Elle n'utilisait pas cette facilité au 31 décembre 2009.

## 5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2008 ET 2009

Les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 sont respectivement présentés au paragraphe 5.3 du document de référence déposé le 10 juin 2009 sous le numéro D.09-0495, et au paragraphe 5.3 du document de référence déposé le 2 juin 2008 sous le numéro D.08-0456, auprès de l'AMF.

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Chiffre d'affaires (note 5.3.1.16.1)</b>	<b>1 223,4</b>	<b>1 110,5</b>
Coût des ventes	-563,8	-517,5
<b>Marge brute</b>	<b>659,6</b>	<b>593,0</b>
Autres produits de l'activité (note 5.3.1.16.1)	12,5	12,6
Charges commerciales	-217,1	-198,9
Frais généraux	-98,7	-87,1
Recherche & Développement	-143,0	-132,7
<b>Total frais opérationnels</b>	<b>-458,8</b>	<b>-418,7</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>213,3</b>	<b>186,9</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants (note 5.3.23)	-9,6	-0,8
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>203,7</b>	<b>186,1</b>
Coût de l'endettement financier net (note 5.3.22.1)	-2,5	-2,5
Autres produits et charges financiers (note 5.3.22.2)	1,4	-0,8
Impôts sur les résultats (note 5.3.24)	-54,4	-51,5
Entreprises associées (note 5.3.7)	0,0	-1,3
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>148,2</b>	<b>130,0</b>
Dont part des minoritaires	0,4	0,1
<b>Dont part du Groupe</b>	<b>147,8</b>	<b>129,9</b>
Résultat net de base par action	3,75 €	3,29 €
Résultat net dilué par action (note 5.3.19.2)	3,75 €	3,29 €

## RESULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>148,2</b>	<b>130,0</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers (a)	-12,7	10,0
Effet d'impôt	4,4	-3,5
Variation de la réserve de conversion	1,5	-13,8
<b>Total des Autres éléments du résultat global (b)</b>	<b>-6,8</b>	<b>-7,3</b>
<b>Résultat global</b>	<b>141,4</b>	<b>122,7</b>
Part affectée aux intérêts minoritaires	0,9	-0,4
<b>Part du Groupe</b>	<b>140,5</b>	<b>123,1</b>

(a) Variation de la partie efficace des instruments financiers de couverture de flux

Les variations de juste valeur constatées en résultat opérationnel courant suite au dénouement des opérations couvertes sont données en notre 5.3.27.1.3

(b) Il n'y a pas de variation de juste valeur inscrite directement en capitaux propres sur les titres disponibles à la vente sur les exercices présentés.



## BILAN CONSOLIDE

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Net</b> <b>31/12/2009</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2008</b>
<b>Actifs non courants</b>		
. Immobilisations incorporelles (note 5.3.3)	93,0	78,1
. Ecart d'acquisition (note 5.3.4)	166,9	168,0
. Immobilisations corporelles (note 5.3.5.1)	312,8	300,2
. Immobilisations financières (note 5.3.6)	10,5	16,6
. Participations dans les entreprises associées (note 5.3.7)		2,0
. Autres actifs non courants (note 5.3.5.4)	27,0	26,0
. Impôt différé actif (note 5.3.15)	26,1	21,7
<b>Total</b>	<b>636,3</b>	<b>612,6</b>
<b>Actifs courants</b>		
. Stocks et en-cours (note 5.3.8)	158,6	156,3
. Clients et comptes rattachés (note 5.3.9)	346,6	315,4
. Autres créances d'exploitation (note 5.3.10)	33,2	28,8
. Créance d'impôt exigible (note 5.3.10)	22,2	11,6
. Créances hors exploitation (note 5.3.10)	2,4	11,7
. Disponibilités et équivalents de trésorerie (note 5.3.11)	47,0	52,8
<b>Total</b>	<b>610,0</b>	<b>576,6</b>
. Actifs destinés à être cédés (note 5.3.5.2)	13,4	
<b>Total actif</b>	<b>1 259,7</b>	<b>1 189,2</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Capitaux propres</b>		
. Capital (note 5.3.12)	12,0	12,0
. Primes et réserves	642,0	542,8
. Résultat de l'exercice	147,8	129,9
<b>Total part du Groupe</b>	<b>801,8</b>	<b>684,7</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4,6</b>	<b>3,7</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>806,4</b>	<b>688,4</b>
<b>Passifs non courants</b>		
. Emprunts et dettes financières long terme (note 5.3.16.2)	8,4	78,1
. Impôt différé passif (note 5.3.15)	21,0	25,6
. Provisions (note 5.3.14)	35,7	34,4
<b>Total</b>	<b>65,1</b>	<b>138,1</b>
<b>Passifs courants</b>		
. Emprunts et dettes financières court terme (note 5.3.16.2)	40,7	25,6
. Provisions (note 5.3.14)	16,0	38,4
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.3.17)	116,6	120,2
. Autres dettes d'exploitation (note 5.3.17)	166,6	151,7
. Dette d'impôt exigible (note 5.3.17)	19,4	11,7
. Dettes hors exploitation (note 5.3.17)	28,9	15,1
<b>Total</b>	<b>388,2</b>	<b>362,7</b>
<b>Total passif</b>	<b>1 259,7</b>	<b>1 189,2</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Résultat de l'ensemble consolidé	148,2	130,0
Dotation nette aux amortissements - provisions et autres	58,9	72,7
Ecarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,2
Résultat net sur opérations en capital	-3,0	-1,9
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>204,2</b>	<b>201,0</b>
Coût de l'endettement financier net	2,5	2,5
Charge d'impôt exigible	54,3	56,0
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>261,0</b>	<b>259,5</b>
Augmentation des stocks	-0,2	-7,4
Augmentation des créances clients	-28,4	-20,9
Augmentation des dettes fournisseurs et autres BFRE	4,8	24,3
<b>Augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>-23,8</b>	<b>-4,0</b>
Versement d'impôt	-57,6	-57,6
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	10,5	3,4
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers	-1,5	-3,4
<b>Augmentation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-72,4</b>	<b>-61,6</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>188,6</b>	<b>197,9</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-119,6	-91,8
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10,2	7,5
Décaissements / encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	8,3	-0,3
Encaissements liés à la cession de la gamme Hémostase	0,1	1,9
Incidence des variations de périmètre	0,1	-130,6
Autres flux liés aux opérations d'investissements	-2,5	-3,2
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-103,5</b>	<b>-216,5</b>
Rachats et reventes d'actions propres	4,7	-15,3
Distributions de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA	-31,9	-29,8
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	-	2,4
Coût de l'endettement financier net	-2,5	-2,5
Variation des dettes financières confirmées	-66,1	61,5
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>	<b>-95,8</b>	<b>16,3</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-10,7</b>	<b>-2,3</b>
<b>Analyse de la variation nette de trésorerie</b>		
Trésorerie nette à l'ouverture	31,5	36,0
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-6,6	-2,2
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-10,7</b>	<b>-2,3</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture (cf. note 5.3.16.2)</b>	<b>14,2</b>	<b>31,5</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS – NORMES IAS

En millions d'euros	Part du Groupe								Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées (a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur (b)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>12,0</b>	524,2	-32,3	0,6	-7,2	5,6	<b>490,9</b>	<b>98,0</b>	<b>600,9</b>	<b>0,4</b>
Résultat global de l'exercice			-13,3	6,5			<b>-6,8</b>	<b>129,9</b>	<b>123,1</b>	<b>-0,4</b>
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		98,0					<b>98,0</b>	<b>-98,0</b>	<b>0,0</b>	
Distribution de dividendes (c)		-29,8					<b>-29,8</b>		<b>-29,8</b>	
Actions propres		-9,9			-5,3		<b>-15,2</b>		<b>-15,2 (h)</b>	
Rémunération en actions (d)		7,2 (e)				-1,5	<b>5,7</b>		<b>5,7</b>	
Variation de périmètre							<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>3,7</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>12,0</b>	589,7	-45,6	7,1	-12,5	4,1	<b>542,8</b>	<b>129,9</b>	<b>684,7</b>	<b>3,7</b>
Résultat global de l'exercice			1,0	-8,3			<b>-7,3</b>	<b>147,8</b>	<b>140,5</b>	<b>0,9</b>
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		129,9					<b>129,9</b>	<b>-129,9</b>	<b>0,0</b>	
Distribution de dividendes (c)		-31,9					<b>-31,9</b>		<b>-31,9</b>	
Actions propres		-4,1			9,7		<b>5,6</b>		<b>5,6 (h)</b>	
Rémunération en actions (d)		4,5 (e)				-1,6	<b>2,9</b>		<b>2,9</b>	
Variation de périmètre		-1,0	1,0				<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>12,0</b>	687,1 (f)	-43,6 (g)	-1,2	-2,8	2,5	<b>642,0</b>	<b>147,8</b>	<b>801,8</b>	<b>4,6</b>

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros

(b) Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture de flux

(c) Dividendes par action : 0,76 euro en 2008 et 0,81 euro en 2009

(d) La valeur de l'avantage lié à l'attribution gratuite d'actions est étalée sur la période d'acquisition des droits

(e) Actions définitivement remises aux bénéficiaires

(f) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA : 425 millions d'euros. L'Assemblée générale du 16 juin 2010 prévoit de distribuer un dividende de 0,90 euro par action

(g) Cf. note 5.3.13

(h) Montant avant impôt : 15,3 millions d'euros en 2008 et 5,6 millions d'euros en 2009

## PREAMBULE

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 150 pays au travers de 39 filiales et d'un large réseau de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mars 2010.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2010.

### 5.3.1 Principes comptables

#### Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

L'impact des normes et interprétations d'application obligatoire en 2009 est présenté ci-après.

- La révision de la norme IAS 1 n'a eu d'impact que sur la présentation des états financiers. Le compte de résultat global est présenté en deux états. Un premier état présente les produits et charges aboutissant au résultat consolidé. Un deuxième état, partant du résultat consolidé, présente les autres éléments aboutissant au résultat global. Une information comparative a été ajoutée pour les exercices antérieurs.
- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » qui prévoit que les secteurs opérationnels correspondent aux segments d'activités du Groupe dont les résultats sont suivis régulièrement par les organes de direction, a conduit à retenir le diagnostic *in vitro* comme seul secteur opérationnel, les organes de direction n'examinant pas régulièrement de subdivision du résultat, notamment par zone géographique.

Afin d'assurer la continuité avec l'information donnée précédemment, une analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel, de l'actif et du passif relatifs aux zones géographiques est donnée dans l'annexe (cf. note 5.3.25).

La définition des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été revue pour tenir compte de l'évolution du Groupe, suite notamment aux opérations de croissance externe significatives réalisées en 2008, et dans le cadre de la mise en œuvre d'IFRS 8. Les actifs étaient précédemment regroupés par entités juridiques, ou groupes d'entités juridiques. L'analyse effectuée a conduit à grouper les actifs soit par entités juridiques, soit par gammes (ensemble d'actifs corporels principalement des sites de production, et incorporels essentiellement des technologies, qui génèrent les flux d'une ligne ou d'un ensemble de lignes de produits).

Les goodwill précédemment suivis au niveau global ont été ventilés par groupes de gammes de produits. Aucune dépréciation n'a été enregistrée. Il est à noter que l'application des règles définies jusqu'en 2008 en matière d'UGT n'aurait pas conduit à constater de dépréciation sur les goodwill au 31 décembre 2009 (cf. note 5.3.4).

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne ne sont pas appliquées par anticipation lorsqu'elles entrent en vigueur postérieurement à la date de clôture. Ces normes et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés.

Aucun principe comptable contraire aux normes IFRS d'application obligatoire en 2009 et non encore adoptées au niveau européen n'a été utilisé. Les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

### 5.3.1.1 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui impactent la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, dont l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières, les provisions, l'évaluation des engagements de retraite, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

### 5.3.1.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

En cas de perte de l'influence notable dans le cadre d'une dilution de la participation sans cession, la valeur consolidée de la participation mise en équivalence est reclassée, conformément à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées », dans une catégorie d'instruments financiers et évaluée ultérieurement conformément à IAS 39 « Instruments financiers ».

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure au paragraphe 5.3.32.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

### 5.3.1.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base de leur exercice social ou, lorsque celui-ci est différent, d'une situation comptable audité établie à la date de clôture du Groupe.

### 5.3.1.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

#### 5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

Cas général : la conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyperinflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.

- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les éléments du tableau de financement sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées sous la rubrique « réserve de conversion » incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

<b>Cours moyens</b>				
<b>1 EURO =</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>GBP</b>	<b>BRL</b>
2009	1,39	130	0,89	2,77
2008	1,47	152	0,80	2,67
2007	1,37	161	0,68	2,66

<b>Cours de clôture</b>				
<b>1 EURO =</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>GBP</b>	<b>BRL</b>
2009	1,44	133	0,89	2,51
2008	1,39	126	0,95	3,25
2007	1,47	165	0,73	2,61

Cas particulier : la conversion en monnaie de fonctionnement des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie locale n'est pas leur monnaie de fonctionnement est effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique.
- Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

Si cette monnaie de fonctionnement est différente de l'euro, la conversion en euro des états ainsi obtenus est alors effectuée comme indiqué au paragraphe « cas général ».

#### 5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2009, l'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 5.3.1.17 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

Lors du passage aux normes IAS-IFRS, l'option pour le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés constatés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 avait été choisie.

### **5.3.1.5 Immobilisations incorporelles**

#### **5.3.1.5.1 Frais de recherche et développement**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **5.3.1.5.2 Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée à partir de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.

En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée de 5 à 20 ans pour les brevets et les licences, et de 3 à 6 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3).

### **5.3.1.6 Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. Le coût des regroupements d'entreprises intègre les frais directement liés à l'acquisition et l'incidence des clauses de révision de prix, lorsqu'une estimation fiable peut en être effectuée. Ces clauses sont actualisées le cas échéant lorsque l'impact est significatif.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 5.3.1.8). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.3.1.8 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Les écarts d'acquisition figurent au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3). Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition a été figée au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date a été imputé sur la valeur brute.

### 5.3.1.7 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » n'a pas conduit à activer des frais d'emprunts.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Désignation	Durée amortissement
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

\* *instruments mis à disposition ou utilisés en interne*

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Désignation	Durée amortissement
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.3.1.8) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3).



Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, la valeur des immobilisations n'est pas corrigée du montant de cette élimination : l'impact, non significatif au regard de la valeur de l'actif immobilisé, est inscrit en « Produits constatés d'avance » (8 millions d'euros au 31 décembre 2009).

#### Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs immobiliers des sites de Boxtel et Toronto ont été reclassés dans une rubrique spécifique des actifs courants. Ils ont en effet fait l'objet d'un mandat de vente dans le contexte de la fermeture en cours de ces sites.

Ces actifs ne sont plus amortis à compter du 31 décembre 2009, date de leur affectation dans cette rubrique. Ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession.

#### Contrats de location-financement

*En tant que preneur* : Un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- Le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de la période de location.
- Il contient une option de rachat à un prix préférentiel.
- Sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué.
- La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- Le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

*En tant que bailleur* : Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

#### **5.3.1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie, et les écarts d'acquisition, font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Comme indiqué ci-dessus, la définition des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été revue pour tenir compte de l'évolution du Groupe, suite notamment aux opérations de croissance externe significatives réalisées en 2008, et dans le cadre de la mise en œuvre d'IFRS 8. Les actifs étaient précédemment regroupés par entités juridiques, ou groupes d'entités juridiques. L'analyse effectuée a conduit à grouper les actifs soit par entités juridiques, soit par gammes (ensemble d'actifs corporels principalement des sites de production, et incorporels essentiellement des technologies qui génèrent les flux d'une ligne ou d'un ensemble de lignes de produits).

Pour information, il n'existe plus de goodwill suivis au niveau global.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice ou d'un regroupement d'UGT est essentiellement déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en matière de croissance pour les 5 premières années sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses prudentes ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 2 % et d'un maximum de 3 %.

Le taux d'actualisation utilisé pour ces calculs correspond au coût moyen pondéré du capital avant impôt qui s'élevait à 9,3 % en 2008 et 9 % en 2009. Le coût moyen des capitaux propres est calculé en prenant en compte un taux sans risques (taux des OAT), la prime de risques du marché actions, et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Le coût moyen des capitaux propres est rapproché du coût utilisé par les analystes.

La durée de projection peut être allongée en fonction de la maturité des activités analysées et les taux d'actualisation ajustés pour tenir compte de risques spécifiques.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation (fourchette +/- 1 %), et le taux de croissance à l'infini (fourchette +/- 0,5 %). La mise en œuvre des tests de sensibilité ne conduirait pas à constater de dépréciations significatives.

Dans le cas où ces unités ne généreraient pas une trésorerie prévisionnelle suffisante, les actifs correspondants feraient l'objet d'une provision, sauf en cas de juste valeur identifiable d'un montant supérieur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat dans les autres charges opérationnelles non courantes si elles répondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3). Dans le cas des écarts d'acquisition, elles ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

### **5.3.1.9 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Elles sont comptabilisées et évaluées selon les règles présentées en note 5.3.1.17. Les plus et moins-values sur cession de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

### **5.3.1.10 Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigé des écarts constatés au cours de la période de fabrication des produits en stocks. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau normal d'activité ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

La mise en œuvre d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » n'a pas conduit à intégrer les coûts d'emprunt dans la valeur des stocks.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc correspondant d'instruments.

### 5.3.1.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ils comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie (ex : SICAV monétaires euro).

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 5.3.1.17).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions.

### 5.3.1.12 Avantages du personnel

#### 5.3.1.12.1 Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

En l'absence de surcoût significatif identifié pour le Groupe, les engagements liés au Droit Individuel de Formation (DIF) sont considérés comme des éléments hors bilan.

#### 5.3.1.12.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite, à titre principal ou complémentaire (principalement Etats-Unis, Allemagne et France) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	bioMérieux SA	bioMérieux Inc
Augmentation des salaires		
2009	3,50%	4,20%
2008	3,50%	3,75%
Taux d'actualisation		
2009	4,80%	5,70%
2008	5,50%	6,20%
Taux de rendement attendu		
2009	4,75%	8,00%
2008	4,90%	8,00%

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19, une moyenne retraitée entre les indices au 31 décembre 2009 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue.

Le taux de rendement attendu est déterminé par les actuaires à partir des anticipations et de l'historique de rendement pour des placements de même nature.

Les écarts actuariels sont différés. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée de vie active ou moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles.

#### 5.3.1.12.3 Les autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

#### 5.3.1.13 Provisions – Actifs et passifs éventuels

En application de la norme IAS 37 « Provisions - actifs et passifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

#### 5.3.1.14 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...) ;
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...) ;
- des retenues à la source non récupérables au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que si leur utilisation est suffisamment probable dans un avenir proche (deux ans au plus).

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés respectivement en « actifs non courants » et « passifs non courants ». Ils sont présentés au bilan pour un montant net s'ils sont prélevés par une même autorité fiscale au titre d'une même entité (ou groupe d'entités) imposable et à condition que celle-ci ait le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôt exigible.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions : la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle, et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, la C.V.A.E. et la C.F.E. seront présentées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement actuel de la taxe professionnelle. Ces nouvelles contributions n'étant pas comptabilisées en impôt sur les sociétés, elles n'ont donné lieu à aucun calcul d'impôt différé au 31 décembre 2009.

### **5.3.1.15 Autres créances et dettes hors exploitation**

Les autres créances et dettes hors exploitation sont des créances et dettes non liées au besoin d'exploitation. Elles comprennent notamment les créances liées à des cessions d'actifs non courants et les dettes sur immobilisations.

### **5.3.1.16 Présentation du compte de résultat**

#### **5.3.1.16.1 Constatation des produits courants**

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

#### Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 5.3.1.7).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

### Autres produits de l'activité

Les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances reçues, sont présentées sous la rubrique « autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

#### 5.3.1.16.2 Classification des charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.
- Les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Finance, Informatique, Achats) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont déduites des charges enregistrées sous cette rubrique.

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

#### 5.3.1.16.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent essentiellement les produits nets de cession d'actif immobilisé (hors instruments), les coûts de restructuration et certaines dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5.3.1.8).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

#### 5.3.1.16.4 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers sont présentés sur 2 lignes distinctes :

- Le « Coût de l'endettement financier net » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- Les « Autres produits et charges financiers » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales et sur investissements nets à l'étranger.

#### 5.3.1.16.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

### 5.3.1.17 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan : immobilisations financières, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après :

#### 5.3.1.17.1 « Actifs détenus jusqu'à l'échéance »

Il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

#### 5.3.1.17.2 « Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat »

Cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont :

- les titres de participation de sociétés cotées sur un marché actif (constatés au bilan en « immobilisations financières »), à l'exception de ceux qui ont été classés en « actifs disponibles à la vente » (cf. infra) ;
- les « disponibilités et équivalents de trésorerie », y compris les valeurs mobilières de placement (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie.

La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction) qui correspond au cours de clôture pour les titres cotés et aux valeurs liquidatives pour les Valeurs Mobilières de Placement. Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

#### 5.3.1.17.3 « Prêts, créances et dettes »

Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui est, dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût initial minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant « qu'actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, cotées sur un marché non actif, ou cotées sur un marché actif mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

#### 5.3.1.17.4 « Actifs disponibles à la vente »

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- Lorsque la juste valeur à la clôture peut être déterminée de manière fiable, ses variations sont constatées directement en autres éléments du résultat global. Si ces variations conduisent à reconnaître une moins-value considérée comme durable, celle-ci passe en résultat pour la partie excédant les variations positives précédemment enregistrées en contrepartie des capitaux propres.
- Dans le cas contraire, les « actifs financiers disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de la réalisation de tests de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

#### 5.3.1.17.5 « Instruments dérivés » de taux ou de change

Il s'agit, par exemple, de swaps, d'opérations à terme, d'options, etc. Les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur a été déterminée sur la base d'information communiquée par les établissements financiers à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.



- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (ex : couverture de transactions commerciales futures en devises et couverture des investissements nets à l'étranger) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et que son efficacité soit démontrée.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2009 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

### **5.3.1.18 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés**

Les transactions rémunérées en actions concernent :

- les plans d'attribution gratuite d'actions de bioMérieux S.A. décidés par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008,
- et le plan d'attribution d'options de souscription d'actions de bioTheranostics décidé par l'Assemblée générale de cette société, du 24 septembre 2008.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Elle est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. Elle est révisée à chaque clôture en fonction du nombre d'actions qui seront acquises.

A l'échéance de la période d'attribution, le montant total de l'avantage ainsi comptabilisé est maintenu en capitaux propres, que les actions soient effectivement attribuées ou non.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

### **5.3.1.19 Résultat par action**

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions d'autocontrôle, détenues à des fins de régularisation du cours de bourse).

En l'absence d'instrument dilutif émis par bioMérieux SA, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### **5.3.1.20 Tableau des flux de trésorerie consolidés**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009.R.03 du 2 juillet 2009.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant net des liquidités des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation.

La « capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts » correspond à la somme du résultat des sociétés intégrées, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant), de la charge liée au paiement en actions, des écarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers, du résultat net sur opérations en capital, du coût de l'endettement financier net, de la charge d'impôt courant et différé et des éventuelles pertes de valeur.

#### **5.3.1.21 Information sectorielle**

Comme indiqué ci-dessus, et en application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », le Groupe a retenu un seul secteur opérationnel : le segment du diagnostic *in vitro* comme secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Conformément à la norme IFRS 8, une information par zone géographique est communiquée en note 5.3.25 en suivant des principes comptables identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Le Groupe a souhaité communiquer sur des informations plus détaillées que celles prévues par la norme, afin d'assurer une continuité avec les informations communiquées les années précédentes.

#### **5.3.1.22 Actions propres**

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Dans ce contexte, elle est amenée à détenir de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 5.3.19.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de bourse ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

### **5.3.2 Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des deux derniers exercices**

#### **5.3.2.1 Exercice 2009**

##### Site de Boxtel

Conformément au planning prévu, toutes les activités du site ont été arrêtées le 31 décembre 2009, à l'exception d'une équipe de production de 44 personnes qui sera conservée pendant les 6 premiers mois de 2010 pour couvrir les délais d'enregistrement des réactifs d'immunoessais en microplaques dans certains pays.

### 5.3.2.2 Exercice 2008

#### Sysmex bioMérieux

Le 31 mars 2008, Sysmex a pris une participation de 34 % dans le capital de bioMérieux Japon, qui est devenu Sysmex bioMérieux Co., Ltd. Cette nouvelle entité assure, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, la promotion et la commercialisation de l'ensemble des gammes de bioMérieux au Japon. Elle prend en charge l'enregistrement et le marketing des produits bioMérieux sur le marché japonais. Sysmex a la responsabilité des ventes et du service clients.

La cession partielle des titres de bioMérieux Japon s'est traduite par une plus-value de 1,6 million d'euros, enregistrée en « autres produits et charges opérationnels non courants ». Par ailleurs, des charges de restructuration liées à la réorganisation des équipes ont été enregistrées pour 1,6 million d'euros.

#### Création de filiales

En 2008, bioMérieux SA a créé deux nouvelles filiales à Singapour et à Dubaï. A Singapour, la filiale accueille l'équipe bioMérieux en charge du support des pays de la zone ASEAN, de la Corée, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A Dubaï, la filiale, dénommée bioMérieux Moyent-Orient, sert le développement commercial dans cette région.

Par ailleurs, la filiale créée en 2007 en Algérie est opérationnelle.

#### bioMérieux Espagne

Au cours de l'exercice, bioMérieux Espagne a absorbé Biomedics, société acquise en 2007, par voie de fusion avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### AB bioMérieux

Le 18 juin 2008, bioMérieux SA a acquis AB BioDisk, société suédoise experte dans l'antibiogramme de bactéries rares et à croissance difficile, pour un prix de 643 millions de SEK (68,8 millions d'euros).

AB BioDisk employait 53 personnes à la date d'acquisition et avait réalisé un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros en 2007.

La juste valeur des actifs et des passifs acquis s'est élevé à 2,9 millions d'euros, incluant notamment la réévaluation des stocks à leur valeur de réalisation (1,1 million d'euros). Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel a été de 65,9 millions d'euros.

#### bioMérieux Shanghai

Shanghai Kehua Bio-engineering et bioMérieux ont annoncé le 31 janvier 2008 la création d'une entreprise commune, basée à Shanghai. Cette entreprise porte le nom de Shanghai bioMérieux Bio-engineering et bioMérieux en détient 60 % des parts.

Cette co-entreprise assurera à partir de 2010 la fabrication des tests d'immunologie en microplaques, actuellement réalisés sur le site bioMérieux de Boxtel.

#### bioMérieux Afrique du Sud

Le 4 janvier 2008, bioMérieux Afrique du Sud a racheté l'activité du précédent distributeur de bioMérieux dans ce pays, Omnimed, pour un montant de 4,7 millions d'euros. Ce montant inclut l'acquisition de la base installée (1,9 million d'euros), des stocks (1,2 million d'euros) et la valeur attribuée au fonds de commerce (1,6 million d'euros).

Le 27 août 2008, bioMérieux SA a cédé 26 % du capital de la filiale à la société Litha Healthcare Holdings (pty) ltd afin de permettre le développement de l'activité avec des partenaires locaux et de se conformer à la réglementation « Black Economic Empowerment (BEE) ».

Sur la base d'un prix de vente de 9,4 millions de rands, cette cession partielle de titres s'est traduite par une moins-value de 0,2 million d'euros enregistrée en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

### bioTheranostics

Le 11 septembre 2008, bioMérieux a acquis la société AviaraDx, basée à San Diego, Californie (Etats-Unis), pour un prix de 60 millions de dollars.

AviaraDx est une société privée, spécialisée dans le diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir de biopsies. Composée de 19 personnes à la date d'acquisition, elle commercialise deux analyses innovantes pour qualifier les cancers et pour aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique. Elle réalise ces analyses dans son laboratoire certifié CLIA pour des tests de diagnostic complexes. L'acquisition d'AviaraDx a permis à bioMérieux d'accéder à des biomarqueurs validés et à une technologie d'analyse de l'expression des gènes par biologie moléculaire.

La juste valeur des actifs et passifs acquis inclut notamment des technologies estimées à 47 millions de dollars, amortissables sur 20 ans, et l'impôt différé passif résultant de l'ajustement de la valeur des éléments amortissables (16,9 millions de dollars).

Dans ce contexte, le goodwill résiduel s'est élevé à 28,2 millions de dollars.

Suite à l'acquisition, AviaraDx a été renommée bioTheranostics.

### PML Microbiologicals

Le 8 décembre 2008, bioMérieux a acquis la société américaine PML Microbiologicals Inc, pour 29,3 millions de dollars.

Cette société est spécialisée dans les milieux de culture et les produits de contrôle microbiologique destinés aux applications cliniques et industrielles sur le marché nord américain. Ses équipes de production et de marketing sont basées à Portland (Oregon, Etats-Unis) et à Toronto (Canada).

Fondée en 1969, PML Microbiologicals employait 172 collaborateurs à la date de son acquisition et avait réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions de dollars en 2008.

La juste valeur des actifs et des passifs acquis, s'élève à 10,6 millions de dollars. Elle inclut notamment 3,3 millions de dollars de technologies et 0,6 million de dollars de marque. Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'est élevé à 18,7 millions de dollars.

### 5.3.3 Immobilisations incorporelles

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Brevets Technologies</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>56,9</b>	<b>33,7</b>	<b>8,0</b>	<b>98,6</b>
Ecart de conversion	0,6	0,4		1,0
Acquisitions/Augmentations	4,8	1,3	5,4	11,5
Variation de périmètre	35,9		0,1	36,0
Cessions/Diminutions		-0,7	-0,2	-0,9
Reclassements	0,6	2,2	-2,7	0,1
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>98,8</b>	<b>36,9</b>	<b>10,6</b>	<b>146,3</b>
Ecart de conversion		-0,1		-0,1
Acquisitions/Augmentations	1,8	0,7	27,1	29,6
Variation de périmètre	1,4			1,4
Cessions/Diminutions		-0,3	-8,8	-9,1
Reclassements	-1,3	0,4	0,6	-0,3
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>100,7</b>	<b>37,6</b>	<b>29,5</b>	<b>167,8</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b> <i>En million d'euros</i>	<b>Brevets Technologies</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>24,6</b>	<b>27,7</b>	<b>3,5</b>	<b>55,8</b>
Ecart de conversion	0,7	0,2	0,1	1,0
Dotations	9,1	3,3	0,1	12,5
Reprises / Cessions		-0,6	-0,1	-0,7
Reclassements		0,4	-0,8	-0,4
<b>Total au 31 décembre 2008 (a)</b>	<b>34,4</b>	<b>31,0</b>	<b>2,8</b>	<b>68,2</b>
Ecart de conversion	-0,3	-0,1		-0,4
Dotations	4,9	3,3	0,1	8,3
Reprises / Cessions		-0,3		-0,3
Reclassements	-0,6	-0,1	-0,3	-1,0
<b>Total au 31 décembre 2009 (a)</b>	<b>38,4</b>	<b>33,8</b>	<b>2,6</b>	<b>74,8</b>

<b>VALEURS NETTES</b> <i>En million d'euros</i>	<b>Brevets Technologies</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>32,3</b>	<b>6,0</b>	<b>4,5</b>	<b>42,8</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>64,4</b>	<b>5,9</b>	<b>7,8</b>	<b>78,1</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>62,3 (b)</b>	<b>3,8</b>	<b>26,9</b>	<b>93,0</b>

(a) Dont perte de valeur : 2,9 millions d'euros en 2008 et 2009.

(b) Dont bioTheragnostics (32,5 millions d'euros), BTF (9,1 millions d'euros) et Bacterial Barcodes Inc (8,1 millions d'euros)

### 5.3.4 Ecarts d'acquisition

<b>COMPOSITION</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b> <b>31/12/2009</b>	<b>Valeur brute</b> <b>31/12/2008</b>	<b>Niveau de test</b>
AB bioMérieux (Suède)	60,2	56,8	Regroupement de gammes
Organon Teknika	48,8	49,2	Regroupement de gammes
bioTheranostics (Etats-Unis)	15,3	20,3	Entité
PML (Etats-Unis)	11,3	13,4	Regroupement de gammes
Bacterial Barcodes (Etats-Unis)	7,7	8,0	Regroupement de gammes
BTF (Australie)	5,5	2,9	Regroupement de gammes
Biotrol	4,8	4,8	Regroupement de gammes
bioMérieux Inc (Vitek)	2,4	2,5	Regroupement de gammes
bioMérieux Afrique du Sud	1,9	1,5	Entité
MDI (Etats-Unis)	1,8	1,9	Regroupement de gammes
bioMérieux Pologne	1,7	1,7	Entité
bioMérieux Espagne	1,7	1,7	Regroupement de gammes
bioMérieux Grèce	1,7	1,7	Entité
Micro Diagnostics (Australie)	1,6	1,2	Entité
bioMérieux Brésil	0,5	0,4	Entité
<b>Total (a)</b>	<b>166,9</b>	<b>168,0</b>	

(a) Les tests de dépréciation n'ont conduit à aucune perte de valeur sur les exercices présentés

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>76,9</b>
Ecarts de conversion	-10,7
Augmentations (a)	101,9
Diminutions	-0,1
<b>31 décembre 2008</b>	<b>168,0</b>
Ecarts de conversion	3,4
Variation de périmètre (b)	-4,5
<b>31 décembre 2009</b>	<b>166,9</b>

(a) Ecarts d'acquisition respectifs sur les sociétés AB bioMérieux (65,9 millions d'euros), bioTheranostics (19,7 millions d'euros), PML (14,4 millions d'euros), bioMérieux Afrique du Sud (1,6 million d'euros) et BTF (0,2 million d'euros)

(b) Ajustement de la juste valeur des actifs et passifs acquis de PML Microbiologicals (-1,7 million d'euros) et bioTheranostics (-4,5 millions d'euros) et paiement d'un complément de prix pour BTF (1,7 million d'euros)

## 5.3.5 Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement

### 5.3.5.1 Immobilisations corporelles - Détail

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Terrains</b>	<b>Construc- tions</b>	<b>Matériels et outillages</b>	<b>Instruments immobilisés</b>	<b>Autres immo- bilisations</b>	<b>Immobilisa- tions en cours</b>	<b>Avances et acomptes</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>22,7</b>	<b>229,3</b>	<b>172,4</b>	<b>276,8</b>	<b>66,4</b>	<b>11,8</b>	<b>4,2</b>	<b>783,6</b>
Ecarts de conversion	0,3	0,9	1,0	-6,9	-0,3	0,4	0,1	-4,5
Variations de périmètre (a)	0,1	1,3	1,8		0,2	0,1		3,5
Acquisitions / Augmentations	0,9	8,5	12,8	38,4	5,0	14,4	4,0	84,0
Cessions / Diminutions		-1,2	-3,5	-22,6	-4,6			-31,9
Reclassements	1,4	3,6	6,6	0,1	1,0	-9,3	-3,9	-0,5
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>25,4</b>	<b>242,4</b>	<b>191,1</b>	<b>285,8</b>	<b>67,7</b>	<b>17,4</b>	<b>4,4</b>	<b>834,2</b>
Ecarts de conversion	-0,1		-1,0	5,6	0,6	-0,6		4,5
Acquisitions / Augmentations	0,8	18,5	14,1	38,2	4,7	20,0	3,6	99,9
Cessions / Diminutions	-1,6	-3,2	-4,7	-21,6	-1,4			-32,5
Reclassements (d)	-4,3	-22,2	8,6	0,3	0,9	-13,2	-3,4	-33,3
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>20,2</b>	<b>235,5</b>	<b>208,1</b>	<b>308,3</b>	<b>72,5</b>	<b>23,6</b>	<b>4,6</b>	<b>872,8</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Terrains</b>	<b>Construc- tions</b>	<b>Matériels et outillages</b>	<b>Instruments immobilisés</b>	<b>Autres immo- bilisations</b>	<b>Immobilisa- tions en cours</b>	<b>Avances et acomptes</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>0,2</b>	<b>113,5</b>	<b>127,4</b>	<b>210,0</b>	<b>48,0</b>	<b>0,3</b>		<b>499,4</b>
Ecarts de conversion		0,8	0,8	-4,1	-0,1			-2,6
Dotations		11,8	13,2	31,6	5,9			62,5
Cessions / Diminutions		-1,2	-2,8	-17,1	-4,1			-25,2
Reclassements		0,3			-0,1	-0,3		-0,1
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>0,2</b>	<b>125,2</b>	<b>138,6</b>	<b>220,4</b>	<b>49,6</b>	<b>0,0</b>		<b>534,0</b>
Ecarts de conversion		-0,4	-0,6	3,2	0,3			2,5
Dotations	0,1	12,6	15,3	31,9	5,6			65,5
Cessions / Diminutions		-2,0	-4,8	-14,9	-1,2			-22,9
Reclassements (d)	0,1	-19,1			-0,1			-19,1
<b>Total au 31 décembre 2009 (b)</b>	<b>0,4</b>	<b>116,3</b>	<b>148,5</b>	<b>240,6</b>	<b>54,2</b>	<b>0,0</b>		<b>560,0</b>

<b>VALEURS NETTES</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Terrains</b>	<b>Construc- tions</b>	<b>Matériels et outillages</b>	<b>Instruments immobilisés</b>	<b>Autres immo- bilisations</b>	<b>Immobilisa- tions en cours</b>	<b>Avances et acomptes</b>	<b>Total (f)</b>
<b>Total au 31 décembre 2007</b>	<b>22,5</b>	<b>115,8</b>	<b>45,0</b>	<b>66,8</b>	<b>18,4</b>	<b>11,5</b>	<b>4,2</b>	<b>284,2</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>25,2</b>	<b>117,2</b>	<b>52,5</b>	<b>65,4</b>	<b>18,1</b>	<b>17,4</b>	<b>4,4</b>	<b>300,2</b>
<b>Total au 31 décembre 2009 (d)</b>	<b>19,8</b>	<b>119,2 (c)</b>	<b>59,6</b>	<b>67,7 (e)</b>	<b>18,3</b>	<b>23,6</b>	<b>4,6</b>	<b>312,8</b>

(a) Acquisition des sociétés AB bioMérieux (Suède), bioTheranostics (Etats-Unis) et PML (Etats-Unis)

(b) Le total des pertes de valeurs cumulées s'élève à 0,5 million d'euros

(c) Dont bioMérieux SA (82,1 millions d'euros), bioMérieux Inc (18,6 millions d'euros), bioMérieux Italie (7,2 millions d'euros)

(d) Dont reclassement actifs destinés à la vente (32,5 millions d'euros en valeur brute et 13,5 millions d'euros en valeur nette). Voir note 5.3.5.2.

(e) Les instruments sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

(f) Le détail des immobilisations corporelles acquises en location-financement est donné dans la note 5.3.5.3.

### 5.3.5.2 Actifs destinés à être cédés

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Site de Boxtel</b>	<b>Site de Toronto</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>			
Reclassements	31,3	1,2	<b>32,5</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>31,3</b>	<b>1,2</b>	<b>32,5</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Site de Boxtel</b>	<b>Site de Toronto</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>			
Reclassements	18,9	0,1	<b>19,0</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>18,9</b>	<b>0,1</b>	<b>19,0</b>

<b>VALEURS NETTES</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Site de Boxtel</b>	<b>Site de Toronto</b>	<b>Total</b>
<b>Total au 31 décembre 2008</b>			
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>12,4</b>	<b>1,1</b>	<b>13,5</b>

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2009 sur ces actifs.

### 5.3.5.3 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 5.3.1.7.

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 0,7 million d'euros en 2009 et 1 million d'euros en 2008.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (cf. note 5.3.16.5.1).

<b>Biens pris en location-financement comptabilisés dans les immobilisations</b>						
<i>En millions d'euros</i>		<b>Terrains</b>	<b>Construc- tions</b>	<b>Matériels &amp; Outillages</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>31/12/2009</b>	Valeurs brutes	0,8	15,6	1,0	1,7	19,1
	Amortissements		-7,7	-1,0	-1,4	-10,1
	Valeurs nettes	<b>0,8</b>	<b>7,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>9,0</b>
<b>31/12/2008</b>	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,0	1,7	17,8
	Amortissements		-7,2	-1,0	-1,2	-9,4
	Valeurs nettes	<b>0,8</b>	<b>7,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>8,4</b>



### 5.3.5.4 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 5.3.1.7). La durée habituelle des contrats est de 5 ans et les taux d'intérêt appliqués sont voisins de 10 %.

Les créances de location-financement totalisent 38,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an (a)	Entre un an et 5 ans (b)	A plus de 5 ans (b)	<b>Total</b>
Valeur brute des créances de location-financement	15,7	31,3	0,3	<b>47,3</b>
Intérêts à recevoir	-3,8	-4,6		<b>-8,4</b>
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	11,9	26,7	0,3	<b>38,9</b>
Provision pour dépréciation	-0,1			<b>-0,1</b>
Valeur nette actualisée des paiements minimaux à recevoir	11,8	26,7	0,3	<b>38,7</b>

(a) Classés en créances clients (cf. note 5.3.9)

(b) Classés en autres actifs non courants

Le montant des créances échues non provisionnées n'est pas significatif.

### 5.3.6 Immobilisations financières

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Prêts et créances	5,4 (a)	5,7
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"	4,9	10,8
Titres comptabilisés selon "l'option à la juste valeur par le résultat"	0,2	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>10,5</b>	<b>16,6</b>

(a) Dont placement destiné à couvrir les engagements de retraite en Allemagne : 3 millions d'euros

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions et variations de la juste valeur	Valeur nette
<b>31 décembre 2007</b>	<b>25,6</b>	<b>7,8</b>	<b>17,8</b>
Ecart de conversion			0,0
Acquisitions / Augmentations	1,3	1,6	-0,3
Cessions / Diminutions	-1,3	-0,4	-0,9
Reclassements			0,0
<b>31 décembre 2008</b>	<b>25,6</b>	<b>9,0</b>	<b>16,6</b>
Ecart de conversion	0,0	-0,1	0,0
Acquisitions / Augmentations	0,4	3,5 (a)	-3,1
Cessions / Diminutions	-5,7	-0,9 (a)	-4,8
Reclassements	1,8 (b)	0,0	1,8
<b>31 décembre 2009</b>	<b>22,1</b>	<b>11,5</b>	<b>10,5</b>

(a) Les variations de juste valeur (2,6 million d'euros) ont été constatées en totalité en résultat.

(b) Cf. paragraphe 5.3.7 - note (a)

<i>En millions d'euros</i>	% de détention	Valeur nette	Capitaux propres	
			Hors résultat	Résultat
<b>Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"</b>				
Advandx	5,0%	1,9	2,9 (a)	-3,5 (a)
Avesthagen	3,8%	1,4	21,8 (b)	-7,7 (b)
Labtech	9,8%	1,3	8,2 (c)	0,2 (c)
InoDiag	1,8%	0,0	0,3 (d)	-0,7 (d)
Europroteome	8,8%	0,0	En liquidation	
ReLia (f)	13,5%	0,0	1,5 (c)	-2,0 (a)
Autres		0,3		
		<b>4,9</b>		
<b>Titres comptabilisés selon l'option à la juste valeur par le résultat</b>				
Dynavax Technologies	1,0%	0,2	19,6 (e)	-7,7 (e)
Oscient Pharma	0,2%	0,0	En Chapitre 11	
		<b>0,2</b>		

(a) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 décembre 2009

(b) Dernière information disponible : comptes publiés au 31 mars 2009

(c) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 30 juin 2009

(d) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 décembre 2008

(e) Dernière information disponible : comptes publiés au 30 septembre 2009 (9 mois)

(f) Cf. paragraphe 5.3.7 - note (a)

### 5.3.7 Participations dans les entreprises associées

<b>TITRES MIS EN EQUIVALENCE</b> <i>(en millions d'Euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Valeur d'équivalence / Relia (a)	0,0	1,8
Valeur d'équivalence / Bergerie de la Combe au Loup (b)	0,0	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>2,0</b>

(a) Conformément à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées », la valeur consolidée de la participation mise en équivalence dans Relia a été reclassée en actifs disponibles à la vente, suite à la perte de l'influence notable du Groupe du fait d'une dilution de la participation sans cession.

(b) Cession de la participation en septembre 2009

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>3,1</b>
Ecart de conversion	0,1
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-1,2
<b>31 décembre 2008</b>	<b>2,0</b>
Variation de périmètre et reclassement	-2,0
<b>31 décembre 2009</b>	<b>0,0</b>

### 5.3.8 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Matières premières	53,4	56,3
En-cours de production	43,9	36,6
Produits finis et marchandises	83,2	84,1
<b>Total valeur brute</b>	<b>180,5 (a)</b>	<b>177,0</b>
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	-8,5	-8,4
En-cours de production	-2,2	-3,7
Produits finis et marchandises	-11,2	-8,6
<b>Total provisions</b>	<b>-21,9</b>	<b>-20,7</b>
Matières premières	44,9	47,9
En-cours de production	41,7	32,9
Produits finis et marchandises	72,0	75,5
<b>Valeur nette</b>	<b>158,6 (b)</b>	<b>156,3</b>

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 32 %

(b) Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2009

### 5.3.9 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Créances clients (a)	358,8	327,8
Provisions pour dépréciation (b)	-12,2	-12,4
<b>Valeur nette (c)</b>	<b>346,6</b>	<b>315,4</b>

(a) 41 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

(b) Les dépréciations sont constatées au cas par cas en fonction de différents critères : litiges, retards de règlements, etc.

Les créances échues non dépréciées relatives à des sociétés privées représentent 18 % de l'encours clients en 2009, contre 20 % en 2008. Les dates d'échéances sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois.

(c) Y compris la part court terme des créances de location-financement (cf. note 5.4)

Les comptes clients incluent des créances vis à vis des organismes publics grecs, dont les retards de paiement sont significatifs, pour une valeur nette d'environ 22 millions d'euros. Compte tenu des informations disponibles, et notamment des engagements politiques pris au niveau européen, ces créances sont considérées comme recouvrables.

### 5.3.10 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Avances et acomptes	2,8	2,4
Charges constatées d'avance	8,5	6,5
Autres créances d'exploitation	21,9	20,4
Provisions pour dépréciation		<u>-0,5</u>
<b>Valeur nette créances d'exploitation</b>	<b>33,2 (a)</b>	<b>28,8</b>
<b>Créance d'impôt exigible</b>	<b>22,2</b>	<b>11,6</b>
Créances hors exploitation	2,4 (b)	11,8
Provisions pour dépréciation	<u>0,0</u>	<u>-0,1</u>
<b>Valeur nette créances hors exploitation</b>	<b>2,4</b>	<b>11,7</b>

(a) Les créances d'exploitation sont essentiellement à moins d'un an

(b) Juste valeur des instruments dérivés : 0,1 million d'euros en 2009, contre 10,2 millions d'euros en 2008

Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

### 5.3.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme ci-dessous, répondant à la définition donnée à la note 5.3.1.11 :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Disponibilités	32,8	49,9 (a)
Placements de trésorerie (b)	14,2	2,9
<b>DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>47,0</b>	<b>52,8</b>

(a) Dont certificats de dépôts de bioMérieux SA : 11,3 millions d'euros en 2008

(b) Les principaux placements de trésorerie sont les suivants :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Libellé</b>	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois
<b>Montant</b>	1,6 million d'euros	0,9 million d'euros
<b>Classification</b>	Monétaire Euro	Monétaire Euro
<b>Code Isin</b>	FR0000296881	FR0000296881
<b>Libellé</b>	SICAV CA AM Eonia	SICAV CA AM COR
<b>Montant</b>	12,6 millions d'euros	2 millions d'euros
<b>Classification</b>	Monétaire Euro	Monétaire Euro
<b>Code Isin</b>	FR0007435920	FR0010251660

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « trésorerie et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives, les plus values ayant été extériorisées au 31 décembre 2009.

### 5.3.12 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 26 250 839 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2009.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2009, la société mère détient 900 actions propres dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5.3.1.22) et 44 000 actions propres destinées à l'attribution gratuite d'actions autorisée par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008 (cf. note 5.3.19). Au cours de l'exercice, elle a acheté 49 871 actions propres et en a cédé 196 402.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

### 5.3.13 Mouvements de la réserve de conversion

<i>En millions d'euros</i>	Dollar (a)	Europe (b)	Amérique latine	Autres	TOTAL
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2007</b>	<b>-38,9</b>	<b>3,0</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>	<b>-32,3</b>
Impact de la conversion					
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	13,5	-18,3	-4,6	-6,5	-15,9
- des comptes de résultat aux cours moyens	1,8	-0,5	0,1	0,6	2,0
Total des mouvements de conversion	15,3	-18,8	-4,5	-5,9	-13,9
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2008</b>	<b>-23,6</b>	<b>-15,8</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,8</b>	<b>-46,2</b>
Impact de la conversion					
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-9,8	5,7	4,0	4,5	4,4
- des comptes de résultat aux cours moyens	-3,1	-0,1	-0,1	0,3	-3,0
Variation de périmètre	1,0				1,0
Total des mouvements de conversion	-11,9	5,6	3,9	4,8	2,4
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2009</b>	<b>-35,5</b>	<b>-10,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>-43,8 (c)</b>

(a) Dollar et monnaies associées : comprend Etats-Unis et Chine

(b) Y compris Moyen-Orient et Afrique

(c) Dont réserve de conversion – part du Groupe – 43,6 millions d'euros

## 5.3.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels

### 5.3.14.1 Tableau récapitulatif des provisions courantes et non courantes

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données (a)	Restructurations	Autres R&C	Total
<b>31 décembre 2007</b>	<b>32,6</b>	<b>2,6</b>	<b>31,1 (g)</b>	<b>12,6 (b)</b>	<b>78,9 (c)</b>
Dotations	8,2	4,1	2,8	6,2	21,3
Reprises avec objet	-10,9	-3,1	-3,2	-5,1	-22,3
Reprises sans objet			-1,9	-3,7 (f)	-5,6
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dotations nettes	-2,7	1,0	-2,3	-2,6	-6,6 (d)
Reclassements	0,1				0,1
Ecarts de conversion	0,1			0,3	0,4
<b>31 décembre 2008</b>	<b>30,1</b>	<b>3,6</b>	<b>28,8 (g)</b>	<b>10,3 (b)</b>	<b>72,8 (c)</b>
Dotations	11,7	3,6	3,4	7,0	25,7
Reprises avec objet	-9,8	-4,0	-28,7	-3,2	-45,7
Reprises sans objet			-1,0		-1,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dotations nettes	1,9	-0,4	-26,3	3,8	-21,0 (e)
Reclassements					0,0
Ecarts de conversion	-0,1				-0,1
<b>31 décembre 2009</b>	<b>31,9</b>	<b>3,2</b>	<b>2,5 (g)</b>	<b>14,1 (b)</b>	<b>51,7 (c)</b>

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement

(b) Dont provisions pour litiges : 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 ; par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée

(c) Dont provisions courantes : 16 millions d'euros au 31 décembre 2009, 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2007

(d) Dont reprise nette affectant le résultat opérationnel courant (-2,1 millions d'euros), dotation nette en résultat financier (1,1 million d'euros) et reprise nette en autres produits et charges opérationnels non courants (-5,6 millions d'euros)

(e) Dont dotation nette affectant le résultat opérationnel courant (5,3 millions d'euros), dotation nette en résultat financier (1,1 million d'euros) et reprise nette en autres produits et charges opérationnels non courants (-27,4 millions d'euros)

(f) Dont reprise de provision pour le litige D.B.V. : 3,3 millions d'euros en 2008

(g) Dont provision liée à la fermeture du site de Boxtel : 0,5 million d'euros au 31 décembre 2009, 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2007

### 5.3.14.2 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

#### 5.3.14.2.1 Engagement de retraite : régimes à prestations définies

##### 5.3.14.2.1.1 Réconciliation de l'engagement net avec la provision inscrite au bilan

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2009			Provision
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	16,7	10,9	0,8	5,0
USA	Engagements de retraite	72,5	45,8	19,4	7,3
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	1,5			1,5
Allemagne	Engagements de retraite	6,0	1,6	1,2	3,2 (c)
Japon	Indemnité de départ	0,5			0,5
		<u>97,2</u>	<u>58,3</u>	<u>21,4</u>	<u>17,5</u>

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2008			Provision
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	14,1	10,5	-1,0	4,6
USA	Engagements de retraite	60,6	35,0	18,7	6,9
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	1,6			1,6
Allemagne	Engagements de retraite	5,2	1,8	0,4	3,0 (c)
Japon	Indemnité de départ	0,4		-0,1	0,5
		<u>81,9</u>	<u>47,3</u>	<u>18,0</u>	<u>16,6</u>

(a) Fonds ou versement programmé

(b) Il n'existe pas de coûts de services passés non constatés

(c) Ce montant est couvert par des placements financiers non définitivement affectés figurant en immobilisations financières (cf. note 5.3.6)

### 5.3.14.2.1.2 Evolution de l'engagement net sur l'exercice

Les principaux engagements de retraite connaissent l'évolution suivante en 2009 :

<i>En millions d'euros</i>	Etats-Unis	France	Allemagne	Pays-Bas	Japon	Total
<b>Valeur actuelle des prestations pour services rendus</b>						
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>60,6</b>	<b>14,1</b>	<b>5,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>	<b>81,9</b>
Droits supplémentaires acquis	3,9	0,6	0,1	1,9	0,1	6,6
Coût financier	3,9	0,7	0,2			4,8
Prestations servies sur l'exercice	-0,9	-0,4	-0,3			-1,6
Effets des fermetures et modif. de régimes				-2,0		-2,0 (a)
Reclassement						
Coût des services passés						
Ecarts de conversion	-2,5				-0,1	-2,6
Ecarts actuariels	7,5	1,7	0,8		0,1	10,1
<b>Valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>72,5</b>	<b>16,7</b>	<b>6,0</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>97,2</b>
<b>Couverture des engagements</b>						
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>35,0</b>	<b>10,5</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>47,3</b>
Dotations employeurs	5,7			2,0		7,7
Rendement attendu des fonds	2,7	0,5	0,1			3,3
Prestations servies sur l'exercice	-0,9		-0,1			-1,0
Effets des fermetures et modif. de régimes			-0,2	-2,0		-2,2
Reclassement						
Ecarts de conversion	-1,5					-1,5
Ecarts actuariels	4,8	-0,1				4,7
<b>Valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>45,8</b>	<b>10,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>58,3</b>
Dont versements programmés sur 2009	3,1					3,1
<b>Eléments différés</b>						
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>18,7</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>18,0</b>
Passage en charges en 2009	-1,3					-1,3
Effets des fermetures et modif. de régimes						
Nouveaux éléments différés en 2009	2,7	1,8	0,8		0,1	5,4 (b)
Reclassement						
Ecarts de conversion	-0,7					-0,7
<b>Valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>19,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>21,4</b>

(a) Fermeture programmée du site de Boxtel

(b) Dont écart actuariel d'expérience -2,3 million d'euros

Au 31 décembre 2009, une hausse de 1 % du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 14,6 % sur les engagements (soit 13,6 millions d'euros). Ces modifications de taux seraient différées en tant qu'écarts actuariels, et n'affecteraient pas immédiatement le résultat.

### 5.3.14.2.1.3 Charge nette sur l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	6,6	6,4
Coût financier	4,8	4,4
Rendement attendu des fonds	-3,3	-3,5
Fermeture et modifications de régime	0,2	-0,9
Autres	1,3	-0,7
<b>Total</b>	<b>9,6</b>	<b>5,7</b>



#### 5.3.14.2.1.4 Information sur les actifs financiers

L'allocation des fonds a été la suivante :

<i>En M€</i>	<b>31/12/2009</b>			
	Actions	Obligations	Autres	<b>TOTAL</b>
France	0,9	9,1	0,9	<b>10,9</b>
USA	26,0	16,7	3,1 (a)	<b>45,8</b>
Allemagne			1,6	<b>1,6</b>
<i>En M€</i>	<b>31/12/2008</b>			
	Actions	Obligations	Autres	<b>TOTAL</b>
France	1,8	7,8	0,9	<b>10,5</b>
USA	19,4	12,4	3,2 (a)	<b>35,0</b>
Allemagne			1,8	<b>1,8</b>

(a) Versement programmé

Les rendements réels des fonds ont été de :

	<b>Rendement 2009</b>	<b>Rendement 2008</b>
France	4,0 %	4,2 %
Etats-Unis	22,1 %	-26,9 %
Allemagne	2,9 %	4,0 %

#### 5.3.14.2.1.5 Autres informations

Le tableau ci-dessous présente l'analyse comparative sur cinq ans de certaines données :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Valeur actuelle des engagements	97,2	81,9	76,1	116,8	119,9
Juste valeur des actifs gérés par les fonds	58,3	47,3	52,2	85,1	76,9
Poids des écarts actuariels de la période liés aux engagements (en %)	10,4%	-1,5%	-1,2%	-6,8%	7,6%
Poids des écarts actuariels de la période liés aux actifs (en %)	8,1%	-28,5%	-5,9%	0,4%	1,7%

### 5.3.14.2.2 Autres avantages à long terme

<b>AUTRES AVANTAGES A LONG TERME</b>		<b>Au 31 décembre 2009</b>			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecarts actuariels non constatés	Provision
<b>Société</b>	<b>Nature de l'engagement</b>				
France	Primes médailles du travail	7,1			7,1
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,1			0,1
					<b>7,2</b>
<b>Autres</b>					
France	Autres engagements	0,6		-0,4	1,0
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,8		-0,2	2,0
					<b>3,0</b>
<b>Autres pays</b>					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				<b>4,2</b>
<b>TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES</b>					<b>14,4</b>

La variation de +1 % du taux d'évolution des coûts médicaux sur la valeur des engagements du plan de couverture maladie aux Etats-Unis et des éléments de compte de résultat correspondants n'est pas significative au 31 décembre 2009.

<b>AUTRES AVANTAGES A LONG TERME</b>		<b>Au 31 décembre 2008</b>			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecarts actuariels non constatés	Provision
<b>Société</b>	<b>Nature de l'engagement</b>				
France	Primes médailles du travail	6,5			6,5
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					<b>6,9</b>
<b>Autres</b>					
France	Autres engagements	0,5		-0,5	1,0
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,8		-0,2	2,0
					<b>3,0</b>
<b>Autres pays</b>					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				<b>3,6</b>
<b>TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES</b>					<b>13,5</b>

### 5.3.14.3 Autres provisions

#### 5.3.14.3.1 Provisions pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont le plus important est résumé ci-après. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, intégrant notamment le litige DBV (cf. infra), couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

## **Litige D.B.V.**

Ce litige oppose le Groupe aux sociétés DBV et International Microbio au sujet d'un brevet de DBV portant sur le diagnostic des mycoplasmes.

Dans la continuité des décisions favorables rendues en 2007, la Cour de Cassation a rejeté, le 3 juin 2008, la recevabilité du pourvoi engagé par les sociétés demanderesse contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 14 juin 2007 favorable à bioMérieux. Cette décision a clos définitivement la partie française de ce litige au bénéfice de bioMérieux.

Toutefois les procédures se poursuivent en Italie et en Espagne où la Société a déposé un recours devant la Cour Suprême.

Dans ce contexte et dans la mesure où aucune nouvelle décision n'a été rendue depuis 2008, la provision, qui avait fait l'objet d'une reprise en 2008, n'a pas été mouvementée en 2009.

### **5.3.14.3.2 Provisions pour restructuration**

#### Mouvement des provisions pour restructuration

Le compte de résultat de l'exercice 2009 enregistre une reprise de 26,3 millions d'euros, relative principalement au site de Boxtel (Pays-Bas) où l'essentiel des activités a été arrêté le 31 décembre 2009. Dans ce contexte, la provision correspondante a été réduite de 27,3 millions d'euros à 0,5 million d'euros en contrepartie des indemnités payées et d'une reprise de 0,9 million d'euros correspondant essentiellement à la part devenue excédentaire suite à des transferts de personnel sur d'autres sites. En outre, une charge d'actualisation de la provision a été enregistrée en résultat financier pour un montant de 1,1 million d'euros.

#### Solde des provisions pour restructuration

Les provisions incluent des provisions pour restructuration relatives aux opérations récentes ou en cours. Au 31 décembre 2009, elles s'élèvent à 2,5 millions d'euros et concernent principalement le site de Solna en Suède (1,1 million d'euros).

### **5.3.14.4 Actifs et passifs éventuels**

#### Actif éventuel

Aucun actif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2009.

#### Passif éventuel

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en Italie à l'issue duquel les prix de transfert et la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale ont été remis en cause.

La Société estime, comme ses conseils, que la demande est infondée et entend contester vigoureusement les conclusions de l'administration. Elle utilisera l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée et le résultat de ce litige ne peuvent pas être anticipés à ce stade de la procédure.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2009.

### 5.3.15 Impôt différé

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>31 décembre 2007</b>	<b>20,1</b>	<b>12,8</b>
Ecart de conversion	0,4	-0,2
Variations de périmètre	0,1	13,3 (a)
Variation par le résultat	4,4	0,1
Inscription en réserves	-3,0	-0,1
Autres mouvements	-0,3	-0,3
<b>31 décembre 2008</b>	<b>21,7</b>	<b>25,6</b>
Ecart de conversion	-0,2	0,2
Variations de périmètre		-4,7 (b)
Variation par le résultat	0,2	0,3
Inscription en réserves	4,2	-0,1
Autres mouvements	0,2	-0,3
<b>31 décembre 2009</b>	<b>26,1</b>	<b>21,0</b>

(a) Impôt différé lié à l'acquisition de bioTheragnostics et calculé sur la base de la juste valeur des éléments acquis net de l'activation de pertes fiscales utilisables: 10,5 millions d'euros

Impôt différé lié à l'acquisition de AB bioMérieux et calculé sur la base de la juste valeur des éléments acquis : 2,3 millions d'euros

Impôt différé lié à l'acquisition de PML et calculé sur la base de la juste valeur des éléments acquis net de l'activation de pertes fiscales utilisables : 0,5 million d'euros

(b) Dont ajustements de l'impôt différé relatif aux pertes fiscales utilisables et à la juste valeur des éléments acquis de bioTheragnostics et PML pour respectivement -4,5 millions d'euros et -0,2 million d'euros. Ces ajustements ont été imputés sur l'écart d'acquisition constaté sur ces filiales.

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis, où ils résultent de différences temporaires d'imposition dues notamment aux durées d'amortissement des actifs immobilisés, à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks.

<b>Ventilation de l'impôt différé actif</b> <i>En millions d'euros</i>	Provisions pour retraites	Elim marges en stocks et immobilisations	Autres	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2007</b>	5,2	9,2	5,7	<b>24,9</b>
Mouvements de l'exercice	-0,6	0,9	0,9	<b>1,2</b>
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,0	<b>0,4</b>
<b>31 décembre 2008</b>	4,7	10,4	6,6	<b>21,7</b>
Mouvements de l'exercice	-0,2	4,6	0,2	<b>4,6</b>
Ecart de conversion	-0,1	-0,1	0,0	<b>-0,2</b>
<b>31 décembre 2009</b>	4,4	14,9	6,8	<b>26,1</b>

L'impôt différé relatif aux écritures de capitaux propres (correspondant aux écritures de juste valeur des instruments financiers et aux impôts différés rattachés aux actions propres) s'élève à 0,6 million d'euros.

L'impôt différé sur pertes reportables s'élève à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les déficits reportables non retenus pour le calcul des impôts différés, s'élèvent à 7,3 millions d'euros, qui représentent une économie potentielle d'impôt de 2,5 millions d'euros. En outre, les retraitements pratiqués en consolidation sur les sociétés concernées ne donnent pas lieu à la constatation d'une imposition différée active ; ces retraitements s'élèvent à 2 millions d'euros (soit une économie potentielle d'impôt de 0,6 million d'euros).

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés de bioTheragnostics (7,1 millions d'euros), de l'Espagne (fusionnée avec Biomedics : 3 millions d'euros), de BTF (2,5 millions d'euros), et de Bacterial Barcodes (2,4 millions d'euros), dans le cadre de l'acquisition de ces sociétés. En outre, les passifs d'impôts différés incluent des provisions d'impôt sur réserves distribuables pour 2 millions d'euros.

### 5.3.16 Endettement net / (Trésorerie nette)

#### 5.3.16.1 Refinancement de la dette

Au 31 décembre 2009, après la distribution de 31,9 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 2,1 millions d'euros.

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée initiale de 7 ans (maturité janvier 2013), remboursable in fine pour 100 % du montant. Il est soumis à des clauses d'exigibilité anticipée (cf. note 5.3.16.3).

Au 31 décembre 2009, cette ligne ne faisait l'objet d'aucun tirage.

#### 5.3.16.2 Echancier de la dette financière nette

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan. En effet, les emprunts ne sont pas actualisés, et les intérêts non courus ne sont pas intégrés, car les emprunts sont essentiellement à taux variable.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	Augmentations Diminutions	Change- ment de périmètre	Variation au tableau des flux de trésorerie	Autres variations (a)	31/12/2009
Disponibilités	49,9	-15,6		-15,6	-1,5	32,8 (d)
Placements de trésorerie	2,9	11,3		11,3		14,2
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>52,8</b>	<b>-4,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,3</b>	<b>-1,5</b>	<b>47,0</b>
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	-21,3	-6,4		-6,4	-5,1	-32,8
<b>Trésorerie nette (A)</b>	<b>31,5</b>	<b>-10,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-10,7</b>	<b>-6,6</b>	<b>14,2</b>
<b>Dettes financières confirmées (B)</b>	<b>82,4</b>	<b>-66,1</b>		<b>-66,1</b>		<b>16,3</b>
<i>dont part à plus de cinq ans</i>	1,2					1,4
<i>entre 1 an et cinq ans</i>	76,9					7,0 (b)
<i>à moins d'un an</i>	4,3					7,9 (c)
<b>Endettement net (B) - (A)</b>	<b>50,9</b>	<b>-55,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-55,4</b>	<b>6,6</b>	<b>2,1</b>

(a) Incidence des fluctuations de change et autres mouvements

(b) Dont compte-courant de participation des salariés (3,8 millions d'euros),

Dont endettement relatif au contrat de location-financement de bâtiments administratifs en Italie (2,5 millions d'euros)

(c) Dont endettement relatif aux contrats de location-financement 6,2 millions d'euros, dont 5,8 millions d'euros relatif au centre logistique de la Plaine de l'Ain

(d) Dont compte-courant de participation des salariés (1 million d'euros)

bioMérieux bénéficie, jusqu'en janvier 2013, d'un prêt syndiqué (cf. 5.3.16.1), dont le tirage de 65 millions d'euros effectué en 2008 a été complètement remboursé au cours de l'exercice.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2010, n'a été signé avant le 31 décembre 2009.

### 5.3.16.3 Exigibilité anticipée des dettes financières

Le prêt syndiqué est assujéti à un seul ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions », qui ne doit pas excéder 3. Ce ratio, testé bi-annuellement, est respecté au 31 décembre 2009.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2009 sont essentiellement constituées par la dette financière relative au centre logistique de la Plaine de l'Ain (IDC) et par le compte-courant de participation des salariés ; aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

### 5.3.16.4 Taux d'intérêt

Au 31 décembre 2009, la dette financière (2,1 millions d'euros) est principalement constituée de lignes à taux variables (hors compte courant bloqué dans le cadre de la participation des salariés).

### 5.3.16.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

#### 5.3.16.5.1 Emprunt (part en capital)

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
A moins d'un an	6,4	1,2
Entre un et cinq ans	1,9	7,4
A plus de cinq ans	2,0	1,2
<b>Total</b>	<b>10,3</b>	<b>9,8</b>

#### 5.3.16.5.2 Loyers futurs (capital et intérêt)

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Paiements minimaux futurs</b>	<b>11,6</b>	<b>10,6</b>
à moins d'un an	6,7	1,5
entre un et cinq ans	2,7	7,9
à plus de cinq ans	2,2	1,2
Moins frais financiers inclus	-1,3	-0,8
<b>Valeur actualisée des loyers futurs</b>	<b>10,3</b>	<b>9,8</b>

### 5.3.16.6 Décomposition de l'endettement net / (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Zone Euro</b>	132,3	102,5
<b>Autres</b>		
Dollars US	-122,5	-53,6
Couronnes suédoises	-16,9	-7,7
Rands africains	-3,1	0,1
Livres anglaises	-1,0	-2,3
Zloty polonais	-1,7	-2,3
Réals brésiliens	8,3	1,5
Yens japonais	10,9	13,1
Autres devises	-4,2	-0,4
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>50,9</b>

### 5.3.16.7 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

### 5.3.17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>116,6</b>	<b>120,2</b>
Avances et acomptes	1,8	1,5
Dettes fiscales et sociales	121,9	110,1
Produits constatés d'avance	28,6	26,2
Autres dettes	14,3	13,9
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>166,6 (a)</b>	<b>151,7</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>	<b>19,4</b>	<b>11,7</b>
Dettes sur immobilisations	15,5	14,6
Autres	13,4 (b)	0,5
<b>Dettes hors exploitation</b>	<b>28,9 (c)</b>	<b>15,1</b>

(a) Les dates d'échéance des dettes d'exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de la dette relative aux obligations de retraite de bioMérieux Italie (3,3 millions d'euros) et de certains produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance

(b) Juste valeur des instruments dérivés de 2 millions d'euros en 2009 contre un passif nul au 31 décembre 2008

(c) Les dettes hors exploitation ont une échéance essentiellement inférieure à un an

### 5.3.18 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Salaires	323,6 (a)	275,8
Charges sociales	116,1	95,2
Intéressement et participation (b)	11,0	10,8
<b>Total</b>	<b>450,8 (c) (d)</b>	<b>381,8</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>6 298</b>	<b>5 863</b>
<b>Effectif en fin d'exercice</b>	<b>6 300</b>	<b>6 140</b>

(a) Dont 2,9 millions d'euros correspondant à la quote-part de la juste valeur des rémunérations en actions (cf. note 5.3.19)

(b) bioMérieux SA

(c) Dont 32,3 millions d'euros correspondant à des frais de restructuration classés en « Autres produits et charges opérationnels non courants »

(d) Dont 17,3 millions d'euros de cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (hors Espagne et Portugal, non disponibles)

## 5.3.19 Paiements en actions

### 5.3.19.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

	Plans d'attribution gratuite d'actions	
Société	bioMérieux SA	bioMérieux SA
Date de l'AG mixte (délégation donnée au conseil)	9 juin 2005	12 juin 2008
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	1% du capital (394 537)	200 000
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés	
Conditions d'acquisition des droits	Durée de présence de 2 ou 4 ans	
Période d'inaccessibilité	Conservation pendant 2 ans à partir de l'acquisition	
Nombre d'actions attribuées en 2009	0	52 256
Nombre d'actions attribuées cumulé au 31/12/2009	286 000	62 256
Nombre d'actions effectivement remises en 2009	72 500	0
Nombre d'actions effectivement remises cumulé au 31/12/2009	271 000	0
Nombre d'actions annulées en 2009	0	0
Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2009	15 000	62 256
Nombre d'actions restant à attribuer au 31/12/2009	0	137 744

Une charge de 2,8 millions d'euros a été constatée à ce titre en frais de personnel en 2009 (cf. note 5.3.18).

Compte tenu des 44 000 actions déjà acquises au 31 décembre 2009 par bioMérieux SA en couverture des attributions ci-dessus, la Société devra racheter 33 256 actions supplémentaires. Cet engagement représente un montant de 2,7 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2009.

### 5.3.19.2 Plan d'options de souscription d'actions

	Plan d'options de souscription d'actions
Société	bioTheranostics
Date de l'AG (délégation donnée au conseil)	24 septembre 2008
Nombre d'options susceptibles d'être attribuées	1 000 000
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés / Conseils
Conditions d'acquisition des droits	Présence
Période d'acquisition des droits	4 ans à compter de la date d'attribution - 25% à la fin de chaque année
Date d'expiration des options	10 ans à compter de la date d'attribution
Prix de souscription par action	\$6,00
Nombre d'options attribuées en 2009	190 500
Nombre d'options attribuées cumulé au 31/12/2009	558 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2009	97 625
Nombre d'options exercées au 31/12/2009	0
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0
Nombre d'options annulées en 2009	8 500
Nombre d'options annulées cumulé au 31/12/2009	15 500
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2009	457 500

La charge constatée à ce titre en frais de personnel en 2009 est non significative.

Ce plan d'options de souscription relatif à des actions de la société bioTheranostics, n'a pas d'incidence significative sur le calcul du résultat net dilué par action.



### 5.3.20 Charges de locations simples

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Charges de location simple	21,2	19,7

### 5.3.21 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Amortissements et dépréciations des immobilisations	73,4	75,1
Dotations nettes aux provisions	-21,0	-6,6
Dépréciation des actifs courants	0,7	8,1
Dépréciation des immobilisations financières	2,6	1,2
<b>Total</b>	<b>55,7</b>	<b>77,8</b>

### 5.3.22 Charge financière nette

#### 5.3.22.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2009	2008
Frais financiers	2,1 (a)	4,4	-2,3	-2,9
Ecart de change		0,2	-0,2	0,4
Couvertures de taux				
<b>TOTAL</b>	<b>2,1</b>	<b>4,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,5</b>

(a) produits financiers sur opérations de trésorerie

#### 5.3.22.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2009	2008
Produits sur créances de location financement	4,2		4,2	3,5
Dépréciation / Cession de titres non consolidés	9,0	8,7	0,3 (a)	-1,0
Autres	1,8	4,9	-3,1 (b)	-3,3 (b)
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>13,6</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,8</b>

(a) Dont (en millions d'euros) :

Cession des titres ExonHit Therapeutics	3,3
Dépréciation des titres Relia	-1,8
Dépréciation des titres AdvanDx	-1,6

(b) Dont (en millions d'euros) :

Couvertures de change commerciales (valeur temps)	-3,6	-2,1
Charge d'actualisation de la provision pour restructuration de Boxtel (cf. note 5.3.14)	-1,1	-1,3
Intérêts de retard facturés aux clients	1,8	0,9

### 5.3.22.3 Ecart de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Ventes	3,7	3,0
Achats	10,2	-1,7
Financier	-0,2	0,4
<b>Total</b>	<b>13,7</b>	<b>1,7</b>

### 5.3.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	<b>2009</b>	2008
Restructurations	30,0	40,1	<b>-10,1 (a)</b>	-4,3 (a)
Cessions partielles de titres				1,4 (b)
Plus et moins-values sur opérations en capital	10,2	9,9	<b>0,3</b>	0,9
Autres	0,6	0,3	<b>0,2</b>	1,2 (c)
<b>Total</b>	<b>40,8</b>	<b>50,3</b>	<b>-9,6</b>	<b>-0,8</b>

(a) Dont (en millions d'euros) :

Fermeture du site de Bostel	-8,2	-1,3
. Surcoûts liés au transfert	-8,8	-1,9
. Indemnités versées aux salariés	-27,0	-2,6
. Dotation/Reprise nette provision pour restructuration (cf. note 5.3.14.2.2)	27,9	4,5
. Autres	-0,3	-1,3
Restructuration du site de Solna (AB bioMérieux)	-1,1	
Restructuration du site de Toronto (PML)	-0,8	
Restructuration de bioMérieux Japon		-1,6

(b) Dont cession de 34 % des titres de bioMérieux Japon (1,6 million d'euros) et cession de 26 % des titres de bioMérieux Afrique du Sud (-0,2 million d'euros)

(c) Dont reprises nettes aux provisions pour litiges : 3 millions d'euros au 31 décembre 2008 (cf. note 5.3.14)

## 5.3.24 Impôts sur les résultats

### 5.3.24.1 Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2009		2008	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
<b>Impôt théorique au taux de droit commun français (a)</b>	<b>69,7</b>	<b>34,4%</b>	<b>62,9</b>	<b>34,4%</b>
- Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	-1,7	-0,8%	-0,3	-0,2%
- Impôts de distribution	-0,5	-0,2%	3,6	2,0%
- Incidence des différences permanentes	0,5	0,2%	-1,8	-1,0%
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	0,5	0,2%	1,8	1,0%
- Utilisation d'actifs d'impôt antérieurement non constatés	0,0	0,0%	-2,3	-1,2%
- Crédits d'impôt (notamment crédits d'impôt recherche)	-14,1	-6,9%	-12,4	-6,8%
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>54,4</b>	<b>26,9%</b>	<b>51,5</b>	<b>28,2%</b>

(a) Application du taux de droit commun français au résultat net avant impôt des sociétés intégrées.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %.

### 5.3.24.2 Ventilation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Impôt sur le résultat opérationnel courant	55,6	51,6
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels	-2,5	0,5
Impôt sur le résultat financier	1,3	-0,6
<b>Total</b>	<b>54,4</b>	<b>51,5</b>
<b>Charge nette d'impôt</b>		
dont Charge d'impôt courant	54,3	56,0
dont Charge nette d'impôt différé	0,1	-4,5

### 5.3.25 Information par zone géographique

L'information par zone géographique présentée dans le tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

<b>31 DECEMBRE 2009</b> <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>						
<b>Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)</b>	<b>694,5</b>	<b>288,9</b>	<b>151,2</b>	<b>88,8</b>		<b>1223,4</b>
Ventes externes au départ de la zone	707,2	294,7	142,5	79,0		1223,4
Ventes inter-zones	124,4	217,6	2,6	1,7	-346,2	0,0
<b>Chiffre d'affaires au départ de la zone</b>	<b>831,6</b>	<b>512,3</b>	<b>145,1</b>	<b>80,6</b>	<b>-346,2</b>	<b>1223,4</b>
Résultat opérationnel courant de la zone	94,9	119,6	7,9	4,1	-13,2	213,3
Autres produits et charges opérationnels non alloués						-9,6
<b>Résultat opérationnel</b>						<b>203,7</b>
Coût de l'endettement financier net						-2,5
Autres charges financières nettes non allouées						1,4
Quote part de résultat des entreprises associées						0,0
<b>Résultat avant impôt</b>						<b>202,6</b>
Impôt sur les résultats						-54,4
<b>Résultat d'ensemble net</b>						<b>148,2</b>
<b>Autres informations</b>						
<b>Total des investissements (y compris location-financement à long terme)</b>	<b>-72,9</b>	<b>-45,6</b>	<b>-8,9</b>	<b>-6,6</b>		<b>-134,0</b>
<b>Amortissements et dépréciations de la zone</b>	<b>-49,4</b>	<b>-18,9</b>	<b>-4,8</b>	<b>-5,8</b>		<b>-79,0</b>
Amortissements et dépréciations non alloués						-0,9
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>						<b>-79,9</b>
<b>Bilan</b>						
<b>Actif</b>						
Actifs de la zone	817,9	324,2	78,9	57,5	-271,4	1007,2
<i>Dont immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>244,4</i>	<i>128,5</i>	<i>25,2</i>	<i>21,2</i>		<i>419,2</i>
Investissements dans des entreprises associées						0,0
Actifs non alloués						252,5
<b>Actifs consolidés</b>						<b>1259,7</b>
<b>Passif</b>						
Passifs de la zone	405,0	137,1	44,2	20,1	-271,4	335,0
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						806,4
Dettes financières						49,1
Autres passifs non alloués						69,2
<b>Passifs consolidés</b>						<b>1259,7</b>

<b>31 DECEMBRE 2008</b> <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>						
<b>Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)</b>	<b>662,6</b>	<b>242,8</b>	<b>129,2</b>	<b>75,9</b>		<b>1110,5</b>
Ventes externes au départ de la zone	675,6	248,1	119,8	67,0		1110,5
Ventes inter-zones	103,3	167,2	1,5	1,9	-273,9	0,0
<b>Chiffre d'affaires au départ de la zone</b>	<b>778,9</b>	<b>415,3</b>	<b>121,3</b>	<b>68,9</b>	<b>-273,9</b>	<b>1110,5</b>
Résultat opérationnel courant de la zone	69,8	116,5	5,2	1,6	-6,2	186,9
Autres produits et charges opérationnels non alloués						-0,8
<b>Résultat opérationnel</b>						<b>186,1</b>
Coût de l'endettement financier net						-2,5
Autres charges financières nettes non allouées						-0,8
<b>Résultat avant impôt</b>						<b>181,5</b>
Impôt sur les résultats						-51,5
<b>Résultat d'ensemble net</b>						<b>130,0</b>
<b>Autres informations</b>						
<b>Total des investissements (y compris location-financement à long terme)</b>	<b>60,0</b>	<b>33,0</b>	<b>7,4</b>	<b>8,2</b>		<b>108,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations de la zone</b>	<b>55,2</b>	<b>14,6</b>	<b>4,5</b>	<b>5,4</b>		<b>79,7</b>
Amortissements et dépréciations non alloués						-1,9
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>						<b>77,8</b>
<b>Bilan</b>						
<b>Actif</b>						
Actifs de la zone	726,2	317,4	71,0	45,6	-228,6	931,7
<i>Dont immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>222,5</i>	<i>118,9</i>	<i>22,0</i>	<i>14,9</i>		<i>378,3</i>
Investissements dans des entreprises associées						2,0
Actifs non alloués						255,5
<b>Actifs consolidés</b>						<b>1189,2</b>
<b>Passif</b>						
Passifs de la zone	387,0	121,5	43,5	21,3	-228,6	344,7
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						688,4
Dettes financières						103,7
Autres passifs non alloués						52,4
<b>Passifs consolidés</b>						<b>1189,2</b>

### 5.3.26 Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	2009							2008						
	Deloitte & Associés		CCA		Autres		Total	Deloitte & Associés		CCA		Autres		Total
<b>Certification des comptes</b>	<b>682</b>	<b>99%</b>	<b>126</b>	<b>100%</b>	<b>364</b>	<b>97%</b>	<b>1172</b>	<b>696</b>	<b>98%</b>	<b>129</b>	<b>100%</b>	<b>220</b>	<b>93%</b>	<b>1045</b>
- bioMérieux SA	161	23%	126	100%			287	153	22%	129	100%			282
- filiales intégrées globalement	521	76%			364	97%	886	543	76%			220	93%	763
<b>Diligences directement liées à la mission</b>	<b>8</b>				<b>13</b>	<b>3%</b>	<b>20</b>	<b>10</b>		<b>4</b>		<b>2</b>	<b>1%</b>	<b>12</b>
<b>AUDIT</b>	<b>690</b>	<b>100%</b>	<b>126</b>	<b>100%</b>	<b>377</b>	<b>100%</b>	<b>1193</b>	<b>706</b>	<b>99%</b>	<b>129</b>	<b>100%</b>	<b>222</b>	<b>94%</b>	<b>1057</b>
Juridique, fiscal, social	13	0%				0%	13	4	0%				0%	4
Autres						6%	0					15	6%	15
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>13</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>6%</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>		<b>15</b>	<b>6%</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>703</b>	<b>100%</b>	<b>126</b>	<b>100%</b>	<b>377</b>	<b>100%</b>	<b>1206</b>	<b>710</b>	<b>100%</b>	<b>129</b>	<b>100%</b>	<b>237</b>	<b>100%</b>	<b>1076</b>

## **5.3.27 Gestion des risques**

### **5.3.27.1 Risque de change**

#### 5.3.27.1.1 Politique du Groupe

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 26 % du chiffre d'affaires en 2009) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée.

Les autres devises représentent près de 28 % du chiffre d'affaires de la Société. Cependant, les coûts libellés dans ces autres devises sont limités, la Société étant donc exposée à la baisse de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 3 % environ du chiffre d'affaires du Groupe. Cette exposition devient donc significative si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe (qui pourrait être modifiée) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur les entités de production.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2009). Le détail des couvertures est présenté en note 5.3.27.1.3.

### 5.3.27.1.2 Exposition au risque de change

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>M€</b>	<b>%</b>	<b>M€</b>	<b>%</b>
<b>Zone Euro</b>	<b>561</b>	<b>46%</b>	<b>517</b>	<b>47%</b>
<b>Autres</b>				
Dollars (a)	312	26%	282	25%
Yen japonais	36	3%	29	3%
Livre anglaise	35	3%	36	3%
Real brésilien	31	3%	28	3%
Dollar canadien	28	2%	26	2%
Zloty polonais	25	2%	29	3%
Autres devises	195	16%	163	15%
<b>Sous-total</b>	<b>663</b>	<b>54%</b>	<b>594</b>	<b>53%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	<b>100%</b>	<b>1 111</b>	<b>100%</b>
<b>Sensibilité (b)</b>	<b>-7</b>		<b>-6</b>	

(a) Dollar et monnaies associées : comprend Etats-Unis et Chine

(b) Impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises

#### Eléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Résultat net	<b>-1,4</b>	<b>-1,2</b>
Capitaux propres (a)	<b>-4,1</b>	<b>-3,7</b>

(a) Conversion au taux de clôture

## Exposition des créances et des dettes

La position en devises au 31 décembre 2009 des principales sociétés du Groupe (bioMérieux SA et bioMérieux Inc) exposées à un risque de change est donnée dans le tableau suivant :

	USD	JPY	ZAR	ARS	GBP
<i>(en millions de devises)</i>					
Actifs en devises	50,7	1 205	54,3	27,3	4,1
Passifs en devises	-52,5	-13	0,0	0,0	-0,1
<b>Position de change avant couverture</b>	<b>-1,8</b>	<b>1 192</b>	<b>54,3</b>	<b>27,3</b>	<b>4,0</b>
Couverture	-0,2	1 075	45,2	20,3	3,4
<b>Position de change après couverture</b>	<b>-1,6</b>	<b>117</b>	<b>9,1</b>	<b>7,0</b>	<b>0,6</b>
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Position de change après couverture</b>	<b>-1,1</b>	<b>1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>
<b>Sensibilité (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(a) Impact d'une hausse instantanée de 1 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2009, après prise en compte des couvertures

### 5.3.27.1.3 Instruments de couverture

bioMérieux procède à des opérations de couverture afin de réduire les risques de change susceptibles d'impacter son résultat net par rapport à son budget. Sa pratique générale est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des opérations de risques analogues. Les couvertures sont prises dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	Montant	Échéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	122,7	122,7		
- Options	2,7	2,7		
<b>Total</b>	<b>125,4</b>	<b>125,4</b>		
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	228,3	208,7	19,6	-3,0
- Options	6,0	4,7	1,3	0,6
<b>Total</b>	<b>234,3</b>	<b>213,4</b>	<b>20,9</b>	<b>-2,4</b>
Couvertures des investissements nets à l'étranger				
- Change à terme	110,6	110,6		0,6
- Options				-0,1
<b>Total</b>	<b>110,6</b>	<b>110,6</b>		<b>0,5</b>

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2009 et le cours de marché au 31 décembre 2009

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures constatée au bilan du 31 décembre 2009 (-2,4 millions d'euros) comprend les primes payées (0,3 million d'euros), la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (-2,6 millions d'euros) et celle constatée en résultat (-0,1 million d'euros).



La valeur de marché des couvertures des investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2009 (0,5 million d'euros) comprend les primes reçues (-0,1 million d'euros), la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (0,7 million d'euros) et celle constatée en résultat (-0,1 million d'euros).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2009 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Le « recyclage » en résultat opérationnel courant de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie précédemment imputés en réserves s'élève à 12,7 millions d'euros sur l'exercice 2009.

#### **5.3.27.2 Risque de crédit**

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances reflète la juste valeur des flux nets à recevoir. L'impact des dépréciations nettes sur les créances clients ainsi que l'exposition nette vis à vis des organismes publics grecs sont donnés en note 5.3.9.

#### **5.3.27.3 Risque de liquidité**

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, et l'impact de la saisonnalité étant non significatif, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 5.3.16.2.

#### **5.3.27.4 Risque de taux d'intérêt**

Compte tenu du niveau de l'endettement net (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2009), l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture. Une variation de taux de 100 points de base en 2009 n'aurait pas eu d'incidence significative sur les frais financiers nets résultant des placements et des dettes financières.

#### **5.3.27.5 Risque de contrepartie**

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements,...) sont effectuées avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

### 5.3.27.6 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 5.3.1.17), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

Rubrique au bilan	Note	Désignation des instruments financiers	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
			Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Actifs :</b>						
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>6</b>		<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	<b>16,6</b>	<b>16,6</b>
- prêts et créances		D	5,4	5,4	5,7	5,7
- titres disponibles à la vente		A	4,9	4,9	10,8	10,8
- titres comptabilisés selon l'option à la juste valeur par le résultat		B	0,2	0,2	0,1	0,1
Participations dans les entreprises associées	7	D			2,0	2,0
Autres actifs non courants (part LT des créances de location financement)	5.4	C	27,0	27,0	26,0	26,0
<b>Créances clients :</b>	<b>9</b>		<b>346,6</b>	<b>346,6</b>	<b>315,4</b>	<b>315,4</b>
- créances clients		D	334,8	334,8	304,5	304,5
- part court terme des créances de location financement	5.4	C	11,8	11,8	10,9	10,9
<b>Autres créances :</b>						
- avances et acomptes	10	D	2,8	2,8	2,4	2,4
- <b>instruments dérivés</b>	10	(*)	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>10,2</b>	<b>10,2</b>
- couverture de transactions commerciales futures	27.1.3		0,1	0,1	12,8	12,8
- couverture des investissements nets à l'étranger	27.1.3				-2,6	-2,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	11	B	47,0	47,0	52,8	52,8
<b>Passifs :</b>						
Fournisseurs	17	D	116,6	116,6	120,2	120,2
<b>Autres dettes :</b>						
- avances et acomptes	17	D	1,9	1,9	1,5	1,5
- autres dettes d'exploitation		D	14,3	14,3	13,9	13,9
- dettes sur immobilisations		D	15,5	15,5	14,6	14,6
- <b>instruments dérivés</b>	17	(*)	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
- couverture de transactions commerciales futures	27.1.3		2,5	2,5		
- couverture des investissements nets à l'étranger	27.1.3		-0,5	-0,5		
Emprunts (courants & non courants)	16.2	C	49,1	49,1	103,7	103,7

A : actifs ou passifs disponibles à la vente

B : Actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le résultat

C : actifs ou passifs évalués au coût amorti

D : actifs ou passifs évalués au coût

(\*) : comptabilisés au bilan à la juste valeur ; la contrepartie dépend de la qualification de la couverture (cf. note 5.3.1.17)

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2009, à l'exception des titres ReLia (cf. notes 5.3.6 et 5.3.7).

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 5.3.9) et les immobilisations financières (cf. note 5.3.6).

Les dépréciations et variations de juste valeur sur les actifs financiers ont été constatées uniquement en résultat.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

### 5.3.28 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2009, sont les suivants :

- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 136,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 19,4 millions d'euros (dont 4,2 millions d'euros au titre des exercices 2006 à 2008) et 23,1 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (2 %) puis verser un intéressement jusqu'en 2027 ou 2029 selon les projets (1 % à 2 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008.
- bioMérieux Inc et bioMérieux SA ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (35 millions d'euros).
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont 11 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux SA bénéficie d'un crédit syndiqué de 260 millions d'euros remboursable in fine en 2013 (cf. note 5.3.16.1).
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- bioMérieux Inc dispose d'une option d'achat sur les 7 % qu'il ne détient pas encore de bioMérieux Mexique, sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de cette société ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière de bioMérieux n'est pas significatif.
- Suite à des opérations d'acquisition-cession, la Société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.
- bioMérieux SA bénéficie d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie SA. Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- L'estimation au 31 décembre 2009 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 245 082 heures.
- bioMérieux Inc et bioMérieux SA ont de multiples engagements d'achats portant sur les années 2010 et 2011, et s'élevant à 34,7 millions d'euros.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,3 millions d'euros.
- Les autres engagements reçus s'élèvent à 1,2 million d'euros.

## **5.3.29 Transactions avec les parties liées**

### **5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2009 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (Administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 12 millions d'euros. Ce montant inclut notamment des rémunérations fixes (3 millions d'euros) et variables (6,1 millions d'euros), des jetons de présence (0,2 million d'euros), des avantages retraites et prévoyance (0,3 million d'euros), et des attributions d'actions non encore définitivement acquises (2,4 millions d'euros).

### **5.3.29.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées**

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2009, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA, bioMérieux Inc et bioMérieux BV, s'élevant à 6,4 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 1,1 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Silliker Group Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 3,1 millions d'euros en 2009. En outre bioMérieux Italie a refacturé des services à hauteur de 0,2 million d'euros.

La société ABL, détenue à 100 % par la société TSGH, elle-même contrôlée à 100 % par l'Institut Mérieux, est sous-traitant de la société bioMérieux Inc ; le total des prestations facturées s'élève à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2009. Par ailleurs, bioMérieux Inc fournit à ABL des prestations de services s'élevant à 1 million d'euros sur l'exercice.

La société bioMérieux Afrique du Sud, détenue à hauteur de 26 % par la société Litha Healthcare Holdings (pty), a versé 1,6 million d'euros à la société Omnimed, elle-même détenue à 26 % par Litha Healthcare Holdings (pty) Ltd au titre de prestations administratives.

La société Thera Conseil, détenue à 98,24 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1 million d'euros au titre de 2009.

bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 1,3 million d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux et 1 million d'euros à la Fondation Mérieux.

La société bioMérieux SA a acheté des matières premières et des prestations de service, pour un montant total de 2 millions d'euros en 2009, à la société La Bergerie de la Combe au Loup, qui était détenue à 20 % par bioMérieux SA et qui a été cédée en septembre 2009.

La Société et Transgene (dont l'Institut Mérieux détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 55,28 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement au titre desquels la Société n'a perçu ni versé aucune somme pour l'exercice 2009.

## **5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture**

### Accords de collaboration

- En janvier 2010, Royal Philips Electronics et bioMérieux ont annoncé la signature d'un accord pour développer conjointement des solutions de diagnostic portables « au chevet du patient » (POC – Point Of Care) entièrement automatisées, destinées à être commercialisées par bioMérieux en milieu hospitalier et par Philips dans les ambulances. L'objectif de cette collaboration est d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies en milieu hospitalier dans les services d'urgence, les services de cardiologie et les unités de soins intensifs.

- ExonHit Therapeutics et bioMérieux poursuivent leur collaboration pour la mise au point de biomarqueurs sanguins dans la détection du cancer de la prostate. La collaboration sur le cancer du côlon a été arrêtée, le niveau des performances obtenues étant inférieur aux attentes.

#### Acquisitions de sociétés

- En janvier 2010, la Société a annoncé l'acquisition du fabricant de tests rapides, Meikang Biotech, et de son site de production à Shanghai. Cette étape importante renforce la position de bioMérieux sur les marchés du diagnostic au chevet du patient (POC) et des tests rapides, dans les pays émergents et développés. Grâce à l'achat de cette société, bioMérieux a également acquis des capacités intégrées de production et de R&D en Chine. bioMérieux prévoit d'installer, en 2010, sur ce nouveau site, son siège pour la Chine, son bureau de représentation en Asie Pacifique ainsi que certaines fonctions corporate.
- Dans le cadre de son plan de développement en Chine, bioMérieux a signé, en février 2010, un contrat d'acquisition d'actions de la société Zenka. Basée à Shanghai, cette société dispose des autorisations nécessaires à la commercialisation des principaux milieux de culture microbiologique en Chine. Elle compte 10 personnes et son chiffre d'affaires, à ce jour, n'est pas significatif.

### **5.3.31 Consolidation**

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

### 5.3.32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

		2009 (a)	2008 (a)
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399	Société Mère	
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm - Suède	100%	100%
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 - USA	100%	100%
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road - Athens - GA 30602 - USA	100%	100%
bioMérieux Afrique du Sud	7 Malibongwe Dr, Cnr Aimee St. Fontainebleau, Randburg, PO BOX 2316 Randburg 2125	74%	74%
bioMérieux Algérie	36 rue Ahmed Ouaked - 16302 Dely Ibrahim Alger, Algérie	100%	100%
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100%	100%
bioMérieux Argentine	Av. Congreso 1745 - (C1428BUE) Capital federal - Buenos Aires - Argentine	100%	100%
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100%	100%
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 97, A-1230 Wien - Autriche	100%	100%
bioMérieux Belgique	Media Square - 18-19 Place des Carabiniers - 1030 Bruxelles - Belgique	100%	100%
bioMérieux Benelux BV	Boseind 15 - PO Box 23 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100%	100%
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%
bioMérieux Canada	7815 Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100%	100%
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100%	100%
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N° 127-48 - Oficina 806 - Bogota DC - Colombie	100%	100%
bioMérieux Corée	7th floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100%	100%
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b - Praha 4 - 140 78 Czech Republic	100%	100%
bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100%	100%
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100%	100%
bioMérieux Finlande	Rajatorpantie 41C - 01640 Vantaa - Finlande	100%	100%
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100%	100%
bioMérieux Hong Kong Investment	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%

		<b>2009</b>	<b>2008</b>
		<b>(a)</b>	<b>(a)</b>
bioMérieux Hongrie	Foti ut.56 - HU - 1047 Budapest - Hongrie	100%	100%
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - USA	100%	100%
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100%	100%
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Etoile - France	100%	100%
bioMérieux Italie	Via di Campigliano, 58 - 50126 Ponte a Ema - Firenze - Italia	100%	100%
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	93%	93%
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC - Building n° A/P 26 - Healthcare City - Dubaï United Arab Emirates	100%	100%
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0580 Oslo - Norvège	100%	100%
bioMérieux Nouvelle-Zélande	22/10 Airbourne Road - North Harbour - Auckland - Nouvelle- Zélande	100%	100%
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100%	100%
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° - 2795-197 LINDA A VELHA Portugal	100%	100%
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke - Hampshire RG 22 6HY - Royaume- Uni	100%	100%
bioMérieux Russie	Derbenevskaya ul. 20, str. 11 - Moscow 115 114 - Russia	100%	100%
bioMérieux Singapour	11 - Biopolis Way - Helios blk - 11#10-03 Singapore 138667	100%	100%
bioMérieux Suède	Hantverkstvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100%	100%
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale - 1211 Genève 2 - Suisse	100%	100%
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4th floor - Rama IV Road - Klongton - Klongtoey - Bangkok 10110	100%	100%
bioMérieux Turquie	Degirmen Sok. Nida Plaza Kat:6 - 34742 Kozyatagi - Istanbul - Turquie	100%	100%
BTF Pty Limited	Unit 1, 35-41 Waterloo Road - North Ryde NSW 2113 - Australie	100%	100%
bioTheranostics	11025 Roselle Street - Suite 200 - San Diego CA 92121 - USA	100%	100%
PML Microbiologicals	27120 SW 95ème avenue - Wilsonville OR 97070 - USA	100%	100%
Shangai bioMérieux Bio-engineering	Unit 02 to 05, 28/F, Hai Tong Securities Tower - 689 Guang Dong Road - Huangpu District - Shanghai 200001 - PR China	60%	60%
Sysmex bioMérieux (anciennement bioMérieux Japon)	Central Tower 8th - 1 2 2 Osaki Shinagawa-ku - Tokyo 141-0032 - Japon	66%	66%

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêts.

Deux sociétés étaient mises en équivalence en 2008 :

		<b>2009</b>	<b>2008</b>
			<b>(a)</b>
Bergerie Combe Au Loup	Bazourgues - Boisset St Priest - 42560 St Jean Soleymieux - France	(b)	20%
Relia Diagnostic Systems LLC	One Market - Suite 1475 - Steuart Tower - San Francisco - USA	(c)	15%

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêts.

(b) Les titres de la Bergerie Combe Au Loup ont été cédés en septembre 2009.

(c) Les titres de la société ReLIA ont été déconsolidés sans cession suite à la perte de l'influence notable (cf. notes 5.3.1.2 et 5.3.6)

## **5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 sont respectivement présentés au paragraphe 5.4 du document de référence déposé le 10 juin 2009 sous le numéro D.09-0495, et au paragraphe 5.4 du document de référence déposé le 2 juin 2008 sous le numéro D.08-0456, auprès de l'AMF.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BIOMERIEUX, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative au référentiel comptable appliqué qui expose les modalités de mise en œuvre de la norme IAS 1 révisée et de la norme IFRS 8.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit aux notes 1.12 et 14.1 de l'annexe, les provisions destinées à couvrir les engagements du groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles par des experts désignés par les sociétés du groupe. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 1.12 et 14.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Comme décrit en note 1.8 de l'annexe, votre société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées par votre société et nous avons vérifié que la note 1.8 donne une information appropriée.



- Enfin, le groupe constitue des provisions pour couvrir les litiges et les restructurations, tels que décrits dans les notes 1.13 et 14.3 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 23 mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.**

Danielle PISSARD

**DELOITTE & ASSOCIES**

Alain DESCOINS

## **5.5 ACTIVITE ET COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2007, 2008 ET 2009**

### **5.5.1 – ACTIVITE**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### Nouvelles Filiales

En janvier 2009, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de sa nouvelle filiale en Russie créée en août 2008. Les titres souscrits à cette occasion ont une valeur de 1,1 million d'euros (50 millions de roubles).

#### Cessions de titres de participations

En date du 3 septembre 2009, la Société a cédé pour un montant de 140.000 euros à la société NAM l'intégralité des titres qu'elle détenait dans la société « Bergerie de la Combe au loup ». Cette opération s'est traduite par la constatation d'une plus-value de cession d'un montant de 128.000 euros.

En décembre 2009, la Société a cédé l'intégralité de sa participation dans la société ExonHit Therapeutics pour un montant de 7,5 millions d'euros. Cette opération s'est traduite par la constatation d'une plus-value de cession d'un montant de 3,3 millions d'euros.

Au cours du troisième trimestre 2009, la Société a cédé 26 % de ses titres Dynavax. Cette opération s'est traduite par la constatation d'une moins-value de cession d'un montant de 0,5 million d'euros compensée par une reprise de provision pour dépréciation de 0,6 million d'euros.

#### Earn out BTF

Le 12 septembre 2007, bioMérieux S.A. a acquis des titres de la société australienne BTF. La transaction s'est élevée en 2007 à 11,6 millions d'euros. En 2009, un complément de prix d'acquisition a été enregistré dans les comptes pour 1,7 million d'euros.

#### Acquisition d'actifs de la société Profos

En mars 2009, la Société a acquis auprès de la société Profos des actifs, notamment des brevets et des stocks de matières, pour une valeur de 0,6 million d'euros.

#### Transferts

Sur le second semestre 2009, les productions de plusieurs activités du Groupe ont été transférées des filiales vers les sites français : NucliSENS<sup>®</sup> de bioMérieux BV et DiversiLab<sup>®</sup> de bioMérieux Inc.

#### Projet Magellan

Le projet Magellan, qui est entré dans la phase paramétrage et développement depuis fin mars 2009, emploie 38,9 FTE au 31 décembre 2009. Par ailleurs, la Société a enregistré au 31 décembre 2009 12,2 millions d'euros de prestations externes relatives au projet, dont 6,4 millions d'euros de quote-part revenant aux filiales.

#### Plan d'actionnariat OPUS

En 2009, la Société a mis en place un plan d'actionnariat ouvert à tous ses collaborateurs à travers le monde. Pour bioMérieux SA, les salariés éligibles ont eu la possibilité d'investir leur intéressement 2008 sur le fonds « Opus Classic », créé en 2004 lors de l'introduction en bourse de bioMérieux. La Société a abondé cette opération pour un montant de 0,9 million d'euros. 51 % des salariés de bioMérieux SA ont participé à ce plan.

### Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 645,6 millions d'euros contre 599,2 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 7,7 %.

- Les ventes domestiques croissent de 2,5 %.
- La progression des ventes aux filiales s'élève à 10,8 %.
- Les ventes aux distributeurs affichent une hausse de 0,9 %.

### Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 58,1 millions d'euros, soit 9 % du chiffre d'affaires. Il affiche une diminution de 17,7 % par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation est pénalisé par l'augmentation des prestations de services de 7,7 millions d'euros (+ 24,5 %). Les coûts relatifs au projet Magellan expliquent en partie cette hausse.

Le poste impôts, taxes et assimilés augmente de 33,5 % sous l'effet conjugué de la hausse des impôts et taxes (+0,9 millions d'euros) et de la baisse des subventions d'exploitation (+2,2 millions d'euros).

Les salaires et charges augmentent de 13 % et représentent ainsi 29,5 % du chiffre d'affaire contre 28,1 % l'exercice précédent.

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, est passé de 31,3 millions d'euros en 2008 à 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une diminution de 17,1 %.

### Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 52,5 millions d'euros, contre 47,4 millions d'euros l'année précédente. Il bénéficie de la hausse de 5,3 millions d'euros des dividendes reçus des filiales.

### Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 78,5 millions d'euros, contre 78,7 millions d'euros l'année précédente.

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2009 affiche une perte de 4,4 millions d'euros contre un gain de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2008.

Le résultat exceptionnel 2009 supporte les charges liées au transfert de l'activité NucliSENS<sup>®</sup> de bioMérieux BV (6,2 millions d'euros) partiellement compensées par la plus-value réalisée lors de la cession des titres ExonHit Therapeutics (3,3 millions d'euros).

La charge nette constatée lors des attributions gratuites définitives d'actions diminue de -1,9 million d'euros.

A contrario, l'exercice précédent bénéficiait de reprises de provision de 3 millions d'euros dans le cadre du litige DBV.

### Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 81,8 millions d'euros, en hausse de 3,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il représente 12,7 % du chiffre d'affaires contre 13,1 % au 31 décembre 2008.

### Investissements

Les investissements en actifs corporels et incorporels se sont élevés à 48,7 millions d'euros dont 3,7 millions d'euros d'instruments.

La Société a notamment poursuivi ses investissements dans les infrastructures en consacrant une somme de 17,9 millions d'euros aux bâtiments et agencements sur l'ensemble des sites. Les investissements relatifs aux équipements industriels ont quant à eux progressé de 12,7 millions d'euros.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles mises au rebut représente 1,1 million d'euros.

Les immobilisations financières augmentent de 38,6 millions d'euros en valeur brute (acquisitions - cessions) hors reclassement de comptes des avances aux filiales. Un dividende à recevoir d'ABG Stella a été enregistré pour 41 millions d'euros dans les comptes clos au 31 décembre 2009. A contrario, les titres de participation et autres titres immobilisés diminuent de 5,3 millions d'euros (dont 4,2 millions d'euros relatifs à ExonHit).

#### Endettement

L'endettement de la Société s'élève à 74 millions d'euros à fin décembre 2009. Après prise en compte du reclassement des avances financières faites aux filiales (cf. changement de présentation § 5.5.1.8) pour 47,3 millions d'euros, l'endettement net affiche une augmentation de 8,5 millions d'euros.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 156 814,10 euros, correspondant à la quote-part des loyers non déductibles des véhicules pris en location par bioMérieux S.A.

#### Délai de paiement des fournisseurs

Les soldes des comptes fournisseurs se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

<b>SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2009</b> <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	<b>Fournisseurs Factures non parvenues</b>	<b>Fournisseurs Exploitation + Effets à payer</b>	<b>Fournisseurs Immobilisations + Effets à payer</b>	<b>TOTAUX</b>
Litiges à plus d'1 an		1 594		1 594
Echus à plus de 10 jours		3 920	374	4 294
Echus à moins de 10 jours		4 370	620	4 990
0 à 30 jours		39 407	5 235	44 641
31 à 60 jours		31 528	1 818	33 346
61 à 90 jours		6 079	173	6 251
+90 jours		229	428	657
FNP	46 369			46 369
<b>Total</b>	<b>46 369</b>	<b>87 126</b>	<b>8 648</b>	<b>142 143</b>

Les soldes fournisseurs ci-dessus comportent un montant de 313 milliers d'euros relatif à des comptes fournisseurs d'exploitation débiteurs et un montant de 39 milliers d'euros relatif à des comptes fournisseurs d'immobilisations débiteurs que l'on retrouve au bilan respectivement dans les postes autres créances d'exploitation et créances hors exploitation.

## 5.5.II – COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 sont respectivement présentés au paragraphe 5.5 du document de référence déposé le 10 juin 2009 sous le numéro D.09-0495, et au paragraphe 5.5 du document de référence déposé le 2 juin 2008 sous le numéro D.08-0456, auprès de l'AMF.

### COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Ventes marchandises et produits finis	597,8	557,0	512,4
Produits activités annexes	47,8	42,2	40,5
<b>Chiffre d'affaires (note 5.5.21)</b>	<b>645,6</b>	<b>599,2</b>	<b>552,9</b>
Production stockée (encours + produits finis)	15,7	5,0	5,1
Production immobilisée	5,4	4,4	6,2
<b>Production activité</b>	<b>666,7</b>	<b>608,6</b>	<b>564,2</b>
Achats	-268,7	-225,3	-209,1
Variations stocks M.P./instruments	6,2	2,4	2,7
Services extérieurs	-143,8	-137,8	-123,0
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>260,4</b>	<b>247,9</b>	<b>234,8</b>
Impôts, taxes et assimilés	-12,0	-9,0	-13,0
Salaires et charges (note 5.5.22)	-190,3	-168,3	-160,7
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>58,1</b>	<b>70,6</b>	<b>61,1</b>
Amortissements et provisions	-34,5	-34,3	-33,9
Autres produits et charges d'exploitation	2,3	-5,0	-4,4
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>25,9</b>	<b>31,3</b>	<b>22,8</b>
Charges et produits financiers (note 5.5.25)	-1,0	-3,0	-1,3
Produits et charges des participations	53,6	50,4	10,8
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>78,5</b>	<b>78,7</b>	<b>32,3</b>
Résultat exceptionnel (note 5.5.27)	-4,4	0,3	2,9
Participation des salariés	0,0	-2,6	-1,0
Impôt sur les bénéfices (note 5.5.28)	7,8	2,3	-1,0
<b>Bénéfice net</b>	<b>81,9</b>	<b>78,7</b>	<b>33,2</b>
<b>Résultat par action (a)</b>	<b>2,07</b>	<b>1,99</b>	<b>0,84</b>

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

## BILAN

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Net</b> <b>31/12/2009</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2008</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2007</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
. Immobilisations incorporelles (note 5.5.3)	30,4	31,8	32,9
. Immobilisations corporelles (note 5.5.4)	142,3	130,2	125,9
. Immobilisations financières (note 5.5.5)	274,0	289,1	221,8
<b>Total</b>	<b>446,7</b>	<b>451,1</b>	<b>380,6</b>
<b>Actif circulant</b>			
. Stocks et en-cours (note 5.5.6)	103,2	83,2	76,8
. Clients et comptes rattachés (note 5.5.7)	203,5	186,0	164,9
. Autres créances d'exploitation (note 5.5.8)	24,0	21,4	14,0
. Créances hors exploitation (note 5.5.8)	17,0	13,4	12,6
. Disponibilités (note 5.5.10)	80,2	26,0	33,5
<b>Total</b>	<b>427,9</b>	<b>330,0</b>	<b>301,8</b>
<b>Ecart de conversion actif</b> (note 5.5.12)	<b>1,4</b>	<b>4,9</b>	<b>1,5</b>
<b>Total actif</b>	<b>876,0</b>	<b>786,0</b>	<b>683,9</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Capitaux propres</b> (note 5.5.13.2)			
. Capital (note 5.5.13.1)	12,0	12,0	12,0
. Primes	63,5	63,5	63,5
. Réserves	277,7	230,9	227,5
. Provisions réglementées et subventions (note 5.5.14)	29,5	28,6	26,7
. Résultat de l'exercice	81,8	78,7	33,2
<b>Total</b>	<b>464,5</b>	<b>413,7</b>	<b>362,9</b>
<b>Provisions</b> (note 5.5.15)	<b>29,7</b>	<b>32,5</b>	<b>34,4</b>
<b>Dettes</b>			
. Emprunts et dettes financières (note 5.5.16.2)	154,3	139,0	106,7
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.5.17)	131,7	113,9	103,3
. Autres dettes d'exploitation (note 5.5.17)	82,8	72,0	65,0
. Dettes hors exploitation (note 5.5.17)	10,7	12,6	10,5
<b>Total</b>	<b>379,5</b>	<b>337,5</b>	<b>285,5</b>
<b>Ecart de conversion passif</b> (note 5.5.18)	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,1</b>
<b>Total passif</b>	<b>876,0</b>	<b>786,0</b>	<b>683,9</b>

## TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Résultat net	81,8	78,7	33,2
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	34,1	32,1	63,3
Résultat sur opérations en capital	-2,9	0,7	-3,2
Mali de fusion		0,2	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>113,0</b>	<b>111,7</b>	<b>93,3</b>
Variation des stocks	-21,9	-7,4	-7,8
Augmentation des créances clients	-17,3	-21,1	-13,2
Augmentation des dettes fournisseurs et autres BFRE	29,3	8,6	25,5
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>-9,9</b>	<b>-19,9</b>	<b>4,5</b>
Variation de la dette nette d'impôt	-8,0	1,2	-9,2
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	5,1	-2,9	0,3
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-12,8</b>	<b>-21,6</b>	<b>-4,4</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>100,2</b>	<b>90,1</b>	<b>88,9</b>
Investissements industriels	-48,7	-32,0	-31,7
Cessions d'immobilisations industrielles	17,0	4,5	5,4
Variation de la dette sur immobilisations	-1,5	1,8	1,7
Titres de participations	-2,9 (1)	-72,7 (2)	-26,4 (3)
Augmentation nette des avances et prêts aux filiales		-3,7	-14,2 (4)
Variation des autres immobilisations financières	-40,7 (5)	2,4	-0,5
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-76,8</b>	<b>-99,7</b>	<b>-65,7</b>
Distribution de dividendes	-31,9 (6)	-29,8	-29,9
<b>Fonds propres</b>	<b>-31,9</b>	<b>-29,8</b>	<b>-29,9</b>
<b>Variation de l'endettement net</b> (Hors incidence des fluctuations de change)	<b>-8,5</b>	<b>-39,4</b>	<b>-6,7</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>			
Endettement net à l'ouverture	113,1	73,2	66,4
Reclassement des avances financières	-47,3		
Incidence des fluctuations de change	-0,2	0,4	0,1
<b>Variation de l'endettement net :</b>	<b>8,5</b>	<b>39,4</b>	<b>6,8</b>
- Endettement confirmé	13,4	62,0	2,8
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	-4,9	-22,6	4,0
<b>Endettement net à la clôture</b> (note 5.5.16.2)	<b>74,1</b>	<b>113,0</b>	<b>73,3</b>

(1) Dont augmentation capital bMx Russie et Earn-out BTF

(2) Dont acquisition titres AB bioMérieux (-68,7 millions d'euros), souscription augmentation de capital de HK Investment (-3,6 millions d'euros)

(3) Dont acquisition titres BTF (-11,6 millions d'euros), souscription augmentation de capital de bioMérieux Afrique du Sud (-8 millions d'euros)

(4) Dont prêt bioMérieux Espagne (-10 millions d'euros)

(5) Dont dividendes à recevoir ABG Stella (41 millions d'euros)

(6) Distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 11 juin 2009

## **5.5.1 Remarques préliminaires**

Les notes 5.5.1.1 à 5.5.1.7 des annexes aux comptes sociaux sont présentées au 5.5.I.

### **5.5.1.1 Filiales**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.2 Cessions de titres de participation**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.3 Earn-out BTF**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.4 Acquisition d'actifs de la société Profos**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.5 Transferts**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.6 Projet Magellan**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.7 Plan d'actionnariat Opus**

Cf. 5.5.I

### **5.5.1.8 Changement de présentation**

Dans le cadre de l'optimisation des opérations de cash pooling groupe et pour une meilleure information financière, les avances faites aux filiales ont été reclassée, à l'actif du bilan, du poste "Immobilisations Financières" au poste "Disponibilités" pour un montant de 47,3 millions d'euros.

## **5.5.2 Notes et principes comptables**

Les comptes sont établis conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999.

### **5.5.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation.

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).



Les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

### 5.5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au nouveau règlement sur les actifs, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

*\*Instruments placés ou utilisés en interne*

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

Lors de la première application du nouveau règlement sur les actifs, en 2005, les résultats du calcul rétrospectif ont conclu à une surévaluation globale des amortissements à l'ouverture de 4,4 millions d'euros, traitée comme suit :

Reprise nette des amortissements comptables	-4,4 millions d'euros
Dotation aux amortissements dérogatoires	7,7 millions d'euros
Report à nouveau	-3,3 millions d'euros

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

### 5.5.2.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée en tenant compte du chiffre d'affaires, des dettes financières et des éventuels actifs technologiques et immobiliers de la participation en cause.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

#### **5.5.2.4 Stocks**

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés en cours d'exercice.

#### **5.5.2.5 Disponibilités**

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Parmi les placements à court terme figurent 44 000 actions propres achetées au cours de l'exercice 2008 dans le cadre d'un plan d'actions gratuites mis en place à la suite des Assemblées générales mixtes des 9 juin 2005 et 12 juin 2008. Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours n'ont pas été dépréciées en fonction du cours de bourse.

#### **5.5.2.6 Provisions**

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

#### **5.5.2.7 Indemnités de départ en retraite**

La Société n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dont l'évaluation est cependant conforme aux principes actuariels et comptables de la norme IAS 19.

#### **5.5.2.8 Ecarts de conversion**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen cumulé. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achat et de vente).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice ou, si une couverture a été mise en place, sur la base des taux de couverture. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Les gains et pertes de change latents sont compensés lorsqu'ils concernent une même devise, un même tiers et des échéances voisines.

#### **5.5.2.9 Dividendes reçus**

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

#### **5.5.2.10 Recherche et Développement**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **5.5.2.11 Résultat par action**

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

### **5.5.2.12 Instruments financiers**

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

### **5.5.2.13 Tableau de variation de l'endettement net**

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

### **5.5.2.14 Groupe de consolidation**

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon)

### **5.5.2.15 Intégration fiscale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société bioMérieux SA est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même et la société S.A.S. bioMérieux INTERNATIONAL.

### 5.5.3 Immobilisations incorporelles

<b>COMPOSITION</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Valeur nette 31/12/2009</b>	<b>Valeur nette 31/12/2008</b>	<b>Valeur nette 31/12/2007</b>
Brevets, technologies	33,1	23,7	9,4	11,6	14,6
Logiciels	23,9	21,1	2,8	2,7	3,0
Fonds de commerce	11,3		11,3	11,3	10,5
Avances et acomptes	6,9		6,9	6,2	4,8
Autres	0,3	0,3			
<b>Total</b>	<b>75,5</b>	<b>45,1</b>	<b>30,4</b>	<b>31,8</b>	<b>32,9</b>

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>66,5</b>	<b>33,6</b>	<b>32,9</b>
Acquisitions / Augmentations	5,8	6,6	-0,8
Cessions / Diminutions	-1,3	-1,0	-0,3
<b>31 décembre 2008</b>	<b>71,0</b>	<b>39,2</b>	<b>31,8</b>
Acquisitions / Augmentations	12,6	6,0	6,6
Cessions / Diminutions	-8,1	-0,1	-8,0
<b>31 décembre 2009</b>	<b>75,5</b>	<b>45,1</b>	<b>30,4</b>

## 5.5.4 Immobilisations corporelles

<b>COMPOSITION</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Valeur nette 31/12/2009</b>	<b>Valeur nette 31/12/2008</b>	<b>Valeur nette 31/12/2007</b>
Terrains	8,8	0,3	8,5	7,9	7,0
Constructions	158,8	78,4	80,4	67,5	70,6
Matériels et outillages	121,3	89,4	31,9	27,9	26,2
Instruments immobilisés	43,2	35,6	7,6 (a)	9,4 (a)	11,2 (a)
Autres immobilisations	22,7	16,9	5,8	5,7	5,7
Immobilisations en-cours	3,4	0,5	2,9	7,0	1,3
Avances et acomptes	5,2		5,2	4,8	3,9
<b>Total</b>	<b>363,4</b>	<b>221,1</b>	<b>142,3</b>	<b>130,2</b>	<b>125,9</b>

(a) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>320,2</b>	<b>194,3</b>	<b>125,9</b>
Acquisitions / Augmentations	26,1	21,5	4,6
Cessions / Diminutions	-8,3	-8,0	-0,3
<b>31 décembre 2008</b>	<b>338,0</b>	<b>207,8</b>	<b>130,2</b>
Acquisitions / Augmentations	36,2	23,0	13,2
Cessions / Diminutions	-10,7	-9,6	-1,1
<b>31 décembre 2009</b>	<b>363,5</b>	<b>221,2</b>	<b>142,3</b>

## 5.5.5 Immobilisations financières

<b>COMPOSITION</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2009</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2008</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2007</b>
Titres de participation	286,7	64,7	222,0	230,5	166,9
Autres titres immobilisés	8,7	7,2	1,5	1,5	2,3
Créances rattachées	48,5		48,5	54,8	51,0
Autres	2,0 (a)		2,0	2,3	1,6
<b>Total</b>	<b>345,9</b>	<b>71,9</b>	<b>274,0</b>	<b>289,1</b>	<b>221,8</b>

(a) Dont 900 actions propres, pour un montant de 72 086 euros et 72 Sicav CA AM pour un montant de 1 573 396 euros détenues au 31 décembre 2009 dans le cadre d'un mandat donné à la société Crédit Agricole Cheuvreux (cf. note 5.5.2.3).

<b>VARIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>285,7</b>	<b>63,9</b>	<b>221,8</b>
Acquisitions / Augmentations	91,1	4,5	86,6
Cessions / Diminutions	-22,2	-2,9	-19,3
<b>31 décembre 2008</b>	<b>354,6</b>	<b>65,5</b>	<b>289,1</b>
Acquisitions / Augmentations	43,9	9,8	34,1
Cessions / Diminutions	-5,3	-3,4	-1,9
Reclassements	-47,3 (a)		-47,3
<b>31 décembre 2009</b>	<b>345,9</b>	<b>71,9 (b)</b>	<b>274,0</b>

(a) Reclassement des avances faites aux filiales au titre du cash pooling en disponibilités

(b) Dont dépréciation des titres bioMérieux BV 53,3 millions d'euros

### 5.5.5.1 Filiales et participations au 31 décembre 2009

Voir tableau ci-après

	Capital		Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	(Devises en millions)		(Devises en millions)		(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(En millions d'euros)	
<b>A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par bioMérieux) :</b>											
. AB bioMérieux	SEK	0,2	210,6	100,0 %	68,7	68,7		238,6	174,8	3,0	01/01/09 - 31/12/09
. ABG Stella	USD	0,0	483,0	100,0 %	55,5	55,5		626,6	119,3		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Afrique Occidentale	EUR	0,1	0,1	100,0 %	0,1	0,1		0,2	0,0		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Argentine	ARS	0,5	18,0	100,0 %	5,4	5,4		54,9	3,9		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Colombie	COP	0,5	8,7	100,0 %	2,2	2,2		31,4	0,2		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Brésil	BRL	48,8	-10,3	100,0 %	24,0	21,1		92,6	-2,2		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	4,7	100,0 %	3,8	3,8		65,5	2,9	3,0	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Autriche	EUR	0,1	0,5	100,0 %	0,1	0,1	2,1	17,6	0,5		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Belgique	EUR	0,3	3,4	100,0 %	0,3	0,3	0,3	25,3	1,8	1,1	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	1 209,1	100,0 %	3,1	3,1		7 164,9	562,3		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	2 444,5	100,0 %	0,7	0,7		27 951,2	1 106,7		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Danemark	DKK	0,5	4,8	100,0 %	0,5	0,5		45,3	1,9	0,3	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,4	100,0 %	0,1	0,1		4,4	0,3	0,1	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Grèce	EUR	2,0	1,0	100,0 %	4,1	4,1		16,5	0,7		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Bénélux BV	EUR	0,0	4,8	100,0 %	0,1	0,1		33,7	1,0		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Chine	HKD	1,5	95,2	100,0 %	4,6	4,6		470,0	29,6		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	19,5	100,0 %	0,0	0,0		12,4	-4,3		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux HK Investment LTD	HKD	41,2	-6,2	100,0 %	3,6	3,6		0,0	-3,6		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Inde	INR	60,8	24,1	100,0 %	1,4	1,4		1 025,9	39,7		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Italie	EUR	9,0	24,1	100,0 %	12,8	12,8	22,0	98,4	5,7	1,0	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Japon	JPY	0,5	-1,4	66,0 %	3,9	3,9	4,2	4,7	0,0		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Espagne	EUR	0,2	18,0	100,0 %	0,3	0,3	12,5	65,2	2,1		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Moyen-Orient	AED	0,1	-0,5	100,0 %	0,0	0,0	0,3	0,0	-0,4		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Norvège	NOK	2,8	3,4	100,0 %	0,3	0,3		51,6	2,6	0,2	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Pologne	PLN	0,4	35,4	100,0 %	1,5	1,5		108,2	11,0	3,6	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Portugal	EUR	1,6	8,6	100,0 %	2,0	2,0	2,8	20,9	1,1	1,1	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux République Tchèque	CZK	0,2	1,4	100,0 %	0,0	0,0	0,5	144,3	-7,9		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Russie	USD	0,3	-1,5	100,0 %	0,2	0,0		0,7	-0,2		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Russie OOO	RUB	55,7	-34,7	100,0 %	1,3	1,3		348,8	-21,2		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Suède	SEK	0,5	1,7	100,0 %	0,2	0,2		136,3	-0,8	0,3	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Suisse	CHF	0,4	3,3	100,0 %	0,6	0,6		29,0	2,3	1,3	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	52,6	100,0 %	0,9	0,9		258,8	4,7		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Turquie	EUR	3,3	26,0	100,0 %	2,7	2,7		44,0	7,0	1,2	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Angleterre	GBP	0,0	5,7	100,0 %	1,2	1,2		37,1	2,0	3,4	01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux BV	EUR	22,7	-30,2	100,0 %	53,3	0,0	24,1	40,1	-0,9		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Singapour	SGD	0,1	1,2	100,0 %	0,1	0,1	0,1	4,8	1,1		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux International SAS	EUR	0,0	0,4	100,0 %	0,0	0,0	0,3	12,4	0,4		01/01/09 - 31/12/09
. BTF	AUD	4,1	1,5	100,0 %	13,6	13,6		8,5	2,4		01/01/09 - 31/12/09
. South Africa	ZAR	50,0	44,8	74,0 %	3,7	3,7		267,9	30,9		01/01/09 - 31/12/09
. bioMérieux Algérie	DZD	58,0	-6,8	100,0 %	0,6	0,6		0,0	-0,4		01/01/09 - 31/12/09
<b>TOTAL FILIALES</b>					<b>277,6</b>	<b>221,2</b>					

	Capital		Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
<b>B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)</b>											
. Théra conseil	EUR	0,3	0,3	1,8 %	0,0	0,0		1,4	0,1		01/01/08 - 31/12/08
. Inodiag	EUR	0,8	-1,2	1,8 %	0,9	0,0		0,1	-0,7		01/01/08 - 31/12/08
. GeNeuro	CHF	0,4	9,2	9,8 %	0,1	0,1		0,2	1,5		01/01/09 - 31/12/09
. Relia diagnostic systems Inc	USD	12,0	-12,8	13,5 %	6,8	0,0		0,7	-2,8		01/01/09 - 31/12/09
. Labtech LTD	AUD	11,5	1,7	9,8 %	1,3	0,6		2,2	0,3		01/07/08 - 30/06/09
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>					<b>9,1</b>	<b>0,7</b>					
<b>C - AUTRES TITRES</b>											
. Europroteome AG	EUR			8,8 %	2,0	0,0					En cours de liquidation
. Dynavax	USD	0,0	13,5	1,0 %	1,8	0,2		37,1	-20,8		01/01/08 - 31/12/08
. Oscient Pharma	USD	3,7	-84,8	0,2 %	3,5	0,0		86,8	-64,8		01/01/08 - 31/12/08
. Avesthagen	INR	42,1	891,9	3,8 %	1,4	1,4		201,4	-520,0		01/04/08 - 31/03/09
<b>TOTAL AUTRES TITRES</b>					<b>8,7</b>	<b>1,6</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>295,4</b>	<b>223,5</b>					

## 5.5.6 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières	29,9	23,1	22,3
En cours de production	35,2	23,0	21,6
Produits finis et marchandises	46,2	43,3	38,2
<b>Total valeur brute</b>	<b>111,3 (a)</b>	<b>89,4</b>	<b>82,1</b>
Dépréciation	-8,1	-6,2	-5,3
<b>Total valeur nette</b>	<b>103,2</b>	<b>83,2</b>	<b>76,8</b>

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 16,9 %  
Dont stocks contrôlés enregistrés conformément au nouveau règlement sur les actifs 1,5 million d'euros

## 5.5.7 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients	204,2	186,9	165,8
Dépréciation	-0,7	-0,9	-0,9
<b>Valeur nette</b>	<b>203,5</b>	<b>186,0</b>	<b>164,9</b>

### 5.5.7.1 Créances relevant de plusieurs postes de l'actif

<b>Créances représentées par des effets de commerce</b> <i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients et comptes rattachés	0,3	0,6	0,3
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>

## 5.5.8 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes	1,2	0,8	1,0
Charges constatées d'avance	5,3	3,7	3,4
Autres créances d'exploitation	17,5	17,4	9,6
<b>Total valeur brute</b>	<b>24,0</b>	<b>21,9</b>	<b>14,0</b>
Dépréciation		-0,5	
<b>Valeur nette créances d'exploitation</b>	<b>24,0</b>	<b>21,4</b>	<b>14,0</b>
Autres créances hors exploitation	17,0	13,4	12,6
<b>Total valeur brute</b>	<b>17,0</b>	<b>13,4</b>	<b>12,6</b>
Dépréciation			
<b>Valeur nette créances hors exploitation</b>	<b>17,0</b>	<b>13,4</b>	<b>12,6</b>



### 5.5.8.1 Détail des charges comptabilisées d'avance

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Inscrites dans les achats	2,3		
Inscrites dans les services extérieurs et autres	2,7	3,2	2,0
Inscrites dans les charges de gestion	0,3	0,5	1,4
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>

### 5.5.9 Echéances des créances clients et autres créances

<i>Valeur nette en millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Clients</b>	<b>203,5</b>	<b>186,0</b>	<b>164,9</b>
- Créances à moins d'un an	199,6	182,5	162,8
- Créances à plus d'un an	3,9	3,5	2,1
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>24,0</b>	<b>21,4</b>	<b>14,0</b>
- Créances à moins d'un an	23,1	20,7	13,3
- Créances à plus d'un an	0,9	0,7	0,7
<b>Créances hors exploitation</b>	<b>17,0</b>	<b>13,4</b>	<b>12,6</b>
- Créances à moins d'un an	16,8	13,0	12,3
- Créances à plus d'un an	0,2	0,4	0,3

### 5.5.10 Disponibilités

Les disponibilités comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme.

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Placements de trésorerie (a)	15,3	24,4	30,9
Cash pooling	62,7		
Disponibilités	2,2	1,6	2,6
<b>Total</b>	<b>80,2</b>	<b>26,0</b>	<b>33,5</b>

(a) Détail des placements de trésorerie

	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Libellé</b>	44 000 actions propres	172 500 actions propres	120 900 actions propres
<b>Montant net</b>	2,8 millions d'euros	11,1 millions d'euros	7 millions d'euros
<b>Classification</b>	Actions	Actions	Actions
<b>Code Isin</b>	FR0010096479	FR0010096479	FR0010096479
<b>Libellé</b>	SICAV CAAM EONIA	SICAV CAAM COR	SICAV BFP
<b>Montant</b>	12,5 millions d'euros	2 millions d'euros	5 millions d'euros
<b>Classification</b>	Monétaire Euro	Monétaire Euro	Monétaire Euro
<b>Code Isin</b>	FR0007435920	FR0010251660	N/A
<b>Libellé</b>		Certificats dépôt	Certificats dépôt
<b>Montant</b>		11,3 millions d'euros	18,9 millions d'euros
<b>Classification</b>		Monétaire Euro	Monétaire Euro
<b>Code Isin</b>		N/A	N/A

### 5.5.10.1 Plan d'attribution gratuite d'actions

	Plan d'attribution gratuite d'actions		
Société	bioMérieux SA	bioMérieux SA	
Date de l'AG Mixte (délégation donnée au Conseil)	09/06/2005	12/06/2008	
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	1 % du capital (394 537)	200 000	
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés	Abondement Global Share Plan	
Conditions d'acquisition des droits	Durée de présence de 2 ou 4 ans		
Période d'incessibilité	Conservation pendant 2 ans à partir de l'acquisition		
Nombre d'actions attribuées en 2009	0	46 500	5 756
Nombre d'actions cumulées au 31/12/2009	286 000	56 500	5 756
Nombre d'actions effectivement remises en 2009	72 500	0	0
Nombre d'actions cumulé effectivement remises au 31/12/2009	271 000	0	0
Nombre d'actions annulées en 2009	0	0	0
Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2009	15 000	56 500	5 756
Nombre d'actions restant à attribuer au 31/12/2009	0	137 744	0

Compte tenu des 44 000 actions déjà acquises au 31 décembre 2009 par bioMérieux SA, l'ensemble du plan d'attribution qui s'élève à 77 256 actions n'est que partiellement couvert au 31 décembre 2009.

### 5.5.11 Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché de ces éléments.

### 5.5.12 Ecart de conversion actif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Sur dettes d'exploitation	0,2	0,1	
Sur dettes financières	0,1		0,5
Sur créances commerciales	1,0	3,8	1,0
Sur créances hors exploitation	0,1	1,0	
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>4,9</b>	<b>1,5</b>

### 5.5.13 Capitaux propres

#### 5.5.13.1 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, avec 65 659 679 de droits de votes. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice 2009, il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2009, la Société détient :

- 900 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5.5.5). Au cours de l'exercice 2009, elle a acheté 49 871 actions propres et en a cédé 67 902.
- 44 000 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions autorisée par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et 12 juin 2008. Au cours de l'exercice 2009, la Société qui n'a acheté aucune action, en a cédé 56 000 et en a remis 72 500.

### 5.5.13.2 Variation des capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & report à nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
<b>31 décembre 2007</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>260,7</b>	<b>26,6</b>	<b>0,1</b>	<b>362,9</b>
Résultat de l'exercice			78,7			78,7
Distribution de dividendes			-29,8			-29,8
Autres mouvements				1,9		1,9
<b>31 décembre 2008</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>309,6</b>	<b>28,5</b>	<b>0,1</b>	<b>413,7</b>
Résultat de l'exercice			81,8			81,8
Distribution de dividendes			-31,9			-31,9
Autres mouvements				0,9		0,9
<b>31 décembre 2009</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>359,5</b>	<b>29,4</b>	<b>0,1</b>	<b>464,5</b>

### 5.5.14 Provisions réglementées

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
<b>31 décembre 2007</b>	<b>25,5</b>	<b>1,1</b>	<b>26,6</b>
Dotations	5,9	0,4	6,3
Reprises	-4,1	-0,2	-4,3
<b>31 décembre 2008</b>	<b>27,3</b>	<b>1,3</b>	<b>28,6</b>
Dotations	5,6	0,2	5,8
Reprises	-5,0		-5,0
<b>31 décembre 2009</b>	<b>27,9</b>	<b>1,5</b>	<b>29,4</b>

## 5.5.15 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	<b>Autres avantages au personnel</b>	<b>Garanties données (a)</b>	<b>Autres provisions</b>	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>6,5</b>	<b>0,5</b>	<b>27,4</b>	<b>34,4</b>
Dotations	0,7	1,0	13,2	14,9
Reprises avec objet	-0,5	-0,5	-12,2	-13,2
Reprises sans objet			-3,6	-3,6
Dotations nettes	0,2	0,5	-2,6	-1,9
<b>31 décembre 2008</b>	<b>6,7</b>	<b>1,0</b>	<b>24,8</b>	<b>32,5</b>
Dotations	1,0	0,6	7,2	8,8
Reprises avec objet	-0,4	-1,0	-10,2	-11,6
Reprises sans objet				
Dotations nettes	0,6	-0,4	-3,0	-2,8
<b>31 décembre 2009</b>	<b>7,3</b>	<b>0,6</b>	<b>21,8 (b)</b>	<b>29,7</b>

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(b) Dont provisions pour litiges 3,6 millions d'euros. Par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée.

### 5.5.15.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions supportent notamment une provision pour primes de médailles du travail qui s'élève à 7,1 millions d'euros et qui est calculée conformément à la norme IAS 19. Les hypothèses actuarielles retenues pour sa détermination tiennent compte de l'ancienneté du personnel, d'un taux de rotation et d'espérance de vie du personnel, d'un taux de progression des salaires de 3,5 % ainsi que d'un taux d'actualisation de 4,8 %.

### 5.5.15.2 Provisions pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont le plus important est résumé ci-après. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, intégrant notamment le litige DBV, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

### 5.5.15.3 Litige D.B.V.

Ce litige oppose le Groupe aux sociétés DBV et International Microbio au sujet d'un brevet de DBV portant sur le diagnostic des mycoplasmes.

Dans la continuité des décisions favorables rendues en 2007, la Cour de Cassation a rejeté le 3 juin 2008 la recevabilité du pourvoi engagé par les sociétés demanderesse contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 14 juin 2007 favorable à bioMérieux. Cette décision a clos définitivement la partie française de ce litige au bénéfice de bioMérieux.

Toutefois les procédures se poursuivent en Italie et en Espagne où la Société a déposé un recours devant la Cour Suprême.

Dans ce contexte et dans la mesure où aucune nouvelle décision n'a été rendue depuis 2008, la provision, qui avait fait l'objet d'une reprise en 2008, n'a pas été mouvementé en 2009.

## 5.5.16 Endettement net

### 5.5.16.1 Refinancement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée de 7 ans (janvier 2013), remboursable in fine pour 100 % du montant. Il est soumis à des clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2009, cette ligne de crédit ne fait l'objet d'aucun tirage.

### 5.5.16.2 Echancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
A plus de cinq ans	0,1		
Entre un et cinq ans	4,4	69,4	8,5
<b>Total des dettes à plus d'un an</b>	<b>4,5</b>	<b>69,4</b>	<b>8,5</b>
A moins d'un an	149,8 (a)	69,6	98,2
<b>Total des dettes financières</b>	<b>154,3</b>	<b>139,0</b>	<b>106,7</b>
Placements de trésorerie (b)	-15,6	-24,4	-30,9
Disponibilités	-64,6 (c)	-1,6	-2,6
<b>Endettement net</b>	<b>74,1</b>	<b>113,0</b>	<b>73,2</b>

(a) Dont cash pooling 145 millions d'euros

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

(c) Dont cash pooling 62,7 millions d'euros

## 5.5.17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>131,7</b>	<b>113,9</b>	<b>103,3</b>
Dettes fiscales et sociales	71,3	61,0	56,2
Produits constatés d'avance	2,7	2,6	3,6
Autres dettes	8,8	8,4	5,3
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>82,8</b>	<b>72,0</b>	<b>65,1</b>
Dettes sur immobilisations	10,7	12,6	10,5
<b>Dettes hors exploitation</b>	<b>10,7</b>	<b>12,6</b>	<b>10,5</b>

### 5.5.17.1 Dettes relevant de plusieurs postes du bilan

<b>Dettes représentées par des effets de commerce</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,4	10,0	9,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1,3	4,9	1,6
Autres dettes	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>4,8</b>	<b>15,0</b>	<b>11,2</b>

### 5.5.17.2 Produits constatés d'avance

Il s'agit principalement de contrats de location et d'entretien de matériels facturés d'avance.

### 5.5.17.3 Echéances des dettes fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Fournisseurs</b>			
Dettes à moins d'un an	131,7	113,9	103,3
<b>Total</b>	<b>131,7</b>	<b>113,9</b>	<b>103,3</b>
<b>Autres dettes d'exploitation</b>			
Dettes à moins d'un an	82,7	70,9	64,0
Dettes à plus d'un an	0,1	1,1	1,0
<b>Total</b>	<b>82,8</b>	<b>72,0</b>	<b>65,0</b>
<b>Dettes hors exploitation</b>			
Dettes à moins d'un an	10,7	12,6	10,5
<b>Total</b>	<b>10,7</b>	<b>12,6</b>	<b>10,5</b>

### 5.5.17.4 Détail des charges à payer

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Emprunts et dettes financières diverses	0,0	0,2	0,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44,3	32,8	36,7
Dettes fiscales et sociales	53,4	44,1	42,2
Autres dettes d'exploitation	3,9	3,6	3,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,1	0,7	1,9
<b>Total</b>	<b>103,7</b>	<b>81,4</b>	<b>84,8</b>

### 5.5.18 Ecart de conversion passif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Sur dettes d'exploitation		1,2	0,2
Sur créances commerciales	2,3	0,9	0,3
Sur créances financières		0,1	0,1
Sur dettes financières		0,1	0,5
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,1</b>

### 5.5.19 Postes du bilan concernant des entreprises liées

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>337,2</b>	<b>344,8</b>	<b>276,1</b>
Créances d'exploitation	147,8	130,6	110,5
Créances hors exploitation		3,8	0,2
<b>Total créances</b>	<b>147,8</b>	<b>134,4</b>	<b>110,7</b>
<b>Total disponibilités (a)</b>	<b>62,7</b>		
Dettes d'exploitation	65,9	54,5	52,1
Dettes hors exploitation	0,4	0,5	0,2
Dettes financières (b)	144,8	65,1	94,8
<b>Total dettes</b>	<b>211,1</b>	<b>120,1</b>	<b>147,1</b>

(a) Avances faites aux filiales au titre du cash pooling

(b) Avances reçues des filiales au titre du cash pooling

### 5.5.20 Engagements financiers

#### 5.5.20.1 Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Avals, cautions et garanties dont entreprises liées 53,3 millions d'euros	54,6	34,4	30,2
Crédit bail et loyers	6,5	7,5	8,7
<b>Total</b>	<b>61,1</b>	<b>41,9</b>	<b>38,9</b>

## 5.5.20.2 Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Avais, cautions et garanties dont entreprises liées 0 million d'euros	0,1	0,4	0,3
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banques et non utilisées au 31 décembre 2009	260,0	260,0	260,0
<b>Total</b>	<b>260,1</b>	<b>260,4</b>	<b>260,3</b>

## 5.5.20.3 Instruments de couverture

### 5.5.20.3.1 Risque de change

Les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, évalués à partir des cours au 31 décembre 2009, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- Ventes à terme s'élevant à 40,7 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales.
- Ventes à terme s'élevant à 11,1 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières.
- Achats à terme en couverture de dettes financières pour 144,4 millions d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2010. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 147,7 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2009 de l'ensemble de ces couvertures budgétaires représente une perte latente de 1,9 million d'euros.

Enfin des opérations de couverture ont été mises en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères. Le montant de ces couvertures s'élève à 110,5 millions d'euros et représente au 31 décembre 2009 un gain latent de 0,6 million d'euros.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>		<b>2008</b>		<b>2007</b>	
	<b>M€</b>	<b>%</b>	<b>M€</b>	<b>%</b>	<b>M€</b>	<b>%</b>
<b>Zone Euro</b>	<b>423,3</b>	<b>66 %</b>	<b>386,0</b>	<b>64 %</b>	<b>372,0</b>	<b>67 %</b>
<b>Autres</b>						
Dollars US	93,6	15 %	105,6	18 %	92,7	17 %
Livres anglaises	20,4	3 %	22,2	4 %	22,1	4 %
Zloty polonais	14,4	2 %	15,9	3 %	13,4	2 %
Francs suisses	11,9	2 %	10,3	2 %	8,8	2 %
Couronne suédoise	10,3	2 %	2,9	0 %	2,2	0 %
Réal brésilien	9,9	2 %	10,0	2 %		0 %
Livres turques	8,5	1 %	8,9	1 %	8,5	2 %
Autres devises	53,1	8 %	37,3	6 %	33,1	6 %
<b>Total</b>	<b>645,6</b>	<b>100 %</b>	<b>599,2</b>	<b>100 %</b>	<b>552,9</b>	<b>100 %</b>



### 5.5.20.3.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de contrat de SWAP de taux en cours.

### 5.5.20.4 Information en matière de crédit bail

<i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances (a)		Dotations aux amortissements (a)	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrains	0,8		0,7		
Constructions	11,4	0,7	9,3	0,6	6,3
<b>Total</b>	<b>12,2</b>	<b>0,7</b>	<b>10,0</b>	<b>0,6</b>	<b>6,3</b>

<i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	0,1			0,1	0,6
Constructions	0,8			0,8	4,6
<b>Total</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,9</b>	<b>5,2</b>

(a) Crédit-bail en cours au 31 décembre 2009

### 5.5.20.5 Compléments de retraite, indemnités de départ et assimilés

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée au 31 décembre 2009 tenant compte :

- des probabilités de départ du personnel salarié et de mortalité,
- d'une estimation d'évolution des salaires de 3,5 % l'an,
- d'une hypothèse de départ à la retraite entre 62 et 63 ans pour une durée complète d'activité professionnelle ouvrant droit à la retraite au taux plein,
- d'un taux d'actualisation de 4,8 %.

L'engagement ressort à 17 millions d'euros. Il est partiellement couvert par un fonds d'assurance capitalisant des primes annuelles. Le solde non couvert de 6,1 millions d'euros n'est pas provisionné dans les comptes annuels.

Au 31 décembre 2009 cet engagement est composé des éléments suivants :

- Indemnités conventionnelles de fin de carrière 16,5 millions d'euros
- Autres engagements 0,5 million d'euros

### 5.5.20.6 Droit individuel à la formation

L'estimation au 31 décembre 2009 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 245 082 heures.

### 5.5.20.7 Autres engagements

- Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par la société Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 136,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 19,4 millions d'euros (dont 4,2 millions d'euros au titre des exercices 2006 à 2008) et 23,1 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (2 %) puis verser un intéressement jusqu'en 2027 ou 2029 selon les projets (1 % à 2 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- Faisant utilisation de la délégation accordée par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, ce dernier a décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement, sous réserve du respect par leurs bénéficiaires des conditions et critères d'acquisition, 77 256 actions dont 69 002 actions seront définitivement acquises au bout de 2 ans et 8 254 au bout de 4 ans. La Société, qui a acquis 44 000 actions au 31 décembre 2009, supporte un engagement financier de 2,7 millions d'euros.
- La Société bénéficie, au travers de la société STELHYS SNC, d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie S.A. Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- Le Purchase Share Agreement signé dans le cadre de l'acquisition de la société BTF prévoit le versement par bioMérieux SA d'un complément de prix. Ce complément de prix qui est conditionné à la réalisation de certains objectifs pourrait atteindre un maximum de 5 millions de dollars australiens pour l'année 2010.
- Dans le cadre de la cession de 26 % des parts de bioMérieux Afrique du sud à la société Litha, un complément de prix de cession d'un montant de 3,6 millions de rands pourrait être versé au plus tard le 31 janvier 2012. Ce complément de prix est conditionné à la réalisation d'un chiffre d'affaires cumulé de 410 millions de rands pour les années 2010 et 2011.
- Le contrat signé avec la société Oxford Immunotec fait état d'un engagement d'achat de 10,6 millions d'euros relatif aux années 2010/2011, en partie couvert par une provision pour charge de 0,7 million d'euros.
- Le contrat conclu avec la société Quidel comporte un engagement d'achat de 6,5 millions de dollars US concernant la période juillet 2010 à juin 2011.

### 5.5.21 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 2009	Total 2008	Total 2007
Ventes de marchandises	13,0	62,7	75,7	67,4	63,1
Production vendue de biens	147,2	362,5	509,7	477,8	437,7
Production vendue de services	15,9	44,3	60,2	54,0	52,1
<b>Total</b>	<b>176,1</b>	<b>469,5</b>	<b>645,6</b>	<b>599,2</b>	<b>552,9</b>

### 5.5.22 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Salaires	119,6	107,7	103,6
Intéressement	10,4	8,2	6,9
Charges sociales	60,3	52,4	50,2
<b>Total</b>	<b>190,3</b>	<b>168,3</b>	<b>160,7</b>
Participation		2,6	1,0
<b>Total</b>	<b>190,3</b>	<b>170,9</b>	<b>161,7</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>2 605</b>	<b>2 447</b>	<b>2 368</b>
<b>Effectif en fin d'exercice</b>	<b>2 687</b>	<b>2 510</b>	<b>2 395</b>

#### 5.5.22.1 Répartition de l'effectif

<i>En ETP</i>	2009	2008	2007
<b>Effectif moyen</b>			
Cadres	1 078	978	932
Agent de maîtrise	45	46	42
Employé	75	75	60
Technicien	463	898	875
Ouvrier	944	450	459
<b>Total</b>	<b>2 605</b>	<b>2 447</b>	<b>2 368</b>
<b>Effectif en fin d'exercice</b>			
Cadres	1 110	1 026	942
Agent de maîtrise	45	45	50
Employé	79	83	70
Technicien	984	914	885
Ouvrier	469	442	448
<b>Total</b>	<b>2 687</b>	<b>2 510</b>	<b>2 395</b>

### 5.5.23 Rémunérations allouées aux organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2009 à raison de leurs fonctions, est constitué des jetons de présence versés aux administrateurs. Il s'élève à 216.000 euros (284.000 euros en 2008).

### 5.5.24 Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche & développement enregistrés sur l'exercice 2009 s'élèvent à 100,7 millions d'euros.

### 5.5.25 Frais financiers nets

#### 5.5.25.1 Détail des frais financiers nets

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Charges financières nettes	-0,1	-1,0	-1,1
Dépréciation titres de participation	-6,8 (a)	-3,8 (b)	-30,9 (c)
Mali de fusion		-0,2	
Abandon de créance		-1,5	
Dividendes	60,7	55,4	40,9
Ecarts de change	-1,3	-1,5	0,6
<b>Total</b>	<b>52,5</b>	<b>47,4</b>	<b>9,5</b>

(a) Dont dotation nette -0,5 million d'euros sur les filiales et -6,3 millions d'euros autres que filiales

(b) Dont dotation nette -1,3 million d'euros sur les filiales et -2,5 millions d'euros autres que filiales

(c) Dont dotation nette -29,7 millions d'euros sur les filiales et -1,2 million d'euros autres que filiales

#### 5.5.25.2 Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Ventes	4,7	-0,4	-1,2
Achats	0,9	-1,0	-0,3
Financier	-1,3	-1,5	0,6
<b>Total</b>	<b>4,3</b>	<b>-2,9</b>	<b>-0,9</b>

## 5.5.26 Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Charges financières	-1,5	-5,3	-4,5
Dividendes perçus	60,7	55,4	40,9
Revenus des créances rattachées aux participations	1,4	2,5	1,9
Autres produits financiers		0,7	0,4
<b>Total</b>	<b>60,6</b>	<b>53,3</b>	<b>38,7</b>

## 5.5.27 Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Net 2009</b>	<b>Net 2008</b>	<b>Net 2007</b>
Cessions d'immobilisations	17,1	14,2	2,9	-0,7	3,2
Provisions réglementées	4,9	5,8	-0,9	-2,0	-1,5
Autres produits et charges exceptionnels	5,0	11,4	-6,4 (a)	3,0	1,2
<b>Total</b>	<b>27,0</b>	<b>31,4</b>	<b>-4,4</b>	<b>0,3</b>	<b>2,9</b>

(a) Dont transfert de l'activité NucliSENS de bioMérieux BV : -6,2 millions d'euros

## 5.5.28 Résultat et impôt

La Société a enregistré au 31 décembre 2009 différents crédits d'impôt pour un montant total de 13,7 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 11,6 millions d'euros. L'ensemble des crédits d'impôt est supérieur à l'impôt société calculé à partir du résultat fiscal, la Société bénéficie d'un crédit d'impôt net de 7,8 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros l'année précédente.

### 5.5.28.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>			<b>2008</b>	<b>2007</b>
	Avant impôt	Impôt	Après impôt		
Résultat courant	78,4	5,1	83,5	80,1	30,6
Résultat exceptionnel	-4,4	1,8	-2,6	0,9	2,5
Participation des salariés		0,9	0,9	-2,3	0,1
<b>Résultat comptable</b>	<b>74,0</b>	<b>7,8</b>	<b>81,8</b>	<b>78,7</b>	<b>33,2</b>

### 5.5.28.2 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Résultat net de l'exercice	81,8	78,7	33,2
Impôt sur les bénéfices	7,8	2,3	-1,0
Résultat avant impôt	74,0	76,4	34,2
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-0,9	-1,9	-1,5
<b>Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires</b>	<b>74,9</b>	<b>78,3</b>	<b>35,7</b>
Impôt sur les bénéfices	7,8	2,3	-1,0
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 34,43 %	-0,3	-0,7	-0,5
<b>Impôt total</b>	<b>7,5</b>	<b>1,6</b>	<b>-1,5</b>
<b>Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>82,4</b>	<b>79,9</b>	<b>34,2</b>

### 5.5.28.3 Evolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b> Taux 34,43 %	<b>2008</b> Taux 34,43 %	<b>2007</b> Taux 34,43 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	10,1	9,8	9,2
<b>Total impôts différés à payer</b>	<b>10,1</b>	<b>9,8</b>	<b>9,2</b>
Provisions non déductibles	-1,1	-2,0	-2,6
Impact nouvelle réglementation actifs		-0,2	-0,5
Ecart conversion passif	-0,8	-0,8	-0,4
Etalement frais acquisition participations	-0,1	-0,1	
<b>Total impôts payés d'avance</b>	<b>-2,0</b>	<b>-3,1</b>	<b>-3,5</b>
<b>Total charges futures d'impôt</b>	<b>8,1</b>	<b>6,7</b>	<b>5,7</b>

## **5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 sont respectivement présentés au paragraphe 5.4 du document de référence déposé le 10 juin 2009 sous le numéro D.09-0495, et au paragraphe 5.4 du document de référence déposé le 2 juin 2008 sous le numéro D.08-0456, auprès de l'AMF.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société "BIOMERIEUX" tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.8 de l'annexe qui expose le changement de présentation des avances faites aux filiales à l'actif du bilan 2009.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit en note 2-3 de l'annexe, votre société déprécie les titres de participation dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses et données retenues par votre société pour l'évaluation de ces titres et à revoir les calculs effectués.
- Votre société constitue également des provisions pour les litiges, tels que décrits dans les notes 2-6, 15-2 et 15-3 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 23 mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.**

Danielle PISSARD

**DELOITTE & ASSOCIES**

Alain DESCOINS



## 5.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Avec la société Transgène**

#### **Collaboration dans le cadre du programme Adna pour développer un test compagnon du virus HPV :**

*Nature et objet* : Contrat de prestations de service entre les sociétés bioMérieux et Transgène, aux termes duquel bioMérieux est chargée du développement d'un test compagnon du virus HPV pour le compte de Transgène.

*Modalités* : Les contributions des deux parties dans ce programme sont les suivantes :

Mise en commun des ressources et connaissances.

Financement du développement par Transgène avec le versement de 782 000 euros à bioMérieux selon l'avancement et les résultats du développement.

La propriété industrielle des résultats reste acquise à Transgène, sauf développements issus des technologies apportées par bioMérieux.

La cession à Transgène des kits développés par bioMérieux s'effectuera au coût de revient majoré d'une marge de 15 %.

Montant constaté en produits en 2009 par bioMérieux : 0 €

*Personnes intéressées* : Messieurs Alain MERIEUX, Benoît HABERT, Christian BRECHOT, Philippe ARCHINARD et T.S.G.H.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Avec la société Thera Conseil**

*Nature et objet* : Votre société a signé une convention d'occupation précaire d'un immeuble situé à Tassin (sans propriété commerciale), 45 avenue du 11 novembre 1918, pour une durée de 23 mois à compter du 14 mars 2008.

*Modalités* : Indemnité annuelle de 36 000 euros HT, hors charges, payable par trimestre à terme échu.

Montant facturé sur l'exercice : 36 000 euros

### **Avec les sociétés Institut Mériex et Transgène**

#### **Accord de consortium dans le cadre du projet ADNA (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques ») :**

*Nature et objet* : Accord ayant pour but de fixer les règles de gouvernance et le statut de la propriété industrielle et de l'exploitation des résultats issus des travaux du consortium.

Cet accord de consortium implique Institut Mériex, bioMériex SA et diverses autres sociétés, dont Transgène SA, en vue de la réalisation d'un programme de recherche et développement dénommé « ADNA » (Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques) qui entend contribuer au développement de la médecine personnalisée dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques rares.

*Modalités* : Cet accord est entré en vigueur en octobre 2008, après l'accord de la Commission européenne sur les conditions de son financement par l'OSEO-ANVAR (anciennement Agence pour l'Innovation Industrielle).

### **Avec la société Institut Mériex**

#### **Contrat de prestations de services dans le cadre du projet ADNA :**

*Nature et objet* : Institut Mériex s'engage, en qualité de chef de file du programme ADNA, à effectuer des prestations de services de coordination.

*Modalités* : bioMériex est facturée d'une quote-part de tous les coûts directs et indirects supportés par Institut Mériex pour l'exécution de ses obligations, égale à la part de bioMériex dans le budget éligible aux subventions et avances remboursables.

Au titre de 2009, le montant des charges facturées à bioMériex s'élève à 306 757 euros.

#### **Contrat de prestations de services :**

*Nature et objet* : Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société Institut Mériex à compter du 1er janvier 2002 (modifiée par deux avenants en 2007).

#### *Modalités* :

- Selon avenant 1, la rémunération est fonction des services rendus par la société Institut Mériex (coûts et charges de personnel majorés de 8 %) et est répartie entre les sociétés du groupe Institut Mériex selon trois clés de répartition fondées sur les poids respectifs des immobilisations, du chiffre d'affaires et de la masse salariale.
- L'avenant 2 traite des modalités de répartition du coût des attributions d'actions gratuites lorsque le salarié bénéficiaire a été muté à l'intérieur du groupe Institut Mériex pendant la période d'acquisition. Les sociétés du groupe Institut Mériex qui attribue les actions gratuites, refacturent, sans marge bénéficiaire, les coûts liés aux attributions d'actions gratuites au prorata du temps passé par le salarié concerné dans chacune des sociétés au cours de la période d'acquisition.

En 2009 :

- concernant l'avenant 1, la société Institut Mériex a facturé à votre société 3 301 337 euros,

- concernant l'avenant 2, votre société a facturé à la société Institut Mérieux 294 000 euros.

#### **Assistance informatique et téléphonique :**

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société Institut Mérieux une convention de prestations d'assistance informatique et téléphonique pour une durée d'un an et tacitement reconductible pour une période identique.

Modalités : La refacturation des prestations informatiques par votre société inclut une marge de 10 %, tandis que pour l'assistance téléphonique un montant forfaitaire de 1 500 euros par an a été fixé.

Au titre de l'exercice 2009, le montant total facturé par votre société s'élève à 117 973 euros.

#### **Usage du nom « Mérieux » :**

Nature et objet : La société Institut Mérieux a la possibilité d'utiliser le nom patronymique « Mérieux » pour des activités identifiées et distinctes de celles de votre société, sous réserve que cette utilisation ne soit pas préjudiciable aux intérêts de votre société. La société Institut Mérieux pourrait également se voir attribuer l'utilisation exclusive du nom patronymique « Mérieux » dans l'hypothèse où votre société viendrait à être contrôlée par un tiers ne souhaitant pas conserver sa dénomination sociale.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

#### **Régime de retraite :**

Nature et objet : Votre société a institué un régime commun de retraite à prestations définies au bénéfice des cadres dont la classification professionnelle s'établit au coefficient 800 au sens de la convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique. A la suite de restructurations intervenues dans le Groupe, les bénéficiaires de ce régime peuvent être salariés par la société Institut Mérieux. Cette convention a donc pour objet de faire adhérer la société Institut Mérieux.

Modalités : Alain MERIEUX est le seul bénéficiaire de ce régime. Ce contrat a été clos et aucune somme n'a été versée en 2009.

#### **Avec les sociétés Institut Mérieux, Silliker Group Corp. et Transgène**

##### **Accord de répartition des frais de rupture de contrat liés au départ d'un salarié du groupe :**

Nature et objet : Répartition des conséquences financières d'une éventuelle rupture du contrat de travail des salariés ayant collaboré dans plusieurs sociétés du groupe Institut Mérieux.

Modalités : La société effectuant le licenciement procède au paiement de l'intégralité des « frais de rupture de contrat » au profit du salarié concerné, puis répartit ces « frais » entre les autres sociétés au prorata de la rémunération versée par chaque société depuis le début de la carrière du salarié au sein du groupe.

Aucune refacturation n'a été effectuée sur l'exercice à ce titre.

#### **Avec la Fondation Mérieux**

##### **Convention spécifique de partenariat et de mécénat :**

Nature et objet : La Fondation Mérieux souhaitant se doter de moyens de recherches propres pour développer des solutions de santé adaptées aux contraintes des pays en voie de développement, bioMérieux a décidé de soutenir financièrement ce projet en s'engageant sur un contrat de mécénat et a mis à disposition une équipe de laboratoire et les moyens associés. Cette convention, d'une durée de trois ans, représente une aide financière de 1,5 million d'euros en 2008, 1 million d'euros en 2009 et 0,5 million d'euros en 2010.

La Fondation Mérieux a la possibilité d'accéder à d'autres expertises existantes chez bioMérieux et sera propriétaire de l'intégralité des résultats issus des recherches du laboratoire.

Modalités : Les divers moyens mis à la disposition de la Fondation Mérieux par votre société en 2009 représentent une valeur de 1 000 000 euros.

## **Avec la société Ipsen**

### **Accord de collaboration dans le domaine du theranostic :**

*Nature et objet* : Collaboration des sociétés bioMérieux et Ipsen pour le développement d'un test de diagnostic « compagnon », portant sur une nouvelle molécule en cours d'essai clinique de phase I par Ipsen, et destinée au traitement du cancer du sein.

*Modalités* : Ipsen fournit les échantillons nécessaires à la recherche et au développement par bioMérieux de ce test compagnon. bioMérieux doit concevoir un test permettant d'identifier les patientes susceptibles de répondre positivement à ce nouveau traitement, la moitié du coût de ses travaux de développement étant pris en charge par Ipsen. Ce test contribuera au développement clinique de la molécule d'Ipsen, ainsi qu'à celui d'un test diagnostique qui pourrait être commercialisé par bioMérieux.

## **Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux**

*Nature et objet* : Votre société a conclu avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux une convention de mécénat humanitaire. Le montant de la dotation annuelle à la Fondation est soumis chaque année au Conseil d'Administration.

*Modalités* : Au titre de l'exercice 2009, votre société a enregistré une charge de 1 325 000 euros.

## **Avec la société Transgène**

### **Collaboration dans le domaine du cancer avec la société Transgène :**

*Nature et objet* : Collaboration des sociétés bioMérieux et Transgène dans un programme visant à la découverte de marqueurs génomiques pour le diagnostic et le pronostic du cancer du poumon. Ce programme est conduit par la société Transgène dans le cadre d'une étude clinique (MVA-MUC1-IL2).

*Modalités* : Les contributions des deux parties dans ce programme sont les suivantes :

*Contribution de bioMérieux* : Installation et trois ans de maintenance d'une station Affymetrix, formation du personnel Transgène à l'utilisation de cette station, fourniture des puces et réactifs nécessaires aux analyses et support de Transgène si nécessaire.

*Contribution de Transgène* : Achat en 2006 à bioMérieux d'une station Affymetrix via une société de location financière pour un montant de 260 000 euros (réalisée sur 2006), collecte et tri des échantillons, analyse sur station Affymetrix, analyse biomathématique des données obtenues.

Chaque partie prend en charge les coûts relatifs à sa contribution ; il n'y a pas de paiement de frais de recherche et développement d'une partie à l'autre partie.

## **Avec la société Silliker Group Corp**

*Nature et objet* : Votre société a conclu avec la société une convention de prestations de services corporate en date du 4 janvier 1999.

*Modalités* : Au titre de l'exercice 2009, votre société a facturé 53 605 euros à la société Silliker Group Corp.

Lyon et Villeurbanne, le 23 mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.**

Danielle PISSARD

**DELOITTE & ASSOCIES**

Alain DESCOINS

## **5.8 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **5.8.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration**

#### **5.8.1.1 Cadre légal du gouvernement d'entreprise**

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF (<http://www.code-afep-medef.com>). Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

##### Concernant les mandats des dirigeants

La durée de mandats est fixée statutairement à 6 ans mais une proposition est faite à l'Assemblée Générale de juin 2010 de modifier les statuts pour réduire la durée des mandats à quatre ans.

Le renouvellement par tranche ou par bloc des mandats : compte tenu notamment de l'historique de la Société (7 administrateurs sur 9 ont été nommés au cours de l'année 2004) le système de non renouvellement par tranche ou bloc se justifie difficilement.

##### Concernant l'existence d'un Comité des nominations

Cette prérogative est exercée par la Direction Générale.

##### Concernant le Comité d'audit et sa mission

Le Comité d'audit s'assure postérieurement de la validité des méthodes comptables et de l'absence de conflits d'intérêt. Mais le Conseil d'administration est saisi à l'avance de toute question importante.

Les risques et engagements hors bilan sont listés dans les annexes et leur étendue n'est pas telle qu'un rapport spécial du Directeur Financier soit justifié.

##### Concernant l'évaluation du Conseil d'administration

L'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale.

#### **5.8.1.2 Le Conseil d'administration**

##### **5.8.1.2.1 Composition et organisation**

La Société est constituée sous forme de Société Anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé de confier la Direction Générale au Président et de nommer un Directeur Général Délégué, administrateur. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Alain Mérieux, Président Directeur Général et de Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué arrivent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de juin 2010. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée de renouveler ces mandats pour une durée de quatre années.

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs. Outre les mandats de Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux, ceux de Messieurs Michel Angé, Georges Hibon, Michele Palladino, de Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Monsieur Benoit Habert, de la société TSGH représentée par Monsieur Philippe Archinard arrivent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de juin 2010. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée de renouveler ces mandats pour une durée de quatre années. Monsieur Philippe Archinard sera proposé comme administrateur personne physique en remplacement de la société TSGH.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de modifier les statuts de la Société pour réduire la durée des mandats de six ans à quatre ans. Dans le cas où cette résolution serait adoptée, le mandat de Monsieur Jean Luc Bélingard expirerait et il sera proposé de le renouveler pour une durée de quatre ans. Le mandat de Monsieur Christian Bréchet arriverait alors à échéance par anticipation à l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration peut être assisté d'un à trois censeurs. Le mandat de Monsieur Philippe Villet, nommé censeur unique pour une durée de trois années par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 arrivant à expiration, il sera proposé à l'Assemblée générale de nommer M. Harold Boël, né à New York (USA) le 27 août 1964, en qualité de censeur pour une durée de trois années.

Le Conseil d'administration du 18 mai 1990 a nommé un Vice Président, Monsieur Gérard Trouyez.

Enfin, quatre représentants du Comité d'Entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Ce règlement a ensuite été mis à jour en 2007 et en 2009 afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés et s'y conformer. Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, (vi) est tenu à une obligation de loyauté et (vii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société.

#### 5.8.1.2.2 Administrateurs indépendants

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, le Conseil d'administration inclut quatre administrateurs indépendants sur les neuf membres qui le composent :

La société Groupe Industriel Marcel Dassault, représentée par Monsieur Benoît Habert,  
Monsieur Michele Palladino,  
Monsieur Michel Angé,  
Monsieur Jean-Luc Bélingard.

### 5.8.1.2.3 Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq reprises. L'émergence du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions et le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société,
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et préparé l'Assemblée générale,
- arrêté les comptes intermédiaires et projet de budget pour l'exercice 2010,
- approuvé les conventions réglementées,
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration,
- examiner la situation des filiales étrangères,
- autorisé et constaté les engagements de cautions avals et garanties,
- modifié la composition des Comités d'audit et stratégique,
- mis en place des plans d'actionnariat salariés.

Le Conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 11 juin 2009, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître que la composition, l'organisation et le fonctionnement, notamment en terme de performance collective, de contribution individuelle des membres, sont considérés satisfaisants par l'ensemble des administrateurs.

### 5.8.1.3 Les comités spécialisés du Conseil

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuels recommandations émises par les comités.

#### 5.8.1.3.1 Le Comité d'audit

##### **Composition du Comité d'audit**

Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants et un membre au moins présente des compétences particulières en matière financière et comptable.

Le Comité d'audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2009, de Messieurs Michel Angé, Benoît Habert et Georges Hibon. Messieurs Michel Angé et Benoît Habert sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce Comité.

##### **Fonctionnement du Comité d'audit**

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe.

##### **Travaux du Comité d'Audit**

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes, de l'indépendance des Commissaires aux comptes et de procéder à la revue des projets de communications financières de la Société portant notamment sur les comptes semestriels, annuels et l'information financière trimestrielle.

Le Comité d'audit s'est réuni en présence de l'intégralité de ses membres à six reprises en 2009 et a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2008, les comptes annuels 2008, le chiffre d'affaires du premier et du deuxième trimestre 2009, les comptes semestriels 2009 et le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009. Il a revu les comptes semestriels et annuels et rapports y afférents. Le Comité a également examiné le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et les principaux litiges, risques et engagements hors bilan. Enfin, il a fait un point sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

#### 5.8.1.3.2 Le Comité des rémunérations

##### **Composition du Comité des rémunérations**

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.



Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004.

Le Comité des rémunérations est constitué, au 31 décembre 2009, de Messieurs Georges Hibon, Michele Palladino et Jean-Luc Belingard. Messieurs Michele Palladino et Jean-Luc Belingard sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Georges Hibon assure la présidence de ce Comité.

### **Fonctionnement du Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité des rémunérations a pour missions principales de : (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président-Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock options et d'attribution gratuite d'actions, le Comité des rémunérations soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président-Directeur Général et, le cas échéant, le Directeur Général Délégué et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à trois reprises en 2009. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : la politique de rémunération et le Plan d'actionnariat salarié.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

### **5.8.1.4 Exercice de la Direction Générale**

#### **5.8.1.4.1 Direction Générale**

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités, ...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède trente millions d'euros.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par deux Comités.

#### 5.8.1.4.2 Les comités

##### **Comité stratégique**

Ce Comité, composé aujourd'hui de quatre membres (Messieurs Alain Mérieux, Stéphane Bancel, Alexandre Mérieux et Jean Luc Bélingard depuis juin 2009), propose au Conseil d'administration les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe.

##### **Comité de direction**

Ce Comité, présidé par Monsieur Stéphane Bancel, Chief Executive Officer, regroupe Thierry Bernard - Directeur Opérations Commerciales Monde, Eric Bouvier - Directeur des Ressources Humaines et de l'Unité Immunoessais, Richard Ding - Directeur Stratégie & Business Development et Théranostic, Chief Executive Officer - bioTheranostics, Inc., Jean-Marc Durano - Directeur des Opérations Industrielles, Peter Kaspar - Directeur de l'Unité Microbiologie, Mojgan Lefebvre - Directeur des Systèmes d'Information, Marc Mackowiak - Chief Executive Officer, bioMérieux, Inc., Alexandre Mérieux - Directeur Microbiologie Industrielle, Henri Thomasson - Secrétaire Général, Steve Harbin - Directeur Système Management de la Qualité, Affaires Réglementaires & Qualités Produits, HSE, Contrôle Interne et ERP.

Il est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d'administration. Il se réunit une fois par mois. Chaque session mensuelle inclut une revue opérationnelle, une revue des ressources humaines, une revue du suivi de la stratégie et une revue de la gestion du portefeuille de recherche et développement. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société.

Le Comité de direction est assisté par deux comités : le comité d'investissement et le comité de validation des projets.

##### **Comité d'investissement**

Ce Comité réunit, chaque mois, le Chief Executive Officer, la Direction des Ressources Humaines et de l'Unité Immunoessais, la Direction des Opérations Industrielles, le Chief Executive Officer de bioMérieux Inc. et la Direction Financière. Il décide de tout investissement industriel (corporel ou incorporel) supérieur à un montant défini annuellement, et suit les réalisations relatives à ces investissements. Les engagements pris sont communiqués au Comité de direction.

##### **Comité de validation des projets**

Ce Comité ("Project Approval Committee"), présidé par le Chief Executive Officer, réunit les Directeurs des fonctions Opérations Commerciales, Stratégie et Business Development, Production et Qualité ainsi que les Directeurs des Unités d'innovation. Il choisit les nouveaux projets, en nomme les équipes et leur alloue des ressources. Il suit l'avancement des projets jusqu'à la commercialisation du produit concerné. Les projets sont revus au moins une fois par an et peuvent faire l'objet d'une revue exceptionnelle en cas de modification significative.

#### **5.8.1.5 Rémunérations et informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce**

Le détail de la politique de rémunération et les montants des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués au § 6.2.1.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent au § 3.2.7.

### **5.8.1.6 Participation des actionnaires aux assemblées générales**

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figurent aux articles 19 et 20 des statuts.

## **5.8.2 Procédure de contrôle interne**

### **5.8.2.1 Référentiel utilisé**

Dans le cadre du renforcement de ses procédures de Contrôle Interne, le Groupe aligne son cadre de référence, sur les cinq composants issus du référentiel Internal Control - Integrated Framework émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

### **5.8.2.2 Définition et objectifs du contrôle interne**

Le Contrôle Interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de Contrôle Interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le Contrôle Interne ne peut fournir la garantie que les objectifs de la Société seront atteints.

La description des systèmes de Contrôle Interne du Groupe dans le présent rapport a été élaborée à partir d'un recensement des procédures existantes, effectuée sur la base d'entretiens conduits avec les principaux responsables des fonctions de l'entreprise et par la consultation de la documentation disponible concernant les sujets traités.

### **5.8.2.3 Périmètre du contrôle interne**

Le dispositif de Contrôle Interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

### **5.8.2.4 Principes et environnement du contrôle interne**

#### **5.8.2.4.1 Organisation et responsabilité**

La séparation des fonctions est un élément clé du Contrôle Interne. Le suivi de chaque opération est assuré au moyen d'un système de délégation de pouvoirs strict allant de la direction générale de la Société aux responsables des unités opérationnelles (Directeurs de sites, de départements, de filiales...).

En outre, pour tenir compte de son développement et de ses nombreuses implantations géographiques, bioMérieux s'est doté d'une organisation visant à permettre à chaque site dans chaque pays de disposer des compétences nécessaires compte tenu de son activité et de sa taille. Par ailleurs, bioMérieux dispose d'un code de bonne conduite permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe d'être sensibilisés sur les points suivants :

- Respect des Lois
- Santé, Sécurité et Environnement
- Conflits d'Intérêts
- Ethique Professionnelle et Intégrité
- Protection et Utilisation Appropriée des Actifs
- Responsabilités Sociales

Les directeurs généraux et directeurs financiers de chaque entité confirment par le biais d'une lettre d'affirmation annuelle leur responsabilité dans la mise en place d'un système de Contrôle Interne efficace au sein de leur organisation.

La direction générale de la Société fixe les objectifs et définit la stratégie. Les responsables opérationnels sont chargés de s'assurer de la correcte application des procédures, de la bonne exécution des opérations et de la maîtrise des risques liés. Des équipes fonctionnelles exercent un contrôle à postériori.

La Société a initié la mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré (Anciennement ERP) commun à l'ensemble des entités du Groupe. L'uniformisation facilite la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un Contrôle Interne plus efficace. Le déploiement de ce Progiciel de Gestion Intégré se poursuit dans les différents pays dans lesquels la Société est implantée.

Plus largement la Société dispose de diverses bases de procédures et de contrôles accessibles sur son intranet et/ou sur des serveurs spécifiques.

#### 5.8.2.4.2 Environnement

##### **La politique Qualité**

La politique Qualité s'articule selon trois axes :

- capacité à satisfaire à la fois les besoins des clients et les exigences de la réglementation relative aux produits,
- responsabilité ou implication de chacun dans cet objectif de conformité,
- différenciation par anticipation des besoins des clients et participation à une dynamique de progrès et d'innovation.

Un Manuel Qualité Corporate décrit le système de management de la qualité Corporate et celui de chaque filiale, site de production, site de recherche et développement de bioMérieux : ce système couvre toutes les activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente. Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients, en décrivant les dispositions prises pour assurer la qualité des produits et services fournis.

En plus de ce manuel Qualité Corporate, chaque site dispose d'un « Supplément » ou d'un Manuel Qualité local décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Des directives et des procédures « Corporate » définissent les modalités de gestion de certains processus multi sites, en particulier les gestions de projets, la gestion des investissements, ...

## Les référentiels réglementaires

Tous les produits de bioMérieux sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables au diagnostic *in vitro*.

La conception la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 et ISO 13485, mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

L'ensemble des sites de production est certifié ISO 9001. Les sites de production principaux sont également certifiés ISO 13485.

### 5.8.2.5 Acteurs du contrôle interne

#### 5.8.2.5.1 Direction Système de Management de la Qualité

Les missions de la Direction Système de Management de la Qualité (SMQ), rattachée à la Direction Corporate SMQ, Affaires Règlementaires, GSS, HSE, Contrôle Interne & ERP, visent, entre autres, à contrôler :

- la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires,
- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités appartenant au Groupe bioMérieux,
- la conformité des produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires,
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des actions correctives de terrain, incluant les rappels de produits. Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité du produit à l'état de la connaissance. Cette direction est aussi responsable des documents relatifs aux produits et suit les réclamations émanant de clients, ainsi que leur traitement. Elle s'assure du respect des exigences réglementaires dans tous les pays où sont commercialisés les produits de bioMérieux.

Pour réaliser ces objectifs, la Direction SMQ est constituée de plusieurs Directions Assurance Qualité chargées d'assurer le support aux grandes fonctions de l'entreprise :

- Direction Assurance Qualité Commercial Operations en charge des démarches qualité dans les activités Marketing, Ventes, Distribution et Support aux Clients ;
- Directions Assurance Qualité Manufacturing (une pour les Zones Amérique du Nord et Amérique Latine et une autre pour les Zones Europe et Asie Pacifique) ;
- Direction Assurance Qualité R&D couvrant toutes les activités de développement des produits dans le monde entier ;
- Direction Assurance Qualité Fonctions Support et Industrie, couvrant toutes les fonctions support (Audits Qualité, Contrôle Documentaire, Supply Chain, Achats, IS, HR, etc...) ainsi que la Direction Industrie.

#### 5.8.2.5.2 Direction Health, Security and Environment (HSE)

La Direction HSE, rattachée à la Direction Corporate SMQ, Affaires Règlementaires, GSS, HSE, Contrôle Interne & ERP, élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle s'inscrit dans la démarche Qualité de bioMérieux. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

#### 5.8.2.5.3 Direction des Systèmes d'Information

Les missions de la Direction des Systèmes d'Information visent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information dans le respect des lois et des règles existantes,
- assurer la disponibilité, la continuité et la qualité de service des applications mises à disposition,
- contrôler et protéger l'information en terme de confidentialité et d'intégrité selon la classification établie,
- apporter un support technique et fonctionnel à ses clients internes.

Pour réaliser ces objectifs, cette direction est organisée en deux principaux centres situés en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de correspondants informatiques dans l'ensemble des filiales du Groupe.

La Société a établi une politique de sécurité permettant de se protéger des principaux risques informatiques.

Une procédure de gouvernance du système d'information permet de définir les responsabilités de l'activité courante et de l'informatique sur le portefeuille d'application existant ; les principaux systèmes sont revus par le Comité de direction.

#### 5.8.2.5.4 Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats,...) et la gestion du gouvernement d'entreprise en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette direction s'est organisée en deux centres principaux en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de consultants dans le reste du monde. Elle est organisée par expertise fonctionnelle et par zone géographique.

#### 5.8.2.6 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du Contrôle Interne.

Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

##### 5.8.2.6.1 Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne, rattachée à la Direction Corporate SMQ, Affaires Réglementaires, GSS, HSE, Contrôle Interne & ERP, dispose de ressources dédiées dont le travail consiste à améliorer de façon continue les processus opérationnels via un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes, de due diligences ainsi que des missions de conseil.

Cette Direction est dotée d'une Charte d'Audit Interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

A partir d'une cartographie des risques, l'Audit Interne établit en toute indépendance un plan d'audit annuel, plan actualisé et éventuellement mis à jour tous les trimestres. Ce plan est présenté annuellement au Chief Executive Officer.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport communiqué à l'organisation auditée, à sa hiérarchie et aux membres du Comité de direction concernés par le périmètre audité. Ce rapport comprend les observations identifiées au cours de l'audit ainsi que les recommandations émises correspondantes. La mise en place de plan d'actions correctifs fait ensuite l'objet d'un suivi de la part des auditeurs.

La Direction de l'Audit Interne prépare une synthèse annuelle des travaux réalisés qui est présentée au Comité d'audit et au Comité de direction.

#### 5.8.2.6.2 Direction SMQ

Les départements d'assurance qualité, intégrés dans les fonctions et métiers, effectuent des audits réguliers afin d'évaluer les bonnes pratiques et de s'assurer du respect des procédures et de la conformité aux réglementations dans leur domaine d'expertise.

Ces audits effectués sur les sites ou filiales de la Société sont effectués par des auditeurs qualité internes, sur la base d'un programme établi annuellement.

#### 5.8.2.6.3 Direction des Systèmes d'Information

La Direction des systèmes d'information dispose de ressources qui effectuent des audits réguliers afin d'évaluer les bonnes pratiques en terme de sécurité et de s'assurer du respect des procédures.

Des audits de sécurité ont également été conduits chez certains prestataires.

#### 5.8.2.6.4 Audits Externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes :

- Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Deloitte et Associés et son réseau et de Commissariat Contrôle Audit (CCA), audite les comptes consolidés et les comptes individuels de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes individuels de la majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du Contrôle Interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les principales conventions réglementées figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du Contrôle Interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux de l'audit interne.

- Les Autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 4.6.5.
- Les clients pharmaceutiques de la Société conduisent également un grand nombre d'audits qualité dans le but de vérifier la conformité du système qualité de bioMérieux aux exigences BPF et GMP qui sont imposés aux fabricants de médicaments qui utilisent les produits bioMérieux pour leur contrôle qualité.

## **5.8.2.7 Description du dispositif de Contrôle Interne relatif au traitement de l'information comptable et financière**

### **5.8.2.7.1 Définition et objectifs**

Le Contrôle Interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du Contrôle Interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le Contrôle Interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- la préservation des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible,
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée,
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

### **5.8.2.7.2 Organisation et acteurs**

#### **La Direction Financière**

La Direction Financière du Groupe bioMérieux comprend :

- des directions administratives et financières, présentes dans chaque entité du Groupe et placées sous la double supervision du Directeur Général de la filiale concernée et de la Direction Financière du Groupe,
- un contrôle de gestion, dont l'organisation est adaptée à celle du Groupe et qui rassemble :
  - des contrôleurs de gestion des processus métiers ou support (recherche et développement, par exemple), chargés d'analyser les performances et les coûts des principales fonctions du Groupe en relation avec les Directeurs concernés,
  - des contrôleurs de gestion internationaux, en charge du contrôle des filiales étrangères ; dans le cas particulier de bioMérieux Inc., le contrôle de gestion international s'appuie aussi sur une équipe locale dédiée,
- une fonction financement et trésorerie,
- une fonction reporting et consolidation,
- une fonction fiscalité.

Cette organisation permet à la Direction Générale de fixer des objectifs budgétaires à chaque fonction et chaque filiale, puis de suivre mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière aux différents niveaux du Groupe.



Le Directeur Financier du Groupe est membre du Comité de direction et, à ce titre, est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par ce comité.

L'organisation comptable et financière s'appuie principalement sur deux systèmes d'information intégrés : Movex, sur les sites importants et Solomon, pour les filiales de taille plus petite.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de Contrôle Interne opérationnel décrites ci-dessus, des composantes significatives du Contrôle Interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité/finance, contrôle de gestion, consolidation et trésorerie.

### Comptabilité / Finance

bioMérieux a élaboré un "manuel des principes comptables et de consolidation" à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser ; il a été mis à jour pour tenir compte des nouvelles normes comptables IFRS.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d'écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque direction administrative et financière exerce une activité de credit management chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d'encours par clients et d'anticiper les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

### Contrôle de Gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à cinq ans et validé en Conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, certaines fonctions (recherche et développement et production notamment) disposent d'un contrôle de gestion dédié qui élabore le budget annuel de ces fonctions, assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe et prend également en charge le contrôle budgétaire.

### Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe bioMérieux, qui permet à l'équipe consolidation de s'assurer de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe, explicités dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes :

- les états financiers de chaque filiale sont analysés par le contrôle de gestion international avant d'être consolidés,
- les comptes consolidés sont rapprochés par le service consolidation, d'une part avec les indicateurs de gestion disponibles dans le Groupe (dont notamment le suivi statistique du chiffre d'affaires) et, d'autre part, avec les prévisions budgétaires et les résultats des périodes précédentes de l'exercice. L'endettement consolidé est rapproché des suivis réalisés au niveau de la trésorerie. Ces contrôles sont synthétisés dans un rapport d'analyse annexé aux comptes consolidés et transmis à la Direction Générale du Groupe.

## Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux s'est implanté, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
  - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,
  - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot et impliquant vingt et une filiales. Ce système est sécurisé par les procédures de virement mises en place avec l'une des banques principales du Groupe,
  - d'une politique prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés en produits monétaires,
- gérer les risques de change, pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
  - une politique de facturation des exportations hors Groupe exclusivement en monnaies fortes,
  - la mise en place de couvertures, quand cela est possible, sur environ 80 % du flux net exposé, dès le début de l'exercice,
  - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque résiduel notamment lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

### **Les cas spécifiques : contrôle des filiales**

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers de :

- les directions de zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie) qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales,
- la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales,
- l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales,
- un budget annuel et un reporting mensuel détaillé établi par chaque filiale et adressé à la Direction de la zone géographique et à la Direction du contrôle de gestion international,
- une analyse mensuelle des principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires et de structure financière, comparée aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget. Une synthèse de ces indicateurs par région et pour le Groupe est revue par le Comité de direction. A l'issue de ce comité, la direction de chaque filiale est informée des observations et décisions du Comité de direction. Le directeur de chaque zone s'assure que les éventuelles actions à mener sont bien entreprises.

### **Direction des Relations Investisseurs**

Les états financiers de la Société, comptes et annexes, sont élaborés à partir des données définitives issues du progiciel de consolidation. Ils sont ensuite intégrés au rapport annuel et semestriel.

Les textes de toutes les éditions de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques. Ils sont soumis à un groupe de travail composé notamment de la Direction Générale et du Secrétariat Général. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

Le Président du Conseil d'administration  
Alain Mérieux

## 5.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société BIOMERIEUX et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 23 mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.**

Danielle PISSARD

**DELOITTE & ASSOCIES**

Alain DESCOINS

## **5.10 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2010**

### **I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **RESOLUTION N°1**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 81 790 110,03 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte (i) du rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société, (ii) des rapports des Commissaires aux comptes sur ce rapport, et (iii) du montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 156 814,10 euros.

#### **RESOLUTION N°2**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

#### **RESOLUTION N°3**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009)*

L'Assemblée générale ordinaire constate que (i) la réserve légale est dotée à plus de 10 % du capital et que (ii) le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009 fait apparaître un bénéfice de 81 790 110,03 euros qui, augmenté du « report à nouveau » bénéficiaire de 37 083 449,60 euros, établit le bénéfice distribuable à 118 873 559,63 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- une somme de 45 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 239 000 000 euros à 284 000 000 euros ;
- une somme de 59 538,00 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 395 816,31 euros à 455 354,31 euros ;
- une somme de 36 297 440,80 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,92 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement à compter du 17 juin 2010.
- le solde soit 37 516 580,83 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ».

Par ailleurs, il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 %. Les dividendes ainsi distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France ouvriront droit à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts. Il est précisé que les personnes physiques qui le souhaitent peuvent opter pour le régime du prélèvement libératoire de l'article 117 quater du Code général des impôts en adressant les notifications d'options dans les conditions légales.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué en euros <sup>(*)</sup>
31/12/2008	31 957 529,40
31/12/2007	29 984 842,40
31/12/2006	29 984 842,40

(\*) La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

#### **RESOLUTION N°4**

*(Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 dudit code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport et approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

#### **RESOLUTION N°5**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : Monsieur Alain Mérieux)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Mérieux, pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Alain Mérieux a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

#### **RESOLUTION N°6**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : Monsieur Alexandre Mérieux)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Mérieux, pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Alexandre Mérieux a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

## **RESOLUTION N°7**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : Monsieur Michel Angé)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Angé, pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Michel Angé a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

## **RESOLUTION N°8**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : La société GIMD)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de :

La société Groupe Industriel Marcel Dassault (« GIMD »)  
Siège social : 9, Rond-Point des Champs Elysées, 75008 - Paris  
R.C.S. Paris B 343 104 659  
Représentée par M. Benoît Habert

pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société GIMD a dès à présent fait savoir qu'elle accepterait le renouvellement de son mandat et qu'elle remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

## **RESOLUTION N°9**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : Monsieur Georges Hibon)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Hibon, pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Georges Hibon a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

## **RESOLUTION N°10**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : Monsieur Michele Palladino)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michele Palladino, pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Michele Palladino a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

## **RESOLUTION N°11**

*(Nomination d'un nouvel administrateur : Monsieur Philippe Archinard)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, constate l'expiration du mandat d'administrateur de la société TSGH, représentée par Monsieur Philippe Archinard à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale tient à exprimer ses remerciements à la société TSGH pour les fonctions d'administrateur qu'elle a exercées dans la Société pendant l'exercice de son mandat.

En remplacement de la société TSGH, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer :

Monsieur Philippe Archinard,  
Né le 21/11/1959,  
de nationalité Française,

en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 4 années sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Philippe Archinard a, dès à présent, fait savoir qu'il accepterait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

### **RESOLUTION N°12**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur : Monsieur Jean-Luc Belingard)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Belingard arrive à expiration par anticipation à l'issue de la présente assemblée par suite de la modification de la durée des mandats des administrateurs décidée à la dix-huitième résolution, sous réserve de l'adoption de cette résolution, et décide de renouveler son mandat pour une durée de 4 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Jean-Luc Belingard a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

### **RESOLUTION N°13**

*(Modification de la durée du mandat d'un administrateur : Monsieur Christian Brechot)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Brechot arrivera à expiration par anticipation, soit à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, par suite de la modification de la durée des mandats des administrateurs décidée à la dix-huitième résolution, et sous réserve de l'adoption de cette résolution.

### **RESOLUTION N°14**

*(Durée des mandats des administrateurs)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte, en cas de non approbation de la dix-huitième résolution :

- que les mandats des administrateurs renouvelés ou nommés aux cinquième à onzième résolutions se poursuivront pendant une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle tenue en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- que les douzième et treizième résolutions deviennent sans objet.

### **RESOLUTION N°15**

*(Nomination de M. Harold Boël en qualité de censeur)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, nomme, en remplacement de Monsieur Philippe Villet dont le mandat est venu à expiration, M. Harold Boël, né à New York (USA) le 27 août 1964, résidant à Bruxelles, en qualité de censeur, conformément à l'article 12-III des Statuts de la Société, pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.



## **RESOLUTION N°16**

*(Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat par la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions, dans la limite légale de 10 % de son capital, (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée), étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

La présente autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la dix-septième résolution, à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

La Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société) :

- le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 120 euros, hors frais ;
- le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 473 444 880 euros. Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale décide que les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions dont l'affectation ne serait plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise pourraient faire l'objet de cession après accord du Conseil d'administration et communication au marché.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat après publication du descriptif de programme, et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ces derniers rendant compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, auprès de tous organismes et en particulier de l'AMF, notamment modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet et est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle pourra être utilisée à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange, dans les limites de la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## **II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **RESOLUTION N°17**

*(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)*

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous réserve de l'adoption de la seizième résolution de la présente Assemblée, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans sa seizième résolution, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par période de vingt quatre mois à compter de la présente Assemblée et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Il est précisé que la limite de 10 % susvisée s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur toutes primes et réserves disponibles, et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec la faculté de subdéléguer, dans les cadres prévus par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est consentie pour une période de dix huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à compter de ce jour à la précédente autorisation donnée par l'Assemblée générale du 11 juin 2009 (sixième résolution).

### **RESOLUTION N°18**

*(Modification des statuts de bioMérieux S.A.)*

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les termes de l'article 13 I des statuts de la Société, intitulé « Durée des fonctions des Administrateurs - Remplacement » comme suit :

Le premier alinéa de l'article 13-I des statuts :

I - « La durée des fonctions des membres du Conseil est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. »

est supprimé et remplacé par la disposition suivante :

« La durée des fonctions des membres du Conseil est de quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **RESOLUTION N°19**

*(Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à accorder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10 % du capital de la Société (ci-après les Bénéficiaires), et exerçant leurs fonctions soit dans la Société, soit dans une des sociétés françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce (ci-après le Groupe), des options (ci-après les Options) donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre, ou à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, et notamment dans le cadre d'un programme de rachat, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

Décide que le nombre total des Options qui seront consenties ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social de la Société (ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions nouvelles issues des Options et des autres options de souscription d'actions antérieurement consenties) ;

Décide que les Options devront être levées avant l'expiration d'un délai maximum de dix ans à compter de leur attribution ;

Décide de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes issues de l'exercice des Options comme suit :

- Le prix de souscription des actions nouvelles par les Bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour.
- Le prix d'achat des actions existantes par les Bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur, ni à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni en outre à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce.

Prend acte de ce que le prix de souscription et le prix d'achat des actions par les Bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourront pas être modifiés pendant la durée de l'Option, sauf si la Société réalisait l'une des opérations financières prévues par la Loi ;

Autorise, si la Société vient à réaliser une des opérations financières visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce, le conseil d'administration à faire application des dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce concernant la protection des titulaires d'Options ;

Décide qu'aucune Option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des Options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises en cas de levée des Options ;

Décide que les Options attribuées aux Bénéficiaires résidents fiscaux français ne pourront être exercées avant un délai de quatre ans à compter de la date de leur attribution par le conseil d'administration, ce délai pouvant être ramené à deux ans pour les Bénéficiaires résidents fiscaux étrangers;

Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste ne soit limitative :

- de décider de consentir des Options en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
- de fixer le prix de souscription et/ou d'achat des actions issues des Options consenties conformément aux modalités arrêtées ci-dessus par l'assemblée,

- de fixer les conditions et modalités des Options et ce, au fur et à mesure des décisions d'attribution, dans les conditions légales et réglementaires,
- de fixer les délais d'Options sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa ci-dessus ainsi, que le cas échéant, les quantités par périodes,
- de choisir au sein du Groupe les Bénéficiaires des Options pour autant qu'ils remplissent les conditions visées ci-dessus,
- en cas d'attribution aux dirigeants visés à l'article L. 225-185, alinéas 4 et 5, du Code de commerce :
  - de veiller à ce que la Société remplisse une ou plusieurs des conditions prévues à l'article L. 225-186-1 dudit code, et de prendre toute mesure à cet effet,
  - de décider que les Options ne pourront être levées avant la cessation de leurs fonctions, ou de fixer une quantité d'actions issues de levées d'Options que ces derniers devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- de stipuler le cas échéant, une période d'incessibilité et/ou d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des Options, sans que cette période d'incessibilité puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
- de constater les augmentations de capital à la suite des levées d'Options ;
- de modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire le nécessaire,
- de prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'Options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- sur sa seule décision et si elle le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186-1 dudit code.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois ; elle remplace et annule toute autorisation antérieure.

## **RESOLUTION N°20**

*(Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à une attribution gratuite d'actions au profit de dirigeants et salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

Autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre ;

Décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 0,95 % du capital au jour de la décision du conseil d'administration, ce nombre pouvant être ajusté au prorata si la Société venait à réaliser une réduction de son capital (autre que dans le cadre de l'annulation d'actions auto détenues) ou une modification du nombre de ses actions par réduction ou augmentation de leur valeur nominale.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, et prend acte que, conformément à la Loi, l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le conseil d'administration emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre ;

L'assemblée générale décide :

- de fixer à deux ans, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; en outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;
- de fixer à deux ans, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires ; toutefois, le conseil d'administration pourra réduire ou supprimer cette période de conservation pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, à la condition que la période d'acquisition visée à l'alinéa précédent soit au moins égale à quatre ans ; durant la période de conservation, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- De déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution gratuite d'actions ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social,
- En cas d'attribution aux dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce :
  - de veiller à ce que la Société remplisse une ou plusieurs des conditions prévues à l'article L. 225-197-6 dudit code, et de prendre toute mesure à cet effet,
  - de décider que les actions attribuées ne pourront être cédées avant la cessation de leurs fonctions, ou de fixer une quantité de ces actions que ces derniers devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- De répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
- De fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective,
- De déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'assemblée,
- D'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci,

- De doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la Société a la libre disposition,
- De procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires, et d'augmenter en conséquence le capital social du montant nominal des actions gratuites attribuées,
- En cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence, et de procéder à toutes formalités nécessaires,
- En cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre, s'il le juge opportun, toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'assemblée générale fixe à trente huit (38) mois le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation. Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

#### **RESOLUTION N°21**

*(Pouvoirs à tout porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités)*

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

# CHAPITRE 6

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

#### 6.1.1 Le Conseil d'administration

##### 6.1.1.1 Cadre légal

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale.

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la loi dite NRE. La Société a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF (<http://www.medef.fr>). Le Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne précise les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs (cf. § 5.8)

### 6.1.1.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte à ce jour neuf membres, dont quatre administrateurs indépendants.

Administrateurs	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p><b><u>Alain Mérieux</u></b>            71 ans            Né le 10/07/1938            Père de Monsieur Alexandre Mérieux (Administrateur)            Adresse professionnelle : Chemin de l'Orme - 69280 Marcy l'Etoile            Première nomination : 10/07/1986            Echéance du mandat : 2010</p>	<p>Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S.            Président du Conseil d'administration de l'Institut Mérieux*            Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux            Président du Conseil d'administration de la Fondation Mérieux            Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA            Administrateur de Transgene SA*            Président du Conseil d'administration de bioMérieux Hellas (Grèce)*            Administrateur de bioMérieux Italia SpA (Italie)*            Administrateur de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)*            Administrateur de Shantha Biotechnics Ltd. (Inde)*            Président du Conseil d'administration de l'Ecole Vétérinaire de Lyon            Administrateur de la Fondation Pierre Fabre            Administrateur de la Fondation Pierre Vérots            Administrateur de Synergie Lyon Cancer (Cancéropôle)            Administrateur de la Fondation Centaure</p>	<p><b><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></b>            Diplômé de la Harvard Business School (1968)            PDG de la Société depuis 1965            Directeur général d'entreprise depuis plus de 30 ans            Président de la société holding familiale, Institut Mérieux, qui détient la majorité du capital de la Société</p> <p><b><i>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</i></b>            Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo            Président du Conseil d'administration et administrateur de Nouvelle bioMérieux Alliance SA*            Président du Conseil d'administration de SGH SA*            Membre du Conseil de surveillance d'Akzo Nobel (Pays-Bas)</p>

\* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce



---

**Alexandre Mérieux**

36 ans  
Né le 15/01/1974  
Fils de Monsieur Alain Mérieux  
(Président-Directeur Général)  
Adresse professionnelle : Chemin de  
l'Orme - 69280 Marcy l'Etoile

Première nomination : 16/04/2004  
Echéance du mandat : 2010

**Nombre d'actions de la Société : 20**

**Fonction principale exercée dans la  
Société : Directeur Général Délégué**

Administrateur de l'Institut Mérieux\*  
Administrateur de la Fondation  
Christophe et Rodolphe Mérieux  
Président de SGH SAS\*  
Gérant SCI ACCRA  
Administrateur de Silliker Group  
Corp. (Etats-Unis)\*  
Administrateur de bioMérieux Inc.  
(Etats-Unis)\*  
Administrateur de BTF (Australie)\*  
Administrateur de bioMérieux  
Canada Inc. (Canada)\*  
Administrateur de bioMérieux China  
Ltd. (Chine)\*  
Administrateur de bioMérieux India  
Private Ltd. (Inde)\*  
Administrateur de bioMérieux  
Polska sp. z.o.o. (Pologne)\*  
Administrateur de bioMérieux UK  
Ltd. (Royaume-Uni)\*  
Administrateur de bioMérieux  
Singapore Pte Ltd. (Singapour)\*  
Président de Mérieux  
Developpement SAS\*

---

***Autres mandats et fonctions  
exercés dans toute société :***

Dirigeant de Michele Palladino &  
C sas

***Expérience et expertise en matière  
de gestion :***

HEC Montréal  
Directeur Marketing de Silliker en 2003  
et 2004\*

***Mandats expirés exercés au cours  
des cinq derniers exercices :***

Représentant permanent de Silliker  
Group Corp, Président de Silliker  
France SAS\*  
Représentant permanent de Silliker  
Group Corp, Président de Adriant SAS  
Administrateur de Ecosilk (Etats-Unis)

---

**Michele Palladino**

69 ans  
Né le 13/06/1940

Première nomination : 06/07/2004  
Echéance du mandat : 2010

**Nombre d'actions de la Société :  
2000**

**Fonction principale exercée dans la  
Société : Néant**

**Administrateur indépendant\*\***

---

***Autres mandats et fonctions  
exercés dans toute société :***

Dirigeant de Michele Palladino &  
C sas

***Expérience et expertise en matière  
de gestion :***

Directeur Général de bioMérieux  
SA jusqu'en 1993  
Président Directeur Général de Max  
Meyer

***Mandats expirés exercés au cours  
des cinq derniers exercices :***

Néant

---

\* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

\*\* Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société

<p><b><u>Michel Angé</u></b></p> <p>70 ans Né le 27/11/1939</p> <p>Première nomination : 30/09/2004 Echéance du mandat : 2010</p> <p><b>Nombre d'actions de la Société</b> : 160</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la Société</b> : Président du Comité d'Audit</p> <p><b>Administrateur indépendant**</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p>Administrateur de la Lyonnaise de Banque SA</p> <p>Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA</p> <p>Administrateur de Tessi SA</p> <p>Président d'Apicil Prévoyance</p>	<p><b>Expérience et expertise en matière de gestion :</b></p> <p>Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque</p> <p>Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</b></p> <p>Vice-Président d'Apicil Prévoyance</p> <p>Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA</p> <p>Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA</p> <p>Président d'Apicil Preci SA</p> <p>Administrateur du Centre Technique des Institutions de Prévoyance</p> <p>Vice-Président et Administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance</p> <p>Président du GIE Santelog</p>
<p><b><u>Jean-Luc Bélingard</u></b></p> <p>61 ans Né le 28/10/1948</p> <p>Première nomination : 15/09/2006 Echéance du mandat : 2011</p> <p><b>Nombre d'actions de la Société</b> : 50</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la Société</b> : Néant</p> <p><b>Administrateur indépendant**</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p>Président Directeur Général de la société IPSEN</p> <p>Administrateur LabCorp Of America (Etats-Unis)</p> <p>Administrateur NicOx (France)</p> <p>Administrateur de l'A.N.R. (France)</p> <p>Administrateur de Celera Corporation (Etats-Unis)</p>	<p><b>Expérience et expertise en matière de gestion :</b></p> <p>H.E.C. Paris</p> <p>M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)</p> <p>Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux Pierre-Fabre de 1999 à 2001</p> <p>Depuis 2001, Président Directeur Général de la société IPSEN</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</b></p> <p>Administrateur Applera Corp. (Etats-Unis)</p> <p>Administrateur ExonHit Therapeutics (France)</p> <p>Administrateur de Inserm (France)</p>
<p><b><u>Georges Hibon</u></b></p> <p>72 ans Né le 03/11/1937</p> <p>Première nomination : 06/07/2004 Echéance du mandat : 2010</p> <p><b>Nombre d'actions de la Société</b> : 10</p> <p><b>Fonction principale exercée dans la Société</b> : Président du Comité des rémunérations</p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p>Administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France</p> <p>Administrateur de BioAlliance Pharma</p> <p>Chairman of the Board de Shantha Biotechnics Limited (Inde)*</p> <p>Administrateur de Transgene SA*</p> <p>Administrateur ABL</p>	<p><b>Expérience et expertise en matière de gestion :</b></p> <p>H.E.C. Paris</p> <p>Président France de MSD Chibret</p> <p>Vice-Président Merck International</p> <p>Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</b></p> <p>Administrateur de Cerep SA</p>

\*\* Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société

<p><b><u>Groupe Industriel Marcel Dassault</u></b> Représenté par Monsieur Benoît Habert</p> <p>45 ans Né le 12/07/1964</p> <p>Première nomination :16/04/2004 Echéance du mandat : 2010</p> <p><b>Nombre d'actions de la Société :</b> 2 013 470</p> <p><b>Administrateur indépendant**</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p>Directeur Général Adjoint de Groupe Industriel Marcel Dassault*** ; Président Directeur Général de Dassault Développement*** Gérant de Habert Dassault Finance*** Président et administrateur de Dassault Développement*** Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault*** Administrateur de Transgene SA* Administrateur de Socpresse SA*** Administrateur société du Figaro A*** Administrateur KTO Administrateur Sport 24*** Administrateur Dupuis (Belgique) et de Dargaud (France) Membre du Conseil de Surveillance de AdenClassifieds*** Membre du Comité de suivi de Cooltech SA Représentant GIMD au Conseil de SHAN* Membre du Conseil d'Administration d'Intigold Membre du Conseil d'Administration de Taittinger</p>	<p><b>Expérience et expertise en matière de gestion :</b></p> <p>Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault ; PDG de Dassault Développement</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</b></p> <p>Directeur du Groupe Industriel Marcel Dassault Administrateur de Chapitre.com Représentant permanent de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine Administrateur de Nouvelle bioMérieux Alliance* Administrateur de LSF (USA) Administrateur TM4 (Canada) Administrateur de Livres invest</p>
<p><b><u>T.S.G.H.*</u></b> Représentée par Monsieur Philippe Archinard</p> <p>50 ans Né le 21/11/1959</p> <p>Première nomination :16/04/2004 Echéance du mandat : 2010</p> <p><b>Nombre d'actions de la Société : 10</b></p> <p><b>Fonction principale exercée dans la Société :</b> Néant</p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</b></p> <p>Directeur Général et Administrateur de Transgene SA* Président de l'Association LyonBioPôle Autre mandat de TSGH* : Administrateur d'Erytech SA Administrateur d'ABL Inc. Représentant de bioMérieux au CA de l'association « Infectiopôle Sud » Représentant de Lyonbiopôle au CA de l'association « FINOVI » Représentant de Lyonbiopôle au CA de la fondation « Synergie Lyon Cancer »</p>	<p><b>Expérience et expertise en matière de gestion :</b></p> <p>Diplômé de la Harvard Business School Directeur général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003 Directeur Général de Transgene SA.</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</b></p> <p>Administrateur de Innogenetics - Belgique</p>

\* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

\*\* Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société

\*\*\* Société contrôlée par la société Groupe Industriel Marcel Dassault au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

---

**Christian Bréchet**

57 ans  
Né le 23/07/1952

Première nomination : 12/06/2008  
Echéance du mandat : 2014

**NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIETE : 10**

**FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE : VICE PRESIDENT EN CHARGE DES AFFAIRES MEDICALES ET SCIENTIFIQUES DE L'INSTITUT MERIEUX**

***Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :***

Vice Président en charge des Affaires Médicales et Scientifiques de Institut Mérieux\*  
Administrateur de InabioSanté à Toulouse  
Administrateur de RITC - Fondation et Innovation Thérapeutique en Cancérologie à Toulouse  
Administrateur de IGR&D à Paris  
Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild à Paris  
Administrateur de Transgene\*

***Expérience et expertise en matière de gestion :***

Directeur de l'unité INSERM U370/ Université Paris V « Carcinogénèse hépatique et virologie moléculaire » de 1993 à 2001  
Chef du service Hépatologie de l'Hôpital Necker-Enfants Malades de 1997 à 2001  
Directeur du Centre national de Référence de l'Institut Pasteur de Paris sur l'épidémiologie moléculaire des hépatites virales de 1998 à 2001  
Directeur Général de l'INSERM de 2001 à 2007

***Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :***

Néant

---

\* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

La composition et l'organisation du Conseil d'administration est décrite dans le rapport joint du Président au § 5.8.1 et au § 3.1.9 relatif aux renseignements de caractère général concernant la Société.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège de la Société à Marcy l'Etoile (Rhône).

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à trois censeurs. Ces censeurs pourront être choisis parmi les actionnaires personnes physiques ou morales ou en dehors d'eux. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de Conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis. Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membre élu par les salariés.

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs généraux délégués n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs généraux délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur général délégué et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. En outre, un dispositif de gouvernement d'entreprise a été mis en place par la Société (cf. § 5.8.1, 6.1.1.4 et § 6.1.2 *infra*).

Les opérations relevant des conventions réglementées sont présentées aux § 5.7 et 6.2.2 du présent document de référence.

### **6.1.1.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe**

Monsieur Alain Mérieux et son fils Monsieur Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité absolue du capital et des droits de vote (cf. § 3.3.2).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant directement et personnellement les organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales autre que ceux évoqués aux § 5.7 et 6.2.2.

### **6.1.1.4 Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Ce règlement intérieur permet la tenue de réunions à distance, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce. La dernière modification dudit Règlement est intervenue en juin 2009.

Les dispositions du Règlement intérieur sont rappelées dans le Rapport du Président au § 5.8.

Le Conseil d'administration a adopté, en 2004, un code de bonne conduite, mis à jour en 2007 et en 2009, afin de tenir compte des modifications intervenues dans la réglementation applicable, décrivant les règles applicables à la communication financière et à la prévention des manquements à la réglementation boursière. L'ensemble de ses membres s'est engagé à le respecter.

### **6.1.1.5 Attributions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

### **6.1.1.6 Les travaux du Conseil d'administration**

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

## **6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration**

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des Comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les Comités.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans le rapport joint du Président au § 5.8.

### **6.1.3 Direction Générale**

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Alexandre Mérieux en qualité de Directeur Général Délégué. Sa nomination a pris effet à compter de la date de la délibération, sans limitation de durée.

Monsieur Alexandre Mérieux a, par ailleurs, exercé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 des fonctions d'administrateur au sein des sociétés suivantes : Cf. § 6.1.1.2 *supra* du présent document de référence.

La Direction Générale est assistée dans ses fonctions par deux Comités : le Comité stratégique ; le Comité de direction, lesquels sont présentés dans le chapitre consacré au Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au § 5.8.

Un Comité d'Investissement et un Comité de Validation des Projets assistent le Comité de Direction.

### **6.1.4 Contrôle interne**

La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier ; ces procédures sont décrites dans le rapport spécifique du Président du Conseil d'administration de la Société.

Le rapport du Président du Conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes présentant leurs observations seront présentés à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010. Ils figurent au présent Chapitre 5.8 et 5.9.

## 6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

### 6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

#### Tableau récapitulatif des jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence prévoient que chaque administrateur perçoit un montant fixe de 4 000 euros pour chaque participation à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des ses Comités.

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2009 en €	Jetons de présence versés en 2008 en €
Alain Mérieux	20 000	28 000
Alexandre Mérieux	24 000	32 000
Christian Bréchet	20 000	16 000
Michele Palladino	28 000	36 000
TSGH / Philippe Archinard	16 000	28 000
GIMD / Benoit Habert	28 000	36 000
Michel Angé	28 000	32 000
Georges Hibon	28 000	36 000
Jean-Luc Bélingard	24 000	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>216 000</b>	<b>284 000</b>

Ces administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

## Rémunérations des mandataires sociaux

- **Monsieur Alain Mérieux**

Le Président-Directeur Général perçoit une rémunération fixe, déterminée par Institut Mérieux actionnaire majoritaire de la Société. Au 31 décembre 2009, seul Monsieur Alain Mérieux bénéficie d'un régime surcomplémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime, qui concernait les cadres dirigeants de la Société, a été fermé et aucune somme n'y a été versée en 2009.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Alain Mérieux - Président Directeur Général</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	352 500	352 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>352 500</b>	<b>352 000</b>

<b>Alain Mérieux</b>	<b>Montants au titre de l'exercice 2009 en €</b>		<b>Montants au titre de l'exercice 2008 en €</b>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe <sup>(*)</sup>	332 500	332 500	324 000	324 000
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	20 000	20 000	28 000	28 000
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>352 500</b>	<b>352 500</b>	<b>352 000</b>	<b>352 000</b>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

(\*) Rémunération versée par la société Institut Mérieux



- **Monsieur Alexandre Mérieux**

Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail qui le lie à cette société. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l'année suivante, est basée sur deux éléments : la performance financière de la Société (notamment la progression du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant) et sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.

Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisations définies) ouvert aux cadres dirigeants du Groupe.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Alexandre Mérieux - Directeur Général Délégué</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	350 936	287 765
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>350 936</b>	<b>287 765</b>

<b>Alexandre Mérieux</b>	<b>Montants au titre de l'exercice 2009 en €</b>		<b>Montants au titre de l'exercice 2008 en €</b>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe <sup>(*)</sup>	184 643	184 643	162 995	162 995
- rémunération variable <sup>(*)</sup>	136 800	90 596	90 600	70 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	24 000	24 000	32 000	32 000
- avantages en nature <sup>(**)</sup>	5 493	5 493	2 170	2 170
<b>TOTAL</b>	<b>350 936</b>	<b>304 732</b>	<b>287 765</b>	<b>267 165</b>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

(\*) Rémunération versée par la société Institut Mérieux

(\*\*) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux

La Société n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune action de préférence n'a été attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009.

## **6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.**

### **6.2.2.1 Avec l'Institut Mérieux**

- Des conventions de prestations de services ont été conclues en date du 1<sup>er</sup> juin 2002 entre l'Institut Mérieux et chacune des trois principales sociétés du Groupe : bioMérieux SA, bioMérieux, Inc. et bioMérieux B.V. Aux termes de ces conventions, l'Institut Mérieux fournit conseil et assistance (i) dans la définition et la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de développement de l'entreprise, (ii) dans les domaines industriels et de la finance, (iii) en matière de politique de ressources humaines et (iv) pour la valorisation du potentiel scientifique et des synergies en recherche d'innovation. Le montant total des rémunérations versées à l'Institut Mérieux par les différentes sociétés du Groupe bioMérieux s'est élevé à près de 6,4 millions d'euros hors taxes en 2009.

Ces rémunérations correspondent aux prestations fournies, dans le cadre des dites conventions, par certains salariés de l'Institut Mérieux, dont certains sont aussi dirigeants de la Société. Le montant des sommes facturées au titre de ces prestations est déterminé en fonction des sociétés bénéficiaires des services rendus. Parmi les salariés de l'Institut Mérieux, certains interviennent exclusivement chez bioMérieux, alors que d'autres interviennent également (ou exclusivement) pour l'un ou les deux autres domaines d'activité sous le contrôle de l'Institut Mérieux (Transgene et Silliker) (cf. § 3.3.1).

- Pour les salariés intervenant dans plusieurs domaines d'activité, la répartition des frais leur correspondant est effectuée au prorata de trois facteurs : le chiffre d'affaires, les immobilisations et les frais de personnel (sur cette base, en 2009, environ 79 % des prestations de l'Institut Mérieux ainsi réparties étaient effectuées pour bioMérieux).
- Pour les autres, les frais sont affectés dans leur totalité au domaine d'activité concerné.

Dans tous les cas, une marge est appliquée à des conditions de marché pour couvrir les frais généraux de l'Institut Mérieux. Ces conventions de prestations sont destinées à se poursuivre, ainsi que les principes de répartition des frais entre les différents domaines d'activité contrôlés par l'Institut Mérieux.

- Le 16 mars 2004, la Société et l'Institut Mérieux ont conclu une convention relative à l'utilisation du nom « Mérieux » et de la dénomination « bioMérieux », en vue d'organiser l'exercice par chacune des parties de ses droits de propriété industrielle sur ces nom et dénomination.

### **6.2.2.2 Avec Transgene**

La Société et Transgene (dont l'Institut Mérieux détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 55,28 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels la Société n'a perçu, ni versé aucune somme pour l'exercice 2009.

### **6.2.2.3 Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux**

En application de la Loi n° 2003-09 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe (80 à 90 %) est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux et la Fondation Rodolphe et Christophe Mérieux et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2009, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2,784 millions d'euros, représentant 4,31 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA, dont 2,325 millions d'euros au profit des deux Fondations citées ci-dessus.

Par ailleurs, la Société a décidé de soutenir un projet de la Fondation Mérieux de se doter de moyens de recherche propres pour développer des solutions de prise en charge des maladies infectieuses adaptées aux pays en développement. bioMérieux s'est engagé à soutenir financièrement le projet de la fondation dans le cadre d'un mécénat exceptionnel réparti sur trois années, d'un montant de 1,5 million d'euros en 2008, 1 million d'euros en 2009 et 0,5 million d'euros en 2010.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projet de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

### Actions de mécénat, dons et parrainages

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Actions de mécénat	2 784	3 251	2 369
<i>dont Fondation Mérieux</i>	<i>(a) 1 000</i>	<i>(a) 1 644</i>	305
<i>dont Fondation Rodolphe et Christophe Mérieux</i>	1 325	1 325	1 556
Parrainages, autres dons et amortissement des œuvres d'artistes vivants	190	174	247
	2 974	3 425	2 616

(a) dont 1 000 milliers d'euros de subvention en 2009 et 1 500 milliers d'euros de subvention et 144 milliers d'euros de dons en nature en 2008

Des représentants de la famille Mérieux siègent au Conseil d'administration de la Fondation Mérieux, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1976, aux côtés de représentants de l'INSERM, de la Préfecture du Rhône, du CNRS et du Ministère de la Recherche. La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 1 000 000 euros de la Société en 2009, au titre du mécénat des entreprises, afin d'assurer une partie du financement de son activité.

Plusieurs membres de la famille Mérieux sont également membres du Conseil d'administration de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux. Cette fondation est présidée par Monsieur Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France et compte, aux côtés de Madame Chantal Mérieux et Messieurs Alain et Alexandre Mérieux, quatre autres personnalités de l'Institut de France. Elle a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs). En exécution du contrat de mécénat (de deux ans renouvelables) intervenu entre la Fondation Rodolphe Mérieux et la Société<sup>(24)</sup>, la Société a versé pour 2009 une somme de 1 325 000 euros.

Les sommes versées au titre du mécénat d'entreprise, hors parrainage, ne sont pas déductibles pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices. Mais elles permettent à la Société de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60 % des sommes versées, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel des sociétés françaises du Groupe<sup>(25)</sup>.

Pour une information complémentaire sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes, voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes au chapitre 5.7<sup>(26)</sup>.

### 6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

<sup>(24)</sup> Le 6 juin 2004

<sup>(25)</sup> La charge nette a représenté environ 778 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006, 948 milliers en 2007 et 1 454 milliers en 2008.

<sup>(26)</sup> Ce rapport spécial vise également des conventions qui présentent le caractère d'opérations courantes.

## 6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

### 6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2007 à 2009 au bénéfice des salariés de la Société bioMérieux SA. La masse distribuable d'intéressement est déterminée en fonction du résultat opérationnel consolidé.

Un accord de participation est également en vigueur dans la Société, la réserve de participation étant basée sur la formule légale.

### 6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2009. A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008 et dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions arrêtés par le Conseil d'administration, il a été décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement 62 256 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et à l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisitions.

Les actions attribuées gratuitement à des bénéficiaires non mandataires sociaux non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2009 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (euros)
25 juin 2008	10 000	62,35
13 mars 2009	2 000	58,75
11 juin 2009	43 000	63,00
11 juin 2009 (Opus)	5 756	63,00
4 septembre 2009	1 500	67,88

Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de la Société.

#### Durée de la période d'acquisition

Les bénéficiaires pourront devenir propriétaires des actions à l'issue d'une période de deux ans ou quatre ans à compter de la décision d'attribution.

#### Livraison des titres

A l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée dans le plan.

## **Durée de la période de conservation**

Selon la loi française, les bénéficiaires s'engagent à conserver les actions ainsi acquises pendant une période de conservation fixée à deux (2) ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, telle que mentionnée ci-dessus.

Pour les attributions accordées à partir du 1er janvier 2007 à des mandataires sociaux, les actions ne sont cessibles qu'à hauteur de 40 % de leur nombre à l'issue de la période de conservation ci-dessus (deux ans), 70 % après trois ans, et 90 % après quatre ans. En tout état de cause, un minimum de 10 % des attributions en cause doit être conservé jusqu'à l'expiration du mandat social.

## **Droits des bénéficiaires**

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Au cours de l'exercice 2009, les attributions consenties en 2007 aux salariés de la Société sont devenues définitives à l'issue de leur période d'attribution. Les actions correspondantes ont été transférées aux bénéficiaires suivants : le 6 juin 2009 Stéphane Bancel (soixante mille actions), Mojgan Lefebvre (dix mille actions) pour une valeur unitaire des titres de 60,87 euros ; le 15 octobre 2009, à Michel Goudard (deux mille cinq cents actions) pour une valeur unitaire des titres de 76,45 euros.

# CHAPITRE 7

## EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

#### 7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni le 5 mars 2010 afin, notamment d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de convoquer l'assemblée générale pour le 10 juin 2010. Constatant que certains mandats d'administrateurs et celui du censeur, arrivent à expiration lors de cette assemblée, il a également décidé de proposer aux actionnaires de renouveler ces mandats (cf. § 5.10 et annexe 2 point 18).

#### 7.1.2 Evènements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2009.

##### 7.1.2.1 Information financière au 31 mars 2010

A fin mars 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 307 millions d'euros, en croissance, à devises et périmètre constants, de 6,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.

Chiffre d'affaires par zone géographique <i>En millions d'euros</i>	2010 3 mois	2009 3 mois	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Europe <sup>(*)</sup>	173,3	166,9	+3,9 %	+2,7 %
Amérique du Nord	69,7	70,6	-1,2 %	+2,8 %
Asie Pacifique	40,8	31,4	+29,8 %	+24,6 %
Amérique latine	22,8	17,1	+33,4 %	+23,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>306,6</b>	<b>286,0</b>	<b>+7,2 %</b>	<b>+6,4 %</b>

(\*) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

#### Activité

A fin mars 2010, la croissance du chiffre d'affaires, à devises et périmètre constants, s'est élevée à 6,4 %. Elle a atteint 6,5 %, après prise en compte de l'acquisition récente de la société chinoise Meikang Biotech :

Evolution du chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	
<b>Chiffre d'affaires - 31 mars 2009</b>	<b>286</b>
Effets de change	+2
Croissance organique, à devises et périmètre constants	+18
Acquisition de la société Meikang Biotech	+1
<b>Chiffre d'affaires - 31 mars 2010</b>	<b>307</b>

+6,4 % }  
+0,1 % } +6,5 %

Sur les marchés traditionnels, la progression des ventes s'inscrit dans un contexte peu favorable, marqué notamment par une conjoncture économique encore difficile dans la majorité des pays, une activité faible de la grippe saisonnière, l'arrêt de la pandémie de grippe A (H1N1) et la poursuite de la consolidation des laboratoires d'analyses médicales. A l'inverse, les pays émergents ont enregistré une forte croissance de leur activité, notamment les « Emerging 7<sup>(27)</sup> » qui affichent une progression de 34 %, à devises et périmètre constants.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, l'évolution de l'activité par zone géographique s'explique notamment par les éléments suivants (chiffres à devises et périmètre constants) :

- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (57 % du CA total), le chiffre d'affaires est en progression de près de 3 %, résultant de situations très contrastées.
  - En Europe, les conditions économiques encore difficiles ont pénalisé la croissance des ventes dans de nombreux pays, comme en Espagne, au Royaume-Uni ou en Europe de l'Est.

En France, l'ordonnance Ballereau, publiée le 15 janvier 2010, rend notamment obligatoire l'accréditation des laboratoires d'analyses médicales, et encourage leur regroupement et la constitution de plateaux techniques. Dans ce contexte, l'activité de bioMérieux est restée stable, la croissance en microbiologie et sur les réactifs VIDAS<sup>®</sup> à forte valeur médicale compensant l'érosion constatée sur les tests VIDAS<sup>®</sup> de routine.

En Allemagne et aux Pays-Bas, l'activité en microbiologie a été impactée par l'émergence de la spectrométrie de masse pour l'identification bactérienne dans des laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons.

Dans la plupart des autres pays européens, la croissance a été dynamique, notamment en Italie et au Portugal.

- Sur le reste de la zone, l'activité a été soutenue. En particulier, le Moyen-Orient, la Turquie (+30 %) et la Russie (+21 %) ont connu des progressions rapides. L'Afrique du Sud a toutefois vu sa croissance ralentir et la filiale n'a pas obtenu le renouvellement de son contrat avec le « National Health Laboratory Services » pour la fourniture exclusive des réactifs VIH quantitatifs. Ce contrat, d'un montant annuel de 14 millions d'euros, prendra fin progressivement au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Dans le domaine clinique, la croissance a été tirée par la gamme VIDAS<sup>®</sup>, en progression de 6,6 %, malgré l'érosion des ventes sur les tests de routine. En particulier, le paramètre VIDAS<sup>®</sup> EBV connaît un démarrage soutenu. Dans les applications industrielles, la progression du chiffre d'affaires, proche de 7 %, a bénéficié de fortes ventes d'instruments.

- En Amérique du Nord (23 % du CA total), la croissance ressort à près de 3 % dans un marché marqué par les difficultés financières de certains établissements de santé et par les incertitudes générées par les discussions sur la réforme de la santé aux Etats-Unis. Finalement adoptée le 23 mars, cette réforme devrait étendre la couverture maladie à 32 millions d'américains qui en étaient jusqu'alors dépourvus. Permettant de mieux contrôler les coûts de santé, elle devrait être favorable au marché du diagnostic *in vitro*, malgré l'instauration d'une taxe sur les fabricants d'appareils médicaux à partir de janvier 2013. Le coût annuel de cette taxe pour bioMérieux est estimé à environ 5 millions de dollars.

Dans le domaine clinique, l'activité a bénéficié de fortes ventes d'équipements, notamment dans le cadre du renouvellement du parc installé d'instruments VITEK<sup>®</sup> de première génération. bioMérieux Inc. a obtenu la commande d'un client majeur aux Etats-Unis lui permettant de placer des systèmes VITEK<sup>®</sup> dans de nouveaux sites en 2010. Les réactifs VIDAS<sup>®</sup> et NucliSENS<sup>®</sup> ont enregistré une croissance rapide. En revanche, les ventes de flacons d'hémoculture ont été faibles, la grippe saisonnière ayant été sporadique. Dans les applications industrielles, la croissance est tirée par les gammes VIDAS<sup>®</sup>, TEMPO<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup>.

---

<sup>(27)</sup> Emerging 7 : Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Russie, Turquie

- La zone Asie Pacifique (13 % du CA total) affiche une croissance de près de 25 %, plus fort taux de progression enregistré sur un trimestre depuis près de 10 ans. Dynamisée par un marché en accélération, la Chine connaît une activité très soutenue, notamment en microbiologie et sur la gamme VIDAS<sup>®</sup>. Les ventes en Inde et en Corée ont continué de se développer rapidement. Au Japon, les ventes ont été stimulées par l'introduction de nouveaux produits et l'application des standards internationaux en hémoculture.

Dans le domaine clinique, l'activité est tirée par les gammes de microbiologie automatisée et par VIDAS<sup>®</sup>, qui affiche une progression de 30 %.

- En Amérique latine (7 % du CA total), l'activité confirme son dynamisme avec une hausse de 23,5 %. L'ensemble des pays de la région a connu une forte progression. En particulier, les ventes ont enregistré une croissance de 23 % au Brésil, suite au gain de nouveaux laboratoires privés au 2<sup>ème</sup> semestre 2009.

Les applications cliniques ont bénéficié de ventes soutenues de réactifs et d'instruments sur la quasi-totalité des gammes. Les applications industrielles ont augmenté de plus de 50 %, tirées par un intérêt croissant pour les techniques automatisées.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, l'évolution de l'activité par application, à devises et périmètre constants, est la suivante :

<b>Chiffre d'affaires par application</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b> <b>3 mois</b>	2009 3 mois	Variation A données publiées	<b>Variation</b> A devises et périmètre constants
<b>Applications Cliniques</b>	<b>259,1</b>	242,6	+6,8 %	<b>+5,8 %</b>
<b>Applications Industrielles</b>	<b>47,5</b>	43,4	+9,7 %	<b>+9,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>306,6</b>	286,0	+7,2 %	<b>+6,4 %</b>

- Dans le domaine clinique, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,8 %, stimulé notamment par le développement des pays émergents. La faible activité de la grippe saisonnière a pénalisé les ventes de flacons d'hémoculture. Toutefois, la microbiologie a bénéficié du dynamisme de l'Asie Pacifique et de l'Amérique latine ainsi que des ventes d'instruments VITEK<sup>®</sup> en Amérique du Nord. La gamme des réactifs VIDAS<sup>®</sup> est en augmentation de 7,4 %, tirée par les pays émergents et le succès des paramètres à forte valeur médicale. En outre, dans une analyse<sup>(28)</sup> réalisée par l'Association des Pathologistes Américains sur les automates d'immunologie, la gamme VIDAS<sup>®</sup> apparaît comme la première base installée au monde de systèmes d'immunoessais de laboratoires. Faisant suite à un 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 en croissance de près de 13 %, les applications industrielles ont poursuivi leur développement et affichent une progression de 9,6 % au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. L'activité a été particulièrement dynamique en Asie Pacifique et en Amérique latine. Elle a, en outre, bénéficié de fortes ventes d'instruments.
- Affichant une progression de près de 25 %, les ventes d'instruments ont été particulièrement soutenues dans les domaines clinique et industriel. Leur part dans le chiffre d'affaires s'élève à 9,4 %. Les ventes de réactifs et de services sont en croissance de 5 % environ.

#### **Autres éléments financiers du trimestre**

- Au 31 mars 2010, l'effectif global du Groupe s'élève à 6 447 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein), après l'intégration des sociétés chinoises Meikang Biotech (132 collaborateurs) et Zenka, et la fermeture du site de Toronto au Canada (41 collaborateurs). L'effectif s'élevait à 6 300 collaborateurs au 31 décembre 2009.
- L'endettement net au 31 mars 2010 ressort à 12 millions d'euros. Il s'élevait à 2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 mars 2010, bioMérieux n'a aucun tirage en cours sur le crédit syndiqué de 260 millions d'euros dont elle dispose jusqu'en janvier 2013.

<sup>(28)</sup> College of American Pathologists : automated immunoassay analyzers (juin 2009)



- L'encours des clients publics tend à s'allonger dans certains pays, notamment en Europe du Sud. Les factures des clients publics grecs sont largement impayées et l'encours net correspondant s'élève à 23 millions d'euros. Les délais de recouvrement ont également augmenté en Espagne et au Portugal.

### **7.1.2.2 Principaux évènements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010**

#### **Lancement de nouveaux produits**

Au cours du premier trimestre, bioMérieux a lancé 3 nouveaux réactifs dans le domaine des applications industrielles.

Par ailleurs, bioMérieux a reçu l'autorisation 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour la commercialisation de son test chromID™ VRE, pour le dépistage des entérocoques résistants à la vancomycine. Le lancement de ce produit aux Etats-Unis s'inscrit dans l'engagement de bioMérieux dans la lutte contre la résistance bactérienne.

En outre, début avril, PREVI™ Isola s'est vu décerner le prix 2010 d'excellence « Medical Design Excellence Award » pour la contribution et les progrès dans la conception des produits médicaux. Lancé en 2008, PREVI™ Isola, élément essentiel du concept d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (FMLA™), est un système d'ensemencement automatisé des milieux de culture.

Enfin, bioMérieux a présenté à l'ECCMID le système Myla™, logiciel permettant de consolider les données du laboratoire de microbiologie et de les rendre directement exploitables pour prendre des décisions thérapeutiques. En permettant l'optimisation de la productivité et des flux de laboratoire, Myla™, élément fondamental de l'automatisation complète du laboratoire de microbiologie, fait gagner du temps aux responsables du laboratoire.

#### **Accords de collaboration**

- Collaboration avec Philips

En janvier 2010, Royal Philips Electronics et bioMérieux ont annoncé la signature d'un accord pour développer conjointement des solutions de diagnostic portables entièrement automatisées, destinées à être utilisées en milieu hospitalier, le test étant réalisé au plus proche du patient (POC - Point of Care). L'objectif de cette collaboration est d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies en milieu hospitalier dans les services d'urgence, les services de cardiologie et les unités de soins intensifs.

- Collaboration avec ExonHit

ExonHit Therapeutics et bioMérieux poursuivent leur collaboration pour la mise au point de biomarqueurs sanguins dans la détection du cancer de la prostate. La collaboration sur le cancer du côlon a été arrêtée, le niveau des performances obtenues étant inférieur aux attentes.

- Collaboration avec Cepheid

D'un commun accord, Cepheid et bioMérieux ont décidé de mettre fin à leur collaboration dans le domaine du sepsis. Les performances techniques du produit issu de cette collaboration étant similaires aux autres solutions du marché, sa viabilité commerciale n'a pu être démontrée. Toutefois, le sepsis demeure une priorité stratégique pour bioMérieux, avec pour objectif d'apporter aux cliniciens les informations essentielles au diagnostic, plus rapidement qu'avec les méthodes actuellement disponibles.

- Collaboration avec AnagnosTec

En avril 2010, bioMérieux a annoncé un accord pour l'acquisition d'une banque de données et d'un savoir-faire en identification microbienne rapide par spectrométrie de masse de la société berlinoise AnagnosTec.

- Collaboration avec Knome

En avril 2010, Knome et bioMérieux ont signé un accord de collaboration stratégique pour le développement d'une nouvelle génération de solutions de diagnostic *in vitro*, utilisant le séquençage. bioMérieux est le licencié exclusif de Knome pour l'utilisation de sa plateforme propriétaire d'analyse du génome, sur le marché du diagnostic *in vitro*. Knome a accès à la propriété intellectuelle de bioMérieux dans l'extraction de l'ADN et la préparation des échantillons. bioMérieux a également pris une participation, d'un montant de 5 millions de dollars dans le capital de Knome.

### **Acquisitions de sociétés**

- Acquisition de Meikang Biotech (Chine)

En janvier 2010, la Société a annoncé l'acquisition du fabricant de tests rapides, Meikang Biotech, et de son site de production à Shanghai. Cette étape importante renforce la position de bioMérieux sur les marchés du diagnostic au chevet du patient (POC) et des tests rapides, dans les pays émergents et développés. Grâce à l'achat de cette société, bioMérieux a également acquis des capacités intégrées de production et de R&D en Chine. bioMérieux prévoit d'installer, en 2010, sur ce nouveau site, son siège pour la Chine, son bureau de représentation en Asie Pacifique ainsi que certaines fonctions corporate.

- Acquisition de Shanghai Zenka Biotechnology (Chine)

Dans le cadre de son plan de développement en Chine, bioMérieux a acquis la société Zenka. Basée à Shanghai, cette société dispose des autorisations nécessaires à la commercialisation des principaux milieux de culture microbiologique en Chine. Elle compte 10 personnes et son chiffre d'affaires, à ce jour, n'est pas significatif.

- Fermeture du site de Toronto (Canada) de PML Microbiologicals (milieux prêts)

Conformément au calendrier prévisionnel, ce site a été fermé en mars 2010 et la production de milieux prêts transférée sur les usines américaines de Lombard (Illinois) et de Portland (Oregon).

## **7.2 OBJECTIFS FINANCIERS**

### **7.2.1 Objectifs 2010**

La Société se fixe pour objectif de réaliser en 2010 une croissance organique de son chiffre d'affaires, à devises et périmètre constants, d'environ 7 %.

Elle cible une marge opérationnelle courante (avant éléments non récurrents) comprise entre 17 % et 18 %, à taux de change constants. Cet objectif tient compte de la diminution programmée des redevances reçues.

### **7.2.2 Objectifs financiers du plan stratégique 2015**

#### **Chiffre d'affaires**

Pour la période 2010-2015, la Société vise une croissance annuelle moyenne comprise entre 7 % et 9 %, à taux de change constants, y compris accords de business development. Dépassant la croissance prévue du marché du diagnostic *in vitro*, bioMérieux entend bénéficier des nouveaux leviers de croissance suivants : croissance intensifiée sur les pays émergents, développement de tests réalisés au chevet du patient et positionnement renforcé sur les tests à forte valeur médicale.

## **Rentabilité opérationnelle courante avant éléments non récurrents**

bioMérieux vise une marge opérationnelle courante, à l'horizon 2015, comprise entre 18 % et 20 %, à taux de change 2009. Cet objectif intègre la poursuite de sa stratégie d'innovation avec des investissements en R&D représentant environ 12 % du chiffre d'affaires. Il inclut également la fin des redevances sur les technologies BOOM<sup>®</sup> et NASBA<sup>™</sup> dont la majorité des brevets vient à échéance en 2010. Il s'appuie sur les économies d'échelle résultant de la croissance des ventes, le développement de solutions de diagnostic innovantes, et l'optimisation continue des performances opérationnelles.

La Société ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs ci-dessus. Elle ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

## ANNEXE 1 : INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les renvois mentionnés dans les présentes annexes 1 et 2 font référence aux paragraphes du présent document de référence.

Attestation du responsable du document	Cf. 1.2
Rapport de gestion	Cf. annexe 2 ci-après
Comptes annuels consolidés	Cf. 5.3
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Cf.5.4
Comptes annuels sociaux	Cf. 5.5.II
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Cf.5.6

# ANNEXE 2 : RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application des statuts et du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation le bilan, les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sociaux et consolidés sont joints au présent rapport.

## **1 - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE**

L'exercice clos le 31 décembre 2009 a été marqué par les principaux événements suivants :

### **1.1 - Activité (cf. § 5.2.1)**

### **1.2 - Lancement de Nouveaux Produits (cf. § 5.2.2)**

### **1.3 - Principaux accords (cf. § 5.2.3)**

### **1.4 - Opérations Industrielles (cf. § 5.2.4)**

### **1.5 - Procédures en cours**

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence sensiblement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (notes 14.3.1 et 14.4 aux états financiers consolidés). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

### **1.6 - Organisation des opérations de mécénat de bioMérieux**

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 19 décembre 2003, a pris la décision de consacrer une part déterminée de son budget à des opérations de mécénat. Il a été prévu que cette enveloppe soit affectée pour sa majeure partie (de 80 à 90%) à des projets soutenus par la Fondation Mérieux et la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2009, la Société a participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2,784 millions d'euros, (dont 2,325 millions d'euros au profit de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux) représentant 4,31 % du chiffre d'affaires de bioMérieux S.A.

## **2 - PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ; RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **2.1 - Les comptes (cf § 5.2.5)**

### **2.2 - Dividende**

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 un dividende de 0,92 euro par action, portant à 36 millions d'euros le montant qui serait distribué en juin 2010.

### **2.3 - Engagements hors bilan**

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2009 figurent en note 28 des annexes aux comptes consolidés.

### **2.4 - Risques de marché**

#### **Risques de change**

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises.

### Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

### Risque de liquidité

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants et l'impact de la saisonnalité étant non significatif, le groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Ces risques sont décrits en note 27 des annexes aux comptes consolidés (cf. § 5.3.27)

## **2.5 - Les comptes consolidés**

Les comptes consolidés figurent en annexe du présent rapport. (cf. § 5.3)

## **3 - ÉVÈNEMENTS RÉCENTS/PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **3.1 - Evènements récents**

#### Accords de collaboration

- Collaboration avec Philips

En janvier 2010, Royal Philips Electronics et bioMérieux ont annoncé la signature d'un accord pour développer conjointement des solutions de diagnostic portables entièrement automatisées, destinées à être utilisées en milieu hospitalier, le test étant réalisé au plus proche du patient (POC – Point of Care). L'objectif de cette collaboration est d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies en milieu hospitalier dans les services d'urgence, les services de cardiologie et les unités de soins intensifs.

- Collaboration avec ExonHit Therapeutics

ExonHit Therapeutics et bioMérieux poursuivent leur collaboration pour la mise au point de biomarqueurs sanguins dans la détection du cancer de la prostate. La collaboration sur le cancer du côlon a été arrêtée, le niveau des performances obtenues étant inférieur aux attentes.

- Collaboration avec Cepheid

D'un commun accord, Cepheid et bioMérieux ont décidé de mettre fin à leur collaboration dans le domaine du sepsis. Les performances techniques du produit issu de cette collaboration étant similaires aux autres solutions du marché, sa viabilité commerciale n'a pu être démontrée. Toutefois, le sepsis demeure une priorité stratégique pour bioMérieux, avec pour objectif d'apporter aux cliniciens les informations essentielles au diagnostic, plus rapidement qu'avec les méthodes actuellement disponibles.

#### Acquisitions de sociétés (cf. § 5.3.30)

### **3.2 - Perspectives d'avenir**

#### Objectifs financiers

La Société se fixe pour objectif de réaliser en 2010 une croissance organique de son chiffre d'affaires, à devises et périmètre constants, d'environ 7 %.

En 2010, elle cible une marge opérationnelle courante (avant éléments non récurrents) comprise entre 17 % et 18 % à taux de change constants. Cet objectif tient compte de la diminution programmée des redevances reçues.

## **4 - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (cf. § 4.4)**

## **5 - REPARTITION DU CAPITAL - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous avons exposé l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### **5.1 - Répartition du capital au 31 décembre 2009 (cf. § 3.3.2)**

Actionnariat salarié (cf. § 3.3.3)

## **5.2 - Renseignements divers concernant les filiales et les prises/cessions de participations**

### 5.2.1 - Cessions de participations

La société a cédé la participation qu'elle détenait dans les sociétés suivantes :

- « Bergerie Combe au Loup » en septembre 2009
- ExonHit Therapeutics, au cours de l'année 2009

### 5.2.2 - Prises de contrôle

La Société n'a réalisé aucune acquisition de sociétés au cours de l'exercice.

### 5.2.3 - Nouvelles filiales

La Société n'a créé aucune filiale au cours de l'exercice.

## **6 - ORGANIGRAMME JURIDIQUE (cf. § 3.1.14)**

## **7- PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### **7.1 - Faits marquants de l'exercice (cf. § 5.5.I)**

Nouvelles filiales  
Cessions de titres de participations  
Earn out BTF  
Acquisition d'actifs de la société Profos  
Transferts  
Projet Magellan  
Plan d'actionnariat Opus

### **7.2 - Activité**

cf. § 5.5.I : Chiffre d'affaires

### **7.3 - Excédent brut d'exploitation (cf. § 5.5.I)**

### **7.4 - Résultat d'exploitation (cf. § 5.5.I)**

### **7.5 - Résultat financier (cf. § 5.5.I)**

### **7.6 - Résultat courant (cf. § 5.5.I)**

### **7.7 - Résultat exceptionnel (cf. § 5.5.I)**

### **7.8 - Résultat net (cf. § 5.5.I)**

### **7.9 - Investissements (cf. § 5.5.I)**

### **7.10 - Endettement (cf. § 5.5.I)**

### **7.11 - Détail des comptes sociaux (cf. § 5.5.II)**

## **8 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Il sera proposé aux actionnaires d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 81 790 110,03 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 37 083 449,60 euros, s'élève à 118 873 559,63 euros, de la manière suivante :

- une somme de 45 000 000,00 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 239 000 000,00 euros à 284 000 000,00 euros ;
- une somme de 59 538,00 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 395 816,31 euros à 455 354,31 euros ;
- une somme de 36 297 440,80 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,92 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 17 juin 2010.
- le solde soit 37 516 580,83 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 428 204 197,44 euros après distribution pour un capital social de 12 029 370 euros.

La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ».

Par ailleurs, il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40%. Les dividendes ainsi distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France ouvriront droit à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts. Il est précisé que les personnes physiques qui le souhaitent peuvent opter pour le régime du prélèvement libératoire de l'article 117 quater du Code général des impôts en adressant les notifications d'options dans les conditions légales.

## **9 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS**

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros(*)
31/12/2009	36 297 440,80
31/12/2008	31 957 529,40
31/12/2007	29 984 842,40
31/12/2006	29 984 842,40

(\*) La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

## **10 - DEPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (cf. § 5.5.I)**

### **11- DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (cf. § 5.5.I)**

### **12 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX (cf. § 6.1.1.2)**

### **13 - REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Tableau récapitulatif des jetons de présence : cf. § 6.2.1

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social :

- Monsieur Alain Mérieux (cf. § 6.2.1)
- Monsieur Alexandre Mérieux (cf. § 6.2.1)

### **14 - ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE**

La société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

## **15 - IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

### **15.1 - Impact social (cf. § 4.10)**

Effectifs du Groupe (cf. § 4.10.1)

Politique sociale (cf. § 4.10.2)

### **15.2 - Impact environnemental (cf. § 4.13.3)**

## **16 - INFORMATIONS CONCERNANT LES OFFRES PUBLIQUES (cf. § 3.2.7)**



## **17 - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce que nous tenons par ailleurs à votre disposition.

Nous vous indiquons également que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

## **18 - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Nous vous informons que certains mandats arrivent à expiration lors de notre assemblée, aussi nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux, Michel Angé, George Hibon, Michele Palladino, de Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par monsieur Benoit Habert. Monsieur Philippe Archinard sera proposé comme administrateur personne physique en remplacement de la société TSGH.

Il vous est proposé de renouveler ces mandats pour une durée de 4 années. En effet, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de modifier les statuts de la société pour réduire la durée des mandats de 6 ans à 4 ans. Dans le cas où cette résolution serait adoptée, le mandat de Monsieur Jean Luc Bélingard expirerait et il sera proposé de le renouveler pour une durée de 4 ans. Le mandat de Monsieur Christian Bréchet arriverait alors à échéance par anticipation à l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Enfin, le mandat de Monsieur Philippe Villet, nommé censeur unique pour une durée de 3 années par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 arrivant à expiration, il sera proposé à l'Assemblée générale de nommer M. Harold Boël, né à New York (USA) le 27 août 1964, résidant à 1150 Bruxelles, 16 avenue des Orangers, en qualité de censeur pour une durée de 3 années.

Monsieur Harold Boël est diplômé de Science en Chimie de Brown University (USA) et Ingénieur en Science des Matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Il a occupé des fonctions de Direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Hoogovens, devenu Corus par la suite. Actuellement, administrateur délégué de la Sofina et de Henex, sociétés holding cotées sur Euronext Bruxelles.

## **19 - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Aucun renouvellement ni nomination ne seront proposés à l'Assemblée générale des actionnaires.

## **20 - FACTEURS DE RISQUES (cf. § 4.11)**

### **Autres risques financiers**

La gestion des autres risques financiers est traitée dans les comptes consolidés figurant en annexe.

## **21 - RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE RACHAT D'ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE (cf. § 3.2.4)**

La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 13 octobre 2004, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des Programmes de rachat d'actions issu du Règlement Européen de la Directive "Abus de marché".

## **22 - CONCLUSION**

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

## ANNEXE A AU RAPPORT DE GESTION

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008	Exercice 31/12/2007	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	645 591 221	599 166 536	552 966 507	530 467 073	480 775 659
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	108 165 249	110 987 806	98 517 151	116 163 375	90 554 214
Impôts sur les bénéfices	-7 752 262	-2 347 822	1 032 680	10 512 384	8 472 519
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	2 571 888	1 001 436	3 237 535	2 636 451
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	81 790 110	78 706 148	33 150 507	61 834 399	51 277 249
Résultat distribué <sup>(29)</sup>	36 297 441	31 957 529	29 984 842	29 984 842	18 000 000
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,94	2,81	2,45	2,60	2,01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,07	1,99	0,84	1,57	1,30
Dividende attribué à chaque action <sup>(30)</sup>	0,92	0,81	0,76	0,76	0,46
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 605	2 449	2 367	2 299	2 204
Montant de la masse salariale de l'exercice	130 932 692	116 589 162	111 202 680	105 294 789	96 907 147
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	59 318 262	51 736 740	49 539 321	49 443 252	45 015 526

## ANNEXE B AU RAPPORT DE GESTION

COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2009 (cf.§ 5.3)

## ANNEXE C AU RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2009 (cf.§5.5.II)

## ANNEXE D AU RAPPORT DE GESTION

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D AUGMENTATION DE CAPITAL (cf.§3.2.5.1)

<sup>(29)</sup> Sous réserve du dividende non versé relatif aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement

<sup>(30)</sup> Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionnée dans ce tableau

## ANNEXE 3 : LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Acide nucléique** : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans chaque cellule et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.
- **Amplification** : technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.
- **Antibiogramme** : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.
- **Antibiotique** : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.
- **Anticorps** : molécule produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.
- **Antigènes** : substance étrangère à un organisme et provoquant chez celui-ci la constitution d'un anticorps (réaction immunitaire).
- **ADN** : acronyme de "**A**cide **D**ésoxyribonucléique". Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.
- **ARN** : acronyme de "**A**cide **R**ibonucléique". Polymère similaire à l'ADN ayant aussi un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre, est dans le cas de l'ARN, un ribose.
- **Bactérie** : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des éléments qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.
- **Bactérie commensale** : la peau et les muqueuses sont en permanence colonisées par des bactéries commensales qui n'occasionnent pas de maladie, sauf si le sujet se fragilise.
- **Bactérie multi résistante** : une bactérie est dite multirésistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.
- **Bêta lactamase à spectre étendu** : les bêta-lactamases sont une famille d'enzymes responsables de la résistance des bactéries vis-à-vis de certains antibiotiques comme la pénicilline.
- **Biochimie** : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.
- **Biologie moléculaire** : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristique d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.
- **Candida albicans** : espèce de levure la plus importante et la plus connue du genre *Candida*. Elle provoque des infections (candidose), essentiellement au niveau des muqueuses digestives et gynécologiques.
- **Chromogène** : molécule colorée dans certaines conditions. Incorporée dans un milieu de culture, elle révèle la présence d'une enzyme et indique ainsi le nom de la bactérie cultivée.
- **Consommable** : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.
- **Contaminant** : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.
- **Corynébactérie** : bactérie appartenant à un genre regroupant de nombreuses espèces de bacilles à gram positif, qui constituent une partie importante de la flore de la peau et des muqueuses.

- **Cytologie** : ou **biologie cellulaire**, est une discipline de la biologie étudiant les cellules et leurs organites, les processus vitaux qui s'y déroulent ainsi que les mécanismes permettant leur survie (reproduction, métabolisme).
- **Cytomégalovirus** : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVH), cytomégalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).
- **Cytométrie** : comptage des cellules.
- **Cytométrie de flux** : technique permettant de faire défiler des cellules, particules ou molécules à grande vitesse dans le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.
- **Diagnostic *in vitro*** : examens réalisés à l'intérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic, tel que des anticorps.
- **Diagnostic *in vivo*** : examens ou recherches réalisés sur un organisme vivant.
- **Enzyme** : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.
- **Embolie pulmonaire** : obstruction du système artériel irriguant le poumon par un caillot circulant dans le sang.
- **Entérobactéries** : famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature anaérobie (ne nécessitant pas d'oxygène pour vivre et se reproduire).
- **Entérocoque** : bactérie de forme ovale appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.
- **Extraction** : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.
- **Fongique** : relatif aux champignons.
- **Génotypage** : détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.
- **Gram** : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.
- **Hémoculture** : est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.
- **Histologie** : étude des tissus qui a pour but d'explorer la composition, la structure, le renouvellement des tissus, ainsi que les échanges cellulaires en leur sein.
- **HLA** : de l'anglais Human Leucocyte Antigens - Antigènes d'histocompatibilité dont le rôle est essentiel dans la tolérance des transplantations d'organes et qui sont spécifiques à un individu donné.
- **Immunoessais** : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.
- **Indicateur de qualité** : terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.
- **IVD** : abréviation de diagnostic *in vitro*.
- **Listeria** : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveaux-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.

- **Marqueur** : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.
- **Méthicilline** : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.
- **Microbiologie** : étude des micro-organismes comprenant entre autre les virus, bactéries et les champignons.
- **Micro-organisme** : organisme vivant de taille microscopique.
- **Milieux de culture** : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.
- **MRSA** : bactérie de type *Staphylococcus Aureus* résistante à la méthicilline.
- **Multiplex** : capacité à transmettre sur un seul support physique de nombreuses données.
- **Mycobactéries** : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.
- **Nosocomiale** : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.
- **Oncologie** : ou **cancérologie** est la spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.
- **Parasite** : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).
- **Pathogène** : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.
- **POC** (point of care) - **POCT** (point of care testing) : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.
- **Polyarthrite rhumatoïde** : plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques, dont l'origine n'est pas connue avec précision mais qui appartient à une variété de maladies, dites auto-immunes (le malade fabrique des anticorps contre ses propres tissus).
- **Polymères fonctionnalisés** : macromolécules, organiques ou inorganiques, constituées de l'enchaînement répété d'un même motif, sur laquelle sont greffés des groupements chimiques destinés à donner à cette macromolécule, une fonction particulière.
- **Protéine** : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.
- **Sepsis** : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.
- **Septicémie** : infection générale grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.
- **Spectrométrie de masse** : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.
- **Staphylocoque** : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.

- **Substrat** : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.
- **Syndrome coronarien aigu** : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.
- **Théranostic** : un test diagnostique qui permet aux cliniciens de prendre la décision thérapeutique la plus adaptée pour chaque patient, favorisant une médecine plus personnalisée.
- **Thrombose veineuse** : formation d'un caillot de sang dans un vaisseau sanguin. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.
- **Typage** : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.
- **Virus** : microorganisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsidie protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

# TABLE DE CONCORDANCE

Eléments de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Paragraphes du document de référence 2009 déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2010
<b>1. Personnes responsables</b> 1.1. Les personnes responsables 1.2. Déclaration des personnes responsables	1.1 ; 1.4 1.2
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> 2.1. Identité des Contrôleurs légaux 2.2. Informations sur les Contrôleurs légaux	1.3 N/A
<b>3. Informations financières sélectionnées</b> 3.1. Informations historiques 3.2. Informations intermédiaires	5.1 N/A
<b>4. Facteurs de risques</b>	4.11
<b>5. Informations concernant l'Émetteur</b> 5.1. Histoire et évolution de la Société 5.1.1. <i>Raison sociale</i> 5.1.2. <i>Enregistrement de la Société</i> 5.1.3. <i>Constitution de l'émetteur</i> 5.1.4. <i>Siège social et forme juridique</i> 5.1.5. <i>Évènements importants</i> 5.2. Investissements 5.2.1. <i>Historiques des principaux investissements</i> 5.2.2. <i>Principaux investissements en cours</i> 5.2.3. <i>Principaux investissements à venir</i>	3.1.1 3.1.5 3.1.3 3.1.1 ; 3.1.2 3.3.1 ; 4.3.1 4.5.3.1 4.5.3.2 4.5.3.3
<b>6. Aperçu des activités</b> 6.1. Principales activités 6.1.1. <i>Principales activités</i> 6.1.2. <i>Nouveaux produits/services</i> 6.2. Principaux marchés 6.3. Évènements exceptionnels 6.4. Degré de dépendance 6.5. Position concurrentielle	4.3 4.3.6.2 ; 5.2.2 4.2 ; 4.3 ; 5.2.1 5.3.2 4.7 ; 4.11 4.2.4 ; 4.3.9
<b>7 Organigramme</b> 7.1. Groupe dont fait partie l'Émetteur 7.2. Filiales de l'Émetteur	3.3.1 3.1.14 ; 3.1.15 ; 5.5.5.1
<b>8. Propriété immobilière, usines et équipements</b> 8.1. Immobilisations corporelles importantes 8.2. Questions environnementales	4.5.1 ; 4.5.2 ; 5.3.1.7 ; 5.3.5 ; 5.5.4 4.13
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b> 9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation 9.2.1. <i>Facteurs importants influençant le résultat d'exploitation</i> 9.2.2. <i>Chiffre d'affaires</i> 9.2.3. <i>Facteur impactant les opérations de l'émetteur</i>	5.2 ; 5.3 ; 5.5 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.2.3 ; 5.5.1 5.2.1 ; 5.5.1 4.11 ; 5.2 ; 5.3.27 ; 5.5.1

<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux de l'Émetteur	5.3 ; 5.5.II
10.2. Flux de trésorerie	page 91 ; page 95 ; page 110 ; page 152 ; page 156
10.3. Structure de financement	5.3.16
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	5.3.16 ; 5.5.2.13 ; 5.5.16
10.5. Sources de financement attendues	5.3.1.11 ; 5.3.11 ; 5.5.10
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	4.4 ; 4.7
<b>12. Informations sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, etc...	7.1.2
12.2. Tendances ou incertitudes influant les perspectives	N/A
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
14 Organes d'administration et Direction générale	
14.1. Présentation des organes d'administration	6.1.1 ; 5.8.1
14.2. Conflits d'intérêts	6.1.1.2
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunération et avantages en nature	6.2.1 ; 6.2.3
15.2. Sommes provisionnées ou constatées	N/A
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Mandats des personnes	6.1.1.2
16.2. Contrats de services entre ces personnes	6.2.2 ; 5.7
16.3. Comité d'audit et Comité des rémunérations	5.8.1.3 ; 6.1.2
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	5.8.1.1
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	4.10
17.2. Participation et stock options des organes d'administration	6.3.2
17.3. Accord de participation des salariés	6.3.1
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaire non membre d'un organe d'administration	3.3.2 ; 3.3.3
18.2. Droits de vote	3.1.10.3 ; 3.3.2 ; 4.11
18.3. Contrôle de l'Émetteur	3.3.2
18.4. Changement de contrôle	3.3.2
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	5.3.29 ; 5.5.5.1 ; 5.5.26 ; 5.7 ;
<b>20. Informations financières</b>	
20.1. Informations financières historiques	5.3 ; 5.5.II ; 5.4 ; 5.6
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	5.3 ; 5.5.II ; 5.4 ; 5.6
20.4. Vérifications des informations financières	
20.4.1. Déclaration de vérification	5.4 ; 5.6
20.4.2. Autres informations vérifiées	1.2 ; 5.7 ; 5.9
20.4.3. Informations financières non issues des états financiers	7.2
20.5. Dates des dernières informations financières	5.3 ; 5.5.II
20.6. Informations financières intermédiaires	
20.6.1. Informations financières trimestrielles	7.1.2.1
20.6.2. Autres informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	3.4.2
20.7.1. Historique du dividende par action	3.4.1



20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.9 ; 5.3.14.3.1 ; 5.3.14.4 : 5.5.15.2
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	7.1.2
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit	3.2.2
21.1.2. Actions non représentative du capital	3.2.3
21.1.3. Actions détenues par l'Émetteur en propre	3.2.4
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles	N/A
21.1.5. Droit d'acquisition	3.2.1 ; 3.2.5 ; 6.3.2
21.1.6. Option sur le capital de tout membre du Groupe	5.3.19.2 ; 5.3.28
21.1.7. Historique du capital social	3.2.6 ; 3.3.2
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	3.1.4
21.2.2. Dispositions concernant les organes d'administration	3.1.9 ; 5.8.1 ; 6.1
21.2.3. Droits et privilèges attachés aux actions	3.1.8 ; 3.1.10.2 ; 3.1.10.3 ; 3.1.11 ; 3.4
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	N/A
21.2.5. Convocation des Assemblées générales	3.1.10.1
21.2.6. Dispositions retardant un changement de contrôle	3.2.7
21.2.7. Seuil de participation	3.1.12
21.2.8. Modifications du capital	3.2.1
<b>22. Contrats importants</b>	4.4.4 ; 4.7 ; 4.8.1 ; 4.8.2 ; 5.7
<b>23. Informations provenant de tiers</b>	
23.1. Déclaration ou rapport d'expert	Néant
23.2. Information d'une tierce partie	Néant
<b>24. Documents accessibles au public</b>	3.1.6
<b>25. Informations sur les participations</b>	5.5.5.1